



Site Natura 2000

Valgaudemar

Document d'objectifs

2005 - 2010

*Document validé en comité de pilotage
le 16 juin 2005*

FR 9301506

Opérateur local : Parc national des Ecrins

Coordination : DDAF

Département : Hautes – Alpes





Site Natura 2000

Valgaudemar

Document d'objectifs

JUIN 2005

Opérateur local : Parc national des Ecrins

Responsable : Hervé CORTOT, Service scientifique

Chargé de mission : Richard BONET

Cartographie : Julien – Pierre GUILLOUX

Assistance du secteur du Valgaudemar

Coordination : DDAF

Laurent LEFEVRE

Claudine POTIN-CASTAGNONE

Département : Hautes – Alpes

Préfet des Hautes Alpes : Joël Tixier



Sommaire général

1. Natura 2000

1.1. La directive Habitats et le réseau Natura 2000	Page 7
1.2. Calendrier du réseau Natura 2000	Page 9
1.3. Directive Habitats – des précisions	Page 10
1. 4. Le Document d’objectifs	Page 14

2. Milieu physique et humain

2. 1. Description générale des communes	Page 17
2. 2. Limite du site Natura 2000 "Valgaudemar"	Page 22
2. 3. Description sommaire du milieu	Page 24
2. 4. Bref historique des vallées de la Séveraisse et de la Séveraissette	Page 25
2. 5. Aspects foncier du site “Valgaudemar”	Page 28
2. 6. Statuts et classements existants	Page 29
2. 7. Infrastructures du site	Page 31
2. 7. 1. Les routes, pistes et sentiers	Page 31
2. 7. 2. Le bâti	Page 33

3. Environnement et patrimoine naturel

3. 1. Introduction	Page 36
3. 1.1. Description générale du site	Page 36
- Géologie	Page 36
- Climat	Page 37
- Réseau hydrographique	Page 42
3. 1.2. Méthodologie des études réalisées	Page 43
- Habitats d’intérêt communautaire (Annexe I) et cartographie	Page 43
- Espèces d’intérêt communautaire (Annexes II et IV de la directive Habitats et annexes I de la directive Oiseaux)	Page 48
3. 2. Intérêt biologique général	Page 49
3. 2.1. Faune et richesse spécifique	Page 49
3. 2.2. Flore et richesse spécifique	Page 52

3. 3. Habitats d'intérêt communautaire (Annexe I)	Page 56
3. 3.1. Liste des habitats d'intérêt communautaire et surfaces	Page 56
3. 3.2. Habitats d'intérêt communautaire – liste des fiches	Page 58
3. 4. Espèces d'intérêt communautaire	Page 59
3. 4.1. Liste des fiches espèces – Annexes II et IV de la directive Habitats	Page 59
3. 4.2. Liste des fiches espèces – Annexes I de la directive Oiseaux	Page 60
3. 5. Fiches habitats et espèces	Page 61
 4. Activités socio – économiques	
4. 1. Présentation générale du contexte socio – économique du site	Page 208
4. 2. Agriculture et pastoralisme	Page 209
4. 2. 1. Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Page 209
4. 2. 2. Agriculture	Page 209
4. 2. 3. Le pastoralisme	Page 211
4. 2. 4. Les prairies d'altitude	Page 224
4. 2. 5. Les zones de déprise	Page 224
4. 3. Sylviculture	Page 225
4. 3. 1. Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Page 225
4. 3. 2. Description de l'activité sur le site	Page 225
4. 4. Activités économiques, tourisme et loisirs	Page 231
4. 4. 1. Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Page 231
4. 4. 2. Présentation générale	Page 231
4. 4. 3. Les logements et les structures d'accueil	Page 232
4. 4. 4. Activités touristiques	Page 234
 5. Des objectifs aux actions de gestion	
5. 1. Principe	Page 241
5. 2. Les objectifs et les préconisations de gestion	Page 242
5. 3. Définition des objectifs	Page 244
5. 3. 1. Habitats d'intérêt communautaire	Page 244
5. 3. 2. Espèces d'intérêt communautaire	Page 268
5. 3. 3. Objectifs transversaux	Page 283

1. Natura 2000

Sommaire

1.1. La directive Habitats et le réseau Natura 2000	Page 7
1.2. Calendrier du réseau Natura 2000	Page 9
1.3. Directive Habitats – des précisions	Page 10
1. 4. Le Document d’objectifs	Page 14

1. 1. Directive Habitats Réseau Natura 2000

Objectif : Favoriser le maintien de la biodiversité

La directive Habitats a été adoptée le 21 mai 1992 par tous les Etats membres. Cette directive européenne (directive 92/43/CEE) a pour objectif et principe (Article 2 de la directive Habitats) :

- De conserver la biodiversité par le maintien, voire le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- De définir des mesures de gestion prises lors des concertations avec les partenaires en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.

Favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales.

Le maintien des espèces et habitats peut requérir le maintien voire l'encouragement d'activités humaines .

La biodiversité, élément de conservation du patrimoine naturel et humain

La diversité biologique est une ressource potentielle pour le futur (patrimoine génétique utilisable dans l'agronomie, la pharmacie, utilisation des matières premières renouvelables, valorisation de la production agricole et forestière dans le cadre d'un concept de développement durable). Cette biodiversité est un patrimoine hérité que l'on se doit de transmettre (maintien et valorisation des habitats et espèces) aux générations futures.

Préserver le patrimoine biologique et génétique.

Sélection d'un réseau de sites représentatifs et complémentaires

Des listes nationales de sites d'importance communautaire (SIC) ont été proposées, en concertation avec les interlocuteurs locaux, par les Préfets (décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001). Ces listes découlent d'inventaires scientifiques. A partir de ces listes, et après examen au niveau de tous les Etats membres, la Commission Européenne établira la liste définitive des sites d'importance communautaire.

Le réseau **Natura 2000** sera ainsi constitué :

- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) abritant les espèces et les habitats figurant aux annexes I et II de la Directive,
- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) classées en vertu des dispositions de la Directive Oiseaux.

ZSC : zones spéciales de conservation (Directive Habitats)

ZPS : zones de protection spéciales (Directive Oiseaux)

La désignation des sites s'est faite en concertation avec les interlocuteurs concernés. Il s'agit de sélectionner un réseau de sites représentatifs des habitats et des espèces d'intérêt européens.

La gestion du site est à mettre en oeuvre

La gestion conservatoire du site proposé à la commission européenne reste à établir en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Chaque état membre est ainsi libre de choisir la méthode et le type de gestion appropriée à mettre en place. Certains habitats ont une richesse biologique qui provient directement de l'activité humaine.

Le patrimoine écologique appartient aux acteurs locaux qui par le biais de mesures réglementaires et contractuelles acceptent de le conserver ou de le restaurer. L'Etat français a par ailleurs obligation de résultats pour la conservation des habitats et espèces dont la gestion a été définie en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Ainsi pour chaque site doivent être

“définies les mesures réglementaires, administratives ou contractuelles appropriées qui répondent aux exigences écologiques des habitats (Annexe I) et des espèces (Annexe II)” (Article 6).

La voie contractuelle est celle qui sera employée avec l'élaboration à terme de cahiers des charges opérationnels basés sur le même principe que les mesures agri - environnementales.

Collaboration, concertation et transparence sont ainsi indispensables pour mener à bien ce programme

Abréviations

SIC	Site d'Importance Communautaire (directive Habitats)
ZPS	Zones de Protection Spéciale (directive Oiseaux)
ZSC	Zones Spéciales de Conservation (directive Habitats)
Natura 2000	Réseau écologique européen = ZSC et ZPS

1. 2. Calendrier du réseau Natura 2000

En Europe :

- **1992 - 2004** : La période de mise en application de la directive Habitats consiste à réaliser l'inventaire et la cartographie des habitats et espèces d'intérêt européen, à définir les préconisations des mesures conservatoires et à rédiger les plans de gestion, le tout en concertation avec les acteurs locaux.

En France :

- **1994 - 1995** : Proposition par les scientifiques de sites présentant des Habitats "Annexe I" et des espèces "Annexe II" de la directive Habitat.

- **1996 - 1999** : Phase d'expérimentation testée sur une durée de 2 ans et coordonnée par Réserves Naturelles de France (RNF). Le Ministère de l'environnement a souhaité expérimenter la réalisation de "documents d'objectifs" sur 37 sites les plus représentatifs (dont 2 dans les Hautes-Alpes), sous la responsabilité d'un comité de pilotage local présidé par le Préfet. Une évaluation des besoins financiers nécessaires à la mise en place des mesures de gestion ainsi que des protocoles de suivis y ont été définis. La réalisation des 37 documents d'objectifs expérimentaux a permis de cerner les implications financières de la désignation d'un site et de tester la méthode.

Pour réaliser ce projet, l'opération a reçu un financement européen et national dit LIFE (L'Instrument Financier de l'Environnement). C'est le **programme LIFE "Gestion Natura 2000"**.

- **1998** : Proposition par la France de sites d'importance communautaire (SIC). Avant le printemps et la mise en place du programme LIFE, la France a défini et transmis à l'Europe la liste des sites susceptibles d'appartenir à ce réseau. Ce fut l'objectif des premières concertations locales menées jusqu'au printemps 1998. Les enjeux environnementaux sont souvent liés aux activités socio - économiques . De ce fait, les acteurs locaux sont concernés au premier chef : élus, agriculteurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs et professionnels du tourisme...

- **1999 - 2004** : Poursuite des concertations locales et rédaction d'un document d'objectifs sur chaque site. Il s'agit de déterminer quelles sont les mesures de conservation à mettre en oeuvre et les pratiques à maintenir ou à développer pour préserver voire restaurer les habitats et les espèces. La qualité du document repose sur une participation effective des acteurs locaux.

Le réseau Natura 2000 valorisera les sites retenus. Les sites du réseau seront ainsi très bien placés pour recevoir les financements éventuels, nécessaires aux actions envisagées. Habitats et espèces prioritaires pourront être maintenus au moyen de crédits européens et nationaux. Un fond de gestion des milieux naturels est de plus créé au ministère en charge de l'Environnement pour financer les actions de gestion conservatoire.

1. 3. Directive Habitats

Des précisions

Les activités

La sauvegarde de la biodiversité des sites désignés peut requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines. Toutefois, les activités humaines doivent demeurer compatibles avec les objectifs de conservation du patrimoine. Ainsi dans certains cas exceptionnels, des décisions devront être prises pour restreindre ou arrêter certaines activités qui présentent une menace significative pour les espèces et les habitats.

Un groupe de travail s'est réuni pour proposer une définition de la notion de **'perturbation'** significative d'espèce (Note de cadrage sur la notion de perturbation (art. 6. 2 de la DH) courrier du 10 décembre 1997 du ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement aux Préfets de Départements) :

“On considère ainsi qu’une perturbation a un effet significatif si elle entraîne un déclin durable des effectifs d’une espèce pour laquelle la ZSC (ou ZPS) a été désignée ou si elle entraîne une disparition de l’espèce sur la ZSC (ou ZPS) concernée.”

Ainsi : une détérioration (réflexion engagée sur ce thème courant 98) est relative à un habitat, un dérangement est relatif à un individu ou un groupe d'individus, et une perturbation est relative à une ou des espèce(s).
A terme, l'ensemble peut conduire à la destruction de l'habitat, des individus voire des espèces le fréquentant.

Ainsi la **chasse** par exemple n'est pas nécessairement incompatible avec la conservation des espèces et des habitats si elle est bien gérée.

La lettre de Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Mme Voynet, du 2 avril 1999 précise : “Je vous confirme les conclusions de la concertation menée au niveau national sur la perturbation liée aux activités de chasse dans le cadre de la Directive Habitats. Ainsi seules trois espèces de la Directive, à savoir le phoque veau marin, le mouflon en Corse et l'ours, sont susceptibles d'être perturbés de façon significative par ces activités”.

Projets ou programmes soumis à une évaluation de leurs incidences

Les évaluations d'incidences

L'article 6 de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 Mai 1992, « concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages » a été transposé dans le droit français par l'ordonnance n° 2001- 321 du 11 avril 2001 qui modifie le Code de l'Environnement, article L414-4. Elle est précisée par le décret n° 2001 – 1216 du 20 décembre 2001 et qui modifie le code rural, art.R.*214 – 34 à R. *214 – 38 (voir textes en annexe).

Il en ressort que, certains types de programmes ou projets de travaux soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à « affecter de façon notable » le site, doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences, afin que l'autorité compétente puisse autoriser ou non sa réalisation.

Les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 sont :

- les projets soumis à autorisation de la loi sur l'eau,
- les projets soumis à autorisation dans les parcs nationaux, réserves naturelles ou sites classés,
- les projets soumis à autorisation ou approbation et soumis à étude ou notice d'impact,
- les projets dispensés d'études ou notice d'impacts et désignés par une liste définie par arrêté préfectoral. Un arrêté préfectoral pourra être pris pour chaque site Natura 2000 ou pour plusieurs sites du département des Hautes-Alpes. Cette liste comprend notamment les projets de travaux tels que définis aux articles 3 et 4 du décret n°77 – 1141 du 12 octobre 1977 modifié.

En ce qui concerne les projets situés hors site Natura 2000, ces projets ne devront pas affectés de façon notable le site. Le cas échéant, les dispositions seront les mêmes que pour des projets situés en site Natura 2000.

Contenu de l'évaluation des incidences

L'étude d'évaluation des incidences de projet au titre de Natura 2000 peut être rassemblée dans un document unique (étude d'impact, notice d'impact ou d'incidences) dès lors que le chapitre relatif aux incidences Natura 2000 y est clairement identifié.

Le contenu de l'étude d'incidence est précisé par le décret du 20 décembre 2001 (article R. 214.36 du Code Rural). La méthodologie est définie dans un guide méthodologique élaboré sous la responsabilité du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000, en application de l'article L 414.4 du Code de l'Environnement).

Régimes d'autorisations et de dispenses

L'autorité compétente ne peut autoriser ou approuver le projet dont l'évaluation indique qu'il porte atteinte à l'état de conservation du site (article L 414.4 du Code de l'environnement).

Toutefois, certaines exceptions peuvent être faites, et des autorisations accordées par l'autorité compétente :

- ~~/~~ pour des raisons impératives d'intérêt public, dans ce cas, des mesures compensatoires sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000,
- ~~/~~ pour des motifs liés à la santé ou la sécurité publique ou pour d'autres raisons d'intérêt public après avis de la Commission européenne si le projet affecte des Habitats ou espèces d'intérêt communautaire prioritaires.

Nous rappelons que « les activités piscicoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlement en vigueur, ne constituent pas des activités perturbatrices ou ayant de tels effets. » Art.L414-1 du Code de l'environnement.

Gestion

Chaque Etat membre est libre de choisir la méthode et le type de mesures à prendre pour la gestion. La France décrit la procédure de gestion des sites Natura 2000 dans son décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001. Ce décret stipule la nécessité pour chaque site d'avoir un plan de gestion et en définit son contenu. Il développe aussi les dispositions relatives aux contrats Natura 2000.

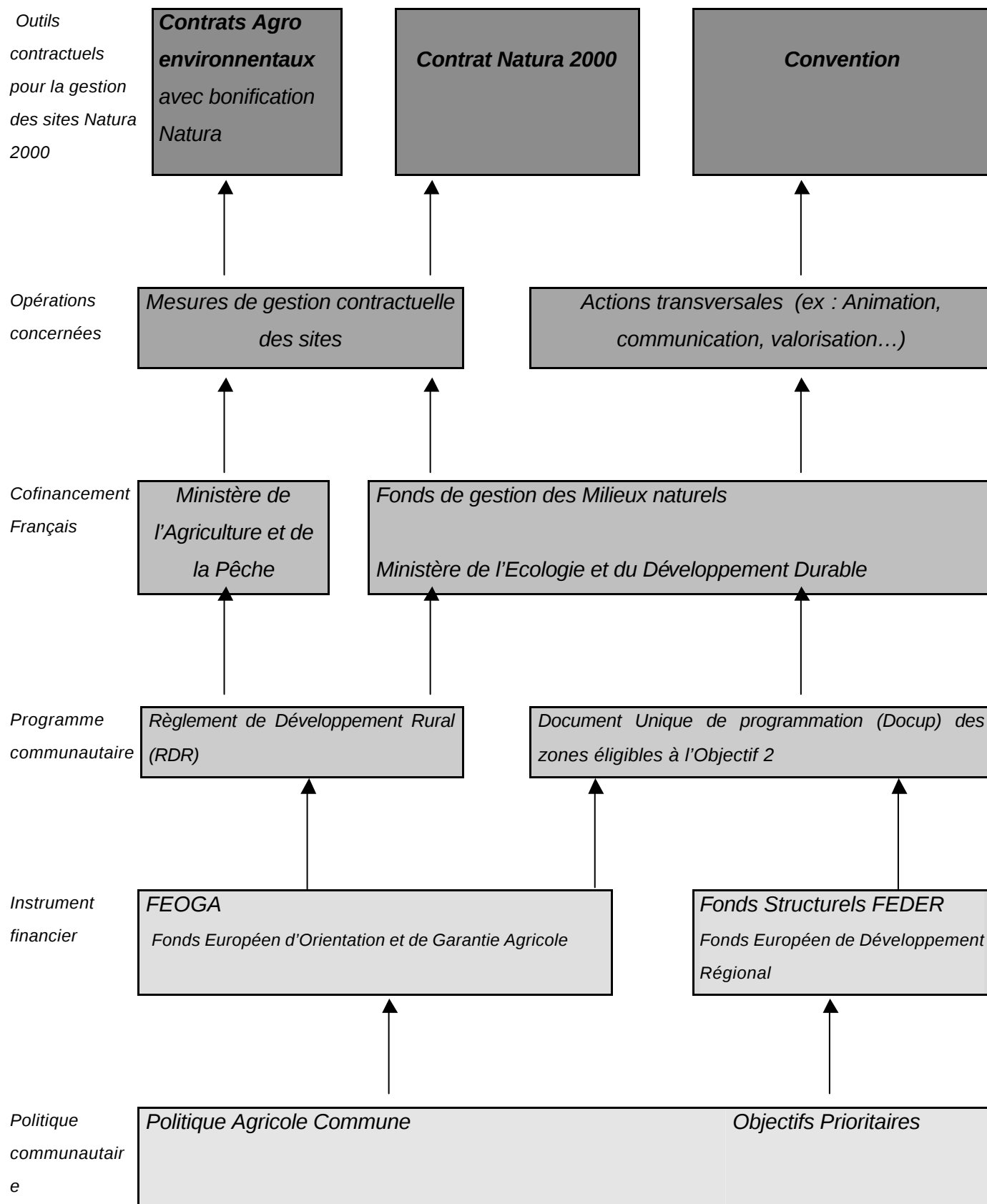
Contractualisation

Les mesures de mise en œuvre des préconisations de gestion sont de nature contractuelles. Le dispositif juridique mis en place par la France est fondé sur le volontariat et la responsabilisation des acteurs est déclinée en trois types de contrat :

- ?? Le Contrat Natura 2000 : Il est passé directement entre l'Etat et le titulaire de droits réels ou personnels (propriétaires ou mandataires). Il reprend les cahiers des charges des mesures prévues par le Document d'Objectifs approuvé. Il rémunère le signataire pour les travaux et les services rendus à la collectivité sur ses parcelles. Sa durée minimale est de 5 ans. Le montant de l'aide n'est pas plafonné et peut représenter jusqu'à 100% de la dépense totale.
- ?? Les Contrats Agro-environnementaux: Les Contrats Natura 2000 prennent la forme de contrats Agro-environnementaux. Les cahiers des charges des mesures de gestion mentionnés dans le Document d'Objectifs précisent les mesures équivalentes issues de la Synthèse régionale des mesures agro-environnementales. Ces mesures font l'objet d'une bonification de 20% dans la limite du plafond communautaire. Ils sont contractualisés pour une durée minimale de 5 ans.
- ?? Les Conventions conclues entre l'Etat et les structures collectives : Elles visent essentiellement l'animation du Document d'Objectifs, les opérations de type communication/sensibilisation...

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes-Alpes est le service instructeur. Les sources de financements sont multiples : Elles proviennent de l'Etat français, des ministères de l'agriculture et de l'environnement (Fond de gestion des milieux Naturels), et de l'Union Européenne grâce aux fonds consacrés au Règlement de Développement Rural de la Politique Agricole Commune (FEOGA- section garantie) et des Fonds Structurels (FEDER). Pour les contrats Natura 2000, l'organisme payeur est le CNASEA.

Les sources de financements



1. 4. Document d'objectifs

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la directive Habitats, **un document d'objectifs** est établi pour chaque site, sous la responsabilité et le contrôle du Préfet de département, représentant l'Etat. Ce document d'objectifs sera joint à l'acte de désignation de chaque site proposé. Un opérateur local, porteur du projet est désigné par le Préfet. Il s'agit pour le site PR 10 du Parc national des Ecrins.

Etabli en collaboration avec les propriétaires, les utilisateurs et les gestionnaires du site, il permet de se mettre d'accord sur "que veut – on ?, qui fait quoi ? et avec quels moyens ?". Il constitue de plus et à long terme le document de référence pour la préservation des habitats.

Le **comité de pilotage** associe à la démarche les représentants des acteurs de terrain : élus locaux, représentants des organisations socioprofessionnelles, des syndicats agricoles et forestiers, des associations et fédérations de propriétaires, d'usagers, de protection de la nature, des établissements publics.

Organe central du processus de concertation, le comité de pilotage est consulté et il a pour rôle de valider les différentes étapes de la démarche et le document d'objectif. Il est également impliqué dans sa mise en œuvre et son suivi.

Le document d'objectifs regroupe:

Un diagnostic

Le document d'objectifs fait, sur le site concerné, la synthèse des richesses patrimoniales définies dans les directives Habitats et Oiseaux, des activités humaines et exigences économiques, sociales, culturelles et écologiques. Il s'appuie sur les travaux des groupes de travail et des experts locaux.

Une définition des enjeux et des objectifs

Le document d'objectifs évalue l'état de conservation des habitats, les enjeux et les objectifs de préservation sur le site. Ces évaluations sont établies en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux réunis en groupes de travail.

Une élaboration d'un plan d'actions

Le document d'objectif définit et propose les mesures de gestion, traduites de façon opérationnelles, à mettre en place sur le site. Il n'est pas une photographie figée de l'espace et doit intégrer une vision dynamique des habitats, des espèces et des activités humaines. Ce document est la base de travail avant les démarches de contractualisation. Le document d'objectif, document de concertation et de communication sera modifié ou amendé tous les **6 ans** à compter de sa première application.

Le document d'objectif est un outil de travail où seront exposées clairement les actions de gestion conservatoire et les méthodes de suivi de l'état de conservation des Habitats. il comprend :

- un cahier des charges des mesures contractuelles comprenant un descriptif précis des travaux d'entretien ou de restauration des habitats et espèces et un descriptif des engagements,
- une définition précise des éléments justificatifs permettant de s'assurer du respect des engagements contractuels.

Le document d'objectifs sera validé par le comité de pilotage et donnera lieu à un arrêté préfectoral.

Suite à la validation préfectorale une structure animatrice est désignée par le préfet pour mettre en application ce document d'objectif. Elle aura pour rôle d'animer le site et de faire signer des contrats Natura 2000.

2. Milieu physique et humain

Sommaire

2. 1. Description générale des communes	Page 17
2. 2. Limite du site Natura 2000 "Valgaudemar"	Page 22
2. 3. Description sommaire du milieu	Page 24
2. 4. Bref historique des vallées de la Séveraisse et de la Séveraissette	Page 25
2. 5. Aspects foncier du site "Valgaudemar"	Page 28
2. 6. Statuts et classements existants	Page 29
2. 7. Infrastructures du site	Page 31
2. 7. 1. Les routes, pistes et sentiers	Page 31
2. 7. 2. Le bâti	Page 33

2. Milieu physique et humain

2.1. Description générale des communes

Ce site a été présenté par l'Etat français en août 1998 sous le numéro de code FR9301506. D'une superficie de **9 792** hectares, il comprend pour partie les communes de la Chapelle en Valgaudemar, Villar Loubière, St Maurice en Valgodemard, St Jacques en Valgodemard et la Motte en Champsaur, situées dans le département des Hautes - Alpes et la région Provence - Alpes - Cote d'Azur (PACA).

Géographiquement ce site d'intérêt communautaire appartient au massif des Ecrins, plus précisément il concerne les vallées de la Séveraisse et de la Séveraissette entre 950 mètres et 3116 mètres.

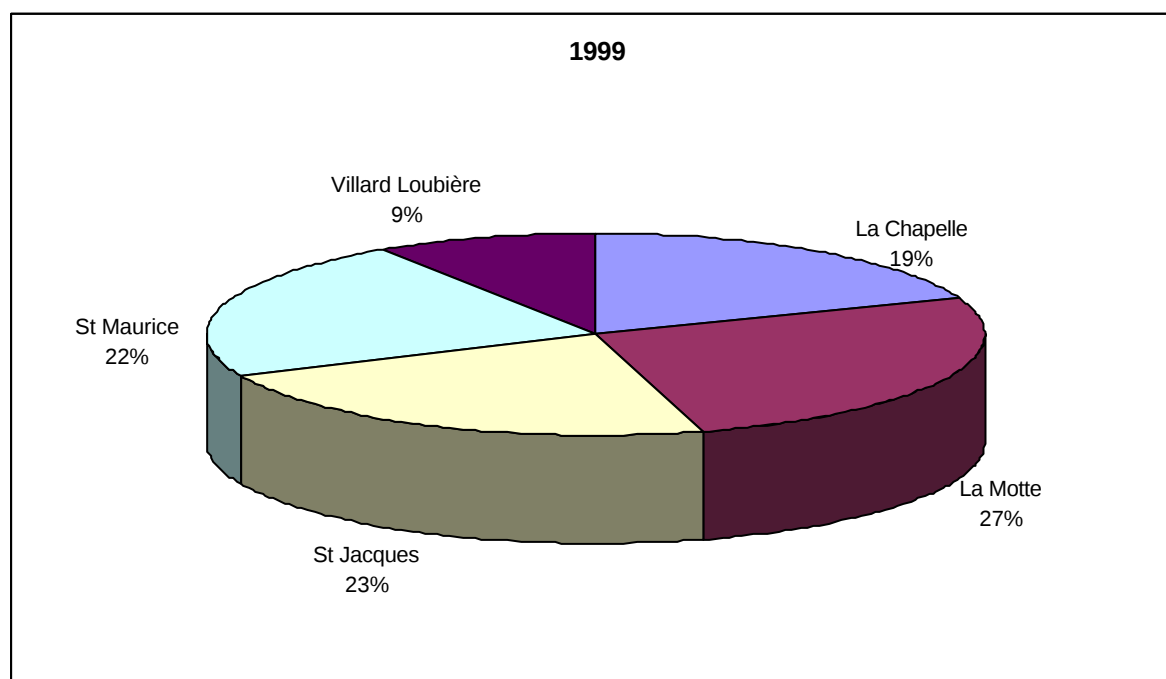
Les informations de ce chapitre sont principalement extraites des cahiers du patrimoine naturel des communes réalisés par le Parc national des Ecrins et mis à disposition des communes en 2002.

Les communes concernées par le site hébergaient en 1999, 670 habitants.

La densité de population est en constante diminution depuis le début du vingtième siècle. Quelques communes ont vu leur population se stabiliser dans les années 90.

La densité de population est très faible puisqu'elle est en moyenne de 3 habitants par kilomètre carré. C'est donc une région faiblement peuplée.

Communes	Superficie (ha)	Densité 1999 (hab/km²)	1698 (chiffres approximatifs)	1906	1982	1990	1999
La Chapelle en Valgaudemar	12361	1	780	657	184	135	129
La Motte en Champsaur	5280	3			143	155	177
St Jaques en Valgaudemar	1565	10	300	310	161	147	152
St Maurice en Valgaudemar	3637	4	325	335	117	143	150
Villard Loubière	2262	3	170	217	74	59	62
Total	25105	3	1575	1519	679	639	670



Une fiche détaillée par commune va suivre

Commune de la Chapelle en Valgaudemar

Code INSEE : 05064

Canton : Saint Firmin

Département : Hautes - Alpes (05)

Surface de la commune : 12 362 ha dont 5 465 sur le site PR 10.

Population : 129 habitants (source INSEE 1999)

Taux de variation annuel : - 0,5 %

Bâti présent sur le site : Hameau des Portes (habitat permanent : 3 personnes)

La commune et l'intercommunalité :

La commune fait partie de la communauté de communes du Valgaudemar.

Principal axe de circulation le plus proche : La D985 joignant la RN85

ENVIRONNEMENT - URBANISME

Zone centrale du Parc national des Ecrins : Surface : **11 000 ha**

parcelles :

Sect° B : 8, 9, 27 à 36, 43, 85, 117 à 154, 503, 504, 512 à 632, 634 à 783, 785 à 807, 817 à 827, 1130 à 1156, 1169, 1170, 1176, 1177, 1182, 1183.

Sect° C : 1 à 10,

Sect° D : 1 à 10, 12 à 72.

Sect° E : 1 à 111.

Sect° F : 178 à 193, 206 part, 207 à 219, 227 à 386.

Sect° H : 1 part, 2 part, 3 à 13, 13 bis (part).

Sect° I : 2 à 4, 150, 151 part.

Sect° K : 193, 206, 207, 274 part, 333 à 338, 341, 346, 348 à 585, 587, 588.

Sect° L : 1 à 129.

Sect° M : 115, 242 à 246, 248, 249, 260 à 283, 291 à 310, 320, 321.

Zone de Protection Spéciale : **zone centrale du Parc national des Ecrins**

Réserve naturelle de la **Haute vallée de la Séveraisse de 155 ha**

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) : (**Zone centrale du Parc national des Ecrins**)

Sites particuliers :

Commune de La Chapelle Site inscrit Le 8 octobre 1946

Massif de l'Olan Site inscrit Le 8 octobre 1946

Vallée de la Séveraisse Site inscrit Le 8 octobre 1946

Navette Site inscrit Le 8 octobre 1946

Les Chaussendents Site inscrit Le 8 octobre 1946

Rif du Sap Site inscrit Le 8 octobre 1946

Refuge Xavier Blanc Site inscrit Le 8 octobre 1946

Les Andrieux Site inscrit Le 8 octobre 1946

Le Clot Site inscrit Le 8 octobre 1946

La Chapelle en Valgaudemar Site inscrit Le 8 octobre 1946

Les Portes Site inscrit Le 8 octobre 1946

Lac de Pétaarel Site inscrit Le 8 octobre 1946

Lac de Cebeyras Site inscrit Le 8 octobre 1946

Le Bas-lieu Site inscrit Le 8 octobre 1946

Le Casset Site inscrit Le 8 octobre 1946

Le Bourg Site inscrit Le 8 octobre 1946

Cascade du Casset Site classé Le 19 janvier 1911 et le 27 novembre 1912

Cascade de Combe froide Site classé Le 19 janvier 1911 et le 27 novembre 1912

Les Oulles du Diable Site classé Le 19 janvier 1911 et le 27 novembre 1912

Le Voile de la Mariée Site inscrit Le 8 octobre 1946

Lac du Lauzon Site inscrit Le 8 octobre 1946

Station d'épuration : **3** / Capacité : **500**

Population totale raccordée en saison : **670** Milieu récepteur : **Séveraisse**

Sources : Parc national des Ecrins, Inventaire ZNIEFF, Données DDE, Données DDAF

Commune de Villar - Loubière

Code INSEE : 05182

Canton : Saint Firmin

Département : Hautes - Alpes (05)

Surface de la commune : 2 263 ha dont 240 ha sur le site PR 10.

Population : 62 habitants (source INSEE 1999)

Taux de variation annuel : + 0,5 %

Bâti présent : aucun.

La commune et l'intercommunalité :

La commune fait partie de la communauté de communes du Valgaudemar.

Principal axe de circulation le plus proche : La D985 joignant la RN85

ENVIRONNEMENT - URBANISME

Zone centrale du parc national des Ecrins :

Surface : **400 ha** parcelles :

Sect° A : 830 à 845

Sect° D : 1 à 82, 86 à 101, 139 à 167, 169 à 178

Zone de Protection Spéciale : **zone centrale du parc national des Ecrins**

Site d'Importance Communautaire : **PR 10 : Valgaudemar**

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) : (**Zone centrale du parc national des Ecrins**)

Sites particuliers :

Ancien moulin à eau avec ses aménagements intérieurs. Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 21 mars 1993

Colombeugne Site inscrit le 8 octobre 1946

Village de Villar Loubière Site inscrit le 8 octobre 1946

Sources : Parc national des Ecrins, Inventaire ZNIEFF

Commune de Saint Maurice en Valgodemard

Code INSEE : 05152

Canton : Saint - Firmin

Département : Hautes - Alpes (05)

Surface de la commune : 3700 ha dont 880 ha sur le site PR 10.

Population : 150 habitants (source INSEE 1999)

Taux de variation annuel : + 0,5 %

Bâti présent : Cabane de la Béranne .

La commune et l'intercommunalité :

La commune fait partie de la communauté de communes du Valgaudemar.

Principal axe de circulation le plus proche : La D985 joignant la RN85

ENVIRONNEMENT - URBANISME

Zone centrale du parc national des Ecrins :

Surface : **800 ha**

parcelles : Sect° B : 87 à 107, 108 partie, 115 partie, 271 à 277, 299 à 317, 325 à 347, 379 à 408, 439 à 443, 477 à 539, 543 à 590

Sect° C : 610 partie, 612 partie, 613 à 619

Zone de Protection Spéciale : **zone centrale du parc national des Ecrins**

Site d'Importance Communautaire : **PR 10 Valgaudemar**

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) : (**Zone centrale du parc national des Ecrins, Massif du petit Chaillol**)

Sites particuliers :

Eglise St Maurice inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques 9 décembre 1939 - 29 novembre 1949

Eglise St Maurice, cimetière contigu,

place de l'Eglise et Tilleul géant sur la place Site classé 8 octobre 1946

Station d'épuration : **3** / Capacité : **600** Population raccordée en saison : **760**

Milieu récepteur : **Séveraisse**

Sources : Parc national des Ecrins, Inventaire ZNIEFF, Données DDAF

Commune de Saint Jacques en Valgodemard

Code INSEE : 05144

Canton : Saint Firmin

Département : Hautes - Alpes (05)

Surface de la commune : 1565 ha dont 1180 ha sur le site PR 10.

Population : 152habitants (source INSEE 1999)

Taux de variation annuel : + 0,4 %

Bâti présent : Cabane de la Selle et du Saut de la Vesse.

La commune et l'intercommunalité :

La commune fait partie de la communauté de communes du Valgaudemar.

Principal axe de circulation le plus proche : La D985 joignant la RN85

ENVIRONNEMENT - URBANISME

Site d'Importance Communautaire : **PR 10 Valgaudemar**

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) : **(Massif du petit Chaillol)**

Station d'épuration : **4** Capacité : **600** Population raccordée en saison : **480**

Milieu récepteur : **Séveraisse**

Sources : Parc national des Ecrins, Inventaire ZNIEFF, Données DDAF

Commune de la Motte en Champsaur

Code INSEE : 05090

Canton : Saint Bonnet

Département : Hautes -Alpes (05)

Surface de la commune : 3700 ha dont 2027 ha sur le site PR 10.

Population : 177 habitants (source INSEE 1999)

Taux de variation annuel : + 1,5 %

Bâti présent : Cabane de Peyron Roux.

La commune et l'intercommunalité :

La commune n'appartient à aucune intercommunalité.

Principal axe de circulation le plus proche : La D985 joignant la RN85

ENVIRONNEMENT - URBANISME

Zone centrale du parc national des Ecrins :

Surface : **2 400 ha**

parcelles : Sect° C :121 à 123

Sect° D : 1 à 42, 77 à 80, 85 à 165

Zone de Protection Spéciale : **zone centrale du parc national des Ecrins**

Site d'Importance Communautaire : **PR 10 Valgaudemar**

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) : **(Zone centrale du parc national des Ecrins, Le Queyrel - Bois du Roy de Moline en Champsaur)**

Sources : Parc national des Ecrins, Inventaire ZNIEFF, Données DDAF

2. 2. Limite du site Natura 2000 "Valgaudemar"

Commune de la Chapelle en Valgaudemar

Localisation : Le Lauzon, La Lavine, Les Pâles, la vallée de Navette, Pétarel, Muande et Muandon

Limite de l'enveloppe de référence:

Sur la commune de la Chapelle les limites correspondent aux limites communales pour les parties sommitales. Pour la partie à l'ubac de la Chapelle c'est la limite de la zone centrale du parc national des Ecrins qui constitue l'enveloppe auquel il faut ajouter une partie en zone périphérique au dessus du village de la Chapelle (Les Portes et le Clos des Portes). Une deuxième zone plus restreinte mais en totalité en zone centrale du parc est constituée par le lac du Lauzon et ses abords.

Surface totale : 5 465 ha

Surface en zone centrale du Parc national des Ecrins : 5 199 ha

Surface en zone périphérique du Parc national des Ecrins : 266 ha

Caractéristique morphologique :

Territoire essentiellement d'ubac creusé de vallons glaciaires. Présence d'une zone calcaire dans un ensemble majoritairement siliceux.

Sommets :

Aiguille de Morges (2985 m), Pic de Mal Cros (3116 m), Pic de Pétarel (2618)...

Bassin versant :

Le réseau morphologique et hydrologique du site fait partie du bassin versant de la Séveraisse.

Torrents principaux: Torrent de Navette, torrent du Bourg et torrent du Lauzon

Commune de Villar - Loubière

Localisation : Ubac de Villar – Loubière sous la Tête du Jalon.

Limite de l'enveloppe de référence:

Les limites correspondent à la zone centrale du parc national des Ecrins, c'est à dire le bois du Roi et toutes les parties extra forestières sous la tête du Jalon.

Surface totale : 240 ha

Surface en zone centrale du Parc national des Ecrins : 240 ha

Surface en zone périphérique du Parc national des Ecrins : 0 ha

Caractéristique morphologique :

Versant ubac cristallin.

Bassin versant :

Le réseau morphologique et hydrologique du site fait partie du bassin versant de la Séveraisse.

Sommets :

Tête du Jalon (2326 m)

Torrent principal : Le Pis

Commune de Saint Maurice en Valgodemard

Localisation : Adroit du vallon de Prentiq

Limite de l'enveloppe de référence :

Les limites correspondent à la zone centrale du parc national des Ecrins.

Surface totale : 880 ha

Surface en zone centrale du Parc national des Ecrins : 880 ha

Surface en zone périphérique du Parc national des Ecrins : 0 ha

Caractéristique morphologique :

Versant adret cristallin.

Sommets :

Pic de Pétarel (2618 m) Pic de Pian (2825 m).

Bassin versant :

Le réseau morphologique et hydrologique du site fait partie du bassin versant de la Séveraisse.

Torrents principaux : Torrent de Prentiq.

Commune de Saint Jacques en Valgodemard

Localisation : Ubac de St Jacques

Limite de l'enveloppe de référence:

Les limites correspondent pour les parties sommitales aux limites de la commune, pour les parties basses elles oscillent entre la limite forestière, le canal des Herbey et la route départementale D16 en excluant une partie du versant au dessus du Séchier.

Surface totale : 1180 ha

Surface en zone centrale du Parc national des Ecrins : 0 ha

Surface en zone périphérique du Parc national des Ecrins : 1180 ha

Caractéristique morphologique :

Versant Ubac cristallin.

Sommets :

Banc du Peyron (2777 m).

Bassin versant :

Le réseau morphologique et hydrologique du site fait partie du bassin versant de la Séveraisse.

Torrents principaux : Torrent du Séchier et de Chasserand.

Commune de la Motte en Champsaur

Localisation : Adroit de Molines, Vallon de Fond Froide

Limite de l'enveloppe de référence:

Les limites correspondent à la Limite des crêtes de Moussière au pic de l'Arche puis la limite descend le long du torrent de Chagnard , contourne le hameau de Molines pour suivre plus ou moins le pied de versant à l'exclusion du bas du torrent des Pins. Au niveau de la Motte le site contourne le village.

Surface totale : 2027 ha

Surface en zone centrale du Parc national des Ecrins : 669 ha

Surface en zone périphérique du Parc national des Ecrins : 1 357 ha

Caractéristique morphologique :

Versant adret cristallin majoritairement et vallée glaciaire de Fond Froide.

Sommets :

Banc du Peyron (2777 m) Pic de Pian (2825 m) Pic de Colle Blanche (2975).

Bassin versant :

Le réseau morphologique et hydrologique du site fait partie du bassin versant de la Séveraissette.

Torrents principaux : Torrent de la Valette, Torrent des Pins et torrent de Peyron Roux.

2. 3. Description sommaire du milieu naturel

Le site PR 10 Valgaudemar se répartit en 2 grandes zones :

- le regroupement des territoires des communes de la Chapelle, Villard Loubière, St Maurice et St Jacques soumis à des influences bioclimatiques, écologiques et anthropiques à peu près similaires. C'est à dire un ubac forestier et pastoral de moyenne et haute montagne .
- le territoire situé sur la commune de la Motte est essentiellement un adret montagnard.

Communes de la Chapelle, Villard Loubière, St Maurice et St Jacques

Gradient altitudinal :

De 950 m (route départementale près de St Jacques) à 3116 m (Pic de Mal Cros) sur la Chapelle en Valgaudemar

Etages bioclimatiques présents :

Etage montagnard (de 850 à 1700 m)

Dans cet étage le relief est très accidenté avec des pourcentages de pente importants. La végétation est dominée par la hêtraie sapinière. Dans les parties les plus basses, on observe d'anciens prés de fauche et des pâturages d'intersaisons pour partie en cours de recolonisation.

Etage subalpin (de 1700 à 2350 m)

Dans cet étage il faut distinguer les parties sédimentaires des parties plus anciennes :

Sur la partie cristalline, la forêt est encore très présente à base de mélèzes et de pins Cembro (Pétarel, Prentiq...)

La partie sédimentaire est dominée par une mosaïque de pelouses calcaires et de landes (La Lavine, le Chapeau...)

Etage alpin (de 2350 à 2750 m)

Cet étage est constitué par des pelouses rases et des éboulis

Etage nival (de 2750 à 3116 m)

Etage peu représenté sur le site, principalement au niveau du système glaciaire de l'Aup.

Commune de la Motte

Gradient altitudinal :

De 1110 m (au dessus de village de la Motte) à 2975 m (Pic de Colle Blanche)

Etages bioclimatiques présents :

Etage montagnard (de 1150 à 1900 m)

Cet étage est relativement boisé. Ce boisement est issu de plantations du XX^e siècle à base de mélèzes, pins noirs et pins à crochets. Pour le reste le territoire est composé de barres rocheuses avec des pelouses et landes éparses.

Etage subalpin (de 1900 à 2450 m)

Nous sommes ici en présence de pâturages ovins plus ou moins abandonnés et de petite superficie

Etage alpin (de 2450 à 2975 m)

Etage peu représenté (Col de Fond froide et une partie des crêtes.)

2. 4. Bref historique des vallées de la Séveraisse et de la Séveraissette

Le Valgaudemar

Extrait des « Promenades en Valgaudemar » 1987

Les premières traces d'occupation humaine avérées remonterait à l'âge du bronze. A St Firmin des objet ont été retrouvés dans des sépultures. Ils dateraient d'environ 1000 ans avant notre ère.

A l'époque gallo-romaine, sous le règne de l'Empereur Garin (283 – 285) des monnaies frappées à son effigie ayant été découvertes dans des tombes à la Chapelle et au Clot. Après l'invasion de la partie occidentale de l'empire romain par les peuples germaniques (406) et l'établissement des Burgondes dans les Alpes, le Valgaudemar devient limite Sud de leur royaume. Un de leur chef, Gaudemar, après avoir été vaincu par le fils de Clovis (531) se retira dans la vallée et y donna son nom. Ce sont ses descendants qui durant des siècles gouverneront cette vallée.

Pendant le Moyen-Âge, le Valgaudemar ne forma qu'une seigneurie dont St-Jacques était le chef-lieu. Rostaing (1249-1260) « héritier Burgonde » partagea à la fin de son règne la vallée entre ses deux fils : à Jacques en 1300, la haute vallée de la Chapelle, à Henri en 1273, la basse vallée, St-Maurice et St-Jacques. En 1352, Henri Gras, fils de Jacques n'ayant pas de postérité masculine, partage son domaine entre Alix, épouse d'Henri d'Ambel, et son autre fille ; Alarde épouse de Jean des Herbeys dont l'héritage en 1543 sera vendu à Guillaume Peyrouse pour ce qui concerne les terres : et octroiera aux habitants et en « indivis » la propriété des montagnes pastorales abolissant ainsi, bien avant 1789, les droits seigneuriaux qui lui étaient dus pour les pâturages. C'est ce partage qui donnera naissance à l'histoire de la commune de la Chapelle qui jusqu'en 1962 était encore divisée en deux : la commune de Clémence d'Ambel et celle de Guillaume Peyrouse.

Jusque vers les années 1960, le Valgaudemar est essentiellement agricole, une agriculture d'acharnement et de survie, due au relief défavorable. La haute vallée est pastorale, la partie basse surtout agricole.

Le Valgaudemar riche en filons minéraux fut considéré de 1861 à 1932 comme la Cornouaille française, des mines y furent exploitées. On peut citer les mines du Roux (commune de St Maurice en Valgaudemar) ou de la Chauvetane (commune de la Chapelle en Valgaudemar).

Vers 1863, une usine de draps est fondée à St-Firmin. En 1880, l'activité artisanale se développe. L'énergie hydraulique est utilisée dès 1900 pour faire fonctionner des moulins, à blé, à huile de noix ou de noisettes ; et des scieries dont certaines fonctionnent encore.

C'est l'ouverture de la première route carrossable : Chauffayer, St-Jacques - La Chapelle en 1851, puis celle en 1860 devenue depuis la route principale par St-Firmin qui se prolongera en 1890 jusqu'au Casset et en 1963 au Gioberney qui permit au tourisme de découvrir la vallée et l'alpinisme de s'y développer avec les conquêtes en 1873 des Rouies et 1875 de l'Olan ; sentiers et refuges se sont développés ensuite.

L'habitat du Valgaudemar se présente sous forme de nombreux petits hameaux dispersés dans le fond et sur les bords des versants avec un regroupement plus dense au fur et à mesure que l'on remonte la vallée. Leur implantation est faite en fonction des risques naturels (chutes de pierres, avalanches, inondations). Les maisons constituant ces hameaux sont toutes à leur origine des fermes massives en pierre destinées à abriter, hommes, bêtes et fourrage. Celles-ci depuis ont évolué mais cependant quelques toits de chaume très pentus posés en « pan battu », miraculeusement rescapés des nombreux incendies, sont encore présents de même que les « tounes » profondes arcades abritant les entrées.

Cette vallée a connu de fortes et pesantes densités de population au regard de la surface cultivée. Elle s'est dépeuplée fortement dans la deuxième moitié du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle. Cet exode rural massif a duré un siècle, et la population aujourd'hui, est de plus de 3 fois inférieure à celle du maximum démographique de 1831.

Le Valgaudemar, essentiellement agricole jusque dans les années 1955-1960, a maintenant une population active qui occupe des emplois plus variés, mais le taux d'activité est inférieur à celui du département ; les inactifs sont constitués pour une bonne part par des anciens et les pyramides des âges montrent bien le vieillissement de la population. Le tourisme facteur dynamisant, est ici réduit dans le temps, il s'agit surtout d'un tourisme estival, bien que des efforts soient déployés pour promouvoir, notamment à partir du ski de fond, un développement du tourisme hivernal.

La vallée tout entière est comprise dans la zone périphérique du Parc national des Écrins et partiellement dans la zone centrale. Soit pour les communes de St Jacques à la Chapelle en Valgaudemar environ 60 % du territoire en zone centrale.

La Séveraissette

Nous traiterons ici uniquement la commune de la Motte en Champsaur. La majorité du paragraphe qui suit est extraite des textes présentés à l'exposition de Molines qui retrace l'histoire et les pratiques locales. Ces textes ont été rédigés par M. Bellon Robert

Tout d'abord, il faut savoir que pendant longtemps Molines est rattachée à La Motte.

Mais si, pour la Motte, nous voyons dès 1179 apparaître son nom dans une bulle du Pape ALEXANDRE III, il n'en est pas de même pour Molines, dont la notoriété ne semble par avoir dépassé les limites régionales, sauf toutefois sur le plan fiscal où, dès le règne des Dauphins, elle est soumise à la taille sous sa propre identité.

Il faut attendre la Révolution pour que la commune de Molines apparaisse - et encore par accident - car en 1790, lors de la formation du département, Molines est incorporée à la Motte et c'est seulement en 1792, lorsqu'on s'est aperçu que le territoire ainsi formé était trop vaste, que l'on a créé la commune de Molines.

Mais les tribulations de Molines ne sont pas terminées. Nous verrons plus loin que même après l'établissement du premier plan cadastral de 1836, certaines communes voisines revendiquant d'anciens droits, lui réclament des terrains de pâture.

Hélas, les conditions de vie, l'émigration et la guerre de 1914-18 creusent des vides inexorables dans la population et amènent les ultimes habitants à rechercher des lieux plus cléments.

Aussi, en 1930, les dernières propriétés sont vendues à l'administration des Eaux et Forêts et la commune est rattachée administrativement à La Motte.

Seules quelques personnes, très attachées au village, refusèrent de partir.

Aujourd'hui il ne reste plus qu'une habitante permanente Mlle Escalle.

La majorité de cette ancienne commune est en domanial avec une partie en zone centrale du parc national des Ecrins (2 977 Ha).

Quelques dates marquantes du Champsaur - Valgaudemar

Dates	Événements
- 1000 avant JC	A l'âge du bronze : anciennes traces d'occupation des vallées et des alpages
400 après JC	Invasion germaniques
531	Installation de seigneur Gaudemar
1202	Le mariage de ANDRE Dauphin et Béatrice de SABRAN fait passer ces deux vallées des comtes de Provence aux Dauphin.
	Création de la route dite « chemin Humbert Dauphin » par Humbert II
1334	Henri Gras seigneur de St Maurice en Valgaudemar achète Molines à Pierre Muisard seigneur de la Motte
1343	HUMBERT II vend ses états au roi de France Jean le BON. Le Dauphin sera désormais le fils aîné du Roi.
1562	Début des guerres de religion entre catholiques et protestants
1589	François de BONNE devenu entre temps LESDIGUIERES arrive à mater la résistance catholique.
1611	Création du Duché du Champsaur par Marie de MEDICIS pour LESDIGUIERES
1626	Mort du Connétable de LESDIGUIERES et suppression des avantages par Louis XIII et Richelieu
1719	La marquise de ROCHECHOUART vend son domaine au comte de Tallard pour 200 000 livres
1792	Création de la commune de Molines
1860	Inondation du hameau de Molines
1861	Relance des recherches minières
1874	Abandon du hameau de Londonnière
1875	Abandon du hameau de la Valette
1900	Installation des premières usines hydroélectriques dans la vallée de la Séveraisse
1911	Classement des sites des Oules et des cascades du Casset et de Combe Froide
1914-18	1 ^{er} guerre mondiale
1914	Inondation de toutes les vallées de la Séveraisse et de la Séveraissette (seul le pont du Casset a résisté).

1930	Vente des dernières propriétés de Molines à l'Etat et rattachement à la commune de la Motte
1946	Classement en site inscrit de la commune de La Chapelle et en site classé de l'église et du tilleul de Saint Maurice en Valgaudemar.
1950	Construction du chalet hôtel du Gioberney
1962	Regroupement des communes de Guillaume Peyrouse et Clémence D'Ambel pour créer la commune de la Chapelle en Valgaudemar
1973	Création du Parc national des Ecrins

2. 5. Aspects foncier du site ‘Valgaudemar’

Trois types de propriétés existent sur le site ‘Valgaudemar’ :

Données fournies par l'IFN (voir atlas cartographique)

- 1 Propriété domaniale : 33 % environ
- 2 Propriété communale soumise au régime forestier : 8 % environ
- 3 Propriété privée ou communale non soumise : 59 % environ

	Répartition du foncier par commune en %			
Communes	1	2	3	TOTAL
La Chapelle en Valgaudemar	1532	80	3853	5465
Villard Loubière	0	200	40	240
Saint Maurice en Valgodemard	0	50	830	880
Saint Jacques en Valgaudemar		365	815	1180
La Motte en Champsaur	1653	144	230	2027
	3185	839	5768	9792

La troisième catégorie regroupe les terrains privés mais surtout les alpages communaux qui couvrent des surfaces importantes.

2. 6. Statuts et classements existants

Parc national des Ecrins (27 mars 1973)

Le Parc national des Ecrins a été créé le 27 mars 1973 par le décret n° 73 - 378 pris en application de la loi n° 60.708 du 22 juillet 1960 relative à la création des Parcs nationaux en France. Un article a été ajouté à cette loi par la loi montagne n° 85 - 30 du 9 janvier 1985. Il précise le rôle des Parcs nationaux et la coopération avec les régions et les collectivités territoriales.

Ces lois et ce décret constituent sa base juridique. Le Parc est géré par un établissement public national à caractère administratif dont le directeur et le directeur adjoint sont nommés par le Ministre chargé de l'environnement après avis du Conseil d'administration. Il est placé sous la tutelle de la Direction de la Nature et des Paysages, sous direction des espaces naturels du ministère.

L'établissement est administré par un Conseil d'administration de 53 membres, composé d'élus locaux (maires et conseillers généraux), de représentants de l'administration et des organismes socioprofessionnels, de personnes qualifiées et d'un représentant du personnel du Parc. Les membres du conseil sont nommés par le Ministre chargé de l'environnement (décret n° 91 - 1074 du 16 octobre 1991 modifiant le décret 73 - 378 créant le Parc national des Ecrins) pour une durée de 3 ans.

Zone centrale

En **zone centrale** s'applique la réglementation découlant du décret de création qui vise à protéger la faune, la flore, le sol, le sous-sol, les eaux, les sites, les paysages et la diversité biologique en général.

Les activités dites traditionnelles telles que le pastoralisme, l'agriculture, la sylviculture sont maintenues et encouragées. Le patrimoine culturel tel que le bâti traditionnel est mis en valeur. En termes d'aménagement, le cadre d'intervention est défini par un programme d'aménagement, fruit d'une consultation des partenaires intéressés. Les activités de découverte du patrimoine naturel (randonnée, alpinisme...) peuvent faire l'objet d'une organisation cohérente dans le souci de protéger les écosystèmes.

Zone périphérique

En **zone périphérique**, c'est le droit lié au territoire communal, qui s'applique. Par ailleurs, une politique de valorisation du Parc national est mise en oeuvre avec les partenaires locaux. Elle se traduit par :

- des actions en faveur de l'accueil du public,
- l'aménagement des sites fréquentés,
- la conservation et la mise en valeur du patrimoine rural, l'aide au maintien d'une agriculture respectueuse des écosystèmes et des paysages.

Sites Inscrits

La Chapelle en Valgaudemar :

Cette commune possède de nombreux sites inscrits, sur le site on peut citer :

Navette Site inscrit Le 8 octobre 1946

Les Portes Site inscrit Le 8 octobre 1946

Lac de Pétarel Site inscrit Le 8 octobre 1946

Lac de Cebeyras Site inscrit Le 8 octobre 1946

Le Voile de la Mariée Site inscrit Le 8 octobre 1946

Lac du Lauzon Site inscrit Le 8 octobre 1946

Le classement en Site Inscrit a pour objectif la conservation de milieux et de paysages dans leurs états actuels. Toute modification ou travaux doivent être déclarés 4 mois à l'avance auprès de l'architecte des bâtiments de

France pour avis. L'inscription du site ne constitue pas une mesure de protection forte.

Sites Classés

La Chapelle en Valgaudemar : Les Oules du Diable (19 janvier 1911 et 27 novembre 1912)

Le classement en Site Classé a pour objectif la protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti. Tous travaux susceptibles de modifier ou de détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation du Ministre concerné, ou du Préfet pour les travaux non soumis à permis de construire. Le classement du site ne permet pas une gestion active du milieu naturel.

Classements et superficies dans le site

	Parc national des Ecrins		Autres classements		
Communes	Zone Centrale (ZC)	Zone périphérique (ZP)	Sites Inscrits	Sites Classés	TOTAL
La chapelle en Valgaudemar	5 199 ha	266 ha	Non quantifié	Non quantifié	5 465 ha
Villar Loubière	240 ha	0ha			240 ha
Saint Maurice en Valgodemard	880 ha	0ha			880 ha
Saint Jacques en Valgaudemar	0ha	1 180 ha			1 180 ha
La Motte en Champsaur	669 ha	1 358 ha			2 027 ha
TOTAL	6 988 ha soit 72 %	2 804 ha soit 28%	Non quantifié	Non quantifié	9 792 ha

2. 7. Infrastructures du site

2. 7. 1. Les routes, pistes et sentiers sur le site

La carte IGN TOP 25 n°3437 OT localise précisément les principaux axes : routes, pistes et sentiers existants. L'entretien des sentiers et de leur signalétique se répartit entre le Parc national des Ecrins, l'ONF et les communes.

La vallée du Valgaudemar est desservie par les Départementales D 985a et D 16 qui se rejoignent au pont du Roux pour continuer vers la commune de Villard Loubière et la Chapelle an Valgaudemar. Au niveau de la Chapelle, deux axes routiers permettent d'atteindre respectivement le chalet hôtel du Gioberney (D 480) et le hameau des Portes. Au-delà des Portes il est possible de rejoindre le village abandonné de Navette via une piste. Pour la vallée de Molines une seule route à partir de la Motte permet d'atteindre le village de Molines en Champsaur. Une Piste en zone centrale du parc national des Ecrins prolonge cette route jusqu'au hameau en ruine du Roy.

Commune de la Chapelle en Vagaudemar
Les routes et tunnels
Aucune route nationale ou départementale dans le site Une route goudronnée relie le chef lieu au hameau des Portes puis se prolonge en piste de terre jusqu'à la cascade de Buchardet en passant par le hameau abandonné de Navette.
Sentiers
La Chapelle - le Clot - Vallonpierre La Chapelle - les Portes Les Portes - Fouronnière Fouronnière - le Chapeau Navette - les Pales par Lauplat Torrent - Cascade de la Buffe Navette - Buissart - l'Aup Fouronnière - Cabane de l'Aup Fouronnière - Col de Béranne Cabane de l'Aup - Col de Fond Froide Cascade de Buchardet - Col de Val Estrèche Les Andrieux - Col de Pétarel Les Chaussendents - le Veyre Les Portes - Torrent de Pétarel Le Rif de Sap - le Chapeau Pré de l'Ours - Cabane de la Lavine Gioberney - lac du Lauzon - Muande Bellone

Commune de Villard Loubière
Les routes
Aucune route. Une piste forestière
Sentiers
Villar Loubière - la Muande Le pont - jonction vers la Muande

Commune de Saint Maurice en Valgodemard
Les routes
Aucune.
Les pistes, sentes et sentiers
L'Ubac - col de Pétarel Col de Pétarel - col de la Béranne Pont de la Scie - Muandon

Commune de Saint Jacques en Valgodemard
Les routes
Aucune.
Les pistes, sentes et sentiers

Commune de La Motte en Champsaur
Les routes
Aucune.
Les pistes, sentes et sentiers
Molines - col de Fond Froide Molines - col de l'Ardouère Col de l'Ardouère - Peyron roux Col de l'Ardouère - torrent des Pins - Pas du Limon Torrent des Pins - Partuzat La Valette – Pas du Limon

2. 7. 2. Le bâti

Un inventaire et des propositions de gestion du patrimoine architectural de la zone centrale du Parc national des Ecrins a été réalisé en 1996 par le Parc, l'Ecole d'architecture de Grenoble et par le Cabinet Nicolas - Maurin. Ce bâti est localisé sur la Carte IGN TOP 25 n° 3437 OT.

Habitations
<i>Village des Portes (village avec des habitants permanents)</i>
Les cabanes pastorales
<i>Cabane de Fouronnière</i> <i>Maison de Fouronnière</i> <i>Maison forestière de Navette</i> <i>Cabane de l'Aup</i> <i>Cabane de la Béranne</i> <i>Cabane du Saut de la Vesse</i> <i>Cabane de la Selle</i> <i>Maison forestière de Peyron Roux</i> <i>La Valette et le Chastelas ?</i>
Villages abandonnés
<i>Village de navette</i> <i>Ruines Molines le Haut</i>
les refuges
Aucun

3. Environnement et patrimoine naturel

Sommaire

3. 1. Introduction	Page 36
3. 1.1. Description générale du site	Page 36
- Géologie	Page 36
- Climat	Page 37
- Réseau hydrographique	Page 42
3. 1.2. Méthodologie des études réalisées	Page 43
- Habitats d'intérêt communautaire (Annexe I) et cartographie	Page 43
- Espèces d'intérêt communautaire (Annexes II et IV de la directive Habitats et annexes I de la directive Oiseaux)	Page 48
3. 2. Intérêt biologique général	Page 49
3. 2.1. Faune et richesse spécifique	Page 49
3. 2.2. Flore et richesse spécifique	Page 52
3. 3. Habitats d'intérêt communautaire (Annexe I)	Page 56
3. 3.1. Liste des habitats d'intérêt communautaire et surfaces	Page 56
3. 3.2. Habitats d'intérêt communautaire – liste des fiches	Page 58
3. 4. Espèces d'intérêt communautaire	Page 59
3. 4.1. Liste des fiches espèces – Annexes II et IV de la directive Habitats	Page 59
3. 4.2. Liste des fiches espèces – Annexes I de la directive Oiseaux	Page 60
3. 5. Fiches habitats et espèces	Page 61

3. 1. Introduction

3. 1.1. Description générale du site

1. Géologie

L'histoire géologique du Valgaudemar s'échelonne sur au moins 500 millions d'années. C'est l'histoire des relations entre un massif ancien granitique et gneissique (tous les sommets de plus de 3000 mètres) et sa, ou plutôt ses couvertures sédimentaires, et parfois volcaniques. Trois couvertures peuvent être distinguées (cf atlas cartographique).

La première n'est plus sédimentaire depuis la fin du cycle hercynien. On y rencontre des roches métamorphiques, d'allure fortement contrastée : amphibolites très sombre (Banc du Peyron), marbre blanc et rose (carrières autour de Molines) ; dalles noires (Col de l'Ardouère) ; conglomérat du Vieux Chaillol (ressaut au dessus de la cabane des Parisiens).

La seconde est sédimentaire et à dominante calcaire. Elle débute par des dolomies rousses (sommets de Tête Virante) surmontées par des roches volcaniques sombres (Aiguille de Morges), elle continue par des calcaires marneux à cassure noire (Alpage de la Lavine).

La troisième est la plus récente. Comme la première elle est fortement détritique (conglomérat de base, grès du Champsaur). Comme la seconde elle comporte une forte composante calcaire et marneuse. La barre calcaire "éocène", particulièrement pédagogique, se rencontre en particulier versant nord du col de l'Escallier. Ces calcaires contiennent localement une surabondance de fossiles marins (dents de requin). Passé la vire à "globugérines" on pénètre dans le domaine des grès du Champsaur, alternance régulière de gros banc de grès qui forment des barres et de zones marneuses qui se traduisent morphologiquement par de petites vires (Pic Queyrel).

Après ce bref aperçu sur la nature des roches, il convient d'évoquer l'histoire des mouvements tectoniques et des phénomènes d'érosion. Nous nous limiterons aux principales étapes du cycle alpin, le plus récent qui débute il y a quelques 250 millions d'années :

- 1 - Fracturation de la Pangée et volcanisme spilitique (Aiguille de Morges)
- 2 - Sédimentation sous marine (fin de la deuxième couverture)
- 3 - Plissement et surrection d'un proto-massif des Ecrins, selon une direction Est - Ouest dite "pyrénéenne". Cette phase s'accompagne d'un léger métamorphisme alpin, (encore mal compris), responsable de la formation des gisements métallifères et de nombreux cristaux rares, qui font la renommée mondiale du massif des Ecrins.
- 4 - Seconde invasion marine. Le massif des Ecrins devient une "Bretagne" pointée vers l'Est. L'érosion de cette presqu'île fournit les grains de sable qui forment aujourd'hui les grès du Champsaur.
- 5 - Incorporation du massif des Ecrins à la chaîne alpine, dont le plissement et la surrection se propagent d'Est en Ouest.
- 6 - Creusement des vallées glaciaires à l'occasion d'une dizaine de périodes glaciaires séparées par autant de périodes interglaciaires, le tout sur 1 à 2 millions d'années. Les nombreux cordons morainiques du bocage Champsaurin datent de cette époque.
- 7 - Façonnement du fond des vallées et des versants après retrait des grands glaciers. Divers mécanismes ont contribué à ce façonnement : comblement des lacs (plateau de Chauffayer), éboulement (casse du parking de Gioberney), éboulis, cônes d'avalanche et cônes torrentiels dans les vallées.

2. Climat

Au carrefour des Alpes externes et des Alpes internes, entre les Alpes du Sud et celles du Nord, la région emprunte à chacune de ces influences une partie de ses caractéristiques : la luminosité et la sécheresse estivale des Alpes du Sud, l'hiver long et neigeux des Alpes du Nord.

L'étude climatologique peut être réalisée grâce aux données de la station météorologique de Saint Bonnet (1010 mètres d'altitude) qui servira de référence, mais on peut y adjoindre pour caractériser les effets de variation de climat intra-valléenne, les données des stations météorologiques tenues par des particuliers pour le compte de météo France. Dans le Valgaudemar il en existe 4 :

- Saint Firmin -950m-
- Molines en Champsaur (Mle Escale) -1246m-
- Villard Loubière (JP. Bellon) -1030m-
- Les Portes (J. Barban) -1245m-

Pour cette analyse climatologique nous retiendrons les stations de Saint Firmin et de Villard Loubière car elles possèdent un jeu de données très complet.

A Saint Bonnet la pluviométrie moyenne est de 1060 mm/an répartis sur 107 jours dont 29 de neige.

Nous nous trouvons dans un régime pluviométrique AHPE avec un minimum pour les trois mois d'été de 200 mm et un nombre de jours de précipitation également réparti tout au long de l'année.

La température moyenne annuelle est de 7,8 °C avec une moyenne des minimales de 2,3 °C et une moyenne des maximales de 13,4 °C.

Les variations journalières moyennes sont de 10,8 °C et les variations mensuelles moyennes de 18,6 °C.

Ces variations relativement importantes illustrent un climat aux contraintes thermiques non négligeables puisqu'il y a 144 jours de gel dont 18 consécutifs sans dégel. Ces conditions de température difficiles en hiver sont accentuées par la présence d'un vent de nord fréquent, parfois violent sur la partie basse de la vallée (la bise), et pouvant provoquer un dessèchement rapide après les pluies.

Le climat du site est donc montagnard humide à températures froides l'hiver et douces l'été. La présence de gelées tardives (14 jours de gel en avril) et précoces (6 jours de gel en octobre) accentue les contraintes. Ainsi, le démarrage de la végétation ne s'observe pas ici avant le mois de mai.

Cette analyse à partir de la station de St Bonnet qui caractérise en grande partie les zones basses du site du Valgaudemar est à moduler suivant deux paramètres :

- L'altitude essentiellement supérieure à 1100 m majore les précipitations.
- L'exposition qui oppose l'adret et l'ubac.

Pour ces raisons nous avons consulté les données météorologiques de St Firmin et de Villard Loubière.

On constate que la vallée de la Séveraise a des précipitations supérieures de l'ordre de 70 à 120 mm par an qui traduit un affranchissement plus important du climat Méditerranéen.

Au niveau des températures, la station de Saint Firmin a la même moyenne annuelle que Saint Bonnet en Champsaur alors que Villard Loubière accuse un déficit annuel de 1,1°C soit avec les corrections altitudinales une baisse de 0,5 °C qui s'explique en partie par l'orientation Est - Ouest de la vallée. Ceci induit par endroit plusieurs mois d'hiver sans soleil.

- Tableau récapitulatif des données météorologiques

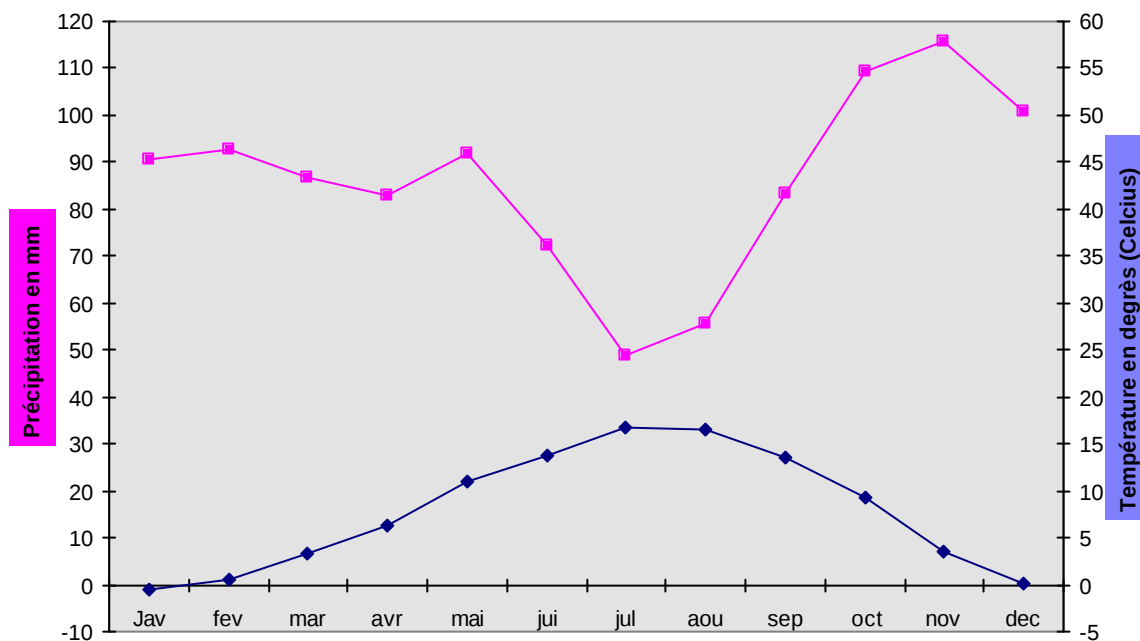
Saint Bonnet - 1010 m														
Donnée 1971-1980	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	août	Sept	Oct	Nov	Dec	Somme	Moyenne
Précipitations	90,4	92,6	86,9	83,1	91,9	72,3	48,7	55,6	83,4	109,4	115,8	100,8	1030,9	85,9
Nbr jours de pluie	9,5	9,7	9,9	8,5	12,2	10,9	6,9	7,0	5,9	7,8	9,4	9,0	106,7	8,9
Températures moyennes	-0,6	0,6	3,3	6,2	10,9	13,8	16,7	16,6	13,5	9,3	3,6	0,1		7,8
Moyenne mensuelle max	4,2	5,4	8,5	11,3	15,3	19,8	22,9	22,9	19,0	13,7	7,8	5,1		13,0
Moyenne mensuelle min	-5,1	-3,7	-2,1	0,4	4,9	7,9	9,6	9,9	7,1	3,1	-1,3	-4,2		2,2
Maximorum	15,0	16,0	19,5	24,0	28,0	28,0	30,0	31,0	28,0	25,5	25,0	15,0		23,8
Minimorum	-23,0	-15,5	-20,0	-9,5	-3,0	1,0	2,0	2,0	0,0	-6,5	-13,0	-20,5		-8,8

Saint Firmin - 950 m														
Donnée 1951-1980	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	août	Sept	Oct	Nov	Dec	Somme	Moyenne
Précipitations / mm	100	104	99	79	86	87	57	69	83	114	122	103	1103	91,9
Nbr jours de pluie / j	11,2	11,3	11,0	9,7	11,3	11,3	8,1	8,7	8,4	8,9	10,9	11,2	122	10,2
Températures moyennes	-0,9	0,5	3,6	6,4	11,2	14,3	16,8	16,4	13,8	9,0	3,6	0,2		7,9
Moyenne mensuelle max	4,3	6,1	9,8	13,3	17,9	21,1	24,2	23,7	20,6	15,3	8,6	5,1		14,2
Moyenne mensuelle min	-6,1	-5,2	-2,7	0,6	4,4	7,5	9,3	9,1	6,9	2,7	-1,5	-4,7		1,7

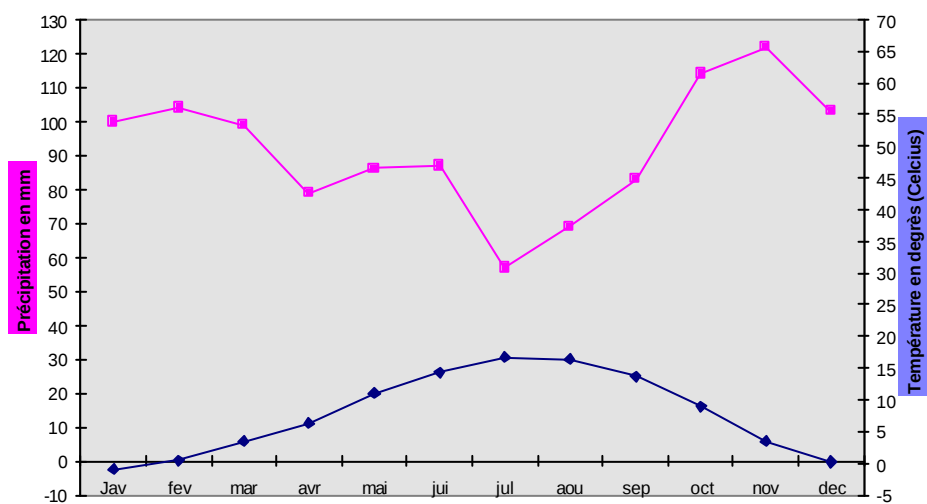
Villard Loubière - 1030 m														
Donnée 1951-1980	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	août	Sept	Oct	Nov	Dec	Somme	Moyenne
Précipitations / mm	118	122	110	81	92	98	67	85	100	120	136	117	1246	103,8
Nbr jours de pluie / j	9,6	9,2	9,7	8,8	10,9	10,6	7,9	8,9	8,1	8,4	9,9	9,4	111,4	9,3
Températures moyennes	-3,3	-1,2	2,6	6,3	10,5	13,7	16,0	15,7	13,3	8,3	1,9	-2,1		6,8
Moyenne mensuelle max	0,3	3,3	7,7	11,8	16,3	19,6	22,4	21,9	19,0	13,3	5,4	1,0		11,8
Moyenne mensuelle min	-6,9	-5,7	-2,6	0,8	4,7	7,7	9,5	9,5	7,5	3,2	-1,6	-5,2		1,7

- Les diagrammes pluviothermiques du Valgaudemar

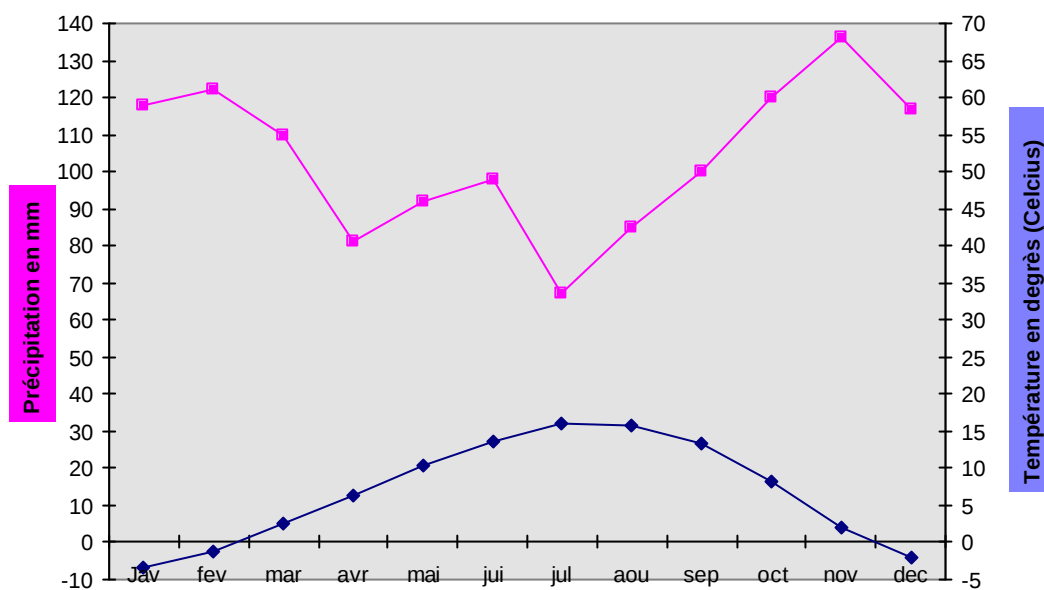
**Diagramme pluviothermique
de la station de Saint Bonnet**
Alt : 1010m 1961 - 1990



**Diagramme pluviothermique
de la station de Saint Firmin**
Alt : 950 m 1951 - 1980



**Diagramme pluviothermique
de la station de Villar Loubière
Alt : 1030 m 1951 - 1980**



3. Réseau hydrographique

1. Torrents

L'hydrologie est celle d'un bassin versant montagnard. Les phénomènes torrentiels sont très importants ; surtout sur le bassin versant de la Séveraisse. Les crues dues aux orages violents ou aux fortes pluies d'automne marquent sans cesse le paysage : talwegs surcreusés, laves torrentielles, lit de la Séveraisse très changeant, berges engravées, terrains riverains emportés, ponts détruits.

Les crues de 1914 et 1928, ont ainsi détruit tous les ponts.

Pour la vallée de la Séveraissette le phénomène est moins marqué, surtout en aval de la Valette.

La qualité des eaux est suivie par la DIREN (DIREN 1993). Elle possède, depuis janvier 1992, deux stations de jaugeage, l'une à la sortie des Oulles du Diable et l'autre en amont de Villard Loubière.

Les résultats obtenus indiquent des débits moyens annuels respectivement de 1,61 et 5,17 m³/s avec des moyennes maximales au mois de juin de 4,20 et 10,89 m³/s. Les minimums quant à eux sont pour les mois de janvier et février avec moins de 0,5 et 1,8 m³/s. Ainsi la Séveraisse mais aussi les autres cours d'eau du secteur ont un régime nivo - glaciaire.

De surcroît il existe en limite de la zone périphérique une station de mesure de la qualité des eaux au lieu dit La Guinguette. Cette station analyse plus particulièrement les eaux du Drac. Les résultats sont relativement bons puisque l'on arrive à un I.B.G. de 15/20.

Une étude a été réalisée, en 1985, en amont du Bourg sur la commune de La Chapelle en Valgaudemar, là les analyses sont encore meilleures. L'I.Q.B.G. (Indice de Qualité Biologique Général) est de 18/20. Ainsi la haute Séveraisse est définie comme un torrent glaciaire exempt de pollution azotée, à PH neutre, peu chargé en sels (oligotrophe).

A ces contrôles on peut ajouter, l'analyse de l'hydrochimie des eaux et de la population d'invertébrés benthiques de la Séveraisse (Playoust 1986 et 1988).

On note sur la Séveraisse plusieurs ouvrages hydroélectriques hors site Natura 2000 hormis une conduite forcée enterrée sur le bas de la commune de Villard Loubière.

Cette rivière de St Firmin au Bourg est une zone de frayères sur les plages de graviers. Ces plages sont fluctuantes en fonction des crues.

Une grande partie de la Séveraisse est classée en zone de poissons migrateurs (décret n° 90-260 du 21 mars 1990) ce qui implique une libre circulation des poissons sur cette zone.

On note aussi une frayère importante au niveau des Andrieux, à la sortie des drains des terrains agricoles adjacents. Les affluents de la Séveraisse ne sont pas très favorables à la reproduction du poisson sauf dans la partie inférieure du torrent de Navette

La Séveraissette dans sa partie aval est potentiellement favorable aux poissons alors que la partie amont est défavorable car l'eau s'infiltre dans le lit caillouteux et donc la rivière est à sec.

On retrouve du poisson dans certains affluents qui sont alevinés.

Enfin le site est inclus dans le S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Drac réalisé par la communauté de communes du Champsaur.

2. Les lacs

L'hydrologie est aussi marquée par de nombreux lacs d'origine glaciaire (Pétarel, le Lauzon...) (Edouard JL. 1982-1985). Une partie des précipitations est ainsi stockée sous forme liquide.

Ces lacs sont alevinés régulièrement mais dans certains, une reproduction de Salmonidé est possible.

Nom	Commune	Situation	Altitude (m)	Superficie (ha)	Profondeur (m)	bassin versant (ha)	Remarque
Pétarel inférieur	La Chapelle	ZC	2095	2,37	20	147	
Pétarel supérieur	La Chapelle	ZC	2100	0,53	2,5	147	
Cebeyras inférieur	La Chapelle	ZC	2280	0,67	3,8	20	
Cebeyras supérieur	La Chapelle	ZC	2310	0,93	4,5	34	
Lauzon	La Chapelle	ZC	2010	0,2	2	?	

3. Glaciers

Sur le site les glaciers sont peu présents, il faut signaler le glacier de l'Aup et le glacier rocheux de Fond Froide.

3. 1.2. Méthodologie des études réalisées

1. Habitats d'intérêt communautaire (Annexe I) et cartographie

Sur la totalité du site existe une cartographie des milieux réalisée par le Parc national des Ecrins. Cette cartographie a été réalisée par les agents du parc national des Ecrins entre 1992 et 1998 suivant la méthodologie DELPHINE.

Mais dans le cadre du programme Natura 2000 il était important de savoir si cette cartographie répondait au cahier des charges du programme (réalisé par la DIREN PACA). Pour ce faire il a été demandé au Conservatoire Botanique National Alpin une réflexion sur les méthodes de cartographie sur le site.

Les lignes qui suivent sont issues du rapport du CBNA de 2003

Quelle cartographie pour répondre au cahier des charges Natura 2000 ?

- Contexte

Le Parc National des Ecrins (PNE), opérateur Natura 2000 du site, dispose actuellement de la couverture cartographique DELPHINE réalisée au 1/25000. Dans un souci de concordance avec le cahier des charges Natura 2000, il a été commandé au CBNA une étude de faisabilité sur le type de cartographie exigée dans ce cadre.

Les lignes qui vont suivre en sont le résultat.

Les contraintes liées à la réalisation du document d'objectifs sont de trois ordres :

- ✍ La carte des milieux naturels, restituée à l'Europe, devra être en conformité avec la typologie des habitats **CORINE Biotopes**. La correspondance entre les deux typologies est donc à réaliser ;
- ✍ Les habitats éligibles à la Directive habitats 92/43 (c'est à dire les habitats d'intérêt **communautaire** et d'intérêt **communautaire prioritaire**) doivent être graphiquement identifiables et localisables au 1/25000 ;
- ✍ Enfin, il est nécessaire, dans le cadre des objectifs de **suivi** des ressources naturelles, d'évaluer l'**état** actuel des habitats de la Directive et de proposer des méthodes pour ce même suivi. Celles-ci doivent permettre d'aboutir à un scénario d'évolution à l'issue des 6 premières années de gestion du site.

- Problématique

La surface du site proposé est d'environ 10 000 ha. La couverture cartographique réalisée dans le cadre du programme DELPHINE se compose de 952 polygones.

Il apparaît que la superposition de cette couche cartographique avec l'**orthophotoplan** en couleurs naturelles, réalisé par l'Institut Géographique National, laisse apparaître des décalages entre les polygones DELPHINE, digitalisés sur les SCAN 25 de l'IGN (fonds topographiques au 1/25000), et les formations

végétales cartographiées. Ce décalage est évidemment dû au changement de support entre la réalisation de la carte (sur SCAN 25) et son rendu (sur orthophotoplan).

Or les orthophotoplans de l'IGN tendant à devenir un fond cartographique de référence, la question d'une éventuelle modification des délimitations de la couche DELPHINE se pose avec d'autant plus d'acuité.

De plus, une autre difficulté repose quant à la concordance entre le cahier des charges Natura 2000, officialisé en 2002, et le rendu DELPHINE, finalisé en 1998. En effet, la structure définie par ce cahier diffère de la méthode établie par le PNE. Néanmoins, ces différences sont plus de forme que de fond.

- Approches possibles

En fonction des éléments de réflexion précédents, le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) propose trois options de travail :

1- Méthode et rendu cartographiques

Modification des polygones Delphine afin de les adapter à la précision de l'orthophotoplan vraies couleurs.

Ce travail nécessite de modifier les contours et de découper à nouveau l'ensemble des polygones de la couche cartographique DELPHINE. La tâche est énorme et particulièrement fastidieuse. Elle est de plus très coûteuse en temps et en argent. Le CBNA ne souhaite pas s'engager dans ce type de mission : il ne dispose pas des connaissances de terrain nécessaires pour effectuer les choix de modifications. En conséquent le PNE semble mieux qualifié pour mener à bien cette proposition si elle est retenue. Le CBNA peut apporter une assistance technique SIG sur demande.

Toutefois, si cette entreprise se justifie du point de vue des exigences normatives de Natura 2000, il est à se demander s'il en va de même d'un point de vue technique : indépendamment des délimitations, l'information thématique des polygones est valide. Cette seule donnée permet d'estimer la distribution de chaque habitat. Si la localisation n'est pas parfaitement précise, l'échelle du 1/25000 n'est de toute façon pas adaptée pour une telle exigence.

Pour ce qui est de la structure de la base de données DELPHINE, les quelques différences ne justifient pas une modification en profondeur : le cahier des charges est ici respecté.

2- Correspondances des typologies DELPHINE et CORINE biotopes

Intégrité des polygones DELPHINE

L'établissement d'un cahier d'habitats, dans le cadre de cette étude, a montré de nombreux points de convergence entre les deux typologies. La réalisation de relevés phytosociologiques permet de plus d'aborder les points litigieux de manière objective.

Un travail, en cours de réalisation, de validation des données DELPHINE, basé sur ce même type de relevé, permettra d'affiner cette correspondance.

3- Analyse et suivi des formations végétales

Selon une typologie physionomique, par traitement d'image

Cette option a pour objectif d'extraire et de cartographier les grandes formations végétales (types ligneux, rocailles, pelouses ...) à la précision des photographies aériennes disponibles (pixel de 50 cm au sol).

Ce travail peut ainsi permettre un suivi très fin des grandes tendances dynamiques, telles que l'embroussaillage, les glissements de terrain, chablis ...

Support	Avantages	Inconvénients
Photos aériennes IRC	- Relativement bonne discrimination des formations végétales - Résultat plus précis (typologie plus détaillée et travail d'extraction plus poussé)	- Campagnes de photos disponibles ne correspondant pas aux dates et échéances exigées par la procédure Natura 2000 - Corrections géographiques nécessaires - Travail plus long dans l'ensemble - coût plus élevé (achat ou location des photos)
Orthophotoplan	- Disponibilité et réactualisation régulière du support - Pas de correction géographique à apporter - Travail plus rapide dans l'ensemble	- Faible qualité discriminante des formations végétales (peu de postes typologiques)

Tableau n°1 : comparatif, par type de support, des différents traitements d'image.

Quelque soit le support choisi, le résultat permettra, avec une plus ou moins grande précision, de :

✍ Relier les informations thématiques de chaque polygone DELPHINE avec l'information géographique issue de la cartographie des formations végétales, basée soit sur les photographies aériennes IRC soit sur l'orthophotoplan de l'IGN. Ainsi, il serait possible d'obtenir une quantification et une délimitation précises des différents types de milieu au sein de chaque polygone DELPHINE, associées à une information qualitative pertinente;

✍ Suivre finement la distribution des habitats communautaires et prioritaires. La méthode étant reproductible, les extractions effectuées par période de 6 ans pourront être facilement comparées. Ainsi, les évolutions fines des habitats pourront être mises en évidence. Toutefois, rappelons que cette approche diachronique par analyse d'image ne pourra se faire que sur la **physionomie** des habitats. Des travaux de terrain resteront nécessaires pour décrire leur **typicité** ;

✍ Mettre en place des analyses de type "écologie du paysage" afin d'estimer la continuité et/ou le fractionnement des habitats d'intérêts communautaires.

- Conclusion

Dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000 en région PACA, un cahier des charges quant à la cartographie des habitats de la Directive Habitats a été rédigé par la DIREN. De plus, les fonds

cartographiques ont évolué et se sont affinés. Cette double évolution pose le problème de la concordance de la couverture DELPHINE avec ces nouvelles exigences.

Aussi, les réponses proposées ici sont de plusieurs ordres :

✂✂ **qualitatives / habitats** : la correspondance du contenu des polygones DELPHINE avec la typologie CORINE Biotopes se fera à l'aide des **relevés phytosociologiques**, lesquels permettent de décrire un milieu naturel par l'entrée " flore ". Ce travail, rendu effectif, permettra le respect du cahier des charges d'un point de vue thématique.

✂✂ **quantitatives / cartographie** : il y a possibilité d'ajuster la précision de la délimitation des habitats DELPHINE. Ainsi que nous l'avons présenté, ce travail risque d'être fort coûteux pour un résultat somme toute peu pertinent. Si la cartographie a été réalisée avec des procédés différents, ces derniers ont le mérite d'avoir été précisément décrits, ce qui est pris en compte dans le cahier des charges Natura 2000.

✂✂ **Quantitatives et qualitatives / suivi** : il reste très difficile de répondre aux nécessités de suivi des habitats dans le cadre de Natura 2000. Le cahier des charges n'y répond nullement. Il est ainsi proposé une méthode par analyse d'images aéroportées de grande précision. L'avantage apporté dans la possibilité d'extraction d'éléments fins se trouve toutefois compensé par la difficulté de généralisation sur l'ensemble d'un site (sauf avec une image satellite à Très Haute Résolution). Cette proposition présente la qualité d'être concrète et peu exigeante en logistique.

Suite à cette expertise il a été décidé d'appliquer :

- **Pour l'ensemble du site** la méthode Natura 2000 pour un rendu au 1/25000 ; à cette échelle les contours des polygones gardent toute leur pertinence.

Cette cartographie permet un découpage de l'espace en polygones dont les contours correspondent à des changements de structure, de végétation et / ou d'usage. Chaque polygone contient généralement plusieurs groupements végétaux dont les pourcentages respectifs sont estimés. Le polygone est le grain le plus fin. Cette étude permet :

- une description des habitats, milieux et paysages (structure, grain ...)
- une information de l'occupation passée et actuelle de l'espace par l'homme et ses influences sur les milieux.

Cette cartographie permet ainsi une description de l'occupation du territoire aux niveaux biotique (végétation), abiotique (monde minéral), anthropique, culturel (localisation du patrimoine) et économique (usage actuel).

La cartographie au 1 / 25 000 du site est issue de ce programme et a été réalisée par le personnel de terrain du Parc national des Ecrins durant les étés 1994, 95, 96 et 97.

Pour l'ensemble des groupements végétaux de la méthode DELPHINE, il a été réalisé une table de correspondance avec les codes EUR 15. Cette table permet ainsi par polygone de savoir si il existe un ou des habitats d'intérêt communautaire.

Pour la cartographie un seul habitat est retenu, celui ci est sélectionné suivant deux critères qui sont sa rareté régionale (au niveau du Parc national des Ecrins) et la proportion qu'il occupe dans le polygone. Ainsi un habitat rare de faible surface sera prioritaire sur un habitat commun mais très couvrant (cf atlas cartographique).

Ainsi la carte obtenue n'est pas une carte des habitats au sens strict mais une carte d'enjeux. Marcel Barbero rapporteur scientifique du site indique que "cette approche par assemblage et non par habitat sensu stricto est un outil plus efficace pour la gestion, mais il faut indiquer que c'est un document d'intégration et non un document représentatif. C'est une carte d'enjeux car la gestion sur un polygone est centrée sur un des groupements végétaux présents." (Barbero 2003).

Pour le calcul des surface, nous travaillons là dans l'absolu car la part de chaque habitat dans un polygone est prise en compte.

- **Pour les zones complexes et / ou à enjeux biologiques et / ou à enjeux économiques,** nous avons réalisé une cartographie au 1/5000.

Ces zones plus complexes ont été cartographiées au niveau phytosociologique par l'utilisation combinée de photographies aériennes infra rouge couleurs orthonormées, de traitements informatiques adaptés et d'une analyse de terrain. Cette cartographie a été un outil précieux pour la définition des menaces et des préconisations de gestion.

L'imbrication de plusieurs habitats rend parfois une cartographie impossible à réaliser. Ces milieux seront alors décrits dans les "fiches habitats", mais n'apparaissent pas toujours sur les cartes.

Sur le site, 6 territoires ont été choisis, 3 en ambiance forestière (L'ubac de La Chapelle à St Maurice, L'ubac de St Jacques et le bas du vallon de Fond Froide) et 3 en ambiance extra forestière (le Lauzon, Pétarel et la Lavine – les Pâles). Ces travaux ont été réalisés respectivement par l'Office National des Forêts et Le Conservatoire Botanique National Alpin. (Cf carte des sites d'étude au 1/5000 dans l'atlas cartographique).

2. Espèces d'intérêt communautaire (Annexes II et IV de la directive Habitats et annexes I de la directive Oiseaux)

Depuis 1973, date de création du Parc national des Ecrins, le site "Valgaudemar" est parcouru et étudié. De nombreuses données sont ainsi disponibles.

Les données floristiques

Pour la flore les données obtenues sont issues des travaux du parc national des Ecrins et du conservatoire botanique national alpin de Gap- Charance.

Lors de l'année 2002 des compléments de prospections ont été réalisés par le CBNA, l'ONF et le PNE dans le cadre de la réalisation des cartes d'habitats.

Les données faunistiques

Ces données sont issues de la base de données faune du parc national des Ecrins.

Une campagne de recherche a été réalisée en 2002 par le Groupe Chiroptère de Provence et les agents du PNE sur le site Natura 2000 et sa périphérie. Cette campagne utilisait les méthodes de l'écholocalisation et de la capture aux filets. Les travaux sur ce groupe ont été renouvelés en 2003 par les agents du PNE.

3. 2. Intérêt biologique général

Le site du “Valgaudemar” fait partie du territoire **biogéographique alpin**. Il est en position intermédiaire dans les Alpes aussi bien sur le gradient nord - sud (il subit les dernières influences du climat méditerranéen) que Est-Ouest (continentalité).

Ainsi le site ne possède pas la végétation typique des étages alpins mais des mosaïques ; les aulnaies ne sont pas encore celle de la Savoie mais elles sont présentes.

Pratiquement tous les types de végétation et d'habitats naturels pouvant être rencontrés en haute et moyenne montagne dans ce contexte biogéographique sont présents : glaciers blancs et rocheux, éboulis, falaises, pelouses, landes, aulnaies etc.

3. 2.1. Faune et richesse spécifique

292 espèces animales ont été recensées depuis la création du Parc national des Ecrins (1973) sur le site Natura 2000 “Valgaudemar”. Tous les groupes n’ont pas fait l’objet de recherches poussées et des lacunes subsistent sur certaines classes (poissons, invertébrés...) ou certaines familles (micromammifères, reptiles...).

La richesse du site en mammifères est importante. **26 espèces** sur les 93 espèces françaises sont représentées. L’inventaire des micromammifères est incomplet tant au niveau des chauves-souris que des petits rongeurs. Les grands prédateurs, lynx , loup ou ours ne sont pas présents sur le site. Toutefois des observations répétées de lynx aux abords du site ont été effectuées depuis 1996.

117 espèces d’oiseaux ont été observées sur les 350 visibles en Europe et les 192 recensées dans le Parc. Le site joue souvent un rôle fondamental pour la plupart d’entre elles : zone de reproduction, d’alimentation ou d’escale migratoire. Il faut indiquer que le site possède l’une des densité les plus importantes de Tétràs lyre de France.

6 espèces de reptiles ont été contactées et **4 d’amphibiens** (Grenouille rousse) sont connues à ce jour.

Aucune recherche spécifique n’a été effectuée sur la classe des poissons. Les connaissances sont celles issues de la pêche. 6 espèces sont connues sur le site.

Concernant les invertébrés, seuls les **papillons diurnes** et les **orthoptères** ont fait l’objet de prospections assez complètes. Ces recherches ont permis de recenser **114 espèces** sur les 250 espèces de papillons diurnes présents en France soit près de 45 % des espèces françaises. **33 espèces de criquets et sauterelles** (orthoptères) ont été contactées occasionnellement. Les insectes aquatiques, coléoptères et mollusques n’ont pas fait l’objet de recherches particulières.

Groupes	Nb espèces	Directive habitats		Directive oiseaux	Convention de Berne	Protection nationale
		II	IV	OI		
Mammifères	26		7	-	11	15
Oiseaux	118			20	124	107
Reptiles	6		3	-	5	6
Amphibiens	4		-	-	2	4
Poissons	6		-	-	-	2
Papillons diurnes	114		3	-	3	3
Zygène	3					
Sauterelles et criquets	33			-	-	-
Libellules et demoiselles	4			-	-	-
TOTAL	294	0	13	20	145	137

Les listes d'espèces et leurs statuts de protection sont portées en annexe.

Espèces présumées disparues

La mémoire collective conserve quelques faits.

Espèce	Date	Cause	lieu	Remarques
Loutre	vers 1960	piégeage	St Maurice	
Ecrevisse	vers 1980	piégeage	St Eusèbe	
Bouquetins	XVI ^{ième}	chasse	?	
Loup	XIX ^{ième}	chasse		
lynx	XIX ^{ième}			
Gypaète	XIX ^{ième}			

Le **Loup**, est considéré comme disparu actuellement.

Le **Bouquetin des Alpes** a disparu vers le milieu du XVI^e siècle avec l'apparition des armes à feu perfectionnées. Les réintroductions de bouquetins se sont déroulées en 1989-90 dans le Champsaur et le Valbonnais (de part et d'autre du site). Ces réintroductions ont permis sa réinstallation dans le site et sur ses abords.

Espèces apparues (introduction, réintroduction, apparition ou retour naturel)

Certaines espèces ont été réintroduites ou ont migré vers la vallée du Valgaudemar : le tableau ci dessous fait un récapitulatif.

Espèce	Date	Cause	lieu	Remarques
Faucon pèlerin	1976	expansion	Bas Valgaudemar	
Héron cendré	1986	expansion		
Chevreuril	1984	expansion		venu par l'ouest
Gypaète barbu	1991	Réintroduction	Alpes	Réintroduction à l'échelle des Alpes
Cerf élaphe	1998	expansion		venu par l'ouest
Bouquetin	1994 - 1995	réintroduction	Les Clots de Champoléon	
Lynx	1994	expansion		
Saumon de fontaine		Introduction	Valgaudemar	pêche
Truite arc en ciel et omble chevalier		Introduction	Valgaudemar	pêche

3. 2.2. La flore patrimoniale

Ce chapitre est issu des travaux du Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) dans le cadre des études sur le site Natura 2000 du Valgaudemar.

L'évaluation patrimoniale de la flore du site, exercice difficile, prend pour support d'analyse d'une part les relevés floristiques réalisés lors de la campagne de terrain de l'été 2002, d'autre part ceux déjà contenus dans la base de données flore du CBNA.

Ces deux ensembles de données nous donnent un échantillonnage relativement conséquent, que certains pourront même juger "dense" pour un site Natura 2000 ! (Cf. "*Localisation des relevés botaniques*")

- Ensemble du site

Les stations répertoriées se répartissent à tous les étages de végétation présents sur le site, c'est à dire de l'étage montagnard à l'étage nival. La couverture de points n'est cependant pas homogène, avec des secteurs beaucoup plus "fouillés" par les botanistes : ils correspondent souvent aux zones "phares" d'accès aisés !

Pour l'ensemble du site le Conservatoire Botanique National Alpine et le Parc national des Ecrins disposent au 15 septembre 2003 de plus de 1300 relevés botaniques et autres pointages d'espèces floristiques, géoréférencés. Ils recensent au total environ 1100 taxons et sous-taxons se regroupant en une centaine de familles botaniques. Encore une fois ces chiffres ne doivent pas faire illusion : notre connaissance botanique est encore localement bien insuffisante. De nombreux secteurs d'accès délicats ou fastidieux, n'ont pas - ou mal - été inventoriés. Les dates de réalisation de ces relevés s'échelonnent de 1963 à 2002. Environ 100 relevés sont antérieurs à 1980.

Sur cet ensemble, 206 taxons possèdent un statut réglementaire et/ou d'alerte : niveaux de rareté et de menaces. Les statuts, au nombre de 9, pris en compte pour cette étude sont les suivants :

Statuts de nature réglementaire :

- ?? **Directive Habitats 92/43 CEE** : espèces recensées dans les annexes II, IV ou V de cette directive européenne. L'Annexe II étant la plus forte car nécessitant la désignation de zones de protection spéciales ;
- ?? **Protection nationale** : espèces végétales inscrites sur les listes d'espèces annexées à l'Arrêté du 13 mai 1982 (Loi de 1976) ;
- ?? **Protection régionale** : espèces végétales inscrites sur les listes d'espèces proposées à la protection par la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- ?? **Convention de Washington** : espèces inscrites à l'une des annexes A, B, C1 et D de la convention de Washington, du 3 mars 1973. Elle régit le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction. Les différentes annexes révèlent des niveaux de menaces plus ou moins forts ;
- ?? **Convention de Berne** : convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.

?? **Réglementation de la Cueillette** : espèces végétales dont la cueillette est réglementée sur le département des Hautes-Alpes par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 1992.

Statuts de nature non réglementaire, évaluation des niveaux de menaces et de rareté :

?? **Livre rouge national** (tomes 1 et 2) : recense la flore menacée au niveau national ;

?? **Livre rouge régional** : recense la flore menacée en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

?? **Listes des taxons considérés comme endémiques.**

Pour sa part, la campagne de terrain réalisée par le CBNA lors de l'été 2002 a permis d'établir 182 nouveaux relevés botaniques de type phytosociologique.

Certaines stations de taxons à forte valeur patrimoniale n'ont pas été retrouvées. Nous les signalerons alors dans le texte par la mention " Non revue ".

Nous pouvons faire ressortir plus particulièrement la présence d'espèces floristiques à fort intérêt patrimonial avec :

Quatre taxons inscrits à la Directive Habitats, annexes II § IV : *Eryngium alpinum*, *Potentilla delphinensis*, *Cypripedium calceolus* et *Aquilegia alpina* (annexe IV uniquement), station " non revue ". A eux trois ils représentent plus de 100 observations (N.B. : un relevé botanique est constitué d'un certain nombre d'observations).

La présence de ces taxons impose à l'opérateur du site le maintien et/ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des populations concernées.

12 taxons inscrits à l'annexe I des espèces protégées sur liste nationale : *Androsace helvetica*, *Androsace pubescens*, *Aquilegia alpina*, *Astragalus leontinus*, *Berardia subacaulis*, *Cypripedium calceolus*, *Epipogium aphyllum*, *Eryngium alpinum*, *Gagea lutea*, *Hedysarum boutignyanum*, *Potentilla delphinensis* et *Primula pedemontana* subsp. *pedemontana*. Plus de 60 observations recensées concernent ces taxons.

1 taxon inscrit à l'annexe II des espèces protégées sur liste nationale : *Salix helvetica*. Ce taxon n'a été observé qu'une seule fois par Mr Lavagne en 1977.

8 taxons inscrits à la liste de protection régionale en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : *Coincya cheiranthos*, *Loiseleuria procumbens*, *Lunaria rediviva*, *Potamogeton alpinus*, *Potentilla delphinensis*, *Pyrola media*, *Salix laggeri* et *Tozzia alpina* subsp. *alpina*.

Ces statuts réglementaires, considérés comme de protection stricte, entraînent des contraintes pour le gestionnaire ou l'aménageur, car les populations végétales concernées ne peuvent alors être ni dégradées, ni détruites, sans consultation et avis favorable du Ministère de l'Ecologie et de sa Commission Nationale de Protection de la Nature (CNP). Il est souhaitable de mettre en place des mesures de gestion conservatoire en leur faveur si leurs populations apparaissent comme menacées.

Le tableau n° 2 présente les différents autres statuts pris en compte. Ces statuts, de nature réglementaire ou de niveaux de menaces et de rareté, ne sont plus considérés comme de protection stricte, cependant ils incitent à une vigilance vis à vis des taxons concernés de la part du ou des gestionnaires du site. Cette vigilance sera en particulier renforcée à l'égard des taxons inscrits au **Livre rouge national** (tomes 1 et 2). Il apparaît alors nécessaire d'évaluer au cas par cas si des mesures de gestion conservatoire doivent être prises ou non en leur faveur. Notons toutefois que la plupart des taxons du PR 10 inscrits au tome 1 du Livre Rouge National possèdent également un statut de protection stricte : c'est le cas pour *Astragalus leontinus*, *Eryngium alpinum*, *Potentilla delphinensis*, *Primula pedemontana* et *Salix helvetica*.

Statut considéré	Nature	Nombre d'espèces végétales observées
Livre Rouge National, tome I	Non réglementaire	5
Livre Rouge National, tome II	Non réglementaire	30
Livre Rouge PACA	Non réglementaire	170
Directive Habitats 92/43 CEE, annexe V	Réglementaire	4
Cueillette réglementée dans les Hautes-Alpes	Réglementaire	18
Convention de Berne	Réglementaire	2
Convention de Washington, annexes A, B, C1 et D	Réglementaire	38
Listes des espèces endémiques	Non réglementaire	55

Autres statuts considérés en fonction du nombre d'espèces végétales – totalité du site

Trois documents cartographiques de type atlas, permettent une visualisation graphique de ces informations. Ils se scindent en deux thèmes : localisation des espèces patrimoniales de statuts réglementaires (cf atlas cartographique), celles de niveaux de menaces et de rareté (cf atlas cartographique).

- Les données récentes – été 2002

Nous nous intéressons plus spécifiquement dans ce court chapitre aux observations récentes issues de la campagne de terrain 2002 sur les trois zones cartographiées : Lacs de Pétarel, Lac du Lauzon et Alpagnes du Chapeau et du Verney blanc. Les formations végétales correspondent à ce que nous appelons communément le "complexe supraforestier", constitué principalement par des pelouses et des végétations d'éboulis et rochers des modes nival, thermique et intermédiaire.

182 relevés botaniques ont été alors réalisés. Ce sont exclusivement des relevés de type phytosociologique, élaborés initialement dans un but typologique : description fine des cortèges floristiques des habitats identifiés. Au gré des rencontres, avec des espèces remarquables, ils ont pris également un intérêt de type atlas. Ils répertorient 446 taxons et sous-taxons dont 66 possèdent un statut d'intérêt patrimonial. Aucune nouvelle station d'espèces inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats n'a été découverte. Par contre nous n'avons pas retrouvé les stations de *Eryngium alpinum* et *Aquilegia alpina* mentionnées au Chapeau. Trois nouvelles espèces pour le PR 10, protégées au niveau national –

Berardia subacaulis, *Hedysarum boutygnanum* et *Primula pedemontana* subsp. *pedemontana* – ont cependant été identifiées et localisées. Cette présence devra être prise en considération par les gestionnaires du site.

Statut considéré	Nature	Nombre d'espèces végétales observées
Protection Nationale	Réglementaire	3
Livre Rouge National, tome I	Non réglementaire	1
Livre Rouge National, tome II	Non réglementaire	10
Livre Rouge PACA	Non réglementaire	59
Directive Habitats 92/43 CEE, annexe V	Réglementaire	3
Cueillette réglementée dans les Hautes-Alpes	Réglementaire	9
Convention de Berne	Réglementaire	1
Convention de Washington, annexes C1 et D	Réglementaire	4

Statuts considérés en fonction du nombre d'espèces végétales – Zones “ tests ”.

Synthèse

L'espèce “ phare ” du site – constituant à elle seule la raison d'être et l'enjeu principal de conservation du PR10 – est la Potentille du Dauphiné (*Potentilla delphinensis*). La présence de nombreuses stations dans les vallons de la Vallette et du torrent des Pins, (commune de La Motte en Champsaur) nécessitent la mise en place de protocoles de suivi et de gestion conservatoire. Les autres taxons de statuts réglementaires forts se disséminent au sein du site. Un secteur se distingue toutefois par sa richesse floristique : ce sont les zones d'alpages du Chapeau et du Verney blanc, véritable îlot sédimentaire au sein de l'océan de roches métamorphiques et intrusives que constitue le Valgaudemar.

Ces espèces patrimoniales ne requièrent pas actuellement de gestion conservatoire proprement dite : peu menacées par les modes d'usage de l'espace, elles devront simplement faire l'objet d'une attention spéciale par des suivis légers et une “ veille écologique ”.

3. 3. Habitats d'intérêt communautaire

3. 3.1. Liste des habitats d'intérêt communautaire et surfaces

Annexe I de la directive Habitats

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

Code EUR 15	Code Corine	Intitulé	Superficies (ha)	% sur le site
3220	24.221	Groupements d'épilobes des rivières subalpines	141	1,4
3240	44.11	Saussaies pré-alpines	166	1,7
4060	31.42	Landes à rhododendrons	835	8,5
4060	31.43	Fourrés à genévriers nains	1120	11,4
4030	31.21	Landes à myrtille et callune	208	2,1
4060	31.41	Landines naines à azalée	113	1,1
4080	31.622	Fourrés de saules subarctiques	8	<1
6150	36.111	Pelouses boréo-alpines siliceuses	47	<1
6170	36.4x	Pelouses calcicoles alpines	130	1,3
6170	36.432	Pelouses à avoine et séslerie des Alpes méridionales	73	<1
6210	34.34	Pelouses calcareo-siliceuses de l'Europe centrale	28	<1
6230	36.31	Pelouses pyrénéo-alpines Hygrophiles à vulpins	124	1,2
6430	37.88	Communautés alpines à patience alpine	38	<1
6430	37.82	Mégaphorbiées thermophiles	50	<1
6430	37.81	Mégaphorbiées des montagnes hercyniennes, du Jura , des Alpes	12	<1
6430	37.7	Lisières humides à grandes herbes	<1	<1
6520	37.88 / 38.23	Prairies de fauche submontagnardes	20	<1
7140	51.53	Tourbières tremblantes à <i>Carex rostrata</i>	7	<1
7230	54.2	Bas marais alcalins	<1	<1
8110	61.11	Eboulis siliceux alpins	943	9,6
8120	61.23	Eboulis calcaires fins	341	3,5
8130	61.31	Eboulis thermophiles péri-alpins	388	4
8220	62.21	Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	1085	11
8230	36.2	Communautés des affleurements et rochers désagrégés alpins	45	<1
8340	63. 2 et 63.3	Vrais glaciers et glaciers rocheux	207	2,1
9180*	41.41	Forêt de ravin à frêne et sycomore	24	<1
9420	42.3	Forêts de mélèzes et d'arolles	29	<1
9430	42.4	Forêts de pins de montagne	25	<1
TOTAL			6160	63

La cartographie (cf p46) est consultable dans l'atlas cartographique

Code EUR 15	Code Corine	Intitulé	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
----------------	----------------	----------	----------	------------------	--------------	-----------

3220	24.221	Groupements d'épilobes des rivières subalpines	E	B	B	0
3240	44.11	Saussaies pré-alpines	B	B	M	++
4060	31.42	Landes à rhododendrons	E	E	B	+
4060	31.43	Fourrés à genévriers nains	E	E	B	+
4030	31.21	Landes à myrtille et callune	F	T	B	++
4060	31.41	Landines naines à azalée	T	M	B	0
4080	31.622	Fourrés de saules subarctiques	T	F	F	+
6150	36.111	Pelouses boréo-alpines siliceuses	T	M	M	0
6170	36.4x	Pelouses calcicoles alpines	F	M	B	+ ou -
6170	36.432	Pelouses à avoine et séslerie des Alpes méridionales	B	F	B	+ ou -
6210	34.34	Pelouses calcareo-siliceuses de l'Europe centrale	F	M	B	++
6230	36.31	Pelouses pyrénéo-alpines Hygrophiles à vulpins	E	F	M	+
6430	37.88	Communautés alpines à patience alpine	B	B	M	0
6430	37.82	Mégaphorbiées thermophiles	E	B	B	+
6430	37.81	Mégaphorbiées des montagnes hercyniennes, du Jura, des Alpes	B	B	B	++
6430	37.7	Lisières humides à grandes herbes	B	F	B	++
6520	37.88 / 38.23	Prairies de fauche submontagnardes	B	T	M	++
7140	51.53	Tourbières tremblantes à <i>Carex rostrata</i>	T	T	B	0
7230	54.2	Bas marais alcalins	M	T	B	0
8110	61.11	Eboulis siliceux alpins	B	B	B	0 ou +
8120	61.23	Eboulis calcaires fins	M	F	B	0 ou +
8130	61.31	Eboulis thermophiles péri-alpins	T	M	M	+
8220	62.21	Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	B	E	E	0
8230	36.2	Communautés des affleurements et rochers désagrégés alpins	B	B	B	0
8340	63. 2 et 63.3	Vrais glaciers et glaciers rocheux	B	T	T	++
9180*	41.41	Forêt de ravin à frêne et sycomore	B	T	B	0
9420	42.3	Forêts de mélèzes et d'arolles	B	B	B	+
9430	42.4	Forêts de pins de montagne	B	B	B	+

E : excellent

B : bon

M : moyen

F : faible

T : très faible

++ dynamique progressive rapide

+ dynamique progressive lente

0 Pas de dynamique

- dynamique régressive lente

-- dynamique régressive rapide

3. 3. 2. Habitats d'intérêt communautaire – liste des fiches

A chaque habitat d'intérêt communautaire correspond une fiche descriptive.

Ces fiches synthétiques résument les principales caractéristiques des différents habitats d'intérêt communautaire recensés lors de la cartographie des habitats du site PR 10.

Les informations qu'elles contiennent regroupent des données générales issues de la bibliographie, et des observations locales faites sur le terrain.

FICHES "HABITATS DU PR10" : SOMMAIRE

1. Groupements d'épilobes des rivières subalpines	3220
2. Saussaies pré-alpines	3240
3. Landes à rhododendrons	4060
4. Fourrés à genévriers nains	4060
5. Landes à myrtille et callune	4060
6. Landines naines à azalée	4060
7. Fourrés de saules subarctiques	4080
8. Pelouses boréo-alpines siliceuses	6150
9. Pelouses calcicoles alpines	6170
10. Pelouses à avoine et séslerie des Alpes méridionales	6170
11. Pelouses calcareo-siliceuses de l'Europe centrale	6210
12. Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à vulpins	6230
13. Communautés alpines à patience alpine	6430
14. Mégaphorbiées thermophiles	6430
15. Mégaphorbiées des montagnes hercyniennes, du Jura , des Alpes	6430
16. Lisières humides à grandes herbes	6430
17. Prairies de fauche submontagnardes	6520
18. Tourbières tremblantes à <i>Carex rostrata</i>	7140
19. Bas marais alcalins	7230
20. Eboulis siliceux alpins	8110
21. Eboulis calcaires fins	8120
22. Eboulis thermophiles péri-alpins	8130
23. Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	8220
24. Communautés des affleurements et rochers désagrégés alpins	8230
25. Vrais glaciers et glaciers rocheux	8340
26. Forêt de ravin à frêne et sycomore	9180
27. Forêts de mélèzes et d'arolles	9420
28. Forêts de pins de montagne	9430

(La totalité des dessins inclus dans les fiches a été réalisée par M Bruno Tessier-Du-Cros.
Crédits photographiques : conservatoire botanique national alpin de Gap-Charance)

3. 4. Espèces d'intérêt communautaire

3. 4. 1. . Liste des fiches espèces – Annexes II et IV de la directive Habitats

1. Espèces de l'annexe II

Espèces de l'annexe II de la directive habitat (cf atlas cartographique).

Espèces dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Flore

Nom Français	Nom Latin	Habitats
Chardon Bleu des Alpes	<i>Eryngium alpinum</i>	Prairies
Potentille du Dauphiné	<i>Potentilla delphinensis</i>	Pelouses subalpines
Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>	Bois clairs sur calcaire

1. Espèces de l'annexe IV

Annexe IV : espèces qui nécessitent une protection stricte (cf atlas cartographique).

Flore

Nom Français	Nom Latin	Habitats
Chardon Bleu des Alpes	<i>Eryngium alpinum</i>	Prairies
Potentille du Dauphiné	<i>Potentilla delphinensis</i>	Pelouses subalpines
Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>	Bois clairs sur calcaire
Ancolie des Alpes	<i>Aquilegia alpina</i>	Prairies, lisières, éboulis

Faune

Nom Français	Nom Latin	Habitats
Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	Pelouses sèches
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	Pelouses et prairies
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Rocailles
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Murs, ruines
Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	Talus, haies
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Forêts
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Milieux ouverts, forêts et habitations
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Combles, églises
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	Villages
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Forêts
Pipistrelle de Savi	<i>Pipistrellus savii</i>	
Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	Prairies, clairières
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Villages
Sérotine de Nilsson	<i>Eptesicus nilssonii</i>	
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Villages
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Arbres creux proche de l'eau
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Forêts

3. 4. 2. . Liste des fiches espèces – Annexes I de la directive Oiseaux

Nom Français	Nom Latin	écologie	Habitats
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	sédentaire	Niche en falaise et chasse sur de grands territoires
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	migrateur	Espaces ouverts et bois
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	migrateur	Clairière, lisières
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	sédentaire	Arbres creux
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	migrateur	Niche en forêt et chasse en milieux ouverts
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	sédentaire	Niche en falaise
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	sédentaire	Niche en falaise
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	sédentaire	Niche en falaise
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	sédentaire	Niche en falaise
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>	sédentaire	Etage alpin
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	migrateur	Niche dans les arbres
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	sédentaire	Petites barres et pelouses sèches
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	sédentaire	Niche dans les arbres
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	migrateur	Zones cultivés
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>	sédentaire	Landes, prairies, forêts

Les espèces sont localisés sur des cartes consultables dans l'atlas cartographique.

Habitats d'intérêt communautaire

X. Intitulé CORINE Biotopes

All. Nom d l'alliance	
Code CORINE Biotopes :	Code Delphine :
Regroupement Natura 2000 :	Prioritaire ou communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Répartition globale en Europe et en France

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Physionomie, structure :

.

Cortège floristique :

Liste d'espèces présentes dans ce milieu. En gras les **espèces caractéristiques**.

VARIABILITE DANS LE SITE

Description des différentes variantes de l'habitat

REPARTITION DANS LE SITE

Importance de l'habitat et lieu de présence

Un exemple type sur le site : une ou deux localisations

Surface sur le site : XX Ha

Pourcentage : XX %

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Le groupement est il bien celui décrit dans le manuel Corinne Biotopes ? La typicité peut être : très faible (T), faible (F), moyenne (M), bonne (B), excellente(E)

REPRESENTATIVITE

L'habitat est il bien présent sur le site. La représentativité peut être très faible (T), faible (F), moyenne (M), bonne (B), excellente(E)

INTERET PATRIMONIAL :

Il y a t il de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale (niveau législatif, niveau culturel...)

Dans cet onglet sont citées les espèces caractéristiques du milieu figurant dans les listes des directives habitats (annexe II et IV) ou oiseaux (annexe I).

Flore patrimoniale

Faune patrimoniale

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

L'état de conservation peut être très faible (T), faible (F), moyen (M), bon (B), excellent(E)

DYNAMIQUE

La dynamique peut être progressive ou régressive avec des vitesses variables (lente, ou rapide). La dynamique indiquée dans les fiche correspond à la dynamique en cours des habitats. Il existe 5 catégories :

- ++ dynamique progressive rapide
- + dynamique progressive lente
- 0 Pas de dynamique
- dynamique régressive lente
- dynamique régressive rapide

MILIEUX ASSOCIES

Milieus souvent adjacent d'intérêt communautaire ou pas

- Intitulé Corinne [alliance] – n°fiche (si communautaire)

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Menace d'ordre anthropique ou naturelle

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Liste des principaux utilisateurs de l'habitat.

PROPOSITION DE GESTION

Les propositions citées dans les fiches sont issues des travaux de concertation des différents acteurs.

1. Groupements d'Epilobes des rivières subalpines

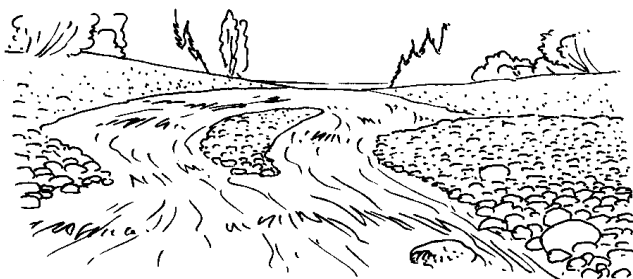
All. <i>Epilobion fleischeri</i>	
Code CORINE Biotopes : 24.221	Code Delphine : Y32, Y44
Regroupement Natura 2000 : 3220	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Eboulis, gravières et moraines à épilobes de Fleischer	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

En France, les bancs de graviers sont présents partout où coulent des rivières, mais ce type d'habitat n'est bien individualisé qu'en montagne et en région méditerranéenne.

DESCRIPTION



Caractéristiques stationnelles :

Habitat pionnier sur des systèmes alluviaux jeunes (galet, gravier, sable) sur substrat très filtrant et pauvre en matière organique. Il se rencontre de l'étage montagnard, à l'étage alpin jusqu'à la proximité des glaciers.

Physionomie, structure : Bancs de graviers, sables et galets alluviaux, exondés ou périodiquement inondés par les crues, où se développe une

végétation particulière, instable, herbacée ou ligneuse (transition vers la saulaie buissonnante alluviale). Toujours clairsemée, cette végétation est caractérisée par la présence d'espèces subalpines à basse altitude.

Cortège floristique : *Epilobium dodonaei subsp. fleischeri*, *Tolpis staticifolia*, *Erucastrum nasturtiifolium*, *Tussilago farfara*, *Plantago alpina*, *Saxifraga aizoides*, *Rumex scutatus*, *Scrophularia canina subsp. Juratensis*, *Gypsophylla repens*, *Lotus alpinus*

VARIABILITE DANS LE SITE

Le type de station sur lequel se développent ces formations est bien caractéristique (graviers alluviaux). La physionomie végétale est par contre assez variable, d'une végétation herbacée dominée par *Epilobium fleischeri* à une formation plus ou moins piquetée d'arbustes ou de jeunes arbres (saules, aulnes, peupliers...). Cette formation est très souvent en étroite relation avec la saulaie alluviale arbustive.

REPARTITION DANS LE SITE

Formation par nature assez linéaire, dont l'importance est mal traduite par une unité de surface. Cet habitat est aussi répandu sur le site que la faible représentation des cours d'eau peut le permettre. Les surfaces étant petites et éparses, cet habitat n'est pas intégralement représenté sur la cartographie.

Un exemple type sur le site : torrent de Navette...

Surface sur le site : 141 Ha

Pourcentage : 1,4 %

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Excellente

REPRESENTATIVITE

De **bonne** qualité, omniprésent dans le lit de la Sévéraisse et le torrent de Navette, sur de petites surfaces

INTERET PATRIMONIAL :

Milieu fragile et original, susceptible d'être exploité en plaine (gravières), et d'abriter localement des espèces végétales rares (ce qui n'est a priori pas le cas sur le site). Le rôle fonctionnel est important pour de nombreuses espèces animales (habitat, nourriture et reproduction), notamment les insectes et les oiseaux, et leurs prédateurs.

Faune patrimoniale :Sérotine de Nilsson, Vespertillon de Daubenton

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon.

DYNAMIQUE

Groupements pionniers, donc sujets à évoluer rapidement et à se régénérer. L'évolution à terme vers la ripisylve est la plus probable, mais n'est possible qu'en l'absence de perturbation. Les crues étant assez régulières, la pérennité globale de ce groupement devrait être assurée.

La dynamique est globalement stable.

MILIEUX ASSOCIES

- **Saussaies pré-alpines [*Salicion incanae*] - 2;**
- Fourrés à Aulne vert [*Alnion viridis*];
- **Eboulis siliceux alpins [*Androsacion alpinae*] - 19**
- Pelouses chionophiles dominées par le Nard raide [*Nardion strictae*] ;
- **Eboulis calcaires fins [*Thlaspion rotundifolii*] et [*Petasition paradoxii*], - 20**

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Globalement cet habitat n'est pas menacé sur le site

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Pêcheurs

PROPOSITION DE GESTION

Pour bénéficier du rôle d'ancrage des berges et des îlots, il est important de maintenir l'habitat (ne pas effectuer de décapage, de rectification du lit du cours d'eau avec la destruction de la saulaie).

En cas d'exploitation au sein de la forêt riveraine voisine, on prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter la détérioration de cet habitat.

La présence, le développement, la reconstitution de cet habitat étant fortement liés à la dynamique torrentielle, on veillera : à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique, de son environnement (terrasses alluviales), **on laissera faire de préférence la dynamique naturelle**.

2. Saussaies pré-alpines

All. <i>Salicion incanae</i>	
Code CORINE Biotopes : 44.11	Code Delphine : U1,U21, U221
Regroupement Natura 2000 : 3240	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Ripisylves	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Sur les graviers alluviaux de toutes les régions montagneuses de l'Europe.

DESCRIPTION



Caractéristiques stationnelles : Ces saulaies sont installées dans les parties hautes et moyennes des cours d'eau d'altitude recherchant de préférence des substrats grossiers. Elles sont parfois soumises à la force du courant, subissant des inondations importantes.

Physionomie, structure : Peuplement arbustif bas (2-6 m de hauteur). La strate herbacée est constituée en grande partie par les espèces des habitats herbacés installés en pionnier sur les alluvions grossières

Cortège floristique : *Salix elaeagnos*; *Salix daphnoides*; *Salix purpurea*; *Salix laggeri*; *Salix triandra*; *Hippophae rhamnoides*; *Myricaria germanica*; *Juncus articulatus*; *Equisetum arvense*; *Tussilago farfara*; *Erucastrum nasturtiifolium*; *Cardamine impatiens*; *Filipendula ulmaria*; *Lithospermum officinale* *Scrophularia nodosa*.

VARIABILITE DANS LE SITE

Cet habitat est constitué par des peuplements arbustifs facilement reconnaissables (2 à 6 m de hauteur). Les saulaies pionnières à Myricaire germanique s'installent dans les zones particulièrement soumises à la force du courant, les galets et les sables y sont recouverts de sable fins, de limons et d'argile.

REPARTITION DANS LE SITE

Formation par nature assez linéaire, dont l'importance est mal traduite par une unité de surface. Cet habitat est ponctuel.

Un exemple type sur le site : Vallon de la Buffe, les abords du lit de la Séveraisse

Surface sur le site : 166 Ha

Pourcentage : 1, 7 %

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Bonne

REPRESENTATIVITE

Bonne représentativité par rapport aux surfaces potentielles.

INTERET PATRIMONIAL :

Cet habitat appartient à un complexe d'habitats rivulaires (végétation herbacée pionnière, arbustive, arborescente) avec une surface rarement importante. Ces biotopes sont exploités par la faune (notamment passereaux nicheurs). Il joue également un rôle fixateur des grèves riveraines (cordons, îlots alluvionnaires).

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon à relativement dégradé. Globalement l'état de conservation est **moyen**

DYNAMIQUE

Groupements pionniers, donc sujets à évoluer rapidement et à se régénérer. L'évolution à terme vers l'aulnaie est la plus probable, mais n'est possible qu'en l'absence de perturbation. Les crues étant assez régulières, la pérennité globale de ce groupement devrait être assurée.

Dynamique **progressive rapide**

MILIEUX ASSOCIES

- Eboulis calcaires fins [*Petasition paradoxii*] - 20.
- Groupement d'*Epilobes* des rivières subalpines [*Epilobion fleischeri*] -1

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Cet habitat apparaît peu directement menacé sur le site. Il est lié avant tout au bon fonctionnement hydraulique des cours d'eau. Il pourrait être dégradé par des activités d'exploitation, de canalisation, mais sa capacité de régénération est bonne sauf en cas de dégradations irréversibles (aménagements lourds érosion trop intense).

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Aménageurs, bergers

PROPOSITION DE GESTION

Il est important de maintenir l'habitat pour son rôle d'ancrage des berges et îlots. Ne pas intervenir sur l'habitat car la présence, le développement, la reconstitution de l'habitat dépend de la dynamique torrentielle.

Eviter les prélèvements de graviers ou les passages de bétail sur pentes non-stabilisées

3. Landes à Rhododendron

All. <i>Rhododendro-Vaccin</i> ion	
Code CORINE Biotopes : 31.42	Code Delphine : H2, H31, Y47, G31
Regroupement Natura 2000 : 4060	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Landes à Rhododendron et mégaphorbiées	

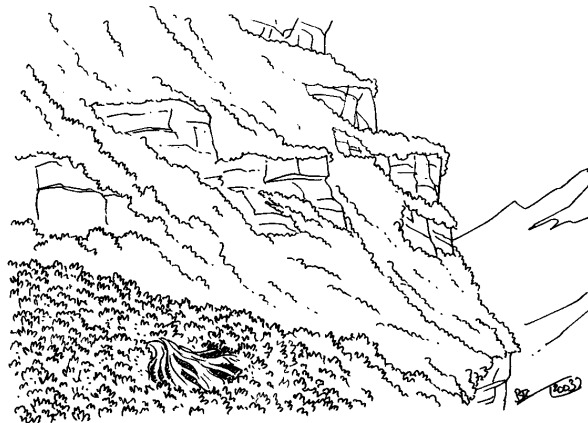
CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

En Europe, ces landes sont présentes dans les régions élevées et plutôt humides des grands massifs : Alpes, Pyrénées, et au-delà, Balkans, Carpates, etc.)

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles : Lande subalpine plus ou moins haute, dominée par le rhododendron ferrugineux, développée sur des sols acides profonds, en situation fraîche (ubac), humide. Le rhododendron est toujours accompagné d'autres espèces ligneuses, en particulier des éricacées. Ces groupements peuvent être piquetés de pins cembro, parfois de sapin.



Physionomie, structure : Landes à recouvrement variable. Les sites étudiés présentent des landes à Rhododendron ferrugineux très denses, relativement hautes et souvent associées à l'Airelle des marais (*Vaccinium uliginosum* subsp. *microphyllum*). La présence de pins cembro est relativement classique (Vallon de Prentiq, Pétarel...)

Les landes à Airelles, que ce soit la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) ou l'Airelle des marais, sont nettement plus basses, et se distinguent de la strate herbacée par leur caractère sous-ligneux.

Cortège floristique : *Rhododendron ferrugineum*; *Vaccinium uliginosum* ssp *microphyllum*; *Vaccinium myrtillus*; *Homogyne alpina*; *Empetrum nigrum* ssp *hermaphroditum*; *Juniperus sibirica*; *Bartsia alpina*; *Lonicera coerulea*; *Arnica montana*; *Luzula lutea*; *Luzula nivea*; *Botrychium lunaria*; *Dryopteris dilatata*; *Sorbus chamaespilus*..

VARIABILITE DANS LE SITE

Deux faciès sont observables sur le site :

- un faciès dominé par le Rhododendron ferrugineux.
- un faciès avec pins cembro éparse (ce type de faciès a été noté sur la carte avec une surcharge pour le pin cembro.

REPARTITION DANS LE SITE

C'est un des habitats de la directive le plus important en surface sur le site, il couvre une grande majorité de la surface subalpine en versant nord.

Un exemple type sur le site : Alpage de la Lavine

Surface sur le site : 835 Ha

Pourcentage : 8,5 %

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Excellente. En ubac, cette formation est relativement peu variable, dans sa composition floristique. Elle intègre habituellement des éléments incartographiables de mégaphorbiaies hygrophiles (*Adenostylin alliariae*)

REPRESENTATIVITE

Habitat représentatif du site, avec une surface importante. La représentativité est **excellente**.

INTERET PATRIMONIAL :

Ce type d'habitat est localisé aux montagnes élevées, et reste donc assez rare en Europe. Cet habitat héberge peu d'espèces végétales patrimoniales.

Mais il offre un abri essentiel à certaines espèces animales intéressantes, notamment les galliformes de montagne. Par exemple le tétras lyre utilise cet habitat mais il doit se trouver en mosaïque avec des pelouses et des forêts.

La pauvreté de la faune du sol est remarquable, ce qui met cet habitat à l'abri des sangliers.

Faune patrimoniale: Tétras-lyre.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon, en progression, lié à la tendance à la déprise pastorale.

DYNAMIQUE

Ces landes peuvent représenter un état « climacique » de la végétation ceinturant les forêts au-dessus de leur limite naturelle, elles évoluent au rythme des fluctuations du climat. Mais elles peuvent aussi être un stade de dégradation de ces forêts. Dans ce cas, la dynamique naturelle conduira à la reconstitution de boisements.

Dynamique **progressive lente**

MILIEUX ASSOCIES

- tous les types de pelouses à Nard [*Nardion strictae*];
- **Aulnaies vertes** [*Alnion viridis*],
- **Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes** [*Adenostylin alliariae*] -14
- Fourrés à Genévrier nain [*Juniperion nanae*] -4
- Forêts de Mélèze et d'Arolles [*Ilaricio-cembrion*] - 26
- Forêt de pins de montagne -27
- Landines naines à azalée –[*Loiseleurio-vaccinon*] -6

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Au vu de l'abondance de cette formation et de son caractère invasif, il n'y a pas de menace particulière sur elle.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Chasseurs, éleveurs

PROPOSITION DE GESTION

Habitat très dynamique ne nécessitant pas de gestion particulière pour son maintien.

4. Fourrés à Genévriers nains

<i>All. Juniperion nanae</i>	
Code CORINE Biotopes : 31.43	Code Delphine : J2, I2
Regroupement Natura 2000 : 4060	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Landes mésophile de l'étage subalpin	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

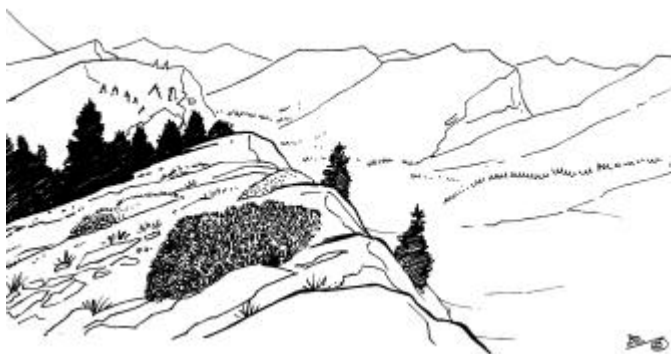
REPARTITION GENERALE

Répandu dans les Alpes centrales et méridionales, ainsi que dans les Pyrénées, le Massif Central, la Corse, et de nombreux massifs montagneux d'Europe méridionale.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Disséminés sur les versants ensoleillés à l'étage subalpin, sur sol superficiel et caillouteux, voire sur rochers. Habitat supportant la sécheresse estivale et résistant à de très basses températures l'hiver du fait de la faiblesse de la couverture neigeuse assurant une protection contre le froid.



Physionomie, structure : Le genévrier nain est en général très dominant, souvent en mélange avec des chaméphytes. Il s'agit en fait rarement de vastes étendues fermées de landes, mais plutôt de fourrés plus ou moins importants. Cette formation correspond à un stade de dégradation ou de reconstitution de forêt, en fonction de l'intensité du pâturage.

Cortège floristique : *Juniperus sibirica* ; *Cotoneaster obtusisepalus* ; *Arctostaphylos uva-ursi* ; *Vaccinium uliginosum ssp microphyllum* ; *Vaccinium myrtillus* ; *Vaccinium vitis-idaea* ; *Homogone alpina* ; *Nardus stricta* ; *Festuca laevigata* ; *Festuca paniculata*.

VARIABILITE DANS LE SITE

Trois types ont été observés :

1. forme particulièrement xérophile, riche en Raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*) ;
2. forme plus fraîche, avec présence çà et là de Rhododendron (*Rhododendron ferrugineum*)
3. faciès riche en Fétuque paniculée (*Festuca paniculata*).

REPARTITION DANS LE SITE

Bien présent sur le site

Un exemple type sur le site : adret du vallon de Fond Froide en subalpin

Surface sur le site : 1120 Ha

Pourcentage : 11,4 %

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Habitat correspondant parfaitement à la description des cahiers d'habitat en exposition sud.
Le type à rhododendron occupe les expositions intermédiaires (Est et Ouest).
La typicité est **excellente**

REPRESENTATIVITE

Habitat représentatif du site, avec une surface importante. La représentativité est **excellente**.

INTERET PATRIMONIAL :

L'intérêt de ces landes réside surtout dans leur fonction de diversification des milieux, contribuant aux structures semi-ouvertes, favorables à certaines espèces animales (microfaune...).

Faune patrimoniale : Perdrix bartavelle

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon, en progression, lié à la tendance à la déprise pastorale.

DYNAMIQUE

Ces landes sont soit un stade de dégradation de la forêt, soit une étape de la reconstitution forestière. Selon l'intensité du pâturage, elles peuvent évoluer vers une pelouse maigre (pâturage intense), ou au contraire se densifier et faire place à plus ou moins long terme à un boisement (ici de pin à crochets et de mélèze). Cette dynamique **progressive** est cependant assez **lente**.

MILIEUX ASSOCIES

- tous les types de pelouses à Nard [*Nardion strictae*];
- landes à Rhododendron [*Rhododendro-Vaccinion*] - 3;
- forêts de Mélèzes et d'arolles [laricio-Cembrion] -26
- forêt de Pins de montagne -27

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Aucune

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Eleveurs, forestiers, chasseurs

PROPOSITION DE GESTION

Habitat très dynamique ne nécessitant pas de gestion particulière pour son maintien.
Les surfaces évoluant vers la lande sont supérieures aux surfaces évoluant vers la forêt et aux surfaces débroussaillées.

5. Landes à myrtille et Callune

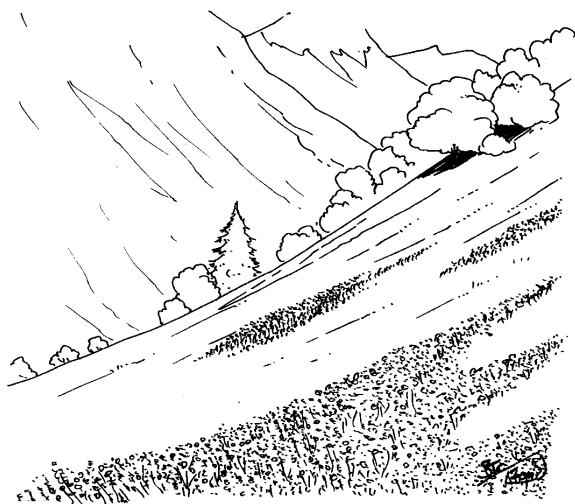
All. <i>Calluno</i> – <i>Arctostaphylon uva - ursi</i>	
Code CORINE Biotopes : 31.21	Code Delphine : N22 ; N23
Regroupement Natura 2000 : 4030	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Landes de l'étage montagnard a callune et raisin d'ours	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Sur les sols siliceux du collinéen à l'étage montagnard en particulier dans le domaine continental.

DESCRIPTION



Caractéristiques stationnelles : Ces landes se développent ou régressent en mosaïque avec la pelouse sur des sols acides (sables, altérites de roches siliceuses). Sur le site, la lande à callune se développe sur les versants arides du montagnard exposés au sud.

Physionomie, structure : L'abandon du pastoralisme entraîne une reconquête progressive, d'abord par ces landes et ensuite par la forêt. Elle se développe sur des sols peu profonds généralement exposés au soleil avec une forte dominance de la callune et un cortège floristique faible.

Cortège floristique : *Calluna vulgaris* ; *Arctophyllos uva ursi* ; *Festuca laevigata* ;

Genista sagittalis ; *Juniperus communis* ; *Agrostis capillaris* ; *Hieracium peleteranum* ; *Vaccinium myrtillus*.

VARIABILITE DANS LE SITE

La variabilité sur le site est faible, la lande est facilement reconnaissable par sa couleur grise quand elle n'est pas en période de floraison.

REPARTITION DANS LE SITE

La surface qu'elle occupe est faible, parfois quelques mètres carrés. Quelques taches plus importantes occupent des zones faiblement pâturées localisées sur le versant déjà cité.

Un exemple type sur le site : Vallon de Navette

Surface sur le site : 208 Ha

Pourcentage : 2,1 %

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Habitat du site peu typique et sporadique, se diluant vers le haut dans le Juniperion nanae. Typicité **faible**

REPRESENTATIVITE

Habitat non représentatif dans le site même si son existence est à signaler.

Donc la représentativité est considérée comme **très faible**

INTERET PATRIMONIAL :

L'intérêt de ces landes réside surtout dans leur fonction de diversification des milieux, contribuant aux structures semi-ouvertes, favorables à certaines espèces animales.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon

DYNAMIQUE

Suite à l'abandon du pâturage la lande sèche s'embroussaille rapidement puis la succession continue avec des espèces telles que le pin sylvestre ou le hêtre.

Nous sommes en présence d'une dynamique **progressive rapide**.

MILIEUX ASSOCIES

Pelouses sèches faiblement pâturées, éboulis thermophiles :

- fruticées thermophiles [*Berberidion vulgari*]
- pinèdes sur silice [*Deschampsio – pinion*]
- hêtraies sèches.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Cet habitat est actuellement lié à la diminution des activités humaines. Il ne semble donc pas directement menacé par des facteurs humains ou naturels

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Chasseurs, éleveurs.

PROPOSITION DE GESTION

Un brûlage dirigé peut être nécessaire pour rajeunir la lande, le tapis herbacé peut à nouveau se développer et le pâturage ovin permet ensuite de maîtriser la repousse des ligneux.

6. Landines naines à azalée

All. <i>Loiseleurio</i> - <i>Vaccinion</i>	
Code CORINE Biotopes : 31 41	Code Delphine : D3 C3 E3
Regroupement Natura 2000 : 4060	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Landines à airelles des marais	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Alpes et Pyrénées.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Croupes ventées de l'étage alpin.

Physionomie, structure :

Pierrailles et sous – arbrisseaux avec parfois quelques lichens terricoles.

Cortège floristique : *Vaccinium uliginosum* ssp *microphyllum*

Dryas octopetala, *Vaccinium vitis – idae*, *Cetraria islandica*.

VARIABILITE DANS LE SITE

Il existe sur le site une variante à Camarine noire (*Empetrum nigrum*) et Saule herbacé (*Salix herbacea*) là où l'enneigement est de 7 à 8 mois.

REPARTITION DANS LE SITE

Très commun dans l'étage alpin sur silice.

Un exemple type sur le site :

Surface sur le site : 113 Ha

Pourcentage : 1,1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Très faible (en particulier vis-à-vis de la flore lichenique).

REPRESENTATIVITE

moyenne.

INTERET PATRIMONIAL :

Très faible.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon.

DYNAMIQUE

Imperceptible. Le réchauffement actuel ne peut amener qu'une amélioration.

MILIEUX ASSOCIES

- Eboulis siliceux alpins [*Androsacion alpinae*] –19
- Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes [*Androsacion vandellii*] –22
- Landes à rhododendron [*Rhododendro-Vaccinion*] -3

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Aucune.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Randonneurs, pastoralisme.

PROPOSITION DE GESTION

Aucune.

7. Fourrés de saules subarctiques

All. Salicion helveticae	
Code CORINE Biotopes : 31 622	Code Delphine : H12 2
Regroupement Natura 2000 : 4080	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Landes à Rhododendron	

Habitat d'intérêt communautaire

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Ecosse et Scandinavie pour les formations les plus typiques..

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Ubac à la charnière subalpin – alpin.

Physionomie, structure :

Fourrés de Saules à feuillage argenté en mosaïque avec la lande à Ericacées.

Cortège floristique .:

Salix glaucosericea

Salix hastata

Salix foetida

Salix glauca.

VARIABILITE DANS LE SITE

Faible

REPARTITION DANS LE SITE

Tranche d'altitude : 2000 – 2500 en versant Nord.

Un exemple type sur le site :

Surface sur le site : 8 Ha

Pourcentage : < 1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Très faible

REPRESENTATIVITE

faible

INTERET PATRIMONIAL :

Relique glaciaire

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

faible.

DYNAMIQUE

Evolution vers la forêt en relation avec la remontée altitudinale des espèces arborées.
Dynamique progressive lentement.

MILIEUX ASSOCIES

- Landes à rhododendron [*Rhododendro-Vaccin*ion] -3
- Landines naines à azalée variant à camarine noire –[*Loiseleurio-vaccin*ion] -6
- **Aulnaies vertes** [*Alnion viridis*],
- **Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes** [*Adenostylion alliariae*] -14

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Réchauffement du climat.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Chasseurs, éleveurs.

PROPOSITION DE GESTION

Couper les ligneux autre que les Saules subarctiques pour ralentir la dynamique.

8. Pelouses boréo-alpines siliceuses

<i>All. Salicion herbaceae</i>	
Code CORINE Biotopes : 36.111	Code Delphine : B1, B2*, B32, P1
Regroupement Natura 2000 : 6150	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Combes à neige	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Toutes les montagnes d'Europe où l'étage alpin est présent. Se rencontre plus fréquemment sur substrat siliceux. En pays calcaire, requiert une topographie plus douce.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Topographie en creux (combe à neige) ou position sous le vent dominant, là où se forment les congères ;

Physionomie, structure :

Pelouses denses à fort recouvrement, mais rases. Enneigement supérieur à 8 mois. Sol généralement profond et plus ou moins gorgé d'eau (c'est-à-dire plus ou moins hydromorphe).

Cortège floristique :

~~✂~~ Pour les stations faiblement pâturées (B*) : *Alchemilla fissa*, *Alchemilla incisa*, *Alchemilla pentaphyllea*, *Arenaria biflora*, *Cardamine alpina*, *Carex foetida*, *Cerastium cerastoides*, *Gnaphalium supinum*, *Sagina sagionoïdes*, *Salix herbacea*, *Sibbaldia procumens*, *Veronica alpina*.

~~✂~~ Pour les stations les plus dégradées (P1) : *Alchemilla vulgaris*, *Alchemilla alpina*, *Cerastium cerastoides*, *Plantago alpina*, *Poa alpina*, *Phleum alpinum*, *Trifolium repens*, *Trifolium thalii*, *Sagina glabra*, *Sagina saginoïdes*.

VARIABILITE DANS LE SITE

Il existe une grande variabilité due :

- à la pente (B 21)
- à la pression pastorale (B 32)
- au niveau d'hydromorphie (B 23)

MILIEUX ASSOCIES

- Croupes ventées de l'Oxytropido-Elynion myosuroides.
- Bas-marais sur silice : Caricion fuscae
- Pelouses grasses du Poion alpinae.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

- ~~☒~~ Sensibilité aux excès du pastoralisme (piétinement eutrophisation).
- ~~☒~~ Apport de nutriments du fait de la pollution atmosphérique

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Eleveurs, bergers, randonneurs.

PROPOSITION DE GESTION

- ~~☒~~ limitation de la pression pastorale.

9. Pelouse calcicole alpine

All. <i>Oxytropido-Elynon myosuroides</i> All. <i>Caricion ferrugineae</i> (<i>Festuco violaceae</i> – <i>Trifolietum thalie</i>) All. <i>Seslerion caeruleae</i>	
Code CORINE Biotopes : 36.414 ; 36.42 ; 36.431	Code Delphine : B31 ; C1 ; C2 ; F21 ; G1 ; G2 ; Y51
Regroupement Natura 2000 : 6170	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar Pelouses alpines d'affinité calcicole	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT



REPARTITION GENERALE

Ce groupe de pelouses est bien présent dans les Alpes. Il est très hétérogène. Suivant les alliances, ces pelouses sont d'affinité méridionale ou septentrionale voire arctique. Enfin de nombreuses variantes existent en fonction du niveau d'enneigement (fiche n° 9).

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

1- Gazon d'altitude à Elyne (C1)
Etages subalpin et alpin. Altitude de 2300 à 2700 m.
Substrat calcaire ou marneux
Situation sur pentes moyennes à faible, sur sol riche en matière organique neutre (correspondant à une acidification progressive en surface).
Expositions froides ou orientées Ouest aux plus hautes altitudes, très ventées, faible épaisseur du manteau neigeux.

2- Pelouse en festons à Sesslerie bleue (C2)
Etages montagnard à alpin. Altitude de 1500 à 2500 m. Généralement sur substrat rocaillieux calcaire. Expositions variées. Situation sur pentes fortes, à sol très superficiel, de type renzine. Parfois espèces thermophiles (*Hedysarum boutignyanum*)

3- pelouse à féтуque violette (B31 ; F21)
Etages subalpin à alpin. Altitude de 1600 à 2500 m. Pentés modérées et replats, en expositions fraîches. Substrat divers. Sol frais, souvent décarbonaté en surface.

Physionomie, structure :

1- Gazon d'altitude à Elyne
Cette formation forme des gazons généralement denses, occupant des aires très ventées, telles des crêtes et croupes. Cet aspect venté limite la quantité et la durée d'enneigement, limite sans laquelle ne pourrait se développer cet habitat.
Ces gazons présentent une physionomie assez fermée (80-90% de recouvrement), micro cuvettes à *Salix herbacea*.
Il arrive fréquemment, dans les zones les moins rigoureuses, que cette formation soit piquetée, voire partiellement envahie, par des essences ligneuses ou sous-ligneuses, du type *Rhododendron ferrugineum* ou Airelle des marais (*Vaccinium uliginosum*).

2- Pelouse en gradins calcicoles

Ces pelouses forment généralement des gradins bien marqués.

Elles présentent une physionomie plutôt ouverte (de 10% de recouvrement pour le faciès de dégradation, à 60% pour les autres), même si l'on rencontre des exceptions marquées. Le faciès à Laiche à utricules réfractés (*Carex austroalpina*) est quant à lui toujours assez recouvrant (80%). Quelques essences buissonnantes peuvent ça et là piqueter ces formations : le Genévrier nain (*Juniperus sibirica*), le Cotonéaster à feuilles entières (*Cotoneaster obtusifolius*) ou encore le Rhododendron ferrugineux (*Rhododendron ferrugineum*).

3- pelouse à fétuque violette

Formation herbacée, rase et assez dense. Elle contraste souvent avec les pelouses à Nard (*Nardus stricta*), avec lesquelles elles sont en contact – les nardaies sont plus hautes et plus denses.

Enneigement important. Nombreuses espèces de combe à neige.

Cortège floristique :

1- Gazon d'altitude à Elyne

***Carex curvula* subsp. *Rosae*, *Dryas octopetala*, *Festuca violacea*, *Kobresia myosuroides*, *Poa alpina*, *Silene acaulis* subsp. *acaulis*, *Agrostis rupestris*, *Festuca halleri*, *Festuca laevigata*, *Ligusticum mutellinoides*, *Polygonum viviparum*, *Salix herbacea*, *Salix reticulata*.**

2- Pelouse en gradins calcicoles

***Acinos alpinus*, *Androsace vitaliana*, *Calamagrostis varia*, *Carex austroalpina*, *Dryas octopetala*, *Globularia cordifolia*, *Helictotrichon sedenense*, *Sesleria caerulea*, *Carlina acaulis*, *Cerastium strictum*, *Festuca laevigata*, *Hedysarum boutygnianum*, *Thymus pulegioides*.**

3- pelouse à fétuque violette

***Festuca violacea*, *Trifolium thalii*, *Plantago alpina*, *Alchemilla amphibola*, *Carex parviflora*, *Festuca nigrescens*, *Myosotis alpestris*, *Salix herbacea*, *Veronica alpina*, *Alchemilla glabra*.**

VARIABILITE DANS LE SITE

Il existe une grande variabilité due aux micro-relief, au pastoralisme, à la déprise...

- une forme à Dryade à huit pétales (*Dryas octopetala*) (C111) ;
- une seconde, plus chionophile, riche en Saules nains (*Salix reticulata*, *Salix retusa*) (Y51 1)
- formation dominée par la Sesslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*), sur les pentes rocailleuses ;
- formation dominée par l'Avoine des montagnes, souvent sur gradins terreux des pâturages. Elle s'accompagne du Thym fausse-Menthe Pouillot (*Thymus pulegioides*), du Gaillet pseudo-helvetique (*Galium pseudohelveticum*), de la Calamante des Alpes (*Acinos alpinus*) (Y52) ;
- pelouse dominée par la Laiche à utricules réfractés (*Carex austroalpina*), sur pentes moyennes, à faibles altitudes, avec notamment la présence de l'Hédysarum de boutigny (*Hedysarum boutygnianum*) (C22) ;
- formation de dégradation, très particulière, à Fétuque lisse (*Festuca laevigata*), *Androsace de Vital* (*Androsace vitaliana*) et *Carlina acaule* (*Carlina acaulis*). (G2)
- faciès enrichi en Fétuques (G2) ;
- faciès riche en Plantain des Alpes (*Plantago alpina*) et Trèfle de Thal (*Trifolium thalii*) lié à une forte pression de pâturage (F21).

REPARTITION DANS LE SITE

Variable suivant les types. Toutes les variantes calcicoles se situent sur les alpages du chapeau et de la Lavine.

Un exemple type sur le site : Crête des Pales.
Surface sur le site : 130 Ha
Pourcentage : 1,3%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

faible. Sa composition floristique est souvent banalisée. Il manque la plupart des espèces caractéristiques. Recouvrement herbacé souvent très faible, pire qu'un éboulis.

REPRESENTATIVITE

représentativité globale **moyenne** surtout au vu de la qualité et des surfaces .

INTERET PATRIMONIAL :

1- Gazon d'altitude à Elyne

Cet habitat, de par le micro-climat qui le caractérise, est un biotope refuge pour des plantes d'origine boréo-arctique, telles l'Elyne fausse queue de souris (*Kobresia myosuroides*). De plus, il est possible d'y rencontrer une espèce protégée sur le plan national (toutefois non-recensée sur le site) : la Laiche faux pied d'oiseau (*Carex ornithopoda* subsp. *ornithopodioides*), espèce très discrète.

2- Pelouse en gradins calcicoles

Importante diversité floristique.

espèces floristiques d'intérêt patrimonial :

	Dir. Habitats	Livre Rouge	Protection	Endémique	Autre intérêt
Hedysarum boutignyanum			*		

Faune patrimoniale : Sérotine de Nilsson, Lagopède alpin

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

L'état de cette formation est globalement **bon**. Quelques zones ponctuelles présentent des traces de passage de bétail, sans grandes dégradations.

DYNAMIQUE

1- Gazon d'altitude à Elyne

- Banalisation par le pâturage, les moutons eux aussi aiment les coupes ventées !
- érosion
- parfois même reposoir.

Habitat très menacé dans toutes les Alpes du Sud.

2- Pelouse en gradins calcicoles

La dynamique se divise en deux types : induite et spontanée.

En effet, un pâturage intensif entraîne la formation rapide de drailles, sur lesquelles peuvent se développer les formations du *Seslerion*. C'est le cas notamment pour le faciès terreux à Avoine des montagnes.

Ce processus tend également à l'évolution de ces formations, en maintenant un important degré d'ouverture. Evolution régressive.

La dynamique spontanée, quant à elle, à une fonction stabilisatrice d'éboulis. Son évolution passe généralement par les pelouses à Fétuque violacée (*Festuca violacea*) et Trèfle de Thal (*Trifolium thalii*) – [*Festuco violaceae-trifolietum thalii*]. Elles peuvent aboutir, après décalcification, aux pelouses à Elyne fausse queue de souris du *Caricetum curvulae elynetosum* Guinochet 1938 (C12).

3- pelouse à fétuque violette

Evolution lente, par acidification, vers la végétation de combe à neige.

MILIEUX ASSOCIES

- différents types de gazons à Nard raide [*Nardion strictae*] ;
- Communauté alpine à Patience alpine [*Rumicion pseudalpini*] - 12
- Landes à rhododendron [*Rhododendro-Vaccinion*] -3
- Eboulis calcaires fins [*Thlaspion rotundifolii*] - 20
- combes à neige du *Salicetum herbaceae* et de l'*Arabidion caerulea* ;

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Une première menace potentielle importante semble être un passage excessif de bétail et/ou de randonneurs. En ce qui concerne les troupeaux d'ovins le cas se produit lorsque l'habitat se situe sur des crêtes ventées qui leurs servent de reposoir.

La seconde correspond à l'érosion naturelle, qui est très marquée dans les zones d'éboulis schisteux.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Eleveurs, bergers, randonneurs.

PROPOSITION DE GESTION

1- Gazon d'altitude à Elyne

Ces habitats doivent être gérés au sein de grands ensembles pastoraux. Il semble important de ne pas laisser les bêtes s'y attarder trop longtemps. A intégrer dans les diagnostics pastoraux.

Les tracés de sentiers doivent éviter de suivre de telles formations, très sensibles au piétinement (éviter de suivre les crêtes).

2- Pelouse en gradins calcicoles

Les formations les plus riches sont à pâturer en début d'estive (de fin juin à début juillet) par des ovins.

Les plus écorchées, sur des versants plus abruptes, semblent devoir être pâturées avec plus de parcimonie, en évitant de multiples passages. Ceci nécessite la **surveillance du troupeau** sur de telles formations.

Enfin, il peut être intéressant de protéger les stations les plus riches en *Hedysarum* de Boutigny.

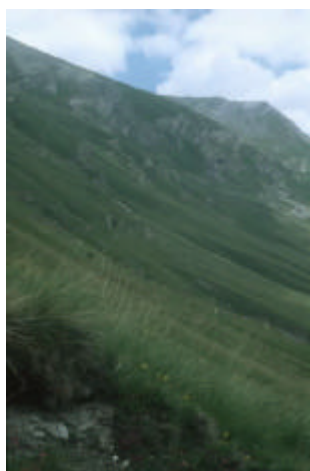
3- pelouse à fétuque violette

Gestion de l'habitat par le pastoralisme. La charge pastorale et le calendrier de passage jouent un rôle important sur son état de conservation.

10. Pelouses à Avoine et Sesslerie des Alpes méridionales

All. <i>Avenion montanae</i> All. <i>Avenion sempervirentis</i> All. <i>Ononidion cenisiae</i>	
Code CORINE Biotopes : 36.432	Code Delphine : N1212, J122, J113
Regroupement Natura 2000 : 6170	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Pelouses subalpines d'affinité calcicole	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT



REPARTITION GENERALE

Bien présent dans les Alpes du Sud et les préalpes calcaires

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

1-Pelouse à avoine de Parlature (*Avenion sempervirentis*).
Pentes moyennes, crêtes froides et ventées. Altitude de 1600 m à 2100 m
Expositions ensoleillées.

2- Pelouse en gradins calcicoles (*Avenion montanae*)
Etages montagnard à subalpin. Altitude de 1500 à 2200 m. Généralement
sur substrat rocaillieux calcaire. Expositions variées. Situation sur pentes
fortes, à sol très superficiel, de type renzine. Recouvrement herbacé faible à très faible.

Physionomie, structure :

1- Pelouses écorchées en gradins assez marqués, constitués des grosses touffes de l'Avoine de Parlature (*Helictotrichon parlaturei*) et du Brachypode des rochers (*Brachypodium rupestre*).
Formation parfois piquetée d'arbres pionniers tels le Sorbier de Mougeot (*Sorbus mougeotii*)

2- Pelouse en gradins calcicoles

Ces pelouses forment généralement des gradins bien marqués.

Elles présentent une physionomie plutôt ouverte (de 10% de recouvrement pour le faciès de dégradation, à 60% pour les autres), même si l'on rencontre des exceptions marquées. Le faciès à Laiche à utricules réfractés (*Carex austroalpina*) est quant à lui toujours assez recouvrant (80%).
Quelques essences buissonnantes peuvent ça et là piqueter ces formations : le Genévrier nain (*Juniperus sibirica*), le Cotonéaster à feuilles entières (*Cotoneaster obtusisepalus*) ou encore le Rhododendron ferrugineux (*Rhododendron ferrugineum*).

Cortège floristique :

1-Pelouse à avoine de Parlature

***Brachypodium rupestre*, *Helictotrichon parlaturei*,
Onobrychis montana *Helianthemum nummularium*, *Silene vulgaris*, *Thymus pulegioides***

2- Pelouse en gradins calcicoles

***Acinos alpinus*, *Androsace vitaliana*, *Calamagrostis varia*, *Carex austroalpina*, *Globularia cordifolia*, *Helictotrichon sedenense*, *Sesleria caerulea*, *Carlina acaulis*, *Cerastium strictum*, *Festuca laevigata*, *Hedysarum boutignyanum*, *Thymus pulegioides*.**

VARIABILITE DANS LE SITE

- Présence d'un faciès enrichi en espèces nitrophiles plus intensément pâturé.
- Formation dominée par la Sesslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*), sur les pentes rocailleuses, régulièrement associée avec le Laser de France (*Laserpitium gallicum*) et l'Avoine des montagnes (*Helictotrichon sedenense*) (J122) ;
- Pelouse à Calamagroside varié (*Calamagrostis varia*), dans les pentes fraîches de basses altitudes (1500m), avec l'Adenostyle des Alpes (*Cacalia alpina*) (J113) ;
- Pelouse dominée par la Laiche à utricules réfractés (*Carex austroalpina*), sur pentes moyennes, à faibles altitudes, avec notamment la présence de l'Hédysarum de Boutigny (*Hedysarum boutignyanum*) ;

REPARTITION DANS LE SITE

Présent uniquement dans le secteur du Chapeau.

Un exemple type sur le site : Les Merles, Coste plane.

Un exemple type sur le site : Crête des Pales.

Surface sur le site : 73 Ha

Pourcentage : < 1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Relativement **bonne**.

REPRESENTATIVITE

faible représentativité par rapport aux pelouses alpines (fiche n°8).

INTERET PATRIMONIAL :

Habitat intéressant car peu fréquent sur le site avec suivant les variantes une diversité floristique importante.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon dans l'ensemble, malgré des premières formes de dégradation liées à un pâturage important.

DYNAMIQUE

1-Pelouse à avoine de Parlotore

Ces pelouses semblent résulter de la fixation de formations plus mobiles (éboulis schisteux du *Thlaspi rotundifolii*). Leur évolution peut être régressive (retour vers l'éboulis si trop dégradées) ou progressive (colonisation par des espèces arborées, du type Sorbier de Mougeot (*Sorbus mougeotii*)).

2- Pelouse en gradins calcicoles

La dynamique se divise en deux types : induite et spontanée.

En effet, un pâturage intensif entraîne la formation rapide de drailles, sur lesquelles peuvent se développer les formations du *Seslerion*. C'est le cas notamment pour le faciès terreux à Avoine des montagnes.

Ce processus tend également à bloquer l'évolution de ces formations, en maintenant un important degré d'ouverture.

MILIEUX ASSOCIES

- Eboulis calcaires fins [*Thlaspion rotundifolii*] et [*Petasition paradoxii*], - 20
- pelouses pâturées du *Caricion ferrugineae*;
- pelouses à Fétuque paniculée (*Centaurea* - *Festucetum paniculatae*);
- pelouses calcicoles alpines [*Seslerion caeruleae*] -8

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

La seule menace potentielle semble être un pâturage excessif.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Bergers.

PROPOSITION DE GESTION

Cet habitat doit être géré au sein de grands ensembles pastoraux.

Il semble important de ne pas le soumettre à un pâturage trop intensif.

11. Pelouses calcaireo – siliceuses de l'Europe centrale

All. <i>Koelerio macranthae-Phleion phleoidis</i>	
Code CORINE Biotopes : 34.34	Code Delphine : N112
Regroupement Natura 2000 : 6210	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Pelouses et ourlets thermophiles d'affinité calcicole	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

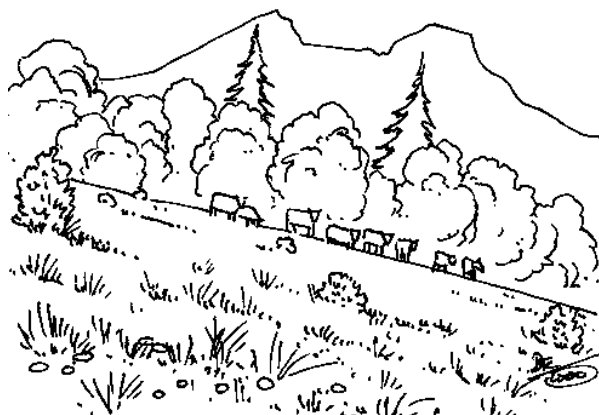
REPARTITION GENERALE

Vosges, Alsace, Massif Central.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles : Etage montagnard, sur pente moyenne à forte, souvent en gradin et parfois en situation de corniche. Versant exposé au soleil, escarpé sur un sol superficiel peu évolué à texture caillouteuse, pH proche de la neutralité (5-6). Milieu secondaire hérité des traditions de parcours pastoraux.

Physionomie, structure : Pelouse rase à haute, de structure variable en fonction des conditions de sécheresse et de pâturage. Pelouse largement accompagnée en mosaïque par un fourré à amélanchier dans les stades de vieillissement et d'abandon pastoral (60 à 80% de recouvrement).



Cortège floristique : *Armeria arenaria* ; *Dactylorhiza sambucina* ; *Hieracium peleterianum* ; *Phleum phleoides* ; *Genista sagittalis* ; *Lactuca viminea* ; *Dianthus deltoides* ; *Sedum montanum* ; *Silene armeria* ; *Agrostis capillaris* ; *Anthoxanthum odoratum* ; *Teucrium chamaedrys* ; *Hippocrepis comosa* ; *Luzula campestris* ; *Rumex acetosella* ; *Artemisia campestris* ; *Potentilla rupestris*, *Silene otites*, *Silene nutans subsp. insubrica*.

VARIABILITE DANS LE SITE

Variabilité en fonction de l'importance du substrat affleurant et de la proximité des faciès d'embroussaillage.

REPARTITION DANS LE SITE

Se situe dans les adrets à l'étage montagnard autour de Moline-en-Champsaur

Un exemple type sur le site : versant de l'Adroit au dessus de Moline-en-Champsaur

Surface sur le site : 28 Ha

Pourcentage : <1 %

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Faible. Le centre de gravité de l'alliance se situe sur la zone hercynienne d'Allemagne.

REPRESENTATIVITE

Moyenne.

INTERET PATRIMONIAL :

Moyen.

Faune patrimoniale :: Buse variable

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon.

DYNAMIQUE

L'apparition **rapide** de ligneux bas limite progressivement la surface occupée par l'habitat inféodé au pastoralisme. Cette pelouse aura probablement disparu du site quand la forêt aura remplacé la fruticée.

MILIEUX ASSOCIES

Intrication très serrée des groupements végétaux :

- fruticées thermophiles [*Berberidion vulgari*]
- Landes à myrtille et callune [*Calluno-arctostaphylyon uva-ursi*] -5
- Pelouses [*Potentillo pusillae – Festucenion varia*]
- pinèdes sur silice [*Deschampsio – pinion*]

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

La disparition de la pression pastorale condamne irrémédiablement la pelouse. Elle disparaît lentement en évoluant vers la fruticée, puis vers la forêt.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Eleveurs, forestiers.

PROPOSITION DE GESTION

Favoriser une conduite pastorale adaptée de manière à privilégier une pelouse mi-rase à mi-haute plus ou moins ouverte. Un débroussaillage peut s'avérer nécessaire afin de supprimer les espèces ligneuses en cours d'implantation. Eviter l'écobuage qui facilite les opérations de débroussaillage mais favorise l'installation du *Brachypode* penné. Eviter les apports de fertilisant chimique et les plantations d'arbres.

1 2 Pelouses pyrénéo – alpines hygrophiles à vulpins

All. <i>Nardion strictae</i> Ass. <i>Ranunculo pyrenaicae</i> – <i>Alopecuretum gerardii</i>	
Code CORINE Biotopes : : 36 312 et 36 313	Code Delphine : B32 et E22
Regroupement Natura 2000 : 6230	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Pelouses acidiphiles d'affinité subnivale	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Alpes et Pyrénées.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Pente faible, surface concave, enneigement de 7 à 8 mois.

Physionomie, structure :

Pelouse dense faisant alterner des plages de Nard raide et des « trous » colonisés par des espèces alpines de mode nival.

Cortège floristique :

Ranunculus kuepferi, *Alopecurus alpinus*, *Viola calcarata*, *Leontodon pyrenaicus*, *Trifolium alpinum*, *Sagina glabra*, *Gnaphalium supinum*.

VARIABILITE DANS LE SITE

Variante sur silice.

Variante sur marne.

REPARTITION DANS LE SITE

Partout où des pentes faibles à moyennes sont situées dans l'étage alpin (altitude > 2300 m).

Un exemple type sur le site :

Surface sur le site : 124 Ha

pourcentage: 1,2%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Excellente.

REPRESENTATIVITE

Faible, car les pentes sont en moyenne trop fortes.

INTERET PATRIMONIAL :

Faible pour un naturaliste mais valeur pastorale importante, si le nard est contenu.

Faune patrimoniale
:

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Moyen

DYNAMIQUE

Evolution vers la nardaie.

MILIEUX ASSOCIES

- Pelouse calcicole alpine [*Oxytropido – Elynion myosuroides*] -8

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Pastoralisme.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Eleveurs et bergers.

PROPOSITION DE GESTION

Pression de pâturage forte pour contenir la progression du Nard raide.
Eventuellement parc de nuit.

13. Communautés alpines à Patience alpine

<i>All. Rumicion pseudalpini</i>	
Code CORINE Biotopes : 37.88	Code Delphine : F11, F4
Regroupement Natura 2000 : 6430	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Reposoirs à patience alpine	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Cette formation est présente sur tous les massifs montagneux élevés (Alpes, Pyrénées,...)

DESCRIPTION



Caractéristiques stationnelles, Physionomie, structure : Formation le plus souvent dense, pauvre en espèces, développée en altitude (1500 à 2500m) sur des sols profonds et très enrichis en azote. Cet habitat se trouve aux abords des chalets pastoraux d'altitude, mais aussi sur des croupes ventées, ou au pied des barres rocheuses. Il indique les reposoirs à bestiaux, (animaux domestiques et parfois sauvages). L'abondance du chénopode du bon roi Henri, de la patience alpine, de l'ortie et des espèces nitrophiles donne au groupement une morphologie typique, mais non exclusive.

Cortège floristique : *Chenopodium bonus-henricus*; *Urtica dioica*; *Rumex pseudoalpinus*; *Poa supina*; *Cirsium spinosissimum*; *Trifolium repens*

VARIABILITE DANS LE SITE

Ces formations présentent deux faciès d'abandon :

- le premier est à domination de Framboisier (*Rubus idaeus*) et d'Ortie blanche (*Urtica dioica*) ;
- le second est très riche en Géranium des forêts (*Geranium sylvaticum*).

REPARTITION DANS LE SITE

Présent sur l'ensemble du site

Un exemple type sur le site : Abord de la cabane des Pâles

Surface sur le site : 38 Ha

pourcentage: <1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Elle présente donc sur le site une **bonne** typicité.

REPRESENTATIVITE

Bonne mais inégalement réparti

INTERET PATRIMONIAL :

Ce groupement représente un témoignage des pratiques pastorales passées et actuelles, pouvant présenter un intérêt historique. Sur le plan biologique, c'est un habitat relativement pauvre, mais constitué d'espèces spécialisées. Cet habitat a un intérêt certain pour les lépidoptères (espèces dont l'ortie est la plante hôte).

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

D'un point de vue floristique, nous sommes très loin de la situation optimale (micro reposoirs liés à la faune sauvage) . l'état de conservation est lié à l'activité pastorale.

DYNAMIQUE

La dynamique progressive de ces mégaphorbiaies nitrophiles est très lente. Même après abandon des pâturages, ces formations **persistent plus d'un siècle**. Par ailleurs, dans certaines situations topographiques (balmes), la faune sauvage peut prendre le relais des troupeaux domestiques dans leur activité de fumure du sol. Cela représente la forme primaire de ce type d'habitat. En cas d'abandon effectif, ces milieux seront lentement colonisés par des arbustes ou des espèces moins nitrophiles, et évolueront vers une fruticée ou une mégaphorbiaie.

MILIEUX ASSOCIES

Lieux fortement piétinés [Polygono – coronopodion]

Pelouse à avoine dorée [Trisetum flavescens]

(Groupement floristiquement proche des prairies de fauche mais beaucoup moins riche)

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Aucune immédiate.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Pastoralisme

PROPOSITION DE GESTION

. L'idéal est de posséder sur l'alpage plusieurs petits reposoirs plutôt qu'un seul trop étendu.

Mais il convient de tenir compte de la gestion pastorale de l'ensemble de l'alpage et de la présence (éventuelle) de prédateurs.

14. Mégaphorbiées thermophiles

All. <i>Calamagrostion arundinaceae</i>	
Code CORINE Biotopes : 37.82	Code Delphine : I1
Regroupement Natura 2000 : 6430	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Mégaphorbiées mésophiles subalpines	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Communauté subalpine des montagnes de l'Europe occidentale.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles, physionomie structure : Tous ses habitats sont caractérisés par une végétation luxuriante, en milieu ouvert ou en lisière. Ces habitats sont le plus souvent en exposition intermédiaire (est ou ouest) dans l'étage subalpin. Cet habitat abrite un cortège floristique riche à la base du cortège des prairies de fauche.

Cortège floristique : *Aconitium lycoctonum*, *Astrantia major*, *Crepis pyrenaïca*, *Digitalis grandiflora*, *Gentiana lutea*, *Knautia arvensis*, *Laserpitium latifolium*, *Pimpinella major*, *Pleurospermum austriacum*, *Serratula tinctoria ssp vulpii*, *Stackys alpina*, *Stemacantha rhapontica*, *Thalictrum aquilegifolium*, *Traunsteinera globosa*.

VARIABILITE DANS LE SITE

faible

REPARTITION DANS LE SITE

Présent sur tout le site lorsque l'exposition s'y prête dans sa tranche altitudinale limitée

Un exemple type sur le site : vallon de Palluel

Surface sur le site : 50 Ha

Pourcentage : <1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE
Excellente
REPRESENTATIVITE
Bonne
INTERET PATRIMONIAL :

Abrite une faune et une flore très variées. C'est pour le site un des habitats le plus important car c'est lui qui héberge majoritairement les populations de potentille du dauphiné.

espèces floristiques d'intérêt patrimonial :

	Dir. Habitats	Livre Rouge	Protection	Endémique	Autre intérêt
Potentilla Delphinensis	*	*	*	*	
Eryngium alpinum	*	*	*		

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE
Bon
DYNAMIQUE

Embroussaillage possible par les églantiers à rhizome ou évolution vers la lande à éricacées. Dans la partie basse c'est la forêt qui peut venir coloniser cet habitat.

MILIEUX ASSOCIES

- Pelouse à queyrelle [Centaureo uniflorae – festucetum paniculatae]
- pelouses pâturées du *Caricion ferrugineae*;
- Fourrés à Genévrier nain [*Juniperion nanae*] -4
- Landes à rhododendron [*Rhododendro-Vaccinion*] -3

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Cet habitat nécessite un pastoralisme équilibré pour bloquer la dynamique.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Pastoralisme

PROPOSITION DE GESTION

Limiter ou ralentir l'embroussaillage (pastoralisme, débroussaillage manuel...)

15. Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes, du Jura, des Alpes

All. <i>Adenostylion alliariae</i>	
Code CORINE Biotopes : 37.81	Code Delphine : H111
Regroupement Natura 2000 : 6430	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Landes à Rhododendron et mégaphorbiées	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT



REPARTITION GENERALE

Principalement dans les Alpes en condition froide et humide.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Etages subalpin à alpin inférieur.

Sols profonds, frais et humides. Substrat indifférent.

Physionomie, structure :

Formation à hautes herbes, très luxuriantes, souvent sur sol imbibé d'eau ou en bord de rivière. Les espèces dominantes sont l'Adenostyle à feuille d'alliaire (*Cacalia alliariae*), la Laitue des Alpes (*Cicerbita alpina*) ou encore l'Impératoire (*Imperatoria ostruthium*).

Cortège floristique :

Cacalia alliariae, *Cicerbita alpina*, *Imperatoria ostruthium*, *Achillea macrophylla*, *Epilobium alpestre*, *Geranium sylvaticum*, *Saxifraga rotundifolia*, *Viola biflora*, *Tozzia alpina*

VARIABILITE DANS LE SITE

Il existe des faciès de transition avec les reposoirs abandonnés.

REPARTITION DANS LE SITE

Présence observée sur tous les secteurs.

Un exemple type sur le site : au sud du sommet de la cascade « Le Voile de la Mariée » (Lauzon).

Surface sur le site : 12 Ha

Pourcentage : <1 %

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Relativement **bonne** de par son cortège floristique.

REPRESENTATIVITE

Bonne

INTERET PATRIMONIAL :

Adenostylon alliariae existe souvent en taches dispersées dans d'autres groupements (en particulier l'aulnaie verte). Ces mosaïques ont un fort intérêt patrimonial du point de vue faunistique (tétrasyllons, lépidoptères ...).

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon.

DYNAMIQUE

Danger de fermeture à cause d'*Alnus viridis* et secondairement *Salix laggeri*. La dynamique peut être **rapide**.

MILIEUX ASSOCIES

- **aulnaies vertes** [*Alnion viridis*];
- **landes à Rhododendron** [*Rhododendro-Vaccinion*] – 3 ;
- éboulis siliceux alpins [*Androsacion alpinae*] – 19 ;
- forêts de Mélèze et d'Arolles [*Iaricio-cembrion*] - 26
- sapinières subalpines .

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

- Passage des troupeaux domestiques
- Passage de randonneurs (sentier traversant cet habitat)

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Propriétaires, Bergers, Randonneurs.

PROPOSITION DE GESTION

Limiter la déambulation des troupeaux ou randonneurs.
Lutter contre l'extension des fourrés d'Aulne vert en relation avec les bergers ou les propriétaires du sol.

16. Lisières humides à grandes herbes

<i>All. Aegopodion podagrariae</i> <i>All. Galio aparine-alliarion</i> <i>All. Convolvulion sepium</i>	
Code CORINE Biotopes : 37.71, 37.72	Code Delphine : L2, K2, T21
Regroupement Natura 2000 : 6430	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar Non cartographier	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Toute l'Europe, de la plaine au sommet de l'étage montagnard

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles, physionomie structure : on inclut dans cette unité les divers types de mégaphorbiées eutrophes. Tous ses habitats sont caractérisés par une végétation luxuriante, souvent intraforestière ou en lisière, clairière, dominée par des espèces à larges feuilles et nitrophiles. L'ambiance est fraîche, et le sol toujours profond et bien alimenté en eau.

Cortège floristique : *Aegopodium padagraria*, *Alliaria petiolata*, *Brachypodium pinnatum*, *Bryonia dioica*, *Campanula rapunculoïdes*, *Chaerophyllum temulum*, *Chelidonium majus*, *Cruciata laevipes*, *Galium aparine*, *Geranium robertianum*, *Geum urbanum*, *Lapsana communis*, *Torilis japonica*, *Urtica dioica*, *Vicia sepium*

VARIABILITE DANS LE SITE

Sur le site la variabilité est faible car n'est présent que le *Galio apanines – alliarion* qui correspond aux lisères forestières.

REPARTITION DANS LE SITE

Souvent non cartographié car occupant des surfaces très réduites, linéaires, ou incluses dans des unités forestières, l'importance de cette unité (liée à celle des milieux forestiers frais) est très faible sur le site.

Exemple type sur le site : pas d'exemple

Surface sur le site : Pas quantifiable

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Bonne

REPRESENTATIVITE

faible du fait même du groupement.

INTERET PATRIMONIAL :

Abrite une faune (en particulier pour les lépidoptères) et une flore très variées

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

bon

DYNAMIQUE

Progressive rapide par nature. Une lisière se déplace constamment

MILIEUX ASSOCIES

Certains milieux forestiers.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

L'homogénéisation des paysages est la principale menace de ces écotones .

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

PROPOSITION DE GESTION

Les lisières et les trouées forestières jouent le rôle d'interface entre les milieux ouverts et les milieux fermés. Complètement tributaires de la forêt elles vont s'étendre et se développer en fonction de la dynamique naturelle ou artificielle des peuplements.

En cas de travaux de débroussaillage ou des coupes forestières il est souhaitable de favoriser les lisières.

17. Prairies de fauches submontagnardes

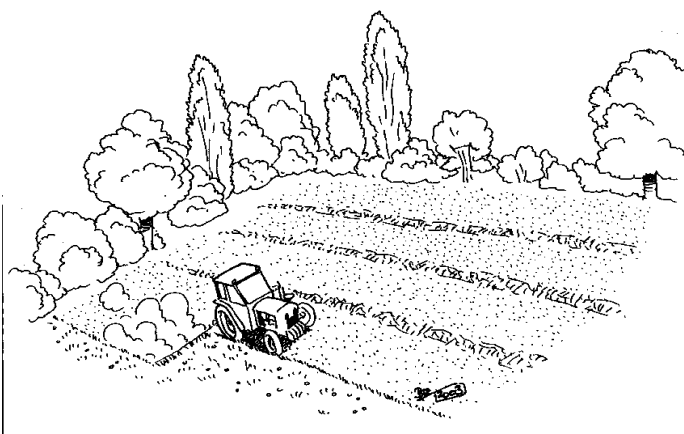
All. <i>Arrhenatherion elatioris</i>	
Code CORINE Biotopes : 37.88 , 38.23	Code Delphine K1 ;V1:
Regroupement Natura 2000 : 6520	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Prairies de fauche de montagne exploitées ou non	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Régions de plaines ou des basses montagnes d'Europe moyenne, et zones de basse altitude dans les grands massifs.

DESCRIPTION



Caractéristiques stationnelles :

Ces prairies se développent sur des alluvions de faible inclinaison plutôt riches en bases.

Physionomie et structure :

Prairies hautes et fermées, modérément fertilisées, sur sol profond, dont la flore est modelée par la pratique régulière de la fauche. Les graminées dominent largement. Ces formations se rencontrent à basse altitude (étages collinéen et montagnard). Sur le

site, elles sont fréquemment enrichies d'espèces venant des formations avoisinantes. Le fromental (*Arrhenatherum elatius*) est souvent très abondant.

Cortège floristique : *Arrhenatherum elatius* ; *Tragopogon pratensis* ; *Scabiosa columbaria* ; *Trisetum flavescens* ; *Carum carvi* ; *Festuca pratensis* ; *Cerastium fontanum* ; *Ranunculus acris* ; *Trifolium repens* ; *Trifolium pratense* ; *Valeriana officinale* ; *Campanula rhomboidalis* ; *Centaurea montana* ; *Leontodon hispidus* ; *Veratrum album* ; *Poa pratensis* ; *Dactylis glomerata* ; *Avenula pubescens* ; *Crocus vernus* ; *Narcissus poeticus*.

VARIABILITE DANS LE SITE

Deux facteurs principaux font varier la composition floristique : l'altitude (proportion d'espèces thermophiles et montagnardes), et le degré de fertilisation (abondance d'espèces nitrophiles, appauvrissement de la flore).

REPARTITION DANS LE SITE

Ces prairies de fauche sont présentes autour du village des Portes et de Moline en Champsaur.

Surface sur le site : 20Ha

Pourcentage : <1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Bonne.

REPRESENTATIVITE

Il n'existe que très peu de prairies de fauche sur le site donc la représentativité est **très faible**.

INTERET PATRIMONIAL :

Ces prairies sont généralement très riches en insectes (orthoptères en particulier), ainsi qu'en micromammifères prairiaux (campagnols), et constituent un territoire de chasse indispensable pour de nombreux prédateurs (oiseaux, mammifères carnivores et insectivores, chiroptères).

Par ailleurs, les prairies de fauche constituent souvent les derniers espaces ouverts, et les nombreux effets de lisière créés sont très importants pour le maintien de la diversité biologique et paysagère.

Faune patrimoniale : Bruant ortolan, Pie grièche écorcheur, Vespertilion de Natterer, Murin à moustache, Murin de Natterer, Vespères savi.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

On distingue plusieurs états, l'état optimal étant la prairie régulièrement fauchée et non fertilisée. Certaines prairies sont fauchées et fortement fertilisées et la fauche a été abandonnée sur d'autres surfaces. L'état de conservation est encore bon autour des Portes.

DYNAMIQUE

En cas d'arrêt de la fauche, on constatera une **évolution rapide** de ces prairies au détriment des espèces les plus précoces :

- en cas de mise en pâturage, passage à une flore et une physionomie de pâturage ;
- en cas d'abandon total des prairies, densification et embroussaillage rapide par des ligneux pionniers.

MILIEUX ASSOCIES

- Prairie calcicoles abandonnées depuis peu [*Mesobromion erecti*]
- Prairie acidiphile [*Viola caninae*]
- Pelouses fortement pâturées [*Cynosurion cristati*]
- fruticées thermophiles [*Berberidion vulgari*]

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

La principale menace pesant sur cet habitat est l'abandon de la fauche qui conduit à la fermeture de ces prairies par les ligneux.

Compte tenu de l'exploitation de ces surfaces par l'agriculture, elles sont susceptibles de voir leur affectation changer : mise en culture, pâturage ...

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Agriculteurs.

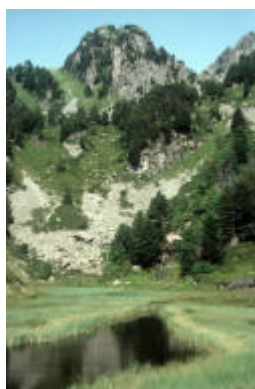
PROPOSITION DE GESTION

Le fauchage des prairies permet le maintien d'une structure adaptée au cortège floristique et faunistique caractéristique de ces habitats. La fauche doit être tardive de manière à favoriser la nidification de certains oiseaux, les dates étant à définir. Le pâturage extensif est possible pour ce milieu à condition de le commencer un peu plus d'un mois après la fauche. Limiter les apports de fertilisants, pas de retournement pour la mise en culture sauf dans les cas d'embroussaillage important. Faucher les refus et maîtriser les ligneux.

18. Tourbières tremblantes à *Carex rostrata*

All. <i>Caricion lasiocarpae</i>	
Code CORINE Biotopes : 54.53	Code Delphine W32 21, W43:
Regroupement Natura 2000 : 7140	Prioritaire ou communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Tourbières	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT



REPARTITION GENERALE

Ces végétations de tourbières de transition se développent sur une large partie du territoire mais trouvent leur optimum dans les stations de moyenne montagne (entre 600 et 2200m), notamment dans le Jura, les Vosges, les Alpes du Nord, le Massif central ou les Pyrénées, ainsi qu'en Corse.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Zones très humides, parfois aquatiques, situées dans les dépressions, quelquefois en bordure de lac ou de mare. Substrats acides de type granite ou

gneiss.

Présence d'eau libre, stagnante ou légèrement fluente, oligotrophe à mésotrophe.

Sols constamment gorgés d'eau et nappes toujours affleurantes, réducteurs, pauvres en nutriments et en bases assimilables.

Physionomie, structure :

Très forte dominance de la Laiche terminée en bec (*Carex rostrata*), géophyte rhizomateux dont le réseau s'étend sur toute la dépression humide, constituant ainsi des sortes de pelouses denses ou gazons tremblants. La physionomie est alors très homogène (W32 21). Au sein de cette couverture apparaissent de petites trouées (W43) où peuvent se développer des espèces végétales de petite taille telles la Violette de marais (*Viola palustris*).

Cortège floristique :

Carex rostrata, ; **Viola palustris** ; **Epilobium palustre** ; *Parnassia palustris* ; *Selaginella* selaginoides ; *Pinguicula vulgaris* ; *Eriophorum angustifolium* (= polystachion) ; *Carex viridula* subsp. *brachyrrhincha*

VARIABILITE DANS LE SITE

Pas de variabilité observée sur le site.

REPARTITION DANS LE SITE

Cet habitat se situe essentiellement sur le secteur du Lauzon, au sein du complexe de zones humides entourant le Lac.

Un exemple type sur le site : bordure du Lac du Lauzon

Surface sur le site : 7 Ha

Pourcentage : <1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

La typicité est **très faible** : le cortège floristique est relativement pauvre en espèce et n'est de ce fait que peu caractéristique.

REPRESENTATIVITE

Habitat **très peu représentatif** en terme de surface (très peu abondant), par contre il est bien représentatif des zones humides du site.

INTERET PATRIMONIAL :

L'habitat ne possède pas d'espèces végétales d'intérêt patrimonial (du moins parmi les spermaphytes). Cependant cet habitat constitue un type de milieu peu commun sur nos secteurs d'étude, diversifiant les communautés végétales et animales.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon état de conservation dans l'ensemble.

DYNAMIQUE

L'habitat est ici installé dans des secteurs d'altitude, constamment alimentés en eaux oligotrophes, où la dynamique de la végétation est lente. La végétation semble ici relativement **stable**.

MILIEUX ASSOCIES

- **Gazons à Nard raide** [*Nardion strictae*] ;
- **Communautés des bas-marais acides dominées par le Trichophore des Alpes** [*Caricion fuscae*] ;
- **Formations à Jonc filiforme** [*Caricion fuscae*] ;
- Pelouses chionophiles dominées par le Nard raide [*Nardion strictae*] ;
- Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes [*Adenostylion alliariae*] - 14
- Fourrés à Aulne vert (*Alnus viridis*) [*Alnion viridis*].

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Situées à proximité du sentier touristique menant au lac du Lauzon, les végétations de cet habitat, fragiles, sont susceptibles d'être dégradées par le piétinement de randonneurs attirés par la beauté du site. Toutefois cette menace est limitée par l'aspect peu engageant d'un milieu toujours gorgé d'eau.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Parc National des Ecrins, éleveurs, bergers.

PROPOSITION DE GESTION

Une non-intervention est recommandée.

Inventaire des mousses et des sphaignes à réaliser.

19. Bas marais alcalins

All. <i>Caricion davallianae</i>	
Code CORINE Biotopes : 54.2	Code Delphine W4:
Regroupement Natura 2000 : 7230	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Zones humides calcicoles	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT



REPARTITION GENERALE

Végétations des bas-marais neutro-alcalins, dont l'aire de distribution est vaste mais concentrée préférentiellement dans les régions calcaires, en plaine comme en montagne. Cet habitat est encore bien présent dans des régions comme le Jura, les Alpes, les Pyrénées ou le Bassin Parisien.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Tourbières basses alcalines de l'étage subalpin sur substrat marno-calcaire.

Bonne alimentation hydrique, zone de bas de versant.

Sol à drainage difficile gorgé d'une eau mésotrophe à oligotrophe.

Physionomie, structure :

Bas-marais avec dominance des cypéracées basophiles comme la Laiche de Davall (*Carex davalliana*), la Laiche capillaire (*Carex capillaris*), la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*) ou le souchet comprimé (*Blysmus compressus*), qui forment une pelouse dense et peu élevée.

Cortège floristique :

Carex davalliana ; Carex capillaris ; Juncus alpino-articulatus ; Eriophorum latifolium ;
Pinguicula vulgaris ; Equisetum palustre ; Blysmus compressus ; Bartsia alpina ; Primula farinosa ;
Carex paniculata, Parnassia palustris ;

VARIABILITE DANS LE SITE

Pas de variabilité observée dans le site.

REPARTITION DANS LE SITE

Uniquement situé sur le secteur du Chapeau, sur terrains calcicoles. Il apparaît de manière ponctuelle.

Un exemple type sur le site : bas de versant du Verney Blanc

Surface sur le site : <1 Ha

pourcentage:<1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Typicité **moyenne** ; le cortège floristique n'est pas optimal : de nombreuses espèces caractéristiques sont absentes.

REPRESENTATIVITE

Habitat ponctuel **très peu représentatif** du site.

INTERET PATRIMONIAL :

Le cortège floristique inventorié sur le secteur ne comporte que des espèces végétales relativement communes. Cependant cet habitat est rare et en régression d'une manière générale sur l'ensemble de notre territoire national et ce d'autant plus sur les secteurs d'étude, où il n'a été observé qu'à un seul endroit.

Or ces bas-marais alcalins abritent de nombreuses espèces animales dont certaines lui sont étroitement liées pour leur survie.

L'intérêt patrimonial de cet habitat peut alors être considéré comme fort.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Habitat en relativement **bon** état de conservation, malgré le pâturage qu'il subit.

DYNAMIQUE

L'absence de drainage du site semble jouer en faveur d'une dynamique de colonisation ligneuse lente. La végétation peut être considérée comme **stable** à court et moyen terme. La colonisation ne s'effectuera que progressivement et lentement en marge du bas-marais par des espèces arbustives de type Saule.

MILIEUX ASSOCIES

- Gazons à Nard raide (*Nardus stricta*) ;
- **Pelouses chionophiles dominées par le Nard raide ([Nardion strictae] ;**
- Pelouses en gradins dominées par la Séslerie bleue [*Seslerion caeruleae*] -8
- Eboulis humides à Adenostyle glabre (*Cacalia alpina*) [*Petasition paradoxii*] -20

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Sur le secteur du Chapeau la principale menace provient du pâturage des vastes troupeaux d'ovins sur les alpages du Chapeau. A priori peu appétante, la végétation du bas-marais devrait être relativement préservée de l'abrouissement. Par contre le déplacement des troupeaux durant l'estive peut engendrer un piétinement de cette zone et sa dégradation à terme.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Acteurs pastoraux locaux : bergers et propriétaires des troupeaux d'ovins.

PROPOSITION DE GESTION

Il apparaît nécessaire de prévenir toute atteinte portée à la végétation de cet habitat et également toute modification artificielle du régime hydrique. Ce dernier point ne devrait pas poser de problèmes sur le secteur du Chapeau, à moins que des projets de drainage des zones en amont du bas-marais soient projetés.

Une pratique pastorale extensive peut tout à fait être envisagée, d'autant plus qu'elle permet de limiter partiellement le développement des ligneux. Par contre la pression pastorale ne devra jamais être trop forte, l'abrouissement se faisant alors souvent au détriment des espèces les plus appétentes, modifiant le cortège floristique qui s'appauvrit.

Une fauche manuelle annuelle tardive (août), sans pâturage, paraît constituer le meilleur système de gestion pour assurer la pérennité de l'habitat. Son application paraît toutefois délicate au vu de l'inaccessibilité de la zone.

Une solution intermédiaire pourrait consister à protéger la zone, durant la période de pâture des alpages alentours, par un enclos léger temporaire.

20. Eboulis siliceux alpins

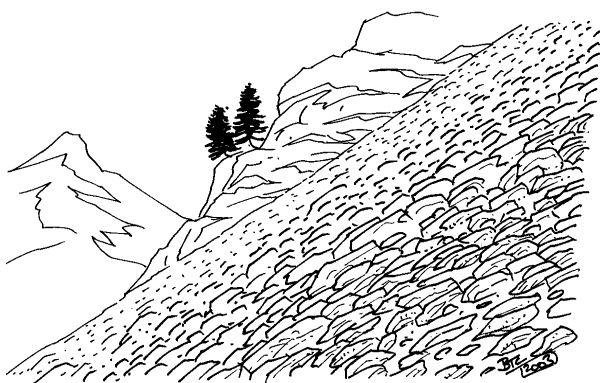
All. <i>Androsacion alpinae</i>	
Code CORINE Biotopes :: 61.11, 61.113	Code Delphine : Y44, Y45, Y46, Y54, Y55
Regroupement Natura 2000 : 8110	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Eboulis siliceux	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Ce type d'éboulis est présent dans toutes les Alpes siliceuses.

DESCRIPTION



Caractéristiques stationnelles, physionomie, structure :

Eboulis siliceux souvent mobiles, de blocs moyens à gros (>1 cm), présents de l'étage subalpin (montagnard supérieur) à l'étage alpin selon l'exposition.

Situation assez froide humide et généralement peu ensoleillée (sauf en haute altitude)

Cortège floristique : *Doronicum grandiflorum* ; *Cardamine resedifolia* ; *Cryptogramma crispa* ; *Cacalia leucophylla* ; *Luzula alpinopilosa* ; *Poa laxa* ; *Oxyria digyna* ; *Sedum anacampsero* s ;

Epilobium fleischeri ; *Scutellaria alpina* ; *Galeopsis ladanum* ; *Stemmacantha rhapontic* ; *Tolpis staticifolia* ; *Lactuca pereni* ; *Peucedanum ostruthium* ; *Sedum alpestre*.

VARIABILITE DANS LE SITE

Faible variabilité dans la densité et la structure de la strate arborescente. Le faible recouvrement de la strate arborée permet le développement de la myrtille et du genévrier nain.

REPARTITION DANS LE SITE

Très large

Un exemple type sur le site : Les Eboulis à gros blocs de Pétarel

Surface sur le site : 943 Ha

Pourcentage : 9,6%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Bonne sauf certains éboulis dans le secteur du Chapeau qui ont une composition mixte (silice, calcaire).

REPRESENTATIVITE

Habitat représentatif pour le site.

INTERET PATRIMONIAL :

Les éboulis actifs présentent une flore spécifique d'éboulis (lithopytes migrants). La densité du couvert végétal est extrêmement faible.

Espèces floristiques d'intérêt patrimonial :

	Dir. Habitats	Livre Rouge	Protection	Endémique	Autre intérêt
<i>Aconitum paniculatum</i>					*
<i>Artemisia eriantha</i>					*
<i>Murbeckiella pinnatifida</i>		*			
<i>Eritrichium nanum</i>		*			
<i>Stemacantha rhapsodica</i>			*		
<i>Primula hirsuta</i>			*		

Faune patrimoniale : coronelle lisse, perdrix bartavelle

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon dans la plupart des stations concernées.

DYNAMIQUE

Tant que l'éboulis est actif, le milieu **n'évoluera pas**. Dans le cas contraire l'on assiste à la mise en route d'une **dynamique progressive lente** vers la pelouse. Dans certains cas les vitesses de colonisation peuvent être rapides.

MILIEUX ASSOCIES

- **Falaises siliceuses [Androsacion vandellii] -22**
- Pelouses chionophiles dominées par le Nard raide [Nardion strictae];
- **Pelouses en gradins à Fétuque hérissée [Festucion varia] ;**
- Communautés acidiphiles des combes à neige alpines [Salicion herbaceae].
- Eboulis siliceux thermophiles [Senecionion leucophyllae];
- **Végétations des dalles siliceuses subalpines et alpines [Sedo albi-scleranthion perennis] - 23**
- Gazons à Nard raide [Nardion strictae];
- Fourrés à genévriers nains [Juniperion nanae] - 4
- **Landines naines à azalée. [Loiseleurio-vaccinion] -6**

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Cet habitat est peu menacé. Les troupeaux s'écartant des parcours pastoraux peuvent entraîner la raréfaction de certaines espèces (*Cacalia leucophylla*). La création de nouveaux sentiers, en particulier lorsqu'ils sont parallèles à la pente, augmentent le ravinement.

CADRE DE GESTION**ACTEURS / USAGERS CONCERNES**

touristes, éleveurs...

PROPOSITION DE GESTION

Aucune intervention dans la majorité des cas. Maintenir au maximum cet habitat à l'écart des parcours pastoraux. Privilégier l'entretien et la signalétique pour une meilleure canalisation des randonneurs.

21. Eboulis calcaires fins

All. <i>Petasition paradoxii</i> All. <i>Thlaspion rotundifolii</i>	
Code CORINE Biotopes : 61.23, 61.23	Code Delphine : Y42 ; Y43 ; Y52
Regroupement Natura 2000 : 8120	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Eboulis calcaires et schisteux	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT



REPARTITION GENERALE

Ces végétations s'établissent sur l'ensemble des Alpes. La répartition est très large des étages montagnards aux étages alpins.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Dans cette catégorie nous pouvons distinguer 3 variantes :

1- Les éboulis à Liondent des montagnes (Y52 1)

Etages subalpin et alpin, avec un optimum à l'étage alpin (au dessus de 2000 m).

Eboulis à éléments fins, composés des terrains marneux du Domérien et des bancs de calcaires marneux du Toarcien inférieur à moyen.

Eboulis de faible mobilité, sur pentes variables mais souvent fortes (supérieures à 45 %).

A toutes les expositions sur des surfaces balayées par les vents, ou rapidement déneigées au printemps.

2- les éboulis de calcaires durs à tabouret à feuilles rondes (Y52)

Etage alpin (à partir de 2000m).

Eboulis, pour une grande part, composés d'éléments issus de l'érosion des strates sédimentaires d'altitude du Lias. Eléments moyens à gros sur pentes variables.

Enneigement de l'ordre de 7 mois. Indifférent à l'exposition.

3- Les éboulis de calschistes humides (Y42)

Etages montagnard et subalpin. Sur éléments fins, composés des terrains marneux du Domérien et des bancs de calcaires marneux du Toarcien inférieur à moyen.

Formations friables, ravinées et suintantes, sous les zones de résurgences ou au sein de petits thalwegs. Sols frais bien alimentés en eau.

Pentes très variables (de presque nulles à 50 %).

Principalement aux expositions froides, mais la présence de suintements permet son développement aux expositions plus chaudes.

Physionomie, structure :

1- Les éboulis à Liondent des montagnes

Le degré de recouvrement est faible (inférieur à 10 %)

Les hémicryptophytes dominant. La faible mobilité de ces pierriers permet à des espèces généralistes, telles que l'Avoine des montagnes (*Helictotrichon sedenense*) de se développer à côté des espèces végétales spécifiques d'éboulis.

2- les éboulis de calcaires durs à tabouret à feuilles rondes

Le degré de recouvrement est très faible (souvent bien inférieur à 5 %), donnant de loin l'impression d'un éboulis dépourvu de végétation.

Cette végétation éparse est dominée par les hémicryptophytes, les géophytes et les chaméphytes comme la Céraiste à larges feuilles (*Cerastium latifolium*), le Tabouret à feuilles rondes (*Noccaea rotundifolia*), la Linaire des Alpes (*Linaria alpina*) et le Saxifrage à feuilles opposées (*Saxifraga oppositifolia*). Les espèces se développant dans ces pierriers mobiles sont pour la plupart des lithophytes migrants, ascendants et recouvreurs.

3- Les éboulis de calcschistes humides

La bonne fertilité et l'alimentation en eau de cet éboulis permettent à des espèces de grandes tailles telles que l'Adénostyle glabre (*Cacalia alpina*) ou le Tussilage (*Tussilago farfara*) de se développer à côté d'espèces rampantes adaptées aux conditions mouvant du substrat telles que la Triset à feuilles distiques (*Trisetum distichophyllum*).

Cortège floristique :

1- Les éboulis à Liondent des montagnes

***Leontodon montani*, *Berardia subacaulis*, *Linaria alpina*, *Ranunculus glacialis*, *Campanula cenisia*, *Geum reptans*, *Poa cenisia*, *Gypsophylla repens*, *Doronicum grandiflorum*, *Saxifraga aizoides*, *Astragalus sempervirens*, *Achillea nana*, *Trisetum distichophyllum*, *Galium pseudohelveticum*, *Oxytropis helvetica*, *Campanula cochleariifolia*, *Noccaea rotundifolia*, *Saxifraga oppositifolia*, *Leucanthemopsis alpina*, *Artemisia genepi*, *Cerastium latifolium* *Cirsium spinosissimum*,**

2- les éboulis de calcaires durs à tabouret à feuilles rondes

Cerastium latifolium*, *Noccaea rotundifolia*, *Linaria alpina*, *Saxifraga oppositifolia*, *Ranunculus glacialis*, *Achillea nana*, *Pritzelago alpina*, *Campanula cenisia*, *Saxifraga paniculata*, *Geum reptans

3- Les éboulis de calcschistes humides

Cacalia alpina*, *Saxifraga aizoides*, *Tussilago farfara*, *Festuca violacea*, *Trisetum distichophyllum*, *Alchemilla xanthochlora*, *Campanula cochleariifolia*, *Helictotrichon sedenense*, *Athamantha cretensis*, *Poa cenisia*, *Galium pseudohelveticum*, *Doronicum grandiflorum*, *Calamagrostis varia*, *Gypsophylla repens*, *Tolpis staticifolia

VARIABILITE DANS LE SITE

Il existe de nombreuses variantes nous nous sommes appesantis ici que sur les trois principales.

REPARTITION DANS LE SITE

Habitat abondant mais situé uniquement sur le secteur du Chapeau.

Un exemple type sur le site : au dessus des alpages du Chapeau

Surface sur le site : 341 Ha

Pourcentage : 3,5%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

typicité **moyenne** de l'habitat sur le site car :

- certaines zones de crêtes ventées d'altitude possèdent une végétation se rapprochant des éboulis de calcschistes d'altitude du *Drabion hoppeanae* : elles sont de ce fait moins typiques.
- Il existe des mélanges avec des espèces végétales des éboulis siliceux de l'*Androsacion alpinae*

REPRESENTATIVITE

Cet habitat est très représentatif du secteur du Chapeau uniquement. Sa représentativité, par rapport à l'ensemble du site, est **faible**.

INTERET PATRIMONIAL :

La Bérardie laineuse (*Berardia subacaulis*) est protégée au niveau national (Annexe 1) et de plus inscrite au Livre Rouge National de la flore menacée de France (Annexe 2).

Une espèce présente est inscrite au Livre Rouge National (Annexe2) : le Faux Gaillet de Suisse (*Galium pseudohelveticum*). Deux espèces inventoriées sont inscrites au Livre Rouge Paca : la Campanule du Mont Cenis (*Campanula cenisia*) et le Genépi noir (*Artemisia genepi*), dont la cueillette est de plus réglementée en PACA.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Etat de conservation globalement **bon**.

DYNAMIQUE

Dans les zones de haute altitude et les zones les plus mobiles et ravinées, sur pentes raides, l'habitat présente un caractère **permanent**.

Par contre sur les secteurs chauds et thermophiles de plus basse altitude, un **passage progressif** aux pelouses du *Seslerion caeruleae* peut s'opérer.

Enfin aux expositions froides d'altitude modérée, l'évolution peut se faire vers les landes du *Rhododendro-Vaccinon*.

MILIEUX ASSOCIES

- **Eboulis siliceux alpins** [*Androsacion alpinae*] -19
- Gazons à Nard raide [*Nardion strictae*];
- Pelouses chionophiles dominées par le Nard raide [*Nardion strictae*];
- **Pelouses en gradins dominées par la Séslerie bleue** [*Seslerion caeruleae*] - 8
- **Pelouses dominées par la Laiche à utricules réfractés** [*Seslerion caeruleae*];
- Gazons d'altitude à Elynie queue de souris [*Oxytropido-Elynion*].

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Globalement cet habitat n'est pas menacé sur le site. Seule la petite zone à *Berardia subacaulis*, se situant à proximité des vastes zones d'alpage, pourrait être menacée par le pastoralisme.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Les acteurs pastoraux locaux.

PROPOSITION DE GESTION

Une non intervention est recommandée.

22. Eboulis thermophiles péri-alpins

All. <i>Stipion calamagrostidis</i>	
Code CORINE Biotopes : 61.31	Code Delphine Y41:
Regroupement Natura 2000 : 8130	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Eboulis thermophiles des Alpes	

CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

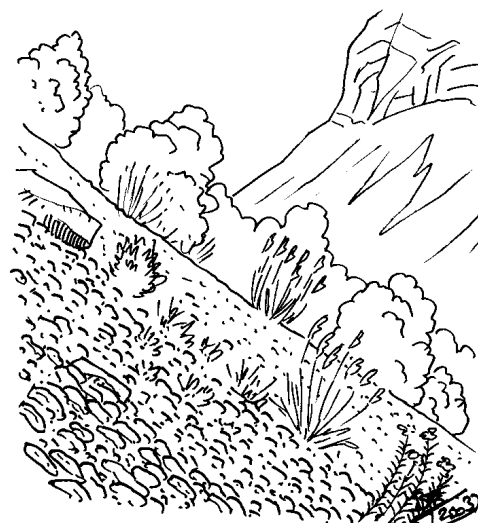
REPARTITION

Alpes, Europe moyenne, centrale et occidentale.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles, physionomie, structure :
Eboulis à éléments moyens à fins faiblement colonisé, **indifférent au substrat** de l'étage supraméditerranéen au subalpin, sur des pentes prononcées chaudes et ensoleillées.

Cortège floristique : *Rumex acetosella* ; *Rumex scutatus* ; *Gypsophyla repens* ; *Saxifraga paniculata* ; *Alchemilla alpina* ; *Hypericum richeri* ; *Valeriana montana* ; *Centranthus angustifolius* ; *Helichtotrichon sedenense* ; *Achnatherum calamagrostis* ; *Minuartia laricifolia* ; *Vincetoxicum hirundinacea* ; *Laserpitium gallicum* ; *Silene rupestris* .



VARIABILITE DANS LE SITE

Des différences de végétation apparaissent avec l'altitude, la taille des éléments et l'exposition.

REPARTITION DANS LE SITE

Cet éboulis concerne essentiellement le vallon de Fond Froide sur les versants bien exposés. Il se développe en condition très favorable jusqu'à 1700 mètres.

Un exemple type sur le site : Adret du vallon de fond froide

Surface sur le site : 388 Ha

Pourcentage : 4%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Le peu de sol entre les blocs provient essentiellement de roches cristallines (granites et gneiss). Toutefois les vents pluvieux dominants déposent des éléments carbonatés provenant de l'Afrique. La composition floristique de ces éboulis est alors très proche des éboulis purement calcaires. Cet éboulis est alors à rattacher aux éboulis calcaires sans toutefois abriter une flore uniquement calcicole. Ces phénomènes sont la norme dans tout le Parc national des Ecrins. Typicité mauvaise (**très faible**) par rapport aux classifications actuellement reconnues.

REPRESENTATIVITE

L'habitat a une représentativité **moyenne** sur le site.

INTERET PATRIMONIAL :

Les surfaces occupées par les éboulis sont importantes. Ils ont une importance essentielle dans le paysage du site. Les espèces d'éboulis sont par ailleurs assez spécialisées et donc cantonnées à ces milieux.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

La plupart des éboulis sont colonisés par les arbustes. L'état de conservation est **moyen**.

DYNAMIQUE

Les éboulis les plus fins ont naturellement tendance à se stabiliser, ils sont fixés par la végétation qui édifie un sol et conduit à l'installation de fruticées (**dynamique progressive lente**). A l'inverse, l'érosion crée une dynamique régressive qui rajeunit les éboulis en entraînant le peu de sol et parfois en arrachant les éléments de végétation en place.

MILIEUX ASSOCIES

- Eboulis d'altitude sensus lato
- fruticées thermophiles [*Berberidion vulgari*]
- Fourrés à Genévrier nain [*Juniperion nanae*] -4
- forêts de Mélèze et d'Arolles [*laricio-cembrion*] - 26
- Communautés des affleurements et rochers désagrégés alpins [*Sedo albi-Scleranthion perennis*] -23

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Les activités pastorales (et dans une moindre mesure, touristiques) peuvent contribuer au rajeunissement de ces éboulis (passage des troupeaux), ce qui peut être ajusté (dans un sens ou dans l'autre) en cas de problèmes sur ce type d'habitat (embroussaillage ou érosion excessive).

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Eleveurs, (randonneurs).

PROPOSITION DE GESTION

Aucune intervention directe sur l'habitat n'est souhaitable, hormis sa préservation. Un pâturage extensif des éboulis peut contenir la fermeture du milieu si nécessaire et réactiver la dynamique d'érosion nécessaire à son maintien.

23. Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes

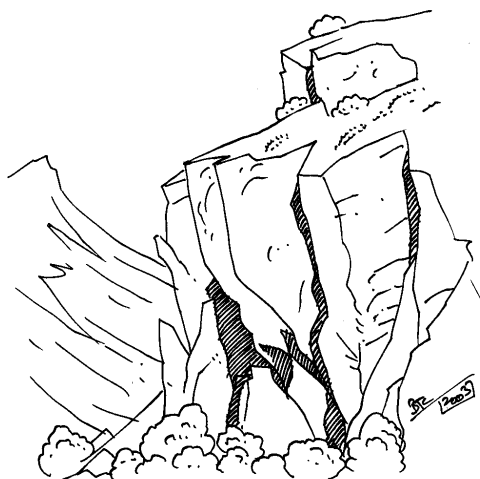
All. <i>Androsacion vandellii</i>	
Code CORINE Biotopes : 62.211	Code Delphine : Y11 2, Y12 2, Y12 3
Regroupement Natura 2000 : 8220 (8210)	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Falaises et dalles siliceuses	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION

Ces falaises sont répandues dans toutes les Alpes siliceuses de l'étage montagnard à l'étage nival.

DESCRIPTION



Caractéristiques stationnelles :

Aux étages montagnard, subalpin, alpin et nival.

Sur substrats siliceux constitués par les Gneiss oeillés de Crupillouse et les Spilites sur la zone du chapeau, les Gneiss de la Lavey migmatisés sur la zone du Lauzon et les Granites de la zone de Pétael.

A toutes les expositions.

Sur rochers et parois sub-verticales dépourvus en permanence de neige et soumis à de fortes variations thermiques annuelles et journalières.

Physionomie, structure :

Le degré de recouvrement est le plus souvent faible et inférieur à 5 %. La végétation est principalement composée d'hémicryptophytes et de chaméphytes. L'abondance et la sociabilité des espèces végétales

présentes sont faibles. La présence de mousses xérophiles et de lichens est importante.

Cortège floristique : *Sempervivum arachnoideum* ; *Saxifraga paniculata* ; *Veronica fruticans* ; *Saxifraga exarata* ; *Sempervivum montanum* ; *Silene rupestris* ; *Saxifraga bryoides* ; *Primula hirsuta* ; *Artemisia genepi* ; *Alyssoïdes utriculata* ; *Asplenium septentrionale* ; *Primula pedemontana* ; *Sedum atratum* ; *Saxifraga aspera* ; *Saxifraga retusa* ; *Eritrichium nanum* ; *Artemisia umbelliformis* subsp. *umbelliformis* ;

VARIABILITE DANS LE SITE

Compte-tenu de l'étalement altitudinal du groupement, la flore qui le compose peut varier assez fortement. La définition physionomique reste plus ou moins constante, avec également une variation énorme de la surface des "individus de groupement".

Dans ces falaises, les fissures sont souvent remplies de calcites ce qui génère une flore d'affinité calcicole proche de l'habitat communautaire « parois calcaires (8210) ».

RÉPARTITION DANS LE SITE

La plupart des falaises du site. Habitat structurant du paysage

Surface sur le site : 1085 Ha

pourcentage : 11%

Remarque : Ce chiffre donne une surface plane et ne reflète pas l'importance essentielle de ces milieux rocheux, omniprésents dans le paysage, et influant fortement sur la répartition des autres habitats.

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Bonne. Les espèces végétales sont bien caractéristiques que ce soit pour la variante siliceuse ou calcicole.

REPRESENTATIVITE

Excellente sur l'ensemble du site à l'exclusion de l'alpage des Pâles.

INTERET PATRIMONIAL :

L'isolement et la rigueur des conditions de vie dans cet habitat impliquent la présence d'espèces spécialisées, certaines étant particulièrement rares. D'un point de vue faunistique, les falaises sont l'habitat de prédilection pour de nombreuses espèces (nidification en particulier).

Espèces floristiques d'intérêt patrimonial :

	Dir. Habitats	Livre Rouge	Protection	Endémique	Autre intérêt
<i>Primula pedemontana</i>			*		
<i>Eritrichum nanum</i>		*			
<i>Primula hirsuta</i>		*			
<i>Artemisia genepi</i>		*			

Avifaune protégée : Aigle royale, Faucon pèlerin, crabe à bec rouge,

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Globalement **excellent**

DYNAMIQUE

Très lente à **nulle**. La concurrence végétale est limitée par la haute spécialisation des espèces présentes et les conditions du milieu.

MILIEUX ASSOCIES

- Eboulis siliceux alpins [*Androsacion alpinae*] - 19
- Eboulis siliceux thermophiles [*Senecionion leucophyllae*] - 21
- **Pelouses en gradins à Fétuque hérisson [*Festucion variae*] ;**
- Communautés des affleurements et rochers désagrégés alpins [*Sedo albi-Scleranthion perennis*] -23
- Communautés acidiphiles des combes à neige alpines [*Salicion herbaceae*].

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Cet habitat est globalement peu menacé, seule la pratique de l'escalade à l'ancienne pouvant constituer un facteur de dégradation des espèces végétales présentes et de dérangement des espèces animales. Or celle-ci est quasi-anecdotique sur le site.

La pratique des sports de vol à voile ou de vol libre peut occasionner des dérangements lors de la nidification des oiseaux.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Grimpeurs, (randonneurs, chasseurs)

PROPOSITION DE GESTION

Pas d'intervention, éviter l'exploitation de la roche. Eviter les pratiques de "vol libre" au-dessus des aires de nidification des espèces rupicoles (dérangement causé par les passages répétés).

24. Communautés des affleurements et rochers désagrégés alpins

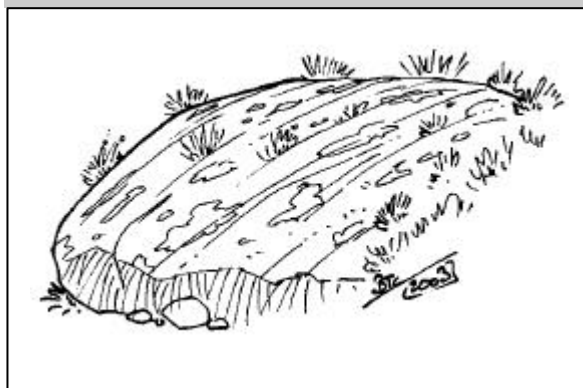
All. <i>Sedo albi-Scleranthion perennis</i>	
Code CORINE Biotopes : 36.2	Code Delphine : Y21 2 et Y22 2
Regroupement Natura 2000 : 8230	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar Falaises et dalles siliceuses	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION

Cet habitat est répandu dans toutes les Alpes siliceuses

DESCRIPTION



Caractéristiques stationnelles :

Pelouse présente sur la surface des rochers déposés ou rabotés par les glaciers dans les vallons ou les plateaux de l'étage montagnard au subalpin. Le sol est peu épais se desséchant rapidement. Cette pelouse est souvent en contact avec des systèmes pastoraux extensifs, elle est favorisée par le pâturage extensif.

Physionomie, structure :

Pelouses rases écorchées, assez recouvrantes (50 à 80 %), dominées par les chamaephytes crassulescents et par divers hémicryptopytes. La strate bryo-lichenique peut atteindre 90% de recouvrement. Cet habitat recouvre de très petites surfaces (environ une dizaine de mètres carrés) disséminées sur l'ensemble du site.

Cortège floristique : *Cerastium arvense*; *Rumex acetosella*; *Scleranthus perennis*; *Sedum album*; *Sedum annuum*; *Sedum montanum*; *Sempervivum arachnoideum*; *Sempervivum montanum*; *Sempervivum tectorum*; *Silene rupestris*; *Veronica fruticans*; *Potentilla argentea*; *Festuca gr. ovina*; *Scleranthus gr. perennis*.

VARIABILITE DANS LE SITE

Compte tenu de l'étalement altitudinal du groupement, la flore qui le compose peut varier assez fortement. La définition physionomique reste plus ou moins constante, avec également une variation de la surface des "individus de groupement".

REPARTITION DANS LE SITE

Cet habitat a été rencontré pour l'essentiel au dessus de la Chapelle en Valgaudemar. N'étant pas localisé dans sa globalité sur le site, la cartographie de ce milieu n'est pas exhaustive.

Un exemple type sur le site : Dômes rocheux rabotés par les glaciers du quaternaire situés à proximité des anciennes prairies de fauche au dessus du village des Portes.

Surface sur le site : 45 Ha
pourcentage : <1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Bonne .

REPRESENTATIVITE

Bonne .

INTERET PATRIMONIAL :

Cette pelouse est répandue ou rare selon les régions, elle abrite une faune et une flore spécialisée. Elle est parfois primaire, en particulier celle qui colonise les sommets des rochers abandonnés par les glaciers.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon

DYNAMIQUE

Très lente à **nulle** . La concurrence végétale est limitée par la haute spécialisation des espèces présentes et les conditions du milieu.

MILIEUX ASSOCIES

- tous les types de pelouses à Nard [*Nardion strictae*];

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

La densification très lente du tapis graminéen après la diminution de la pression pastorale réduit progressivement les vides favorables aux thérophytes. La pelouse herbacée de type varié suivant les emplacements remplace progressivement cet habitat pionnier.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Pastoralisme

PROPOSITION DE GESTION

Aucune proposition de gestion préconisée.

25. Vrais glaciers et glaciers rocheux

All. Nom d l'alliance	
Code CORINE Biotopes : 63.2 ; 63.3	Code Delphine : A1
Regroupement Natura 2000 : 8340	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar Glaciers tempérés et rocheux	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION

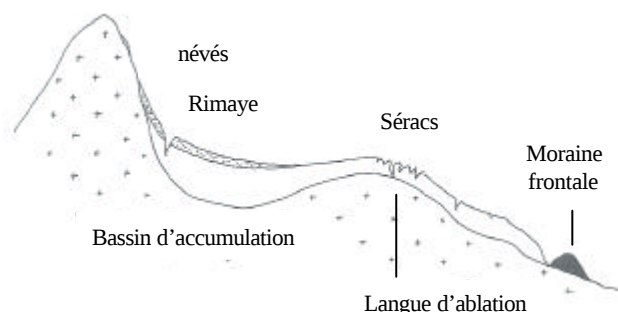
Dans toutes les Alpes

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles, physionomie, structure : Les glaciers tempérés constituent des systèmes en mouvement. La glace dont ils sont en partie ou en totalité formés résulte de la compaction de la neige accumulée à haute altitude. Mise sous pression, la glace se comporte comme un liquide très visqueux et s'écoule lentement vers l'aval dans son auge rocheuse. Les névés, au contraire sont des accumulations de neige peu compactée et sont immobiles.

2 types de glaciers sont présents sur le site :

- Les glaciers blancs sont constitués de glace et neige "pures" (Glaciers de l'Aup).



Coupe transversale d'un glacier (d'après Louis REYNAUD)

- Les glaciers rocheux se constituent d'une masse de blocs et de pierres mélangés à un ciment de glace (Glacier de Fond Froide).



Coupe d'un glacier rocheux

VARIABILITE DANS LE SITE

aucune

REPARTITION DANS LE SITE

Habitat très peu présent sur le site puisqu'il n'y a qu'un glacier blanc (l'Aup) et qu'un glacier rocheux (Fond Froide)

Un exemple type sur le site : Glacier de l'Aup

Surface sur le site : 207 Ha

pourcentage : 2,1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Bonne.

REPRESENTATIVITE

Très faible représentativité sur le site.

INTERET PATRIMONIAL :

Ces milieux sont hostiles à la plupart des organismes. On y rencontre toutefois des insectes migrateurs tués par le froid mais aussi quelques animaux qui accomplissent une partie de leur cycle à la surface de la neige fondante ("puces des neiges", coléoptères, diptères). Ces neiges contiennent également des algues unicellulaires spécialisées qui donnent aux névés une coloration orangée caractéristique.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Les glaciers du site, comme ceux de l'ensemble des Alpes, sont en situation de fonte. Les glaciers blancs réagissent davantage à ce réchauffement général de la planète. Le glacier rocheux de Fond Froide est en fin de cycle.

DYNAMIQUE

Forte régression pour les glaciers blancs. Stagnation, voire progression pour les glaciers rocheux. Globalement nous sommes en dynamique **progressive rapide**.

MILIEUX ASSOCIES

- Eboulis siliceux alpins [*Androsacion alpinae*] - 19
- Groupements d'*Epilobes* des rivières subalpines [*Epilobion fleischeri*] - 1
- Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes [*Androsacion vandellii*] - 22

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Aucune activité locale perturbatrice

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Parc national des Ecrins

PROPOSITION DE GESTION

Réalisation d'un suivi photographique

26. Forêt de ravin à frêne et sycomore

All. Lunario-Acerion	
Code CORINE Biotopes : 41.41	Code Delphine : L43.3
Regroupement Natura 2000 : 8220	Prioritaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Erablaies de pied de barres	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION

Les forêts de ravin occupent des petites surfaces disséminées dans de nombreux massifs montagneux de l'Europe hercynienne ainsi que dans les Alpes externes.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Sol à forte activité microbiologique sur colluvion riche en cailloux et en terre fine. La neige accumulée pendant l'hiver fond tardivement. Elle provient parfois de coulées de neige qui respectent les arbres.

Physionomie, structure :

La strate herbacée est souvent riche en fougère et en espèces à large feuille.

Cortège floristique : *Populus tremula*, *Sorbus aucuparia*, *Acer pseudoplatanus*, *Sorbus mongeoti*, *Alnus viridis*, *Peucedanum ostrutium*, *Dryopteris filix mas*, *Urtica dioica*, *Poa nemoralis*, *Polystichum aculeatum*, *Lazerpitium siler*, *Actaea spicata*, *Cordamine pentaphyllos*, *Pleurospermum austriacum*.

VARIABILITE DANS LE SITE

La forêt de ravin a été localisée à un seul emplacement, la variabilité dans le site n'est donc pas significative.

Se rencontre sur la partie supérieure d'un éboulis, colonisé par la forêt, en pied de barre, dans la partie supérieure de l'étage montagnard (au-dessus de la hêtraie) en exposition Est.

REPARTITION DANS LE SITE

Très localisée car cet habitat n'a été observé que dans le Vallon de Palluel ou de la Valette et autour de la cabane du Saut de la Vesse.

Un exemple type sur le site : Vallon de Palluel ou de la Valette

Surface sur le site : 24 Ha

pourcentage : <1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Bonne.

REPRESENTATIVITE

Compte tenu de sa situation topographique, cet habitat n'occupe jamais de grandes surfaces.. La représentativité est **très faible**

INTERET PATRIMONIAL :

Les forêts de ravin sont très disséminées sur toutes leurs aires de répartition, ce qui fait un patrimoine à conserver en tant que tel. Cette forêt est le témoin relique des anciennes tillaies-érablaies répandues au boréal et à l'atlantique. Ce milieu original permet par ailleurs la présence d'espèces en situation marginale de leur répartition habituelle ("refuge microclimatique").

Faune patrimoniale : Pic noir, Vespère de Savi

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Ce massif d'une qualité sylvicole médiocre est difficile d'accès. Dans ce cas il n'a probablement jamais été exploité. La baisse des activités humaines alentours favorise son développement.

DYNAMIQUE

Ce milieu correspond plus ou moins à un « **climax stationnel** », il est le stade final de développement de la forêt dans ces localités particulières. Aucune évolution n'est à envisager.

MILIEUX ASSOCIES

- Eboulis siliceux alpins [*Androsacion alpinae*] -19
- Fourrés à Aulne vert [*Alnion viridis*].
- Hêtraie – Sapinière [*Fagion sylvaticae*].

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Peu de menaces potentielles compte tenu de l'inaccessibilité.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Forestiers, Chasseurs...

PROPOSITION DE GESTION

Ce peuplement se développe en station marginale qu'il convient de laisser en l'état. Le maintien d'un peuplement vigoureux augmente l'effet de protection du couvert contre les chutes de pierres. Il convient de minimiser les prélèvements en informant les forestiers, même s'il est possible de trouver des arbres de qualité.

27. Forêts de mélèzes et d'arolles

<i>All. Laricio-Cembrion</i>	
Code CORINE Biotopes : 42.3	Code Delphine : M71
Regroupement Natura 2000 : 9420	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Mélézins naturel subalpins	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Ces forêts (au sens de la typologie Corine) sont présentes dans les Alpes internes et sur une partie des Alpes intermédiaires dans l'étage subalpin.

DESCRIPTION



Caractéristiques stationnelles : Elles sont généralement installées aux expositions les plus fraîches (nord et est) de l'étage subalpin (altitude de 1800 à 2200 m).
Pentes moyennes à fortes sur substrat acide.
Présence sur versant rocaillieux et crêtes siliceuses sèches (pour certaines formations de Pins cembro).

Physionomies, structures :

Forêts claires à moyennement denses, dominées souvent soit par le Mélèze (*Larix decidua*), soit par le Pin cembro (avec parfois codominance des deux).
Les formations de crête à Pin cembro sont constituées de très peu de pieds. Les "tâches" de Pin cembro sont très isolées les unes des autres. Il est alors difficile de parler de forêt proprement dite (rattachement parfois à la lande à rhododendron – 4060 (fiche n°3).

Cortège floristique : *Larix decidua*, *Pinus cembra*, *Juniperus sibirica*, *Rhododendron ferrugineum*, *Vaccinium myrtillus*, *Peucedanum ostrutium*; *Adenostyles allariae*; *Saxifraga rotundifolia*; *Sorbus aucuparia*; *Rubus idaeus*; *Festuca acuminata*, *Festuca violacea*, *Vaccinium uliginosum* subsp *microphyllum*...

VARIABILITE DANS LE SITE

Cette formation présente deux formes :

- habitat de crête siliceuse, exclusivement constitué par le Pin cembro.
- dans des situations écologiques moins extrêmes, habitat pionnier sur pentes rocailleuses revégétalisées, avec co-dominance du Mélèze et du Pin cembro

REPARTITION DANS LE SITE

Le pin à cembro est quasiment omniprésent à l'étage subalpin en ubac, parfois en mélange avec le mélèze.

Un exemple type sur le site : Serre de l'ubac au dessus du bois des Blancs

Surface sur le site : 29 Ha

Pourcentage <1%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Bonne.

REPRESENTATIVITE

Habitat de **bonne** qualité, important pour le site.

INTERET PATRIMONIAL :

Les cembraies mûres, en équilibre sont assez peu étendues en Europe (à l'exception de certaines régions : Queyras). On dénombre quelques arbres très âgés de grande valeur paysagère et historique. Ces forêts constituées d'une mosaïque d'habitats originaux présentent un intérêt majeur par le grand nombre de niches offertes à une faune et une flore remarquables et menacées.

Faune patrimoniale : Pic noir, Oreillard roux, Pipistrelle de Nathusius

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon dans la plupart des stations concernées.

DYNAMIQUE

Sur le site, les peuplements naturels de pin cembro sont climaciques. Cependant des formations à pin cembro se développent sur des landes à myrtille et rhododendron et des mélezins issus de plantation RTM. On observe des phénomènes de colonisation par les sapins.

MILIEUX ASSOCIES

- **aulnaies vertes** [*Alnion viridis*],
- **Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes** [*Adenostylion alliariae*] -14
- **landes à Rhododendron** [*Rhododendro-Vaccinon*] -3
- **Eboulis siliceux alpins**; [*Androsacion alpinae*] - 19
- Communautés des affleurements et rochers désagrégés alpins [*Sedo albi-Scleranthion perennis*] -23
- Pelouses à Fétuque hérisson [*Festucion variae*]
- Gazons à Nard raide [*Nardion strictae*].

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Dégradation possible de cet habitat, essentiellement par les avalanches et les chutes de pierres.

Le passage de randonneurs (ou de chasseurs) n'est pas préjudiciable tant qu'il n'est pas régulier et concentré.

Les activités sylvicoles sur ces stations sont inexistantes.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Forestiers, chasseurs.

PROPOSITION DE GESTION

Favoriser un pâturage modéré, qui facilite le maintien du mélézin, par rajeunissement du sous-bois.

Les pratiques sylvicoles étant quasi absentes pour cet habitat sur le site, les recommandations générales de gestion sylvicole sont inutiles.

28. Forêt de pins de montagne

All.	
Code CORINE Biotopes : 42.4	Code Delphine : J4 J32 I42
Regroupement Natura 2000 : 9430	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Forêt de pins à crochets	

Habitat d'intérêt communautaire

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Forêt communes aux étages subalpins des Pyrénées, des Alpes, du Jura, très rares dans le Massif Central et les Vosges.

DESCRIPTION



Caractéristique stationnelle :

Boisements naturels de pins à crochets, à l'étage subalpin, sur sol superficiel et sec, en conditions climatiques et édaphiques difficiles. On les trouve surtout sur les crêtes rocheuses, les corniches en rebord de falaises, les éperons rocheux, et les vires en falaise.

Physionomie, structure :

Ces formations sont en général assez ouvertes, et caractérisées par une flore de sous-bois proche de celles des pelouses sèches souvent voisines. Les chaméphytes ligneux sont particulièrement abondants.

Cortège floristique : *Pinus uncinata* ; *Juniperus nana* ; *Arctostaphylos uva-ursi* ; *Homogyne alpina* ; *Vaccinium myrtillus* ; *Vaccinium uliginosum* ; *Homogyne alpina* ; *Melampyrum sylvaticum* ; *Carex sempervirens* ; *Picea abies* ; *Larix decidua* ; *Sorbus aucuparia* ; *Cotoneaster obtusisepalus* ; *Sorbus chamaemespilus* ; *Globularia cordifolia*.

VARIABILITE DANS LE SITE

Faible variabilité dans la densité et la structure de la strate arborescente. Le faible recouvrement de la strate arborée permet le développement de la myrtille et du genévrier nain.

REPARTITION DANS LE SITE

Le pin à crochets est quasiment omniprésent à l'étage subalpin sur les adrets

Un exemple type sur le site : Serre de l'ubac au dessus du bois des Blancs

Surface sur le site : 25 ha

Pourcentage : <1% %

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Bonne

REPRESENTATIVITE

Surface de l'habitat faible, habitat de **bonne** qualité, important pour le site.

INTERET PATRIMONIAL :

Les pinèdes à crochets sont assez rares à l'échelle de l'Europe, mais abondantes dans les Alpes françaises. Ces forêts constituent un milieu original sur des surfaces de faible étendue. Elles participent à des mosaïques d'habitats du plus grand intérêt compte tenu des conditions variées offertes à de nombreuses espèces végétales et animales rares ou menacées.

Faune patrimoniale : Circaète Jean-le-Blanc, Pic noir, Oreillard roux, Pipistrelle de Nathusius

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon dans la plupart des stations concernées.

DYNAMIQUE

Sur les arêtes rocheuses, les peuplements naturels de pin à crochets sont climaciques, compte tenu de la rudesse du climat et de la faible disponibilité en eau. Ailleurs, des formations à pin à crochets se développent sur des landes et des pelouses par suite de leur abandon, mais en dessous de 1900 mètres ces boisements pionniers sont généralement transitoires (dans l'étage montagnard, le pin à crochets est remplacé par le sapin).

MILIEUX ASSOCIES

Ces boisements sont le plus souvent au contact ou en mosaïque avec les queyrellins, les boisements lâches de mélèze et les dernières sapinières d'altitude. Egalement étroitement associés aux landes de genévrier et localement de rhododendron, ainsi qu'aux milieux rocheux.

- pelouses à Fétuque paniculée (*Centaurea - Festucetum paniculatae*);
- forêts de Mélèzes et d'Arolles [*laricio-cembrion*] - 26
- Fourrés à Genévrier nain [*Juniperion nanae*] -4
- landes à Rhododendron [*Rhododendro-Vaccinion*] - 3;

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Les formations climaciques concernées ne sont pratiquement soumises à aucune activité humaine perturbante.

Le passage de randonneurs (ou de chasseurs) n'est pas préjudiciable tant qu'il n'est pas régulier et concentré.

Les activités sylvicoles sur ces stations sont inexistantes (sauf problématique RTM).

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Forestiers, chasseurs, RTM.

PROPOSITION DE GESTION

Déclencher la régénération naturelle par une coupe adéquate si cela s'avère nécessaire.

Aucune action dans les stations où le pin à crochets paraît être l'essence optimale (croupe, crête).

Espèces de l'annexe II de la directive Habitat

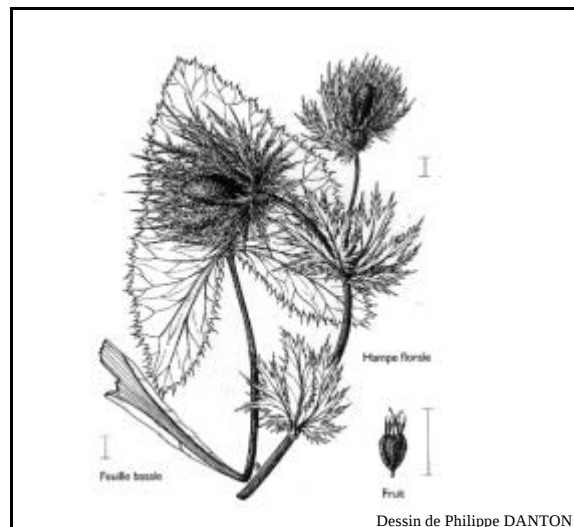
Chardon Bleu des Alpes
Potentille du Dauphiné
Sabot de Vénus

Reine des Alpes

Eryngium alpinum

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe II&IV
Protection nationale Annexe 1



Description

Plante vivace glabre haute de 30 à 70 cm à racine tubérisée pivotante et relativement tendre et à souche épaisse d'où partent une à plusieurs tiges dressées feuillées, simples à un peu ramifiées dans leur partie supérieure. Feuilles de la base vertes, longuement pétiolées, à limbe ovale triangulaire obtus très en cœur à la base. Les caulinaires, sessiles, incisées en plusieurs lobes allongés. Toutes sont peu coriaces et à bords finement dentés.

A l'extrémité de la tige et des rameaux, s'épanouissent de 1 à 3 inflorescences (ombelles), constituées chacune de petites fleurs blanches groupées en tête oblongues de 2 à 4 cm de long. Les inflorescences sont entourées à leur base d'un involucre de 10 à 20 bractées bleuâtres à bleu violacé presque molles, étalées – dressées, longuement pectinées – épineuses.

Fruits obovales, garnis d'écailles obtuses et surmontés par les sépales persistants ; ils sont relativement lourds.

Distribution



Inventaire des plantes protégées en France, 1995.

Endémique des Alpes et du nord des Apennins (orophyte centro-européenne à aire disjointe).

Europe : France, Suisse, Autriche, Italie

France : Dauphiné, Savoie et sud du Jura

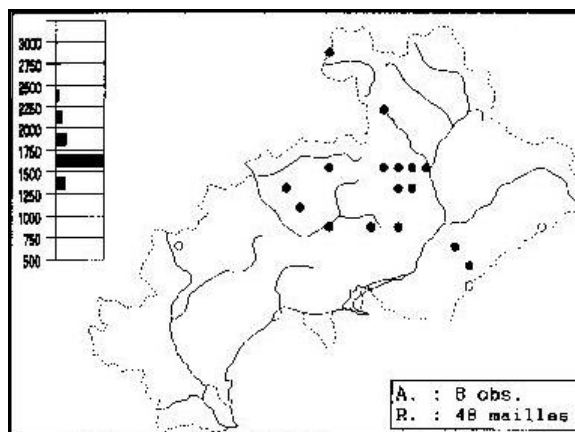
Hautes Alpes :

Présent du haut Bochaine et Gapençais à la frontière italienne

Isère

Savoie et Haute Savoie

Répartition de *Eryngium alpinum* sur le département des Hautes Alpes (CHAS, E., 1994) :



Ecologie

De tendance héliophile marquée, la plante craint cependant le dessèchement. L'espèce recherche les stations de demi-ombre sur les expositions intermédiaires. Elle s'établit sur les pairies et les pelouses fraîches, et les mégaphorbiaies pas trop humides sur terrain neutrophile à acidocline, sur sol riches, frais, profond et à bonne capacité hydrique. Elle apprécie également les stations enrichies en azote. Il s'agit donc d'une espèce mésophile à mésohygrophile, mésohéliophile, neutro-calcicole à acidocline.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar, La Motte en Champsaur

Les stations de Reine des Alpes mentionnées sur le site sont toutes en régression. Sur les trois signalées une seule a été retrouvée (vallon de la Valette). Globalement pour ce site cette espèce est marginale.

Menaces sur le site et sensibilité

Vulnérabilité : *espèce rare mais non menacée*

La dernière station observée n'a aucune menace directe d'ordre anthropique.

Objectifs

Conserver la population existante, en découvrir ou en redécouvrir d'autres

Activités concernées

Aucune

Actions proposées

Veille écologique
Prospection dans les secteurs des anciennes observations

Potentille du Dauphiné

Potentilla delphinensis Gren. et Godron

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe I
Protection nationale
Protection régionale (PACA)

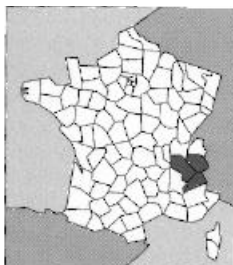


Dessin de Philippe DANTON

Description

Rosacée vivace velue de 20 à 40 cm de haut, à tiges florifères robustes et dressées. Rosette luxuriante, feuilles basales à 5 folioles pétiolés et feuilles de la tige à 3 folioles sessiles. Les feuilles sont vertes et digitées à marge grossièrement dentée. Les feuilles sont pourvues de stipules acuminées. La floraison a lieu entre juin et août. Les fleurs sont grandes (2,5 cm de diamètre) et la corolle est formé de 5 pétales d'un jaune vif. Le calice est de même longueur que l'épicalice. Le fruit est composé de nombreux carpelles glabres.

Distribution



Inventaire des plantes protégées en France, 1995

Répartition mondiale : France, une des rare endémique propre au territoire français

France :

- massif des Ecrins, la plupart des stations (Dauphiné)
- massif des Bauges (Savoie)

Hautes Alpes :

Villar d'Arène, Monétier - les - Bains,
Molines en Champsaur, Prentiq,
Ancelle

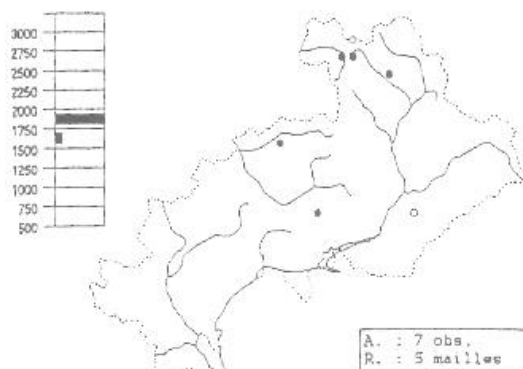
Isère : Le Périer, La salette, Beauvin

Savoie : Ecole (Bauges)

Stations anciennes non retrouvées :

Valgaudemar, Ceuse,
St Firmin, Fournel,
Ristolas, Guillestre, Vars

Répartition de *Potentilla delphinensis* sur le département des Hautes Alpes
(CHAS, E., 1994) :



Ecologie

La Potentille du Dauphiné est une plante de montagne, des endroits herbeux et rocaillieux. Cette espèce végétale apparemment indifférente à la nature du sol pousse entre 1500 et 2100 m d'altitude.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Motte en Champsaur, St Maurice en Valgaudemar

La Potentille du Dauphiné est présente dans trois vallons, du pic de la Festoule au col de l'Ardouère. Les stations s'étagent de 1650 m à 2050 m d'altitude. La plupart comportent entre 2 et 100 individus sur des surfaces allant des 1 à 2000 m². Seules trois stations ont un nombre d'individus supérieur à 100. Ces stations se répartissent de manière continue sur des pentes et des couloirs orientés d'est en ouest. L'insolation y est importante. La végétation est essentiellement de type pelouses et prairies mésophiles.

Il faut signaler en 2002 la découverte par Dumas P d'une station dans le vallon de Prentiq.

Menaces sur le site et sensibilité

Vulnérabilité : espèce rare à très rare en passe de devenir en danger

Les menaces sont de deux ordres : la fréquentation des marcheurs liée à la présence des sentiers de randonnées et l'embroussaillage lié à la dynamique des genévriers (*Juniperus sibirica* surtout) et des églantiers, conséquence de la diminution de l'activité pastorale. Il est noté également une pression d'abrouissement par les chamois sur certaines stations.

Objectifs

Conserver les populations existantes

Activités concernées

Pastoralismes ovin
Sentier de randonnée

Actions proposées

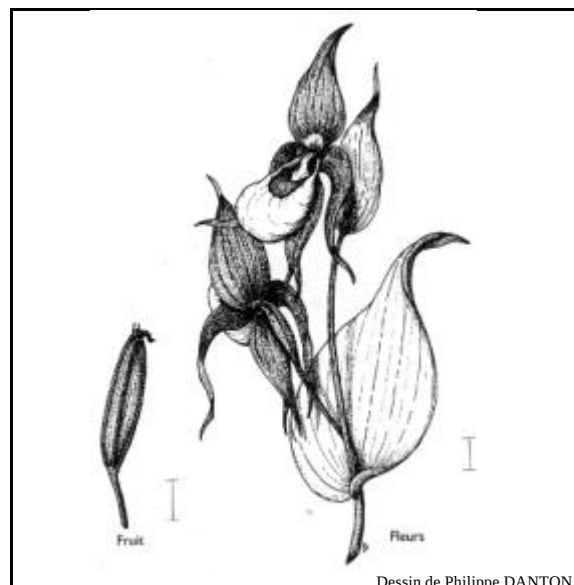
Mieux connaître la biologie de l'espèce
Sensibiliser les gestionnaires et le public à cette espèce
Eviter la fermeture des milieux
Eviter le piétinement important sur les sites

Sabot de venus

Cypripedium calceolus

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe II et IV
Protection nationale



Dessin de Philippe DANTON

Description

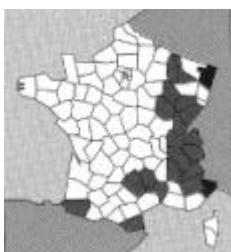
Plante de 15 – 60 cm de haut.

Feuilles alternes (3-5), larges, ovales-lancéolées, discrètement pubescentes, embrassantes, à nervures saillantes. Fleurs très grandes, parfumées, généralement solitaires, (parfois 2, exceptionnellement 3), à l'aisselle d'une longue bractée foliacée.

Périanthe (pièces florales) brun-pourpre, à quatre divisions étalées en croix.

Labelle très grand (3-5 cm de long), sans éperon, jaune strié de pourpre, en forme de sabot.

Distribution



Inventaire des plantes protégées en France, 1995.

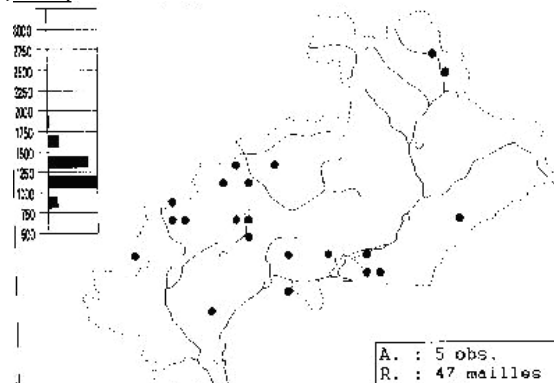
Espèce holarctique, le Sabot de Vénus se rencontre en Europe et en Asie. Les populations européennes s'observent surtout dans les parties septentrionale, centrale et orientale du continent (ainsi que dans le sud-est) ; l'espèce est par contre absente de la majeure partie de la région méditerranéenne.

En France, le Sabot de Vénus se trouve en limite occidentale d'aire de répartition. Il s'observe de l'étage collinéen jusqu'à la base de l'étage subalpin (soit entre 300 et 2100 m d'altitude) mais son aire présente son centre de gravité à l'étage montagnard.

Hautes Alpes :

Isère
Savoie et Haute Savoie

Répartition de *Cypripedium calceolus* sur le département des Hautes Alpes (CHAS, E., 1994) :



Ecologie

Malgré son caractère montagnard, le Sabot de Vénus se rencontre aussi en plaine ou dans les vallées dès 300 m d'altitude ; dans ce cas, dans des régions bien arrosées, souvent dans des stations au microclimat froid (en bas de pente, fond de combe en exposition nord).

Il s'agit d'une espèce semi-héliophile ou de demi-ombre, généralement mésophile (dans certaines stations, elle est considérée comme mésohygrophile ou mésoxérophile), neutrocalcicole. Elle se rencontre sur des roches calcaires, marno-calcaires, maneuses, calcaschisteuses, jamais sur les roches acides. En plaine, on la trouve souvent sur des sol frais et aérés de type rendziniforme, à humus généralement carbonaté.

Dans l'arc alpin, l'espèce est plus fréquente que les indications bibliographiques ne le signalent (cf. données du CBNA). Le Sabot de Vénus y est assez bien représenté, on y trouve les plus importantes populations d'Europe occidentale.

Répartition sur le site

Communes concernées : St jacques en Valgodemar

Menaces sur le site et sensibilité

Vulnérabilité :

Toute fermeture forte et durable du couvert forestier ou des clairières, qu'elle soit liée à une dynamique naturelle ou à une intervention humaine, constitue une menace pour l'espèce.

Une mise en lumière brutale lors de coupes à blanc peut avoir des conséquences positives à court terme ; on observe alors un accroissement du nombre de pieds et de la floraison mais le stress hydrique peut impliquer une diminution de la taille des plantes. La conséquence néfaste se produit à moyen terme, avec la fermeture du milieu suite au développement de la régénération. À ces menaces s'ajoutent la destruction de lisières et certains travaux (routes, carrières). Des atteintes sont aussi constatées par le biais de cueillettes et d'arrachage des rhizomes.

Objectifs

Conserver les stations actuelles

Activités concernées

sylviculture

Actions proposées

Prise en des zones à sabot de Vénus lors des activités sylvicoles
Des actions sont à envisager pour amener suffisamment de lumière au sol.

Espèces de l'annexe IV de la directive Habitat

Flore

Nom Français	Nom Latin
Chardon Bleu des Alpes	<i>Eryngium alpinum</i>
Potentille du Dauphiné	<i>Potentilla delphinensis</i>
Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>
Ancolie des Alpes	<i>Aquilegia alpina</i>

Faune

Nom Français	Nom Latin
Apollon	Parnassius apollo
Azuré du serpolet	Maculinea arion
Coronelle lisse	Coronella austriaca
Lézard des murailles	Podarcis muralis
Lézard vert	Lacerta viridis
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri
Oreillard roux	Plecotus auritus
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhli
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii
Semi-Apollon	Parnassius mnemosyne
Sérotine commune	Eptesicus serotinus
Sérotine de Nilsson	Eptesicus nilsoni
Vespère de Savii	Hypsugo Savii
Vespertilion à moustaches	Myotis mystacinus
Vespertilion de Daubenton	Myotis daubentoni
Vespertilion de Natterer	Myotis nattereri

Ancolie des Alpes

Aquilegia alpina L.

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Protection nationale

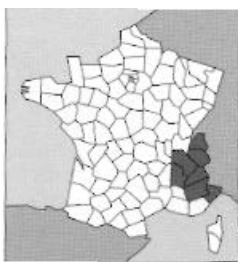


Dessin de Philippe DANTON

Description

Plante vivace de 20 à 80 cm de haut, à feuilles disposées en touffes d'où s'élève la hampe florale portant de 1 à 3 fleurs qui s'épanouissent aux mois de juillet et d'août. Les fleurs d'un bleu intense sont très grandes (jusqu'à 7 à 8 cm de diamètre). Les divisions du périanthe sont prolongées par un éperon droit ou à peine incurvé. Les étamines ont les anthères violet - noir. Les feuilles de la base sont longuement pétiolées ; leur limbe est découpé en 3 lobes eux mêmes découpés en 3 parties profondément incisées et dentées. Les feuilles de la tige sont plus courtement pétiolées. Le fruit est composé de 3 follicules prolongés par un bec.

Distribution



Inventaire des plantes protégées en France, 1995.

Subendémique des Alpes et du nord des Apennins.
Plante relativement commune

Europe : France, Suisse, Autriche, Italie

France : Provence - Alpes - Côte d'Azur
Rhônes - Alpes

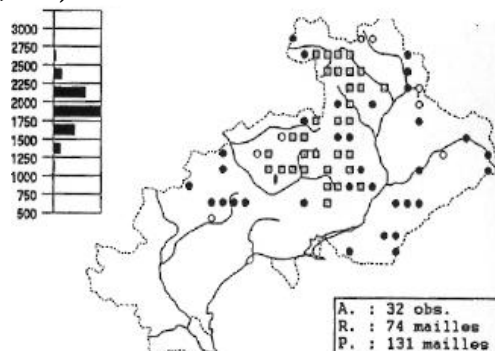
Hautes Alpes :

Présent du haut Bochaine et Gapençais
à la frontière italienne

Isère

Savoie et Haute Savoie

Répartition de *Aquilegia alpina* sur le département des Hautes Alpes
(CHAS, E., 1994) :



--	--

Ecologie

L'Ancolie des Alpes est une plante des prairies, lisières de bois, éboulis et rochers. Cette plante croît aux endroits frais sur terrain calcaire entre 1250 et 2600 m d'altitude.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar, La Motte en Champsaur

La station de Fond Froide demande à être confirmée

La station d'ancolie des Alpes au niveau du Chapeau observée en 1979 n'a pas été retrouvée lors de la campagne de terrain 2002.

Menaces sur le site et sensibilité

Vulnérabilité : espèce rare mais non menacée

La floraison spectaculaire de cette plante, volontier employée comme le symbole de la flore des montagnes, en fait une plante très prisée (cueillette et culture).

Objectifs

Connaître les populations de cette espèce

Activités concernées

Pastoralisme ovin

Randonnée

Actions proposées

Informier et sensibiliser sur les conséquences de la cueillette
Rechercher les stations d'Ancolie des Alpes sur le site.

Apollon

Parnassius apollo

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexes IV
Convention de Berne : Annexe II
Protégé en France



Description

Papillon diurne

Envergure : 6,5 – 8 cm

L'Apollon est un grand papillon robuste, au vol lourd qui rend sa capture relativement aisée. Le fond des ailes est blanc avec des taches noires et deux ocelles rouges pupillés de blanc et cerclés de noir sur les ailes postérieures. La femelle est plus grande que le mâle. Son abdomen plus gros est relativement glabre par rapport à celui du mâle qui est très velu.

Distribution



inventaire de la faune menacée en France, MNHN, 1995

Europe continentale, Scandinavie, Balkans et Asie centrale.

En France, l'Apollon est connu de tous les massifs montagneux d'altitude supérieur à 1 000 m. Les sous espèces sont nombreuses. Les populations de l'Apollon, que l'on retrouvaient dans toutes les montagnes françaises, semblent en régression notable depuis les années 1960 dans le Jura et le Massif Central. L'espèce a disparu des Vosges depuis 1976. Elle semble toujours abondante dans les Alpes et les Pyrénées. On peut le rencontrer de 600 à 2 400 m d'altitude.

Tout l'arc alpin

Répartition de l'Apollon sur le parc national des Ecrins (Parc des Ecrins, 2000)



Ecologie

L'Apollon affectionne les prairies et pelouses de montagne sur pentes sèches et rocailleuses sur lesquelles le taux de recouvrement végétal est faible.

La femelle dépose ses œufs sur les jubarbes et les orpins. L'œuf se développe en 2 à 3 semaines. La chenille de premier stade hiverne, en diapause, complètement formée à l'intérieur de l'œuf et protégée par une coquille relativement épaisse. Au printemps la jeune chenille se nourrit des feuilles de jubarbes et d'orpins et grandit par mues successives jusqu'au 5^e stade larvaire. Elle aménage une loge à la surface du sol dans laquelle a lieu la nymphose. De la chrysalide émerge un papillon de juin à août. Les mâles apparaissent environ 10 jours avant les femelles. Ils volent au ras de la végétation, en déplacements incessants, à la recherche des femelles qui restent le plus souvent au sol, pour s'accoupler.

Répartition sur le site

Communes concernées : toutes sauf St-Jacques-en-Valgaudemar (par manque de prospection)

Concentration plus élevée dans les parties adret du site (Adret de la Motte, Gioberney...)

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce ne semble pas actuellement menacée sur le site et dans la région.

Toutefois et vu les scénarios de disparition et d'extinction de l'Apollon en Allemagne, République Tchèque, Pologne, Danemark et Hongrie, les populations existantes doivent être suivies. En France quelques sous-espèces sont éteintes dans les Vosges et en voie de disparition dans le Jura.

La présence de l'Apollon est liée à la présence de plantes nectarifères telles que chardons, scabieuses ou knauties. Certaines colonies sont liées à la poursuite d'un pastoralisme traditionnel qui empêche la fermeture des espaces ouverts dans les étages montagnard et subalpin.

Objectifs

Maintenir les populations existantes (maintien de leurs habitats).

Activités concernées

Agriculture
Prélèvements abusifs par certains collectionneurs

Azuré du Serpolet

Maculinea arion

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protégé en France



Dessin de Gilbert HODEBERT

Description

Papillon diurne
Envergure : 3,2 – 4 cm

Grand Azuré à la face supérieure des ailes d'un bleu vif avec une ligne de taches allongées noires. Le dessous des ailes est brun – gris avec une nuance de bleu à la base. Les ailes sont bordées d'un fin liseré blanc.

Distribution

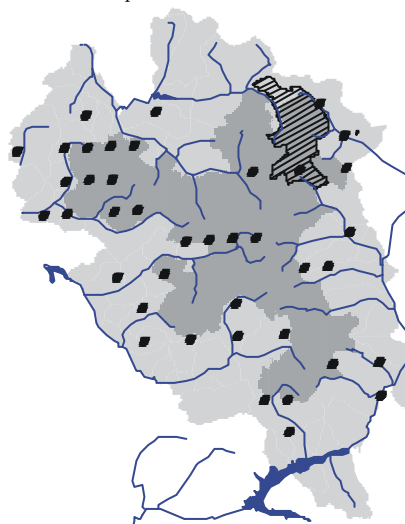


Inventaire de la faune menacée en France, MNHN, 1995.

De l'Europe Occidentale à la Sibérie et à la Chine.

En France, l'espèce se rencontre en petites colonies, en répartition étendue. L'Azuré du serpolet est rare dans le Nord et le Centre et la situation des populations à l'étage collinéen est très précaire suite à l'embroussaillage des biotopes favorables abandonnés par les pratiques agricoles traditionnelles.

Répartition de l'Azuré du Serpolet dans le Parc des Ecrins (Parc des Ecrins, 2000)



Ecologie

L'Azuré du serpolet a un cycle de vie très remarquable et sa dépendance à certaines espèces de fourmis (*Myrmica sabuleti* notamment), associée à des changements de conditions d'environnement, a été largement responsable de son extinction en Grande Bretagne en 1979. Les œufs sont pondus sur les boutons floraux du thym serpolet ou de l'origan dont se nourrit la jeune chenille pendant les premières semaines de sa vie. Elle erre alors seule, avant d'être "ramassée" par des fourmis attirées par les sécrétions sucrées de la larve. Une fois transportée dans la fourmilière, la chenille est "soignée" par les fourmis, lesquelles cèdent en contrepartie des larves et des jeunes que la chenille dévore. C'est là que la chenille hiverne, avant de se chrysalider au printemps et de sortir de la fourmilière à l'état adulte. La répartition de l'espèce est liée à celle de la fourmi et de la plante dont elle est tributaire : versants chauds où la végétation est éparse et courte. Période de vol : juin à août.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Motte en Champsaur et la Chapelle en Valgaudemar

L'Azuré du Serpolet a été trouvé sur le site sous le pic de la Festoule (la Motte en Champsaur) et en limite de site au niveau du Clot (la Chapelle en Valgaudemar)

Menaces sur le site et sensibilité

L'embrousaillement et l'envahissement par une végétation trop dense au sol semble néfaste à la fourmi (*Myrmica sabuleti*) et donc à l'Azuré du Serpolet. Les défrichements et pacages raisonnables par les animaux domestiques ou sauvages semblent favorables à l'espèce.

L'Azuré du serpolet a déjà disparu d'un certain nombre de pays (Grande Bretagne, Pays-Bas, Belgique, et une grande partie du centre de la France).

Objectifs

Maintenir ou restaurer les populations existantes de papillon en conservant ses plantes hôtes et les conditions de vie des fourmis hôtes : touffes de serpolet quelquefois en bombement terreux lorsqu'elles sont associées à une fourmilière (ressemblance avec des touradons).

Activités concernées

Agriculture et pastoralisme

Actions proposées

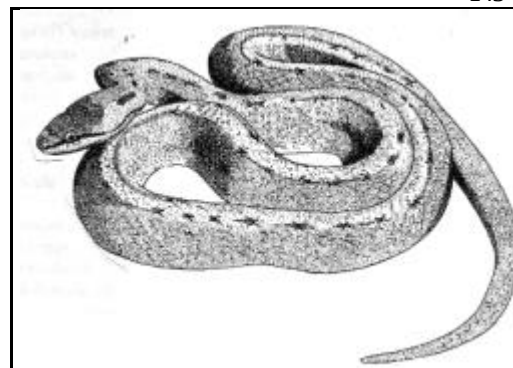
Favoriser le maintien d'une agriculture traditionnelle et respectueuse de l'environnement (pâturage extensif) des prairies maigres des étages montagnard et subalpin.

Coronelle lisse

Coronella austriaca

Statuts de protection

Directive Habitats: Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de Virginie CALVIAC

Description

Reptile

Longueur totale : 60 à 75 cm
(femelles plus grandes que les mâles)

Poids : g

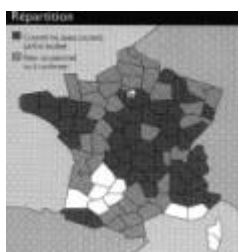
Serpent à la tête étroite, petite, oblongue et au museau arrondi et légèrement proéminent. Le corps est mince et modérément long. La queue est longue et pointue. Les dents maxillaires sont minuscules et égales.

La partie dorsale est brunâtre, roussâtre, rougeâtre ou gris olivâtre, ornées de deux rangées de petites taches brun sombre, rouge brique, parfois reliées en courtes barres transversales ou en une bande longitudinale jusqu'à la queue.

Le flanc est brun clair, café au lait, rougeâtre ou verdâtre, uni. De chaque côté de la tête, partant de la nasale, il y a une bande noire qui se prolonge, après avoir barré l'œil, au-delà de la commissure labiale vers le cou ou même les flancs.

L'iris est brun clair dans sa partie supérieure et brun sombre en bas.

Distribution



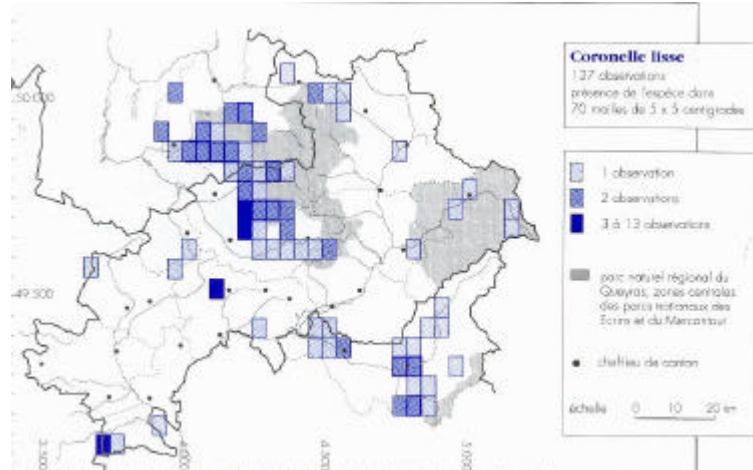
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993)

Cette espèce se rencontre de la Scandinavie au sud de l'Italie. Espèce connue de toute l'Europe, du 64° de latitude Nord jusqu'au Caucase et de l'Espagne jusqu'à l'Oural.

En France, espèce répandue sur une grande partie du territoire mais devient rare dans le midi où elle est remplacée en plaine par la Coronelle girondine.

Partie ouest
du massif

Répartition du *Coronelle lisse* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

Cette espèce diurne, peu rapide et d'un caractère doux, mord rarement. Lorsqu'on la capture, elle décharge le contenu malodorant de ses glandes cloacales.

Proies de son habitat : Lézards des murailles, L. des souches L. verts, Orvets, Campagnols des champs, Rats des moissons, petits oiseaux, Orthoptères, éventuellement Lombrics et petits serpents.

Elle passe la mauvaise saison sous de vieilles souches ou dans des fissures de rochers. Bien souvent ces abris ont un sol de terre meuble et même humide maintenant ainsi un degré hygrométrique adéquat pour la bonne santé du serpent. La Coronelle lisse diminue son activité d'octobre à début mars.

L'accouplement a lieu pendant l'hibernation ou au début du printemps. Les combats sont très sanglants, voire mortels entre mâles ou entre mâles et femelles, avant le coït.

Une seule éclosion par saison, début août à fin septembre.

Cette espèce affectionne les endroits rocaillieux et sablonneux, broussailleux accidentés en bordure de pré ou de forêt. Son terrier est fait d'un amas de pierres ou d'une anfractuosité de rocher. La Coronelle lisse habite préférentiellement les endroits secs et chauds : landes et pelouses bien exposées, lisières ensoleillées des forêts, talus broussailleux des routes, éboulis.

Dans de nombreuses régions, elle atteint 2 000 m.

L'ovoviparité, incubation des œufs dans le corps, est un élément clef de cette espèce qui peut ainsi fréquenter des biotopes inaccessibles aux serpents ovipares. C'est sans doute pour cette raison qu'elle a pu coloniser les Alpes en profondeur. Les petites «naissent » début septembre et recherchent immédiatement criquets et sauterelles pour se nourrir.

Répartition sur le site

La Coronelle lisse est présente dans la plupart des massifs montagneux où elle est parfois assez fréquente.

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar, St-Maurice en Valgodemard, La Motte en Champsaur.

Menaces sur le site et sensibilité

Fermeture des milieux.

Objectifs

Conservation des habitats favorables à l'espèce.

Activités concernées

Pastoralisme

Actions proposées

Débroussaillage des milieux potentiellement favorables à l'espèce.

Bibliographie

 Guide des reptiles et batraciens de France, J. Fretey. Hatier, 1975.

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 2001

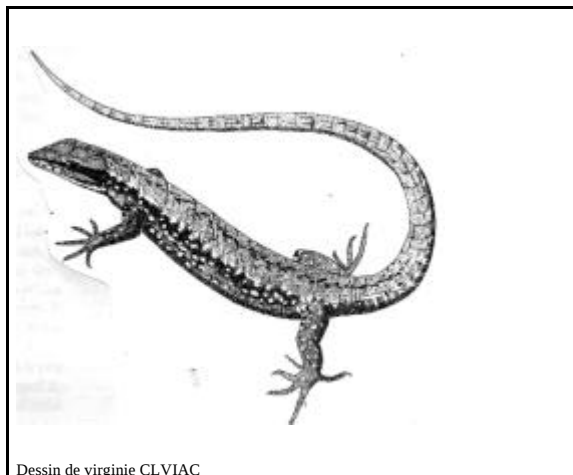
Les Serpents de France, G. Naulleau, Revue française d'aquariologie, 1987.

Lézard des murailles

Podarcis muralis

Statuts de protection

Directive Habitats: Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de virginie CLVIAC

Description

Reptile

Longueur totale : 170 à 210 mm
(mâle légèrement plus grand que la femelle).

Poids : 4 – 8 g

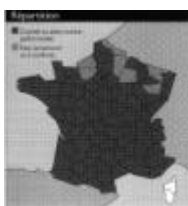
Diurne

La tête allongée est légèrement déprimée sur le dessus avec un museau conique. Le cou est bien distinct et l'arcade sourcilière est plus haute que le plan de la frontale. Le tympan, plus haut que large, est apparent. Le corps est mince et plat avec une longue queue effilée. Les pattes sont fines avec de longs doigts grêles et griffus.

La coloration est variable selon les régions et les individus. Les flancs sont rougeâtres à ocre jaune et bordés en haut et en bas de larges bandes claires avec au milieu des ocelles bleu ciel plus ou moins nettes. La partie ventrale est blanchâtre, rose, jaunâtre, rouge brique, mouchetée ou non de noir. La gorge crème à rougeâtre est piquetée de noir et de blanc pur.

Longévité moyenne : 4 – 6 ans, maxima 10 ans.

Distribution

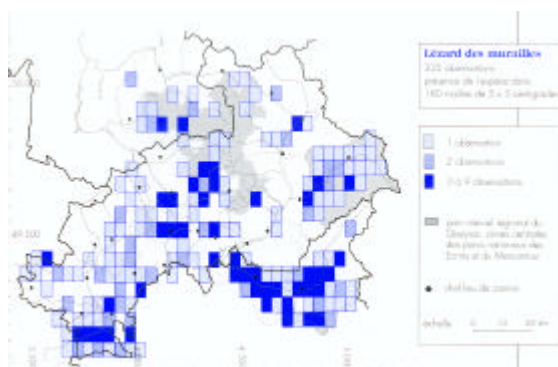


Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993)

Aire de répartition surtout méditerranéenne, de la Péninsule Ibérique aux Balkans.

En France, présent sur l'ensemble de la partie continentale mais absent en Corse (2 sous-espèces recensées à ce jour).

Répartition du lézard des murailles dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

C'est une espèce diurne, vive et non peureuse. Le Lézard des murailles chasse autour des habitations : mouches, araignées, papillons, criquets, chenilles glabres, lombrics ...

Le lézard des murailles est à la base du régime alimentaire des deux coronelles.

Il entre dans un sommeil plus ou moins profond, de novembre à mars – avril. Il peut en sortir lors de journées ensoleillées.

Les vieux murs de pierres, ruines, éboulis rocheux, talus ensoleillés sont ses habitats préférés.

Sa retraite peut être une fissure, un trou naturel de rocher, un ancien terrier de rongeur ou une cavité creusée dans la terre. Son territoire est d'environ 25 m² pour une population de moins de 10 individus.

Les premiers accouplements peuvent avoir lieu dès la fin mars si les conditions sont favorables.

Il vit dans les vieux murs et les talus ou rochers bien exposés car il affectionne les milieux secs, bien dégagés et rocheux.

Répartition sur le site

Il est très commun dans l'ensemble de la région étudiée, principalement sur les versants sud, où il monte jusqu'à 2000 m.

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar, St-Maurice en Valgodemard, La Motte en Champsaur Villar-Loubière et St-Jacques en Valgodemard.

Menaces sur le site et sensibilité

Aucune.

Objectifs

Maintenir les habitats potentiels de l'espèce.

Activités concernées

Aucune

Actions proposées

Aucune

Bibliographie

 Guide des reptiles et batraciens de France, J. Fretey. Hatier, 1975.

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 2001

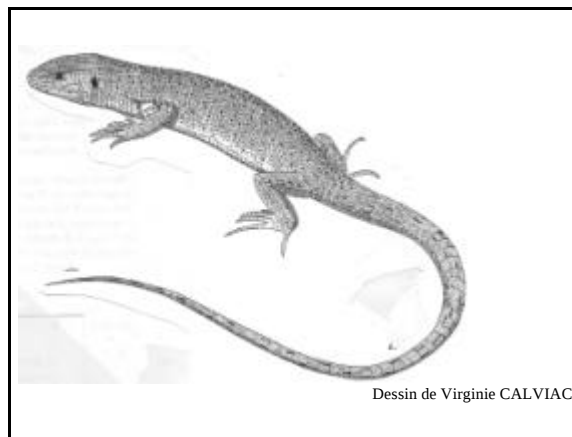
 Les Lézards de France, G. Naulleau, Revue française d'Aquariologie, 1990.

Lézard Vert

Lacerta viridis

Statuts de protection

Directive Habitats: Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

reptile

Longueur totale : 200 – 350 mm

Poids : 18 à 40 g

Sédentaire

Diurne

La tête est moyennement développée, le museau est court et obtus avec un œil oblique en position latérale, peu visible de dessus. Le tympan bien distinct est plus haut que long. Le corps est râblé, à ventre plat, plus ou moins plissé. La queue est effilée et environ 2 fois plus longue que tronc et tête réunis. Les pattes postérieures sont robustes.

Il existe 2 types de robe avec tous les intermédiaires :

- forme «à raies » (plus fréquente chez les femelles) : dos verdâtre, vert émeraude, brun sombre, noirâtre avec 2 à 4 lignes longitudinales blanc jaune plus ou moins continues,
- forme «piquetée » (plus fréquente chez les mâles) : dos vert brillant, brunâtre, ponctué de noir et jaune citron.

Ventre et face interne des membres toujours jaune vif, vert bleuté uni. 1^{ères} ventrales souvent mouchetées de bleu noir.

Chez le Lézard vert, le dimorphisme sexuel est très marqué surtout au moment des amours lorsque le mâle arbore une couleur bleu vif à la gorge, le dos entièrement vert avec parfois chez certains, une ponctuation de noir et de jaune citron. La tête du mâle est plus massive que celle de la femelle. Celle-ci présente parfois une coloration bleue au niveau de la gorge, mais elle n'est jamais aussi vive.

Distribution



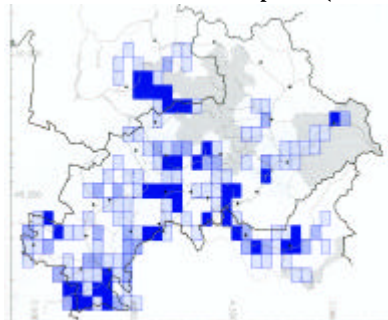
Aire très étendue de la Péninsule Ibérique au S.E. de la Russie.

Espèce médio-européenne méridionale.

En France, fréquente dans le Massif Central jusqu'à 1100 m (Causse Méjean) et atteint 1700 m dans les Alpes.

Partie Ouest du massif

Répartition du lézard vert dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

Espèce diurne et sédentaire, dont le domaine vital varie de 200 à 1000 m².
 Le Lézard vert se nourrit d'insectes, crustacés, araignées, lombrics et occasionnellement de petits rongeurs, œufs et fruits sucrés.
 L'engourdissement hivernal est incomplet à partir de novembre, dans un terrier, une souche pourrie ou sous des végétaux. Le Lézard vert sort en février-mars pour se réchauffer.
 Les accouplements sont printaniers.
 Le Lézard vert vit dans les bruyères, les talus bien exposés, les haies, les prairies humides mais ensoleillées, les voies ferrées, les terriers parfois abandonnés par un rongeur ou creusés par lui.
 Il atteint sa maturité sexuelle à 2 ans et ses accouplements sont l'objet de combats avec morsures de la femelle. Les œufs, assez nombreux, ont une période d'incubation de 2 à 3 mois selon les variations de température. Sa longévité est de 6 ans en moyenne.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar, St-Maurice en Valgodemard, La Motte en Champsaur, Villar-Loubière.

Menaces sur le site et sensibilité

Aucune

Objectifs

Maintenir les populations.

Activités concernées

Agriculture

Actions proposées

Maintenir les espaces agricoles ouverts.
 Prospecter pour mieux connaître les populations.

Bibliographie

 Guide des reptiles et batraciens de France, J. Fretey. Hatier, 1975.
 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 1995
 Les Lézards de France, G. Naulleau, revue française d'aquariologie, 1990.

Noctule de Leisler

Nyctalus leisleri

Statuts de protection

Directive Habitats: Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Chauve-souris

Longueur tête + queue :

48 – 68 mm

Envergure : 260 - 320 mm

Poids : 13 – 20 g

Migrations saisonnières, pouvant atteindre plusieurs centaines de kilomètres.

La Noctule de Leisler est la plus petite des trois noctules qui habitent l'Ouest de l'Europe. Ses oreilles sont courtes et très larges, ses ailes sont longues et très étroites. Son pelage court et soyeux, est brun roux dessus, brun jaunâtre dessous. Elles sont très velues le long du corps et des bras sur la partie de la membrane alaire comprise entre le corps et le cinquième doigt : le plagiopatagium. Ce sont des espèces arboricoles qui changent souvent de gîte.

Distribution



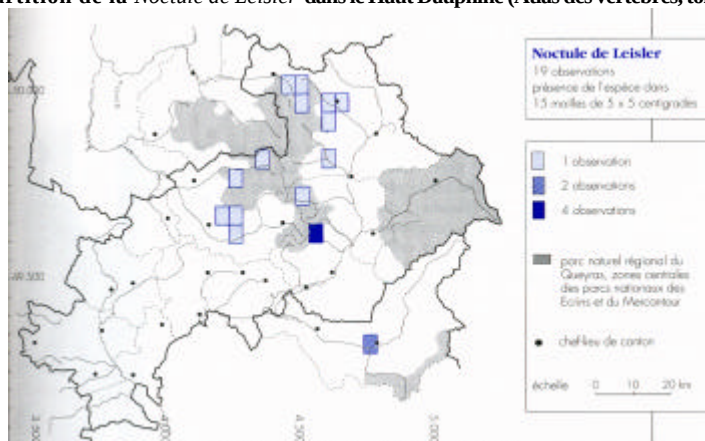
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Europe, Maroc et Asie.

En Europe l'espèce est assez largement répandue, avec une aire de répartition discontinue à l'ouest.

En France, la Noctule de Leisler est assez répandue en région méditerranéenne et présente du bord de mer jusqu'à 2 200 m d'altitude.

Répartition de la Noctule de Leisler dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

La Noctule de Leisler accepte les conditions écologiques qui règnent en altitude pendant l'été. Elles peuvent y être observées de mi-mai à début octobre. Ces chauves-souris hibernent à plus basse altitude dans des arbres creux ou dans les habitations. En été, les Noctules de Leisler sont forestières et se nourrissent de gros insectes volants (coléoptères, papillons nocturnes etc.).

Espèce très sociable et formant des colonies de plusieurs centaines d'individus en hiver comme en été.

Les femelles mettent bas à la mi juin. Les jeunes sont capables de voler à 4 ou 6 semaines et s'émancipent à 9 semaines (début septembre). Les Noctules peuvent atteindre 12 ans.

La destruction des arbres creux constitue un danger pour cette espèce, outre l'emploi des insecticides qui raréfie la nourriture disponible.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle-en-Valgaudemar
(probablement présente sur l'ensemble des sites de chasse potentiels du site).

Menaces sur le site et sensibilité

Manque de connaissance sur les populations actuelles

Objectifs

Connaître les populations actuelles.

Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces potentielles et mettre en œuvre des mesures de conservation

Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture

Suivis scientifiques

Actions proposées

Prospecter le site par différentes méthodes (pose de nichoirs, captures, écholocation)

Bibliographie

/// Guide des mammifères sauvages de l'Europe occidentale, S.H. Van Den Brink / P. Barruel. Delachaux / Niestlé, 1967.

/// Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 1995.

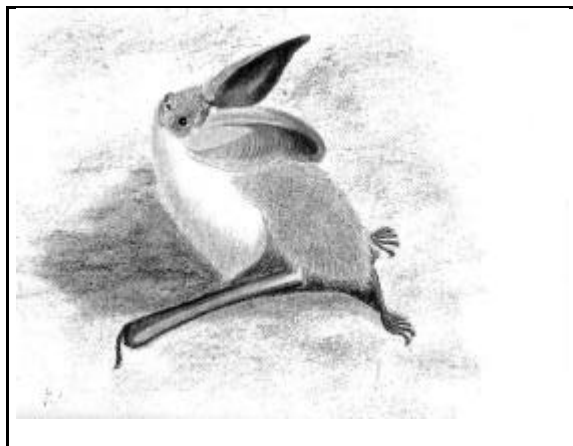
/// Guide des chauves-souris d'Europe, W. Schober et E. Grimmberger, Delachaux / Niestlé, 1991.

Oreillard roux

Plecotus auritus

Statuts de protection

Directive Habitats: Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Chauve-souris
Longueur totale : 42 – 53 mm
(tête et corps)
Envergure : 24 – 28,5 cm
Poids : 4,5 – 11 g

Sédentaire.

L'Oreillard roux a le dos de couleur fauve alors que la face ventrale est blanchâtre. La couleur s'éclaircit en brun clair autour des yeux, sur le museau et les oreilles et s'assombrit de gris-brun sur les ailes. Oreilles très longues avec un renflement à la base, repliées et recouvertes par les ailes durant l'hibernation et la léthargie diurne.

Distribution

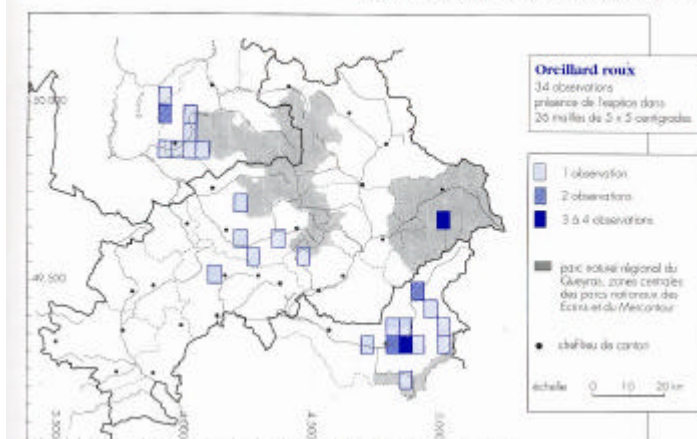
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993)

L'Oreillard roux s'étend à presque toute l'Europe.

En France, c'est une espèce largement répandue, qui ne semble pas en diminution. Les nombreuses observations dans le Haut-Dauphiné, où des Oreillards roux vivent en altitude, font penser que les populations sont abondantes.

Répartition de l'Oreillard roux dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)

Mammifères, Chauves-souris, Vespertilionidés



Ecologie

Les colonies sont composées de quelques dizaines de femelles et s'installent au printemps dans les cavités des arbres et dans les greniers.

Les mâles trouvent isolément un gîte d'été dans les trous des murs et les fissures des rochers. Les domaines de chasse des Oreillards roux dans les vallées de montagne se juxtaposent entre milieux forestiers, milieux ouverts et habitations.

Les faibles déplacements entre les gîtes d'été et les quartiers d'hivernage révèlent la sédentarité des populations.

Les galeries, les grottes conviennent très bien à l'hivernation de cette espèce qui résiste bien au froid.

Répartition sur le site

Communes concernées :. St-Maurice en Valgodemard, St-Jacques en Valgodemard, La Chapelle en Valgaudemar, La Motte en Champsaur.

Menaces sur le site et sensibilité

Objectifs

Connaître les populations actuelles.

Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces et mettre en œuvre des mesures de conservation.

Maintenir ou restaurer les populations existantes par la prise en compte des territoires de chasse.

Activités concernées

Sylviculture

Suivis scientifiques

Infrastructures du site

Actions proposées

Prospecter le site par différentes méthodes (pose de nichoirs, captures, écholocation ou détection et analyse des ultrasons)

Informier et sensibiliser.

Bibliographie

 Guide des mammifères sauvages de l'Europe occidentale, S.H. Van Den Brink / P. Barruel. Delachaux / Niestlé, 1967.

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 1995.

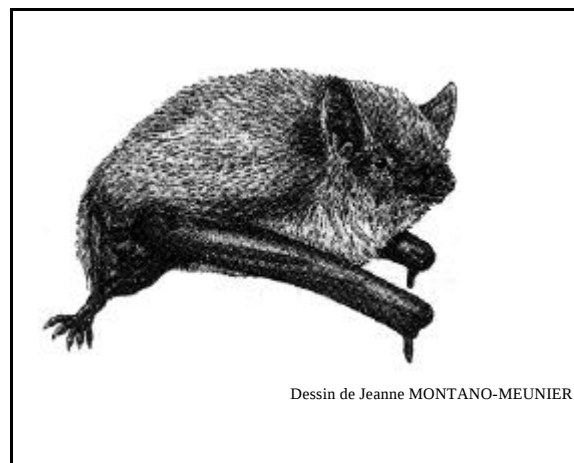
Guide des chauves-souris d'Europe, W. Schober et E. Grimmberger, Delachaux / Niestlé, 1991.

Pipistrelle commune

Pipistrellus pipistrellus

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexes IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Chauve-souris

Longueur tête + corps :

36 - 51 mm

Envergure : 180 – 230 mm

Poids : 3,5 – 8 g

La plus petite chauve souris d'Europe
Sédentaire à migrateur partiel et saisonnier

C'est la plus petite des chauves-souris européennes. Elle a un corps trapu, des oreilles courtes et larges, une queue courte et des ailes longues et étroites. Son pelage est assez court, de couleur brun - noir à brun – roux dessus, et gris – brun dessous. Son museau, ses oreilles et ses ailes sont gris – noir.

Distribution



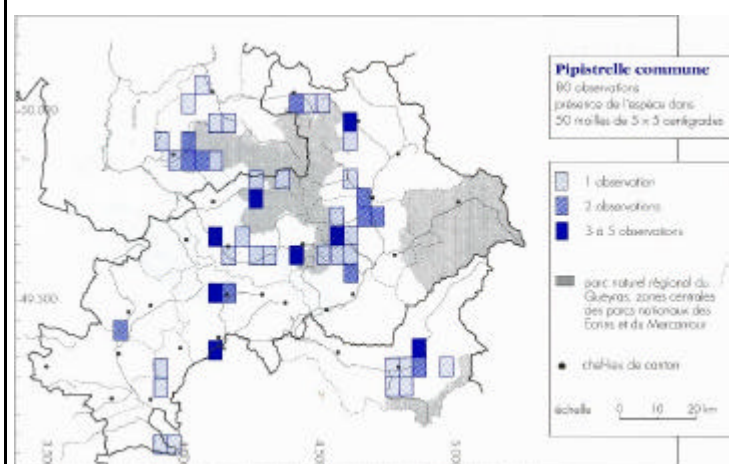
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Europe, Afrique du Nord, Asie Mineure jusqu'à l'Afrique.

En France, l'espèce est présente et commune partout et dépasse l'altitude de 2 000 m en montagne.

Présence dans les villages du massif.

Répartition de la *Pipistrelle commune* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

La Pipistrelle commune est l'espèce anthropophile la plus répandue des chauves-souris. Les Pipistrelles communes hibernent dans les fentes étroites des constructions et établissent leurs gîtes d'été dans les combles des églises, les toits des granges, les greniers des maisons où les femelles forment des colonies maternelles séparées des mâles.

Les Pipistrelles communes ont un comportement fortement adaptable et opportuniste. Elles chassent autour des habitations et des jardins, autour des lampadaires. L'espèce est très sociable et forme parfois des colonies de plusieurs centaines d'individus en été. Les mâles se tiennent isolément en petits groupes.

En juin – juillet, les femelles mettent bas 1 ou 2 petits. Les jeunes savent voler à 3 semaines et sont indépendants à 2 mois. Les Pipistrelles communes peuvent vivre jusqu'à 16 ans.

Répartition sur le site

Communes concernées : toutes

Menaces sur le site et sensibilité

Manque de connaissance sur les populations actuelles

Objectifs

Connaître les populations actuelles.

Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces et mettre en œuvre des mesures de conservation.

Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées

Infrastructures du site

Suivis scientifiques

Actions proposées

Prospecter le site par différentes méthodes (captures, écholocation)

Bibliographie

 Guide des mammifères sauvages de l'Europe occidentale, S.H. Van Den Brink / P. Barruel. Delachaux / Niestlé, 1967.

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 1995.

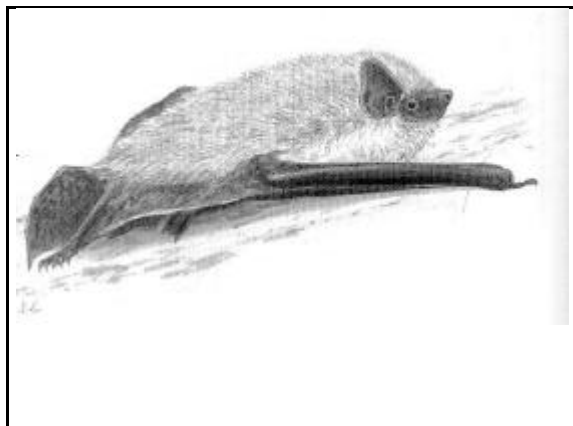
 Guide des chauves-souris d'Europe, W. Schober et E. Grimmberger, Delachaux / Niestlé, 1991.

Pipistrelle de Kuhl

Pipistrellus kuhli

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexes IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Chauve-souris
Longueur totale : 40 – 47 mm
(Tête et corps)
Envergure : 21 - 22 cm
Poids : 5 – 10 g

Probablement sédentaire

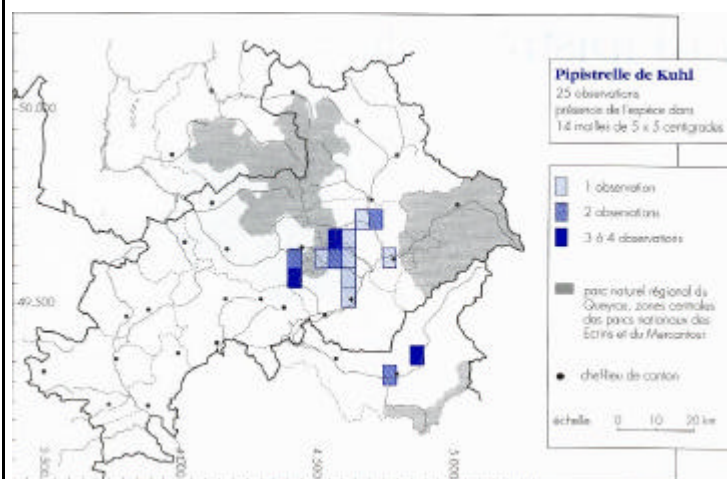
La Pipistrelle de Kuhl a des ailes assez étroites qui sont marquées d'un liseré blanc, rarement absent, sur le bord libre de la membrane alaire entre le cinquième doigt et le pied. Son vol, rapide et direct, est moins zigzaguant que celui de la Pipistrelle commune. Elle rase le sol et les routes, frôle les murs, passe très près des haies et des lampadaires pour capturer des petits insectes.

Distribution

Vaste aire de répartition de cette espèce qui s'étend de l'Europe méridionale à l'Asie du Sud-Ouest et à une partie de l'Afrique..

En France, espèce méridionale, mais des études récentes confirment sa remontée vers le Nord..

Répartition de la *Pipistrelle de Kuhl* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

La Pipistrelle de Kuhl est une espèce mal connue. Les femelles se rassemblent au printemps pour former de petites colonies d'une vingtaine d'individus. Elle gîte dans les habitations, les anfractuosités des murs, derrière les volets, dans les toitures. Son caractère anthropophile l'amène à fréquenter les lieux aménagés par l'homme pour établir sa petite colonie de reproduction : parcs, jardins et villages des vallées, bosquets du bord des eaux. Absente de la partie haute des montagnes, elle pénètre dans les grandes vallées jusque vers 1400 m d'altitude. Aucun déplacement sur de grandes distances n'ayant été mis en évidence, on suppose que les pipistrelles de Kuhl sont sédentaires. Cependant on ne connaît pas de gîtes d'hiver dans le Haut-Dauphiné.

Répartition sur le site

Communes concernées : St-Jacques en Valgodemard, La Chapelle en Valgaudemar.

Menaces sur le site et sensibilité

Manque de connaissance sur les populations actuelles

Objectifs

Connaître les populations actuelles.
Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces et mettre en œuvre des mesures de conservation.
Maintenir ou restaurer les populations existantes par la prise en compte des territoires de chasse.

Activités concernées

Infrastructures du site
Suivis scientifiques

Actions proposées

- Prospecter le site par différentes méthodes (captures, écholocation)

Bibliographie

-  Guide des mammifères sauvages de l'Europe occidentale, S.H. Van Den Brink / P. Barruel. Delachaux / Niestlé, 1967.
-  Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 1995.
-  Guide des chauves-souris d'Europe, W. Schober et E. Grimmberger, Delachaux / Niestlé, 1991.

Pipistrelle de Nathusius

Pipistrellus nathusii

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexes IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Chauve-souris

Longueur tête + corps :

46 – 55 mm

Envergure : 230 - 250 mm

Poids : 8 – 17,5 g

Espèce migratrice

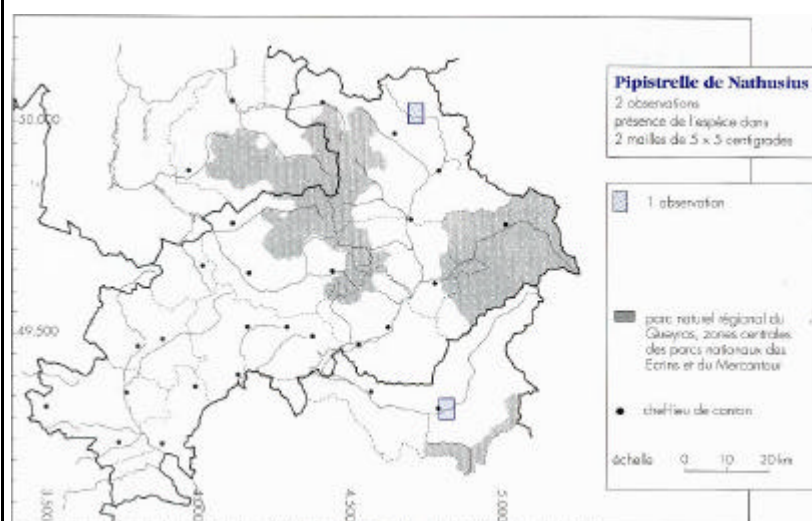
Chauve-souris de petite taille, aux oreilles courtes avec un tragus arrondi. Son pelage est roux sur le dessus avec le bout des poils gris. L'uropatagium est velu jusqu'à la moitié sur la face dorsale.

Son vol rapide, moyennement élevé entre 4 m et 15 m de hauteur, se répète sur un itinéraire précis.

Distribution

Les populations du nord et de l'est de l'Espagne hivernent dans le sud-ouest de l'Europe et les régions alpines.

Répartition de la Pipistrelle de Nathusius dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

Espèce présente en plaine comme en montagne jusqu'à 2000 m. Espèce typiquement sylvestre, elle se rencontre dans les forêts de feuillus et de résineux, dans les parcs et plus rarement en zone urbaine. Elle chasse les petits diptères en forêt au-dessus de l'eau, des chemins et des lisières. Solitaire durant l'hibernation, elle forme au printemps de petites colonies regroupées dans les arbres creux ou les fissures de bâtiment.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle-en-Valgaudemar

Menaces sur le site et sensibilité

Manque de connaissance sur les populations actuelles

Objectifs

Connaître les populations actuelles.
Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces et mettre en œuvre des mesures de conservation.
Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées

Infrastructures du site
Suivis scientifiques
Gestion forestière.

Actions proposées

Prospecter le site par différentes méthodes (captures, écholocation)

Bibliographie

-  Guide des mammifères sauvages de l'Europe occidentale, S.H. Van Den Brink / P. Barruel. Delachaux / Niestlé, 1967.
-  Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 1995
- Guide des chauves-souris d'Europe, W. Schober et E. Grimmberger, Delachaux / Niestlé, 1991.

Semi Apollon

Parnassius mnemosyne

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexes IV
Convention de Berne : Annexe II
Protégée en France



Dessin de Gilbert HODEBERT

Description

Papillon diurne
Envergure : 5,2 – 6,2 cm

Le Semi Apollon se distingue des autres Apollons par l'absence totale de dessins rouges sur les ailes. La femelle se distingue du mâle par des dessins noirs supplémentaires ou plus marqués. Le fond blanc des ailes avec ces extrémités hyalines, transparentes est sillonné par les nervures soulignées de noir. On observe deux taches noires dans la cellule des ailes antérieures.

Distribution



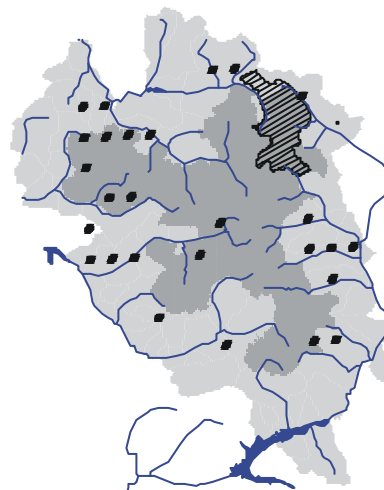
Inventaire des espèces menacées en France, MNHN, 1995

Localement commun en Europe dans les massifs montagneux entre 700 et 2 400 m.

En France, le Semi Apollon est signalé dans les Pyrénées, le Massif Central et les Alpes dans les étages montagnard et subalpin.

On ne constate pas de réduction de son aire de répartition mais ses populations sont soumises à d'importantes fluctuations quantitatives.

Répartition du Semi Apollon dans le parc national des Ecrins (Parc des Ecrins, 2000)



Ecologie

Le Semi Apollon est tributaire des corydales (corydale intermédiaire et corydale à bulbe plein) plantes hôtes dont se nourrissent les chenilles. L'adulte vole suivant l'altitude de mi-mai à mi-août et vit jusqu'à 3 semaines. Le milieu vital de l'espèce est nettement lié à celui des plantes hôtes et il s'agit souvent de prairies et pâturages au sol profond ainsi que de lisières et clairières de la hêtraie. La croissance des chenilles est synchronisée avec l'activité végétative précoce de la corydale, en mai et juin. Le flétrissement des inflorescences et des tiges correspond à la période de vol du papillon.

Répartition sur le site

Communes concernées : La chapelle en Valgaudemar, St Jacques en Valgaudemar

L'espèce est présente en limite du site dans les zones agricoles de St Jacques et entre le Rif du Sap et le Clot.

Menaces sur le site et sensibilité

Cette espèce n'est pas menacée dans le domaine alpin mais un maintien de l'agriculture (ouverture) est nécessaire pour la pérennité de la plante hôte : la corydale.

Objectifs

Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées

Agriculture
Interdire le reboisement des prairies à corydale, maintenir les haies à corydale

Actions proposées

Favoriser le maintien d'une agriculture traditionnelle et respectueuse de l'environnement (fauche des prairies d'altitude).
Suivre une population sur un transect et surveiller la présence / absence dans les noyaux principaux de population.

Bibliographie

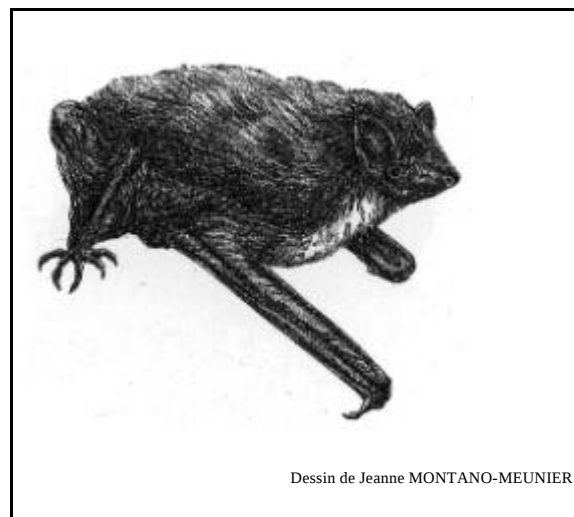
- DESCIMON Henri, 1995 – La conservation des Parnassius en France. Rapports d'études de l'OPIE, volume 1

Sérotine de Nilsson

Eptesicus nilssonii

Statuts de protection

Directive Habitats: Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de Jeanne MONTANO-MEUNIER

Description

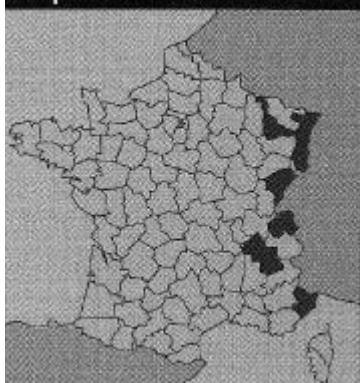
Chauve-souris
Longueur totale : 54 - 63 mm
(Tête et corps)
Envergure : 240 – 280 mm
Poids : 8 – 15 g

Probablement sédentaire.

Taille moyenne. Oreilles assez courtes, au tragus court, large et arrondi au bout. Pelage long brun foncé, limite avec la face ventrale jaunâtre nette au niveau du cou.

Distribution

Répartition actuelle



(Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993)

C'est l'espèce de chauve-souris la plus septentrionale en Europe. Elle peut légèrement dépasser le cercle polaire en Scandinavie. On la retrouve jusqu'en Asie centrale. C'est aussi, sans doute, la chauve-souris qui monte le plus haut en altitude : 4900 m au Tibet.

En France, la Sérotine de Nilsson est une relique glaciaire. On la trouve l'été jusqu'à 2000 m d'altitude. Elle est complètement absente de la région méditerranéenne. Les effectifs de la Sérotine de Nilsson sont inconnus en France.

La France se trouve à sa limite de répartition occidentale. Sans être particulièrement menacée, cette espèce est, d'un point de vue biogéographique, rare dans nos montagnes.

Ecologie

Comme la Sérotine commune, la Sérotine de Nilsson fréquente en été des gîtes dans les bâtiments. Elle chasse principalement au-dessus des espaces dégagés, de l'eau et autour de la cime des arbres où elle capture des insectes volants.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar

Menaces sur le site et sensibilité

Manque de connaissance des populations actuelles

Objectifs

Connaître les populations actuelles.
Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces et mettre en œuvre des mesures de conservation.
Maintenir ou restaurer les populations existantes par la prise en compte des territoires de chasse notamment autour des sites de reproduction.

Activités concernées

Sylviculture
Suivis scientifiques
Infrastructures du site

Actions proposées

Prospecter le site par différentes méthodes (pose de nichoirs, captures, écholocation ou détection et analyse des ultrasons).
Informers, sensibiliser.

Bibliographie

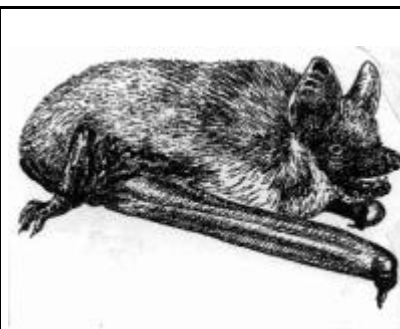
-  Guide des mammifères sauvages de l'Europe occidentale, S.H. Van Den Brink / P. Barruel. Delachaux / Niestlé, 1967.
-  Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 1995.
-  Guide des chauves-souris d'Europe, W. Schober et E. Grimmberger, Delachaux / Niestlé, 1991.

Sérotine commune

Eptesicus serotinus

Statuts de protection

Directive Habitats: Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de Jeanne MONTANO-MEUNIER

Description

Chauve-souris

Longueur tête + corps :

62 – 82 mm

Envergure : 310 – 380 mm

Poids : 14,5 – 33 g

Généralement sédentaire, mais des migrations de plus de 300 kms ont parfois été constatées.

La Sérotine commune a un vol lent, plutôt bas, (à moins de 10 m de hauteur), souvent en grands cercles sur des itinéraires réguliers. Elles sont généralement silencieuses en vol. C'est une espèce anthropophile.

Leurs gîtes d'été et d'hiver se trouvent dans les bâtiments, derrière un volet, dans les combles d'une église, toujours à basse altitude. Cette espèce est probablement sédentaire mais ses effectifs sont en diminution.

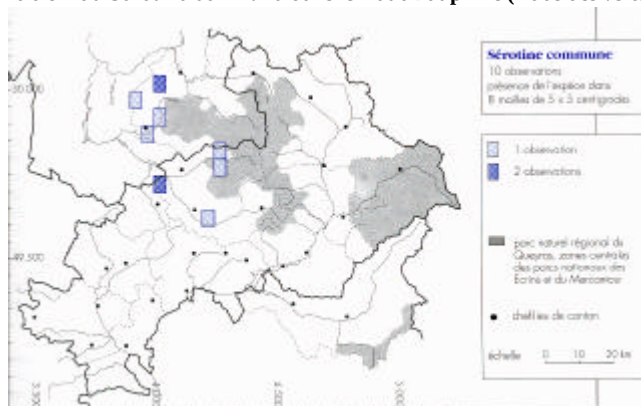
Distribution



Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993)

très commune en France.

Répartition du Sérotine commune dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

Espèce anthropophile, elle se rencontre en plaine et en montagne jusqu'à 1200 m. Commune dans les parcs, les jardins, les prairies et dans les agglomérations. Les colonies fréquentent régulièrement les combles et les greniers. Elles chassent en petites escadrilles, les coléoptères et les papillons de nuit.

Répartition sur le site

Communes concernées : toutes le communes du site.

Menaces sur le site et sensibilité

Objectifs

Connaître les populations actuelles.
Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces et mettre en œuvre des mesures de conservation.
Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture
Suivis scientifiques
Infrastructures du site

Actions proposées

Prospecter le site par différentes méthodes (pose de nichoirs, captures, écholocation ou détection et analyse des ultrasons)

Bibliographie

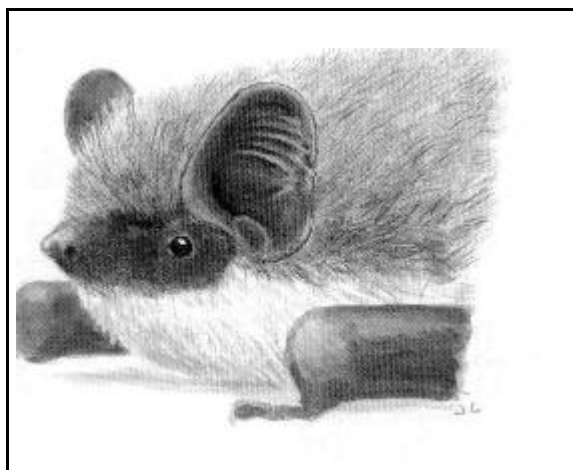
-  Guide des mammifères sauvages de l'Europe occidentale, S.H. Van Den Brink / P. Barruel. Delachaux / Niestlé, 1967.
-  Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 1995.
-  Guide des chauves-souris d'Europe, W. Schober et E. Grimmberger, Delachaux / Niestlé, 1991.

Vespère de Savii

Hypsugo Savii

Statuts de protection

Directive Habitats: Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



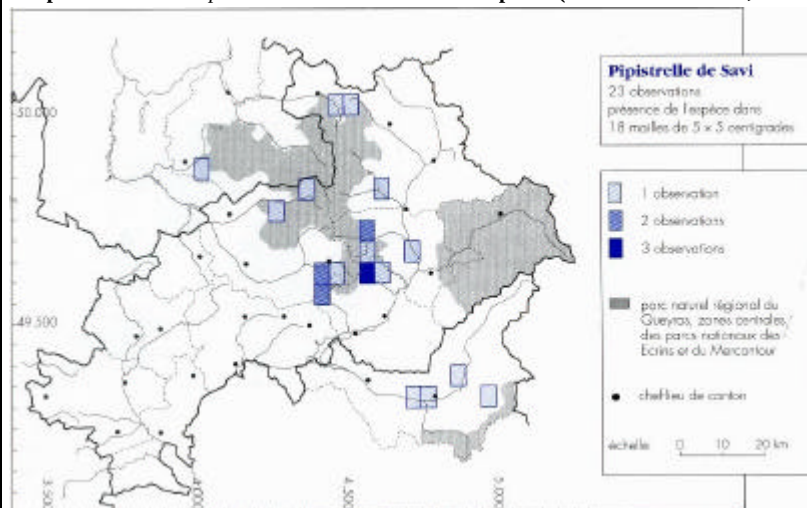
Description

Chauve-souris
Longueur totale : 40 – 54 mm
(Tête + corps)
Envergure : 220 – 225 mm
Poids : 5 – 10 g

Distribution

En France, de la bordure de la Méditerranée aux Alpes, rare au nord de celle-ci. Existe en Corse.

Répartition du Vespère de Savii dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

Espèce typique des paysages karstiques et des zones de montagne. Elle apprécie particulièrement les forêts bordées de falaises et les pentes des vallées. Elle s'installe souvent dans les fissures de rochers où 20 à 70 femelles mettent bas jusqu'à 2 petits fin juin – début juillet.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle-en-Valgaudemar, Villar-Loubière.

Menaces sur le site et sensibilité

Manque de connaissance des populations actuelles

Objectifs

Connaître les populations actuelles.
Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces et mettre en œuvre des mesures de conservation.
Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture
Suivis scientifiques
Infrastructures du site

Actions proposées

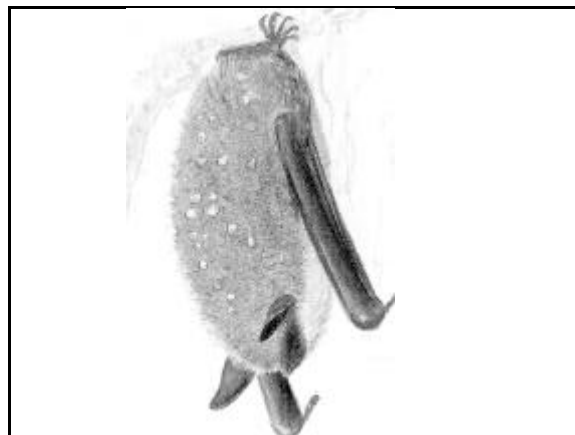
Prospecter le site par différentes méthodes (pose de nichoirs, captures, écholocation ou détection et analyse des ultrasons)

Vespertilion à moustaches

Myotis mystacinus

Statuts de protection

Directive Habitats: Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Chauve-souris

Longueur tête et corps :

35 – 48 mm

Envergure : 190 – 220 mm

Poids : 4,5 - 10 g

Sédentaire

C'est le plus petit *Myotis* européen. Il a des oreilles longues, nettement échancrées sur le bord externe avec un tragus long et pointu. Museau, oreilles et patagium brun-noir. Son pelage est long brun foncé dessus et sa face ventrale est gris-clair.

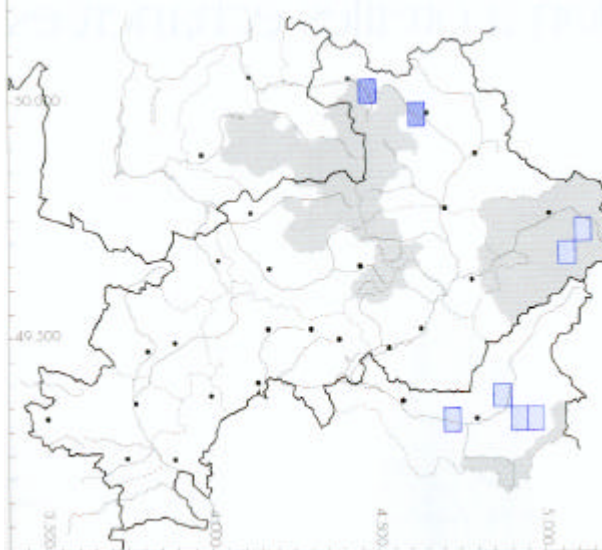
Distribution

Large répartition dans toute l'Eurasie.

En France, très commun.

Nouvellement observé dans le Valgaudemar

Répartition du *Vespertilion à moustaches* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

Le Vespertilion à moustaches vole à faible hauteur, de manière rapide et sinueuse. Il décrit des virages serrés et semble bien adapté à la capture des moustiques et des papillons de nuit. Les Vespertilions à moustaches se posent sur le feuillage pour se nourrir et s'accrochent aux branches pour se reposer. Ils chassent aussi au-dessus des eaux calmes. Leur domaine nocturne s'étend dans les villages, les jardins. Ils sont anthropophiles.

Leurs petites colonies ne sont jamais très nombreuses, ils s'installent de mai à août dans les toitures des bâtiments ou derrière les volets.

Ils sont sédentaires mais se déplacent sur plusieurs dizaines de kilomètres pour rejoindre leur gîte d'hivernage. Pendant l'hibernation, d'octobre à mars, ils s'accrochent à faible hauteur aux voûtes des caves et des souterrains ou bien se cachent dans des fissures.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle-en-Valgaudemar

Menaces sur le site et sensibilité

Manque de connaissance des populations actuelles

Objectifs

Connaître les populations actuelles.

Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces et mettre en œuvre des mesures de conservation.

Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture

Suivis scientifiques

Infrastructures du site

Actions proposées

Prospecter le site par différentes méthodes (pose de nichoirs, captures, écholocation ou détection et analyse des ultrasons)

Bibliographie

 Guide des mammifères sauvages de l'Europe occidentale, S.H. Van Den Brink / P. Barruel. Delachaux / Niestlé, 1967.

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 1995.

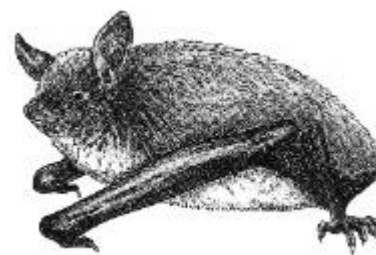
Guide des chauves-souris d'Europe, W. Schober et E. Grimmberger, Delachaux / Niestlé, 1991.

Vespertilion de Daubenton

Myotis daubentoni

Statuts de protection

Directive Habitats: Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de Jeanne MONTANO-MEUNIER

Description

Chauve-souris
Longueur tête + corps :
45 – 55 mm
Envergure : 240 – 275 mm
Poids : 9 - 12 g

Sédentaire à migrateur partiel et saisonnier

Chauve-souris de petite taille.
Oreilles relativement courtes. Pelage épais, brun gris roussâtre dessus, gris clair dessous, museau roussâtre.
Grands pieds avec de longues soies.

Distribution

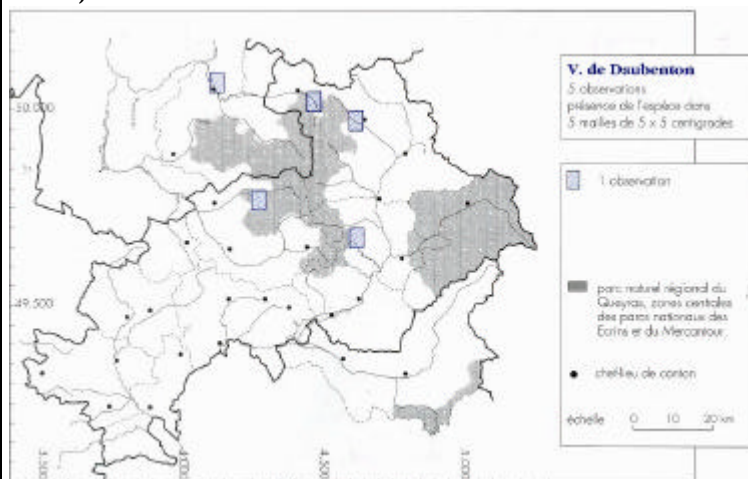


Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993)

Europe et Asie.

En France, le Vespertilion de Daubenton est présent partout.

Répartition du Vespertilion de Daubenton dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

Le Vespertilion de Daubenton, chasse au ras des plans d'eau et autour des arbres pour capturer d'un vol rapide et souvent circulaire, les petits insectes et les manger en volant. A l'occasion, cette espèce peut également saisir de petits crustacés, voire de petits poissons.

Le Vespertilion de Daubenton gîte soit dans un arbre creux, soit dans les interstices de vieux murs ou dans les fissures d'un pont. En été les femelles se rassemblent en petites colonies et l'hibernation se fait de novembre à mars dans des grottes ou des caves.

Les femelles mettent bas un jeune par an en juin après une gestation de 50 à 60 jours. Les Vespertillons de Daubenton vivent en moyenne de 5 à 6 ans.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle-en-Valgaudemar et probablement toutes les communes du site.

Menaces sur le site et sensibilité

Manque de connaissance des populations actuelles

Objectifs

Connaître les populations actuelles.

Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces et mettre en œuvre des mesures de conservation.

Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture

Suivis scientifiques

Infrastructures du site

Actions proposées

Prospecter le site par différentes méthodes (pose de nichoirs, captures, écholocation ou détection et analyse des ultrasons)

Bibliographie

 Guide des mammifères sauvages de l'Europe occidentale, S.H. Van Den Brink / P. Barruel. Delachaux / Niestlé, 1967.

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 1995.

Guide des chauves-souris d'Europe, W. Schober et E. Grimmberger, Delachaux / Niestlé, 1991.

Vespertilion de Natterer

Myotis nattereri

Statuts de protection

Directive Habitats: Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Chauve-souris
Longueur totale : 42 – 50 mm
(tête et corps)
Envergure : 24-28 cm
Poids : 5-12 g

Sédentaire

Espèce assez petite, avec des oreilles longues et étroites, bord externe du pavillon vaguement échancrées dans la moitié supérieure. 5-6 plis transversaux ; tragus lancéolé nettement plus long que la moitié de l'oreille.
Bord libre de l'uropotagium avec 2 rangs de soies raides, recourbées vers le bas.

Distribution

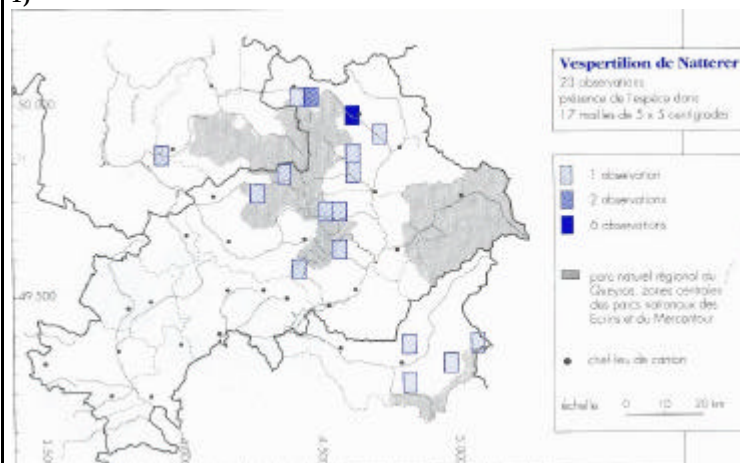


Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993)

Répartition large, eurasiatique

En France, espèce présente sur tout le territoire.
Localement commune.

Répartition du *Vespertilion de Natterer* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 1)



Ecologie

Espèce d'affinité forestière des étages montagnards et subalpins pouvant aussi coloniser les ripisylves et les villages. En été, le Vespertilion recherche les arbres creux, l'envers des volets ou les fissures de maçonnerie (pont, murs...). Ces gîtes permettent aux femelles d'établir de petites colonies de mise bas. En hiver, il hiberne d'octobre à avril dans des grottes ou des fissures. Aucun gîte hivernal n'est connu à ce jour dans le Haut Dauphiné. C'est une espèce qui vole toute la nuit et parfois même le jour relativement bas (moins de 5 mètres) de manière lente et régulière. Il se nourrit d'insectes et tout particulièrement de diptères posés sur le feuillage.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar.

Menaces sur le site et sensibilité

Manque de connaissance des populations actuelles

Objectifs

Connaître les populations actuelles.
Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces et mettre en œuvre des mesures de conservation.
Maintenir ou restaurer les populations existantes par la prise en compte des territoires de chasse notamment autour de sites de reproduction.

Activités concernées

Sylviculture
Suivis scientifiques
Infrastructures du site

Actions proposées

Prospecter le site par différentes méthodes (pose de nichoirs, captures, écholocation ou détection et analyse des ultrasons).
Informer et sensibiliser.

Bibliographie

-  Guide des mammifères sauvages de l'Europe occidentale, S.H. Van Den Brink / P. Barruel. Delachaux / Niestlé, 1967.
-  Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 1), Parc national des Ecrins, 2001
-  Guide des chauves-souris d'Europe, W. Schober et E. Grimmberger, Delachaux / Niestlé, 1991.

Espèces de l'annexes I de la directive Oiseaux

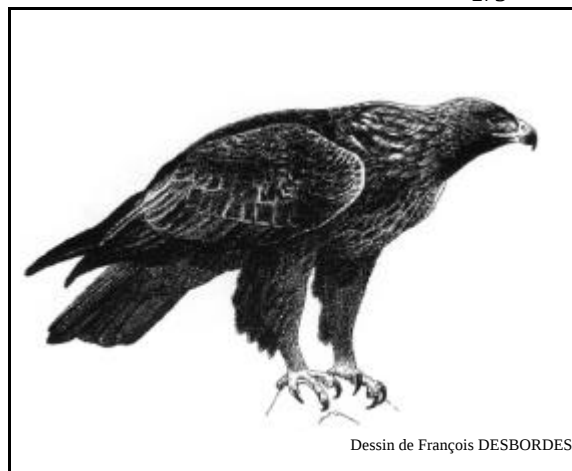
Nom Français	Nom Latin
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>

Aigle royal

Aquila chrysaetos

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de François DESBORDES

Description

Rapace diurne

Longueur totale : 75 - 88 cm

Envergure : 1,90 – 2,20 m

Poids : 3 à 4 kg (mâle)

4 à 5 kg (femelle)

Sédentaire

Juvéniles erratiques

Symbole de la montagne

Corps massif, ailes longues et larges, queue longue légèrement arrondie, grosse tête. Adulte uniformément brun foncé, à l'exception de la tête et de la nuque teintées de jaunâtre. Jeune de l'année avec la moitié basale de la queue blanche et une courte barre blanche à l'aile (dessus et dessous). Bec puissant, assez long, crochu à l'extrémité, gris - noir avec la base jaune, pattes couvertes de plumes brunes, doigts jaunes, œil brun.

Distribution



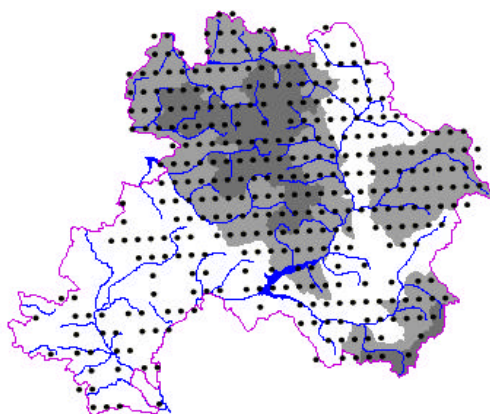
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Régions montagneuses d'Afrique du Nord, d'Europe, d'Asie, d'Amérique du Nord.

En France, l'Aigle royal se reproduit dans les Pyrénées (65 à 70 couples), les Cévennes (15 couples), les Alpes (+ de 250 couples) et en Corse (32 à 37 couples) (2001).

Ensemble des Alpes

Répartition de l'Aigle royal dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome2)



Ecologie

Sédentaire et diurne, l'Aigle royal vit en couple et chasse des mammifères (marmottes principalement) et des oiseaux capturés vivants mais également consommés à l'état de cadavres (en hiver principalement).

L'Aigle royal construit un nid de branches (aire) sur un replat abrité dans une falaise rocheuse. La ponte s'effectue vers la fin mars et comporte de 1 à 2 œufs. L'incubation dure de 43 à 45 jours. Les oiseaux quittent l'aire au bout de 65 à 70 jours (fin juillet).

Répartition sur le site

Communes concernées : Toutes

Sur le site «Valgaudemar», trois couples nichent et utilisent ce territoire. Il existe de nombreuses aires potentielles de nidification. Régulièrement des jeunes sont vus à l'envol.

Menaces sur le site et sensibilité

Liste Rouge nationale

L'espèce ne semble pas vraiment menacée sur le site.

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Escalade
Vol libre
Réseau de câbles aériens

Actions proposées

Suivi des couples et des causes de perturbation par les agents en charge de l'environnement.
Application de la Convention Escalade et sensibilisation (Cf. Annexes).
Application de la Convention Vol libre et sensibilisation (Cf. Annexes)

Bibliographie

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Bondrée apivore

Pernis apivorus

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de François DESBORDES

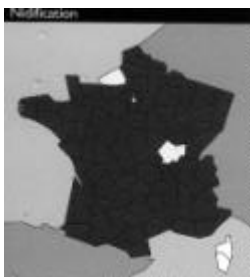
Description

Rapace diurne
Longueur totale : 52 - 59 cm
Envergure : 1,35 - 1,50 m
Poids : 600 à 1100 g

Migrateur

Proche de la buse, la bondrée apivore se distingue par des ailes plus longues et une taille légèrement supérieure. De plus elle possède une queue assez longue avec 3 bandes sombres et un cou étroit. La couleur du plumage est variable (du brun au roux).

Distribution

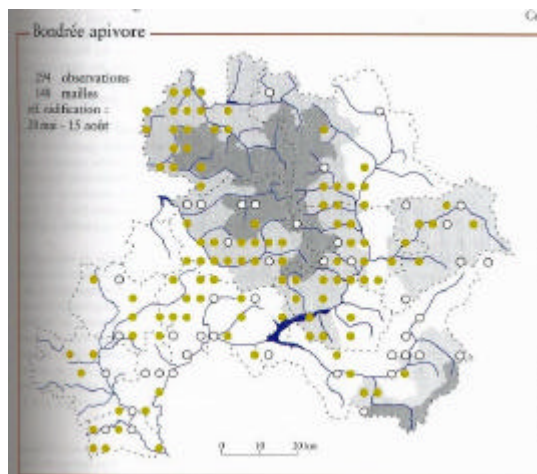


Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

L'été la bondrée apivore est répartie dans toute l'Europe.
Elle hiverne en Afrique tropicale

Ensemble des Alpes

Répartition de la Bondrée apivore dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome2)



Ecologie

Migrateur, la bondrée apivore affectionne les forêts claires, les champs avec des bosquets et les lieux humides.

Son alimentation est à base de larves, batraciens, vers de terre et nids de guêpes.

L'oiseau niche en haut des arbres, édifiant souvent sa petite plate-forme de branchages sur un ancien nid de corvidés.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar, Villard-Loubière.

Menaces sur le site et sensibilité

Liste Rouge nationale

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture

Actions proposées

Prendre en compte l'espèce dans les aménagements forestiers.

Bibliographie

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Bruand ortolan

Emberiza hortulana

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe III
Protection nationale



Dessin de François DESBORDES

Description

Longueur totale : 15 – 16,5 cm
Envergure : 22 – 26 cm
Poids : 21 – 27 g (mâle)

Migrateur nocturne

Distribution



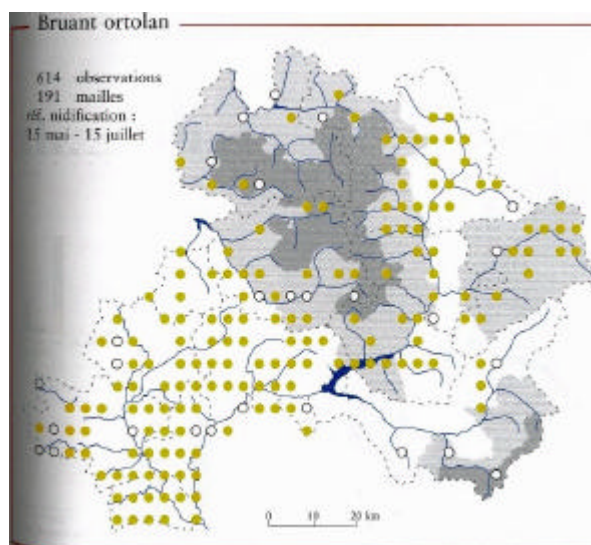
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Espèce présente dans toute la partie sud de la France
De l'Espagne à l'Asie centrale ainsi que sur une grande partie de
la scandinavie.
(Absent des îles britanniques et de l'Islande).

Espèce paléarctique

Ensemble des Alpes

Répartition de *bruand ortolan* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome2)



Ecologie

Cette espèce est un migrateur nocturne qui hiverne en Afrique tropicale.

L'ortolan, lorsqu'il est en montagne, vit au dessus de 1500 m d'avril à septembre. Il affectionne les clairières et les lisières.

Sa reproduction est liée à la présence de pelouses rases et de sols nus. Son nid est situé à même le sol et comporte en moyenne 5 œufs.

C'est une espèce farouche difficile à approcher.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar

Observé à l'extérieur du site mais il existe des possibilités de présence à l'intérieur.

Menaces sur le site et sensibilité

Liste Rouge nationale

Objectifs

Avoir une meilleure connaissance de la répartition de l'espèce

Activités concernées

Pastoralisme

Actions proposées

Rechercher l'espèce lors des périodes les plus favorables

Bibliographie

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Chouette de Tengmalm

Aegolius funereus

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de François DESBORDES

Description

Rapace nocturne

Longueur totale : 24 - 26 cm

Envergure : 54 - 62 cm

Poids : 90 - 120 g (mâle)

120 - 215 g (femelle)

Sédentaire

Rapace nocturne des forêts d'ubac en altitude.

Environ 2 000 couples estimés en France.

Corps trapu, ailes assez courtes, larges et arrondies, queue assez courte et légèrement arrondie, grosse tête assez rectangulaire. Adulte, brun - gris foncé tacheté de blanc dessus et finement perlé de blanc sur la tête, face blanchâtre lavée de brun et largement cernée de brun noir, tour de l'œil noir, dessous blanc légèrement tacheté de brun, bas du ventre blanc, queue brune finement barrée de blanc. Bec jaunâtre, assez épais et crochu, pattes courtes et minces, couvertes de petites plumes blanches, œil jaune vif.

Distribution



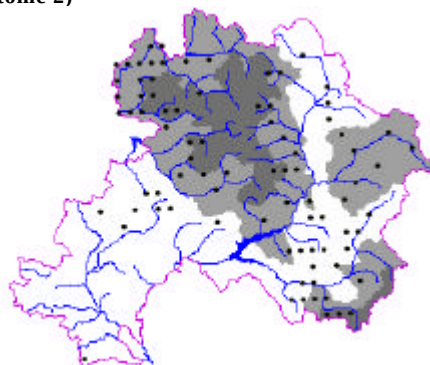
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Régions boréales d'Europe et d'Asie, Alaska, Canada et forêts de montagne d'Europe.

En France, la Chouette de Tengmalm se reproduit dans les Vosges, le Jura, les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées mais aussi en Bourgogne, Champagne Ardennes et Lorraine.

Ensemble des Alpes

Répartition de la Chouette de Tengmalm dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 2)



Ecologie

Nocturne, solitaire ou en couple, la Chouette de Tengmalm affectionne les forêts froides de conifères ou de feuillus. La Chouette de Tengmalm se nourrit de petits rongeurs et d'oiseaux.

La Chouette de Tengmalm pond dans un trou d'arbre, le plus souvent creusé par un Pic noir, de 3 à 7 œufs de fin février à mai. L'incubation dure de 26 à 30 jours. Les jeunes s'envolent entre 28 et 36 jours et deviennent indépendants après 5 à 6 semaines.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar et La Motte en Champsaur
La Chouette de Tengmalm est contactée régulièrement dans le bois des Andrieux (Sapinière). Il existe un contact dans le Vallon de Fond Froide et au dessus du hameau des Portes.

Menaces sur le site et sensibilité

La Chouette de Tengmalm est tributaire du Pic noir et des loges qu'il creuse dans les troncs. Les coupes forestières doivent se faire en respectant certaines règles notamment pendant les périodes de reproduction.

Objectifs

Maintenir au moins les populations existantes.
La dynamique forestière actuelle sur le site et le vieillissement des peuplement tend naturellement à favoriser cette espèce.

Activités concernées

Sylviculture

Actions proposées

Informier et sensibiliser les gestionnaires de la forêt (ONF, privé). Il est à noter que dans le bois des Andrieux, il n'est plus effectué de coupe d'arbres dans les zones de nidification de la chouette de Tengmalm.
Prospecter les terrains potentiels en période favorable de chant (printemps), surtout dans le vallon de Fond Froide.

Bibliographie

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Circaète Jean-le-blanc

Circaetus gallicus

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de François DESBORDES

Description

Rapace diurne

Longueur totale : 62 - 67 cm

Envergure : 1,85 - 1,95 m

Poids : 1,200 - 2,300 kg

Migrateur, présent en France de mars à mi - octobre.

Chasse essentiellement les serpents

Pratique le vol stationnaire

Corps allongé, longues ailes assez larges, souvent tenues coudées, longue queue carrée, coup épais, grosse tête ronde. Parties supérieures brun - gris, tête et cou capuchonnés de brun poitrine, ventre et dessous des ailes blancs plus ou moins pointillés de brun - noir, queue blanche présentant 2 ou 3 barres et une barre terminale noire. Bec assez petit crochu à l'extrémité, grisâtre avec la pointe noire, pattes grises, œil jaune.

Distribution



Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Présent dans le pourtour de la Méditerranée : Afrique du Nord, Espagne, France, Italie, Grèce et Turquie. Les oiseaux européens hivernent en Afrique.

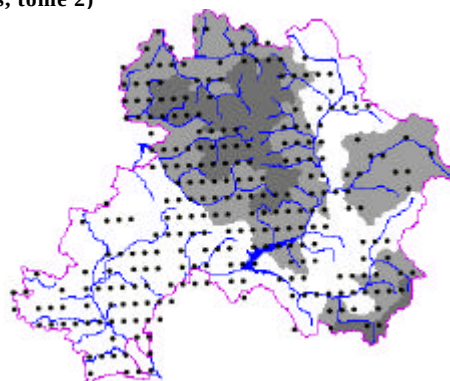
En France, les oiseaux se reproduisent dans la moitié sud du pays. Environ 1 000 couples nichent en France.

Hautes Alpes

Isère

Savoie et Haute Savoie

Répartition du *Circaète Jean - le - Blanc* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 2)



Ecologie

Diurne et plutôt solitaire, le Circaète Jean-le-Blanc chasse souvent en vol stationnaire face au vent. Amateur de serpents, cet oiseau chasse également les grenouilles et rarement de petits rongeurs ou des oiseaux.

Le Circaète niche dans les arbres sur un gros nid de branchettes. La ponte est déposée de fin avril à fin juillet. L'incubation dure de 45 à 47 jours. Le jeune quitte le nid à 2 mois ½.

Répartition sur le site

Communes concernées : Toutes. Le fait qu'il n'y ait pas d'observation sur la commune de St Jacques est dû à une pression d'observation trop faible

Des nidifications ont été observées régulièrement dans le bois des Andrieux.

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce est en expansion sur le site depuis plusieurs années et ne semble pas vraiment menacée. Néanmoins le maintien de zones où les serpents sont présents est une condition essentielle à la prospérité de l'espèce.

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture

Actions proposées

Prospecter les terrains favorables à la nidification
Veiller à ce que les coupes forestières ne perturbent pas les éventuelles nidifications
Maintenir des milieux ouverts à semi-ouverts.

Bibliographie

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Crave à bec rouge

Pyrrochorax pyrrhorax

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de François DESBORDES

Description

Corvidé rupestre

Longueur totale : 37 - 41 cm

Envergure : 0,68 – 0,80 m

Poids : 280 – 360 g

Sédentaire, grégaire hors nidification. Peut être migrateur partiel.

Oiseau de couleur noire à reflets métalliques, au bec rouge, pointu et arqué qui le différencie du Chocard à bec jaune. Ailes longues et de largeur uniforme jusqu'au corps. Il possède des pattes rouges et relativement longues. Cette oiseau est capable de nombreuses acrobaties aériennes.

Distribution

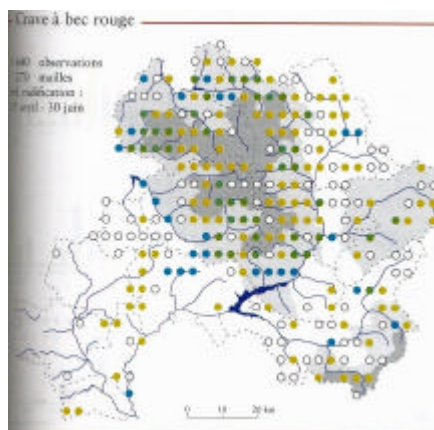


Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Présent dans l'ensemble des massifs montagneux du sud de l'Europe (France, Espagne, Italie, Grèce...), et le long de certaines côtes : (Bretagne, Royaume Uni, Irlande).

Ensemble des Alpes

Répartition de Crave à bec rouge dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome2)



Ecologie

Le Crave à bec rouge est un petit corvidé rupestre de la zone paléarctique. Il se nourrit au sol d'invertébrés, de lichens arrachés au rocher et de baies. Il niche dans les anfractuosités des falaises. La ponte a lieu d'avril à mai et l'incubation des 4 à 5 œufs est menée par la femelle exclusivement, le mâle ayant la charge de la nourrir.

Cette espèce a besoin d'une mosaïque de deux milieux que sont les falaises et les espaces ouverts de type pelouse. Il est opportuniste et il peut se nourrir des déchets laissés par les randonneurs en montagne ou utiliser les décharges.

Enfin, on observe un abaissement altitudinal des colonies pendant l'hiver (rassemblement dans les fonds de vallée.)

Répartition sur le site

Communes concernées : Toutes les communes

Le site, comme l'ensemble du Dauphiné, présente la plus grande étendue de milieux favorables pour cette espèce au niveau national.

Menaces sur le site et sensibilité

Liste Rouge nationale ?

L'espèce ne semble pas vraiment menacée sur le site.

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Randonneur, pastoralisme

Actions proposées

Maintenir suffisamment d'espaces ouverts (lieux de nourrissage)

Bibliographie

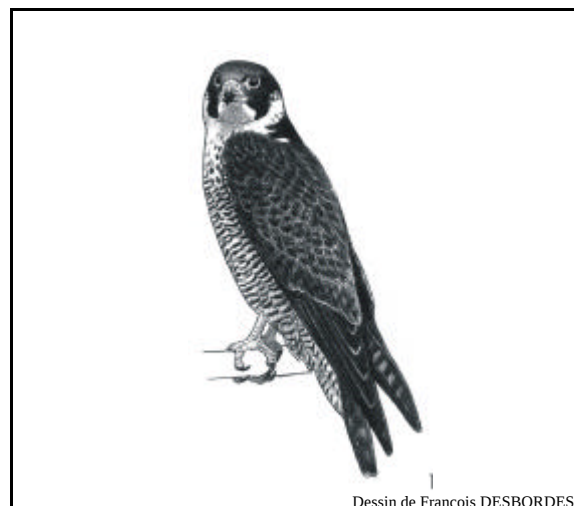
 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Faucon pèlerin

Falco peregrinus

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Longueur : 36 - 48 cm
Envergure : 95 - 110 cm
Poids : 580 – 750 g (mâle)
925 – 1 200 g (femelle)

Sédentaire
Chasseur d'oiseaux
"Oiseau bombe"
Oiseau le plus rapide, piqués à + de 300 km / h

Corps massif, longues ailes pointues et larges à la base, queue assez courte, grosse tête. Adulte bleu ardoise dessus, barré de noir à la queue, blanchâtre finement barré de noir dessous. Dessus de la tête bleu ardoisé, gorges et joues blanches avec une épaisse moustache noire. Jeune de l'année brun foncé dessus, crème tacheté de brun dessous. Bec puissant, crochu à l'extrémité, gris bleu avec la base jaune, pattes jaunes, oeil brun foncé.

Distribution



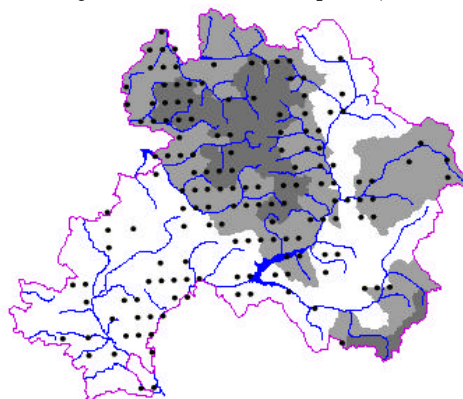
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1995

Tous les continents sauf l'Antarctique, là où il y a des falaises.

En France, le Faucon pèlerin se reproduit principalement dans les régions montagneuses au sud-est d'une ligne reliant les Pyrénées Atlantiques aux Vosges.

Ensemble des Alpes

Répartition du Faucon pèlerin dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 2)



Ecologie

Le Faucon pèlerin affectionne les falaises dominant les vallées.

Diurne et généralement solitaire, le Faucon pèlerin chasse les oiseaux en vol en effectuant de spectaculaires attaques en piqué à plus 300 km/h. Les adultes sont sédentaires tandis que les jeunes sont erratiques en période hivernale.

Le Faucon pèlerin ne construit pas de nid, mais pond dans une dépression du sol sur un replat de falaise. 3 à 4 œufs sont pondus entre mi – mars et mi – avril. L’incubation est faite principalement par la femelle et dure environ 1 mois. Les jeunes quittent le nid à 35 ou 40 jours et deviennent indépendants au moins 2 mois plus tard.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Motte en Champsaur et La Chapelle en Valgaudemar

L’espèce niche sur la commune de la Motte en Champsaur

Menaces sur le site et sensibilité

L’espèce est très sensible à la pollution (pesticides tels que le DDT, interdit aujourd’hui) et aux dérangements (escalade, via ferrata, chasse photographique ...)

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Escalade
Chasse photographique

Actions proposées

Suivre le couple nicheur
Appliquer la convention Escalade
Information et sensibilisation.

Bibliographie

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Grand-duc d'Europe

Bubo bubo

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de François DESBORDES

Description

Rapace nocturne

Longueur totale : 60 - 75 cm

Envergure : 1,60 - 1,90 m

Poids : 1,5 - 2 kg (mâle)
1,8 - 2,6 kg (femelle)

Le plus grand des rapaces nocturne d'Europe

Corps massif, ailes longues, larges et arrondies, queue assez courte et légèrement arrondie, grosse tête surmontée de 2 aigrettes de plumes formant des 'oreilles' bien visibles. Adulte brun jaunâtre fortement tacheté de noir à la poitrine et plus finement sur le ventre et les flancs. Bec noir, puissant, épais et crochu, pattes assez courtes et fortes, couvertes de petites plumes jaune - brun, gros œil orange.

Distribution



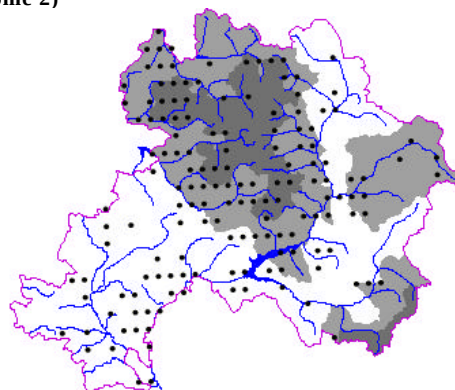
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Europe méridionale (de l'Espagne aux Alpes et à la Grèce) et septentrionale (Scandinavie), Russie, Asie, nord de l'Afrique.

En France, le Grand-duc se reproduit dans une grande partie sud-est du pays.

Ensemble des Alpes

Répartition du *Grand Duc d'Europe* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 2)



Ecologie

Nocturne, le Grand-duc affectionne les terrains dégagés aux abords de falaise mais ne semble pas très exigeant sur l'habitat. Le jour, ce grand rapace se tient caché dans un trou de rocher, souvent au pied d'un buisson. Solitaires et sédentaires, les adultes s'éloignent très peu de leur lieu de nidification. Le Grand-duc se nourrit de mammifères parfois gros (renards), d'oiseaux et de poissons et même d'autres rapaces.

Le Grand Duc pond 2 ou 3 œufs dans une cuvette grattée sur un replat de rocher de février à avril. L'incubation dure 34 à 36 jours et les jeunes s'envolent au bout de 50 à 60 jours et deviennent indépendants entre 5 et 6 mois.

Répartition sur le site

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar

Les observations se situent entre le village de la Chapelle et le hameau des Portes

Aucun site de nidification n'est connu sur le site « Valgaudemar ».

Le site constitue un territoire de chasse.

Menaces sur le site et sensibilité

Liste Rouge

Les câbles sont des équipements que voit mal ce rapace nocturne à la volure importante.

Le Grand-duc a fait l'objet de persécutions au siècle dernier (tirs, piégeages etc.)

La chasse photographique et la pratique de l'escalade peuvent lui être néfaste

Objectifs

Connaître la répartition et le statut (reproduction ou non) de l'espèce sur le site.

Activités concernées

Escalade

Réseau de câbles aériens

Actions proposées

Continuer la recherche de l'espèce sur le site.

Application de la Convention Escalade et l'étendre à la zone périphérique du site valgaudemar (actuellement aucun site de nidification n'est connu sur le site).

Rechercher les sites de nidification éventuels

Bibliographie

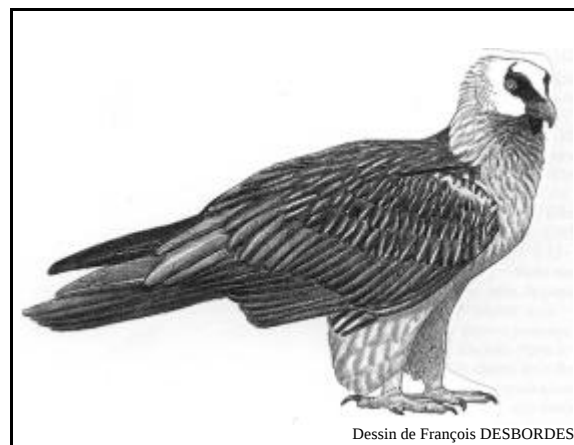
Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Gypaète barbu

Gypaetus barbatus

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de François DESBORDES

Description

Rapace diurne

Longueur totale : 105 - 125 cm

Envergure : 2,35 – 2,75 m

Poids : 5 à 7 kg

Sédentaire en haute montagne

Symbole de la montagne

Oiseau de grande taille. Les ailes sont longues, étroites et pointues. La queue est cunéiforme nettement plus longue que large. Il a tendance à explorer les pentes rocheuses sans battre des ailes, il peut aussi effectuer des cercles.

Adulte la coloration orange de son cou est très visible, le reste du dessous du corps est pâle (beige). Le dessous des ailes présente un contraste entre l'aspect noir des couvertures et le gris des rémiges.

Distribution



Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Espèce en déclin, éteinte dans les Alpes occidentales en 1920. Les derniers foyers Européens de la sous espèce *Gypaetus barbatus barbatus* se trouvaient en Crète, en Corse et dans les Pyrénées françaises et espagnoles. Pour pallier la disparition de cette espèce 114 gypaètes ont été réintroduits dans les Alpes de 1987 à 2002. Les premières reproductions naturelles ont été observées depuis 1997.

Ensemble des Alpes

Répartition de *Gypaetus barbatus* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome2)



Ecologie

Cette espèce apprécie les falaises et les zones inaccessibles. C'est un charognard qui va jusqu'à consommer la moelle des os.

C'est une espèce qui vit en couple constitué pour la vie. Lors de la nidification, il réalise un nid volumineux dans les grottes et les crevasses.

Répartition sur le site

De passage sur le site. Aucune installation n'est encore observée mais deux oiseaux sont fréquemment vus ensemble. Ceci laisse à présager des potentialités de reproduction.

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar, Villar-Loubière

Menaces sur le site et sensibilité

Aucune a priori.

Objectifs

Contribuer au développement de l'espèce

Activités concernées

Pastoralisme

Actions proposées

Participer au groupe de travail sur cette espèce
Communiquer sur l'espèce dans toutes les communes du site

Bibliographie

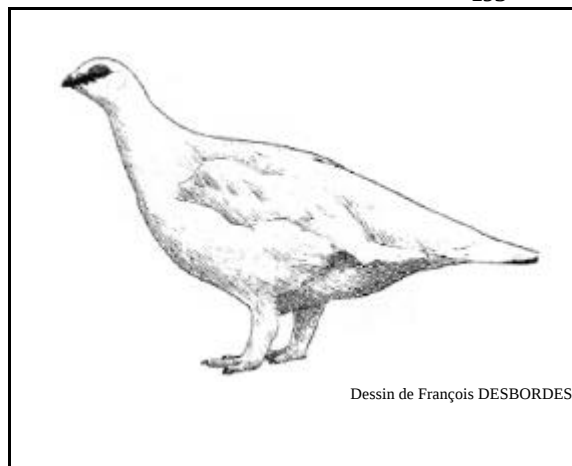
 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Lagopède alpin

Lagopus mutus

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I, II et III
Convention de Berne : Annexe III



Description

Galliforme de montagne

Longueur totale : 34 - 36 cm

Envergure : 54 - 60 cm

Poids : 0,375 - 0,515 kg (mâle)
0,345 - 0,470 kg (femelle)

Sédentaire

Présence dans les Alpes et Pyrénées due à un isolement de l'espèce lors des dernières grandes glaciations.

Corps rond, ailes larges et arrondies, queue assez longue et arrondie, tête ronde. Mâle en plumage d'été avec les parties supérieures, la tête et la poitrine gris - brun finement barrées de noir et de blanc, ailes totalement blanches, ventre blanc, épais caroncule rouge vif au dessus de l'œil. Femelle semblable, mais plus brune avec le caroncule très réduit. Mâle et femelle entièrement blancs en hiver avec un triangle noir de chaque côté de la queue, trait noir entre le bec et l'œil chez le mâle. Bec court et épais, noir, pattes et doigts couverts de petites plumes blanches, œil brun.

Distribution



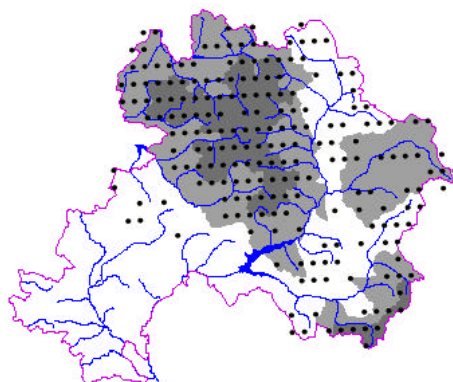
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Régions arctiques de l'hémisphère nord, Alpes et Pyrénées.

En France, le Lagopède alpin est présent dans les Alpes et les Pyrénées entre 1 800 m et 3 000 m d'altitude.

Ensemble des Alpes

Répartition du *Lagopède alpin* dans le haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 2)



Ecologie

Diurne et grégaire, le Lagopède alpin occupe les terrains de haute montagne sur les crêtes, les versants rocheux, les éboulis et les pierriers. Sédentaire, la Perdrix des neiges se déplace très peu pendant la mauvaise saison. L'oiseau vole peu et se déplace le plus souvent en marchant. Tout comme le Tétrasyre, le Lagopède alpin se nourrit de végétaux et les poussins consomment également des invertébrés.

Le Lagopède alpin pond 5 à 8 œufs, entre juin et juillet, dans une petite dépression grattée dans le sol. L'incubation dure de 21 à 23 jours. Les jeunes quittent le "nid" peu après l'éclosion et deviennent indépendants à 10 - 12 semaines.

Répartition sur le site

Communes concernées : toutes

Les Lagopèdes alpins sont présents au niveau des étages alpin et nival sur l'ensemble du site.

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce semble sensible à certaines activités et modification du milieu.
(Essor continu des pratiques sportives à haute altitude et en toute saison).

Un **surpâturage** peu remettre en cause les nichées.

La **chasse**, si elle n'est pas pratiquée de façon raisonnée peut avoir un impact sur des populations parfois déjà fragilisées.

Objectifs

Maintenir les populations existantes (conserver ou restaurer les habitats de l'espèce)

Activités concernées

Pastoralisme ovins

Chasse

Pratiques sportives (notamment hivernales).

Actions proposées

Informier sur les conséquences des dérangements en période hivernale

Mesures agri-environnementales

Bibliographie

Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Milan noir

Milvus migrans

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Rapace diurne
Longueur totale : 48 - 58 cm
Envergure : 1,35 – 1,55 m
Poids : 650 g à 1 100 g

Migrateur
Grégaire

Oiseau sombre de taille moyenne, à la queue échancrée. Sa queue et ses ailes sont longues. Le dessous des ailes est sombre mais l'aile est régulière dans sa largeur.

Distribution



Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

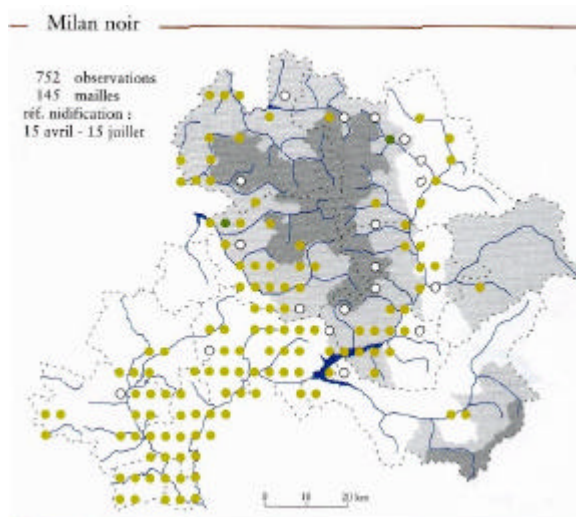
Migrateur estival dans toute l'Europe, il vient de l'Afrique tropicale.

En France, l'oiseau est commun. Il est en progression vers l'ouest depuis plusieurs dizaines d'années

Ensemble des Alpes

Le site est en marge de la répartition de l'espèce.

Répartition de *Milan noir* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome2)



Ecologie

Cet oiseau est essentiellement charognard. Cette espèce opportuniste est souvent liée aux décharge. Son expansion est liée à la prolifération de ces milieux, leur fermeture risque à terme de voir les effectifs se stabiliser voir diminuer suivant les secteur. Cet oiseau se nourrit aussi de poissons.

Il niche dans nos régions en période estivale dans les arbres.

Répartition sur le site

Communes concernées : toutes

Menaces sur le site et sensibilité

A priori aucune menace majeure.

Fermeture des décharges à ciel ouvert

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture

Actions proposées

Prendre en compte l'espèce dans les aménagements forestiers

Bibliographie

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Perdrix bartavelle

Alectoris graeca

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I et II
Convention de Berne : Annexe III



Dessin de François DESBORDES

Description

Galliforme de montagne

Longueur totale : 32 - 38 cm

Envergure : 46 - 53 cm

Poids : 0,650 - 0,750 kg (mâle)
0,500 - 0,650 kg (femelle)

Sédentaire

Corps rond, ailes courtes, larges et arrondies, queue assez courte et légèrement arrondie, tête ronde. Adulte gris cendré dessus, poitrine gris bleuté, flancs blancs barrés verticalement de noir et de roux, ventre jaune roussâtre, queue rousse, trait noir partant du bec en travers de l'œil et descendant ensuite pour entourer la gorge, les joues et le haut de la poitrine, qui forment une bavette blanche. Femelle généralement moins contrastée. Bec court et épais, pattes et anneau de peau nue autour de l'œil rouge corail, œil brun - rouge.

Distribution



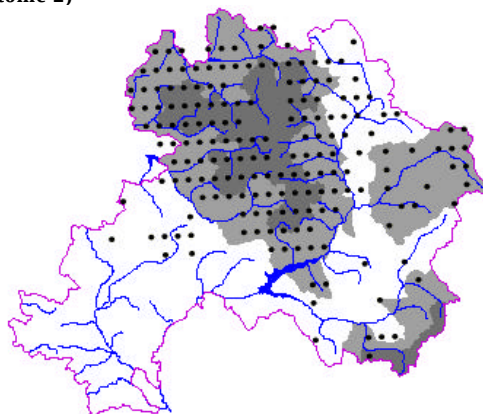
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Alpes, Apennins, Sicile, Alpes dinariques, péninsule des Balkans.

En France, la Perdrix bartavelle est présente uniquement dans les Alpes (de la Haute Savoie au Vercors et aux Alpes Maritimes), entre 1 400 et 2 000 m d'altitude.

Ensemble des Alpes

Répartition de la *Perdrix bartavelle* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 2)



Ecologie

Diurne et grégaire, la Perdrix bartavelle est sédentaire en France et n'effectue que des déplacements altitudinaux lors de la mauvaise saison. La Bartavelle se déplace exclusivement en marchant et s'envole rarement.

La Perdrix bartavelle pond 8 à 14 œufs dans une petite dépression du sol de mi-mai à juin. L'incubation dure de 24 à 26 jours. Les poussins quittent le "nid" peu après l'éclosion et atteignent la taille adulte à 2 mois.

Répartition sur le site

Communes concernées : Toutes sauf St Jacques en Valgaudemar

La Perdrix bartavelle aime les versants ensoleillés aux petites barres rocheuses.

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce semble sensible à certaines activités et modification du milieu.

Un **surpâturage** peu remettre en cause les nichées.

La Perdrix bartavelle s'hybride avec la Perdrix rouge, ces hybridations entraînent un affaiblissement génétique de l'espèce.

La **chasse**, si elle n'est pas pratiquée de façon raisonnée peut avoir un impact sur des populations parfois déjà fragilisées.

D'autres causes, encore inconnues peuvent avoir des répercussions sur l'espèce.

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Pastoralisme ovin

Chasse

Actions proposées

Informar sur les conséquences des dérangements en période hivernale

Bibliographie

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Pic noir

Dryocopus martius

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Dessin de François DESBORDES

Description

Piciforme

Longueur totale : 40 - 46 cm

Envergure : 67 - 73 cm

Poids : 255 - 360 g

Sédentaire

Le plus grand pic d'Europe

Bec long de 6 à 7 cm

Corps puissant allongé, ailes assez courtes, larges et arrondies, queue assez longue et pointue, tête allongée, cou assez mince. Mâle adulte, entièrement noir brillant avec une calotte rouge vif s'étendant du front jusqu'à l'arrière de la nuque. Femelle adulte comme le mâle, mais plus brune, dessus de la tête noir avec une petite tache rouge à l'arrière en haut de la nuque. Bec long, puissant, droit et pointu, blanc ivoire avec la pointe noire, pattes gris foncé, courtes et robustes, œil blanc teinté de jaune pâle.

Distribution



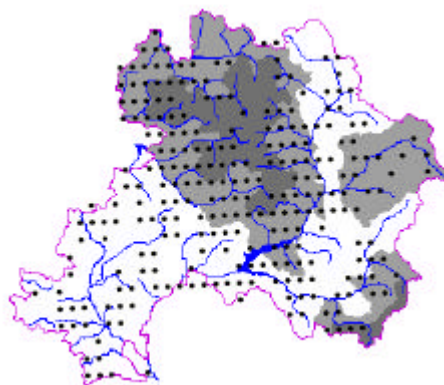
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Forêts boréales et tempérées d'Europe et d'Asie.

En France, le Pic noir se reproduit dans toutes les régions. Il est présent du niveau de la mer jusqu'à plus de 2000 m dans les Alpes.

Ensemble des Alpes

Répartition du *Pic noir* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 2)



Ecologie

Espèce forestière, diurne et solitaire, le Pic noir affectionne les grandes forêts et se nourrit le plus souvent à terre où il creuse dans les fourmilières, mais il cherche aussi sa nourriture sous l'écorce des arbres.

Le Pic noir pond au fond d'une cavité (loge) qu'il creuse avec le bec. La ponte a lieu entre mi-avril et mi-juin et compte de 4 à 6 œufs. L'incubation dure de 12 à 14 jours, les jeunes s'envolent au bout de 24 à 28 jours.

Répartition sur le site

Communes concernées : L'ensemble des massifs forestiers du site

Menaces sur le site et sensibilité

Coupes forestières

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture

Actions proposées

Parcourir les terrains proches des coupes forestières et repérer les loges
Inspecter les troncs avant marquage et abattage
Conserver des arbres avec loges

Bibliographie

Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Pie-grièche écorcheur

Lanius collurio

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II ?



Description

Passériforme

Longueur : 16 – 18 cm

Envergure : 28 cm

Poids : 25 – 30 g

Migrateur

Corps allongé, grosse tête ronde, ailes assez longues et pointues, queue longue et légèrement arrondie. Mâle, calotte et nuque gris pâle, bandeau noir s'étendant du bec jusqu'en arrière des yeux, gorge blanche, dessous blanc rosé, dos brun – roux, croupion gris, ailes noires, queue noire bordée de blanc à la base. Femelle, brun chaud dessus, blanc avec de petites taches grises en croissant dessous, bandeau brun – noir, fin sourcil blanc. Bec noir, court, épais et un peu crochu, pattes noires assez longues et fines, œil brun.

Distribution



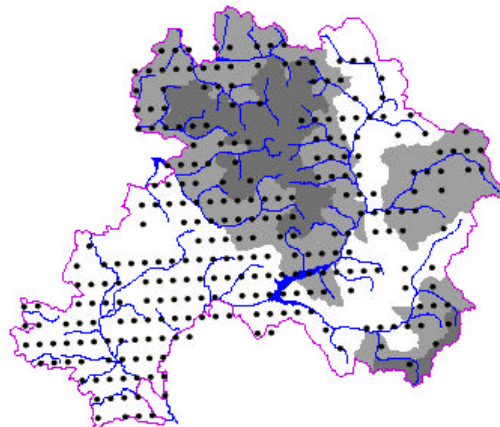
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Europe, Asie Mineure et Russie septentrionale.

En France, la Pie-grièche écorcheur se reproduit sur la quasi totalité du territoire. Cette Pie-grièche est toutefois présente de façon très sporadique dans le nord-ouest, sud-ouest et au niveau du littoral méditerranéen.

Ensemble des Alpes

Répartition de la Pie grièche écorcheur dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 2)



Ecologie

La Pie-grièche écorcheur affectionne particulièrement les terrains dégagés parsemés de buissons denses et épineux et pourvus de perchoirs (branches mortes).

Diurne et solitaire, la Pie-grièche écorcheur est le plus souvent immobile sur un perchoir duquel elle s'envole pour capturer ses proies au sol. Ces dernières sont ensuite fréquemment empalées sur des épines avant d'être mangées. Consommant principalement des insectes, la Pie-grièche peut également consommer des petits rongeurs, grenouilles ou lézards. L'oiseau est présent en France de mai à début septembre.

Le nid, de tiges sèches, de mousses et d'herbes fines est posé dans un épineux. 5 à 6 œufs sont pondus par an, l'incubation dure environ 15 jours et les jeunes quittent le nid 15 jours plus tard.

Répartition sur le site (Cf. Carte)

Communes concernées : La Chapelle en Valgaudemar, St Jacques en Valgaudemar

La Pie-grièche écorcheur en bordure du site dans les marges agricoles.

On peut citer les abords du hameau des Portes

Menaces sur le site et sensibilité

Abandon de la pratique traditionnelle de la fauche et élimination des ligneux bordant les prairies.

Fermeture des milieux

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Agriculture

Actions proposées

Favoriser le maintien d'une agriculture traditionnelle (pacage et fauche).

Limiter le développement des marges forestières pour conserver des zones ouvertes où il pourra y avoir des buissons sur les lisières.

Bibliographie

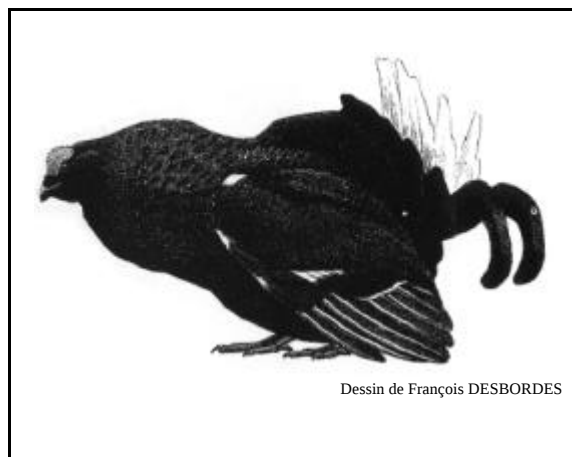
 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

Tétras lyre

Tetrao tetrix

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexes I, II et III
Convention de Berne : Annexe III
Protection nationale partielle



Dessin de François DESBORDES

Description

Galliforme de montagne

Longueur totale : 40 - 52 cm

Envergure : 65 - 80 cm

Poids : 1,100 - 1,600 kg (mâle)
0,750 - 1,100 kg (femelle)

Sédentaire

Corps allongé, ailes larges et arrondies, longue queue en forme de lyre chez le mâle ou légèrement fourchue pour la femelle. Mâle adulte en grande partie noir bleuté, dessous des ailes, cuisses et bas du ventre blanc, barre blanche sur l'aile, caroncule rouge vif au dessus de l'œil. Femelle entièrement brun finement barré, bas du ventre et face inférieure des ailes blancs, pas de caroncule. Petit bec noirâtre, pattes couvertes de petites plumes gris - blanc, doigts bruns, œil brun foncé.

Distribution



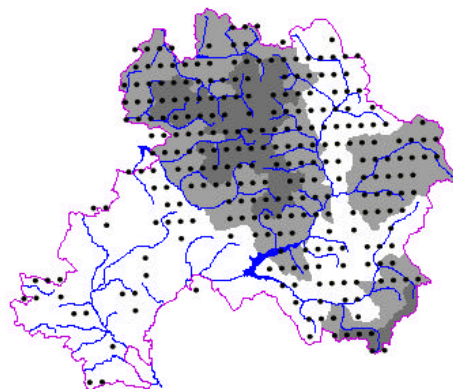
Inventaire des vertébrés en France, MNHN, 1993

Régions septentrionales d'Europe (Scandinavie aux Carpates) et d'Asie.

En France, le Tétras lyre est présent dans les Alpes de la Haute Savoie à la Drôme et au Var, entre 1000 et 2300 m d'altitude, et très localement dans les Ardennes entre 400 et 600 m.

Ensemble des Alpes

Répartition du *Tétras lyre* dans le Haut Dauphiné (Atlas des vertébrés, tome 2)



Ecologie

Le Tétrasyre ou Petit Coq affectionne les parties supérieures des forêts où alternent pelouses landes, bosquets ainsi que les hautes herbes des mégaphorbiaies et prairies de fauche. Sédentaire, diurne et grégaire, l'oiseau se déplace le plus souvent en marchant et se nourrit de végétaux. La croissance des poussins nécessite une nourriture carnée à base de petits invertébrés.

Au cours des parades nuptiales collectives, les mâles s'affrontent par des "dances" et de rares et brèves altercations. Le Tétrasyre pond dans une petite dépression du sol à l'abri des hautes herbes. La ponte s'effectue de mi-mai à début juillet et comporte de 6 à 11 œufs. L'incubation dure de 25 à 27 jours et les poussins quittent le "nid" peu après l'éclosion. Ils deviennent indépendants vers 3 mois.

Répartition sur le site (Cf. Carte)

Communes concernées : Toutes

Les **zones d'hivernage et de reproduction** sont des territoires particulièrement sensibles pour l'espèce. En hiver les oiseaux vivent sur leurs réserves et ne peuvent pas toujours les reconstituer. De mai à début août, des dérangements peuvent remettre en cause le succès des reproductions.

Menaces sur le site et sensibilité

Un pâturage dans des zones de nichées peut être fatal aux poussins (piétinement). L'herbe trop courte laisse le champ libre aux prédateurs et ne fournit pas la nourriture carnée nécessaire aux poussins.

Pendant la période de reproduction et durant l'hiver l'espèce est particulièrement sensible aux **dérangements** : raquettes nordiques, ski de randonnée, chasse photographique lors des parades nuptiales et dérangements par les chiens lors de la couvaison et de l'émancipation des jeunes.

La **chasse**, si elle n'est pas pratiquée de façon raisonnée peut avoir un impact négatif sur des populations déjà fragilisées.

A plus long terme, une **fermeture** trop importante du milieu (arboré et arbustif) peut être néfaste au Petit Coq.

D'autres causes, encore inconnues peuvent avoir des répercussions sur l'espèce.

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Pastoralisme ovin
Ski de randonnée et pratique de la raquette
Chasse

Actions proposées

Limitier la fermeture des milieux en favorisant les débroussaillages dans les zones où le pastoralisme perdure.
Suivre la dynamique de l'espèce dans le cadre des protocoles OGM (Observatoire des Galliformes de Montagne).
Informer sur les conséquences des dérangements lors des périodes hivernales et de reproduction (ski, raquette, photographie).

Bibliographie

 Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés (tome 2 – Les Oiseaux), Parc national des Ecrins, 1999.

4. Activités socio – économiques

Sommaire

4. 1. Présentation générale du contexte socio – économique du site	Page 208
4. 2. Agriculture et pastoralisme	Page 209
4. 2. 1. Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Page 209
4. 2. 2. Agriculture	Page 209
4. 2. 3. Le pastoralisme	Page 211
4. 2. 4. Les prairies d'altitude	Page 224
4. 2. 5. Les zones de déprise	Page 224
4. 3. Sylviculture	Page 225
4. 3. 1. Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Page 225
4. 3. 2. Description de l'activité sur le site	Page 225
4. 4. Activités économiques, tourisme et loisirs	Page 231
4. 4. 1. Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Page 231
4. 4. 2. Présentation générale	Page 231
4. 4. 3. Les logements et les structures d'accueil	Page 232
4. 4. 4. Activités touristiques	Page 234

4. 1. Présentation générale du contexte socio - économique

Les vallées de la Séveraisse et de la Séveraissette possèdent trois type d'activités :

- agriculture et pastoralisme
- sylviculture
- commerciale et touristique

L'importance des ces activités a fortement évoluée dans le temps. Ainsi la sylviculture et l'agriculture sont en recul alors que les activités touristiques ont fortement évolué en 50 ans. Chacune de ces activités sera reprise en détail dans les chapitres suivants.

Urbanisation et voies de communication

La présence permanente de l'homme est très réduite sur le site. Il n'existe qu'une seule route goudronnée qui relie la Chapelle en Valgaudemar au hameau des Portes. Ce hameau est le seul lieu du site où il existe des habitations permanentes. Les autres constructions sont à usage temporaire comme les cabanes pastorales.

Usage du sol et activités

Le **pastoralisme** estival se répartit sur les pelouses d'altitudes, les landes et les fourrés d'aulnes verts. Une partie des mélézin est actuellement pâturée ou fréquentée par des ovins ou des bovins. Les prairies des fonds de vallée sont utilisées en pâturage d'intersaison.

La **pratique de la fauche** est anecdotique (abords de la Motte et les Portes).

L'**activité sylvicole** est concentrée sur les parties basses de l'ubac du Valgaudemar et quelques parcelles sur la commune de la Motte. Ce sont les zones les plus accessibles par les moyens mécaniques classiques.

Enfin l'ensemble du site est parcouru par des randonneurs en été. Le **tourisme** peut être soit diffus soit concentré (lac du Lauzon) en fonction des sites et de la saison.

Les **territoires chassés** se limitent à la zone périphérique. La **pêche** se concentre sur les lacs du site (Pétarel et le Lauzon) ainsi que le torrent de Navette.

4. 2. Agriculture et pastoralisme

4. 2. 1. Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

3220 : Groupement d'Epilobes des rivières subalpines 4060 : Landes 6170 : Pelouses calcaires 6210 : Pelouse calcareo-siliceuses 6230 : Pelouse pyrénéo-siliceuses 6520 : Prairie de fauche de montagne 6430 : Mégaphorbiaies 7140 : Tourbières tremblantes	7230 : Bas marais alcalins 8110 : Eboulis siliceux 8120 : Eboulis calcaires et schisteux 8130 : Eboulis thermophiles 9420 : Forêt de mélèze et d'arolles	Potentille du Dauphiné Apollon Semi Apollon Azuré du Serpolet Tétras lyre Lagopède alpin Sérotine de Nilsson
--	--	--

4. 2. 2. agriculture

Dans cette partie nous analyserons l'activité agricole des communes en dans leur globalité pour connaître les contextes et les pratiques de la vallée. Ainsi les chiffres et les indications fournies vont au delà du site lui même qui ne peut être isolé.

Quelques chiffres issus du RGA de 2000

	Chapelle en V	Motte en C	St Jacques en V	St Maurice en V	Villar-Loubiere
SAU	240	548	149	104	118
SAU utilisée des exploitations	164 (+48)	637 (+142)	110 (-18)	80 (-9)	167 (+106)
SAU moyenne toutes exploitations	15 (+7)	46 (+28)	18 (+6)	16 (+9)	33 (+21)
SAU moyenne exploitations professionnelles	26 (+12)	66 (+38)	32 (+9)	nc	nc
SAU moyenne autres exploitations	8 (+1)	9 (+1)	5 (-2)	nc	nc
Terre labourables	9 (-26)	225 (-45)	65	38 (-21)	44 (+25)
Dont céréales	0 (-8)	64 (-25)	13 (-5)	nc	nc
Surface fourragère principale	161 (+56)	570 (+173)	94 (+9)	76 (+1)	163 (+108)
Dont superficie toujours en herbe	152 (+72)	409 (+188)	45 (-12)	43 (+14)	123 (+81)
Superficie en fermage	77 (+3)	453 (+225)	nc	nc	108 (+68)
Superficie irrigable	29 (-44)	92 (-100)	45 (-11)	27 (-24)	55 (+12)
Superficie irriguée	11 (-36)	46 (-115)	28 (-10)	19 (-21)	25 (-17)

	Chapelle en V	Motte en C	St Jacques en V	St Maurice en V	Villar-Loubiere
Nb exploitations professionnelles	4 (+1)	9 (-4)	3	2	nc
Nb autres exploitations	7 (-4)	5 (-10)	3 (-5)	3	nc
NB total	11 (-3)	14 (-14)	6 (-5)	5 (-7)	5
Age dominant des exploitants	40-55ans	40-55ans	55ans et +	40-55ans	nc
Pop familiale active sur les exploita	19 (-10)	29 (-29)	14 (-8)	10 (-13)	10 (-1)
UTA familiales	11 (-8)	18 (-14)	8 (-5)	6 (-10)	6 (-2)
UTA salariés	0	0	0	0	0
Utilisation de pacages collectifs	5 (-8)	9 (-14)	2	3 (-6)	5
Activités restauration ou hébergement	4 (+4)		1	nc	nc
Vente directe au consommateur	5		1	nc	0
Tracteurs	13 (+4)	26 (-5)	9 (-1)	7 (-5)	8 (+4)
Bovins	nc	123 (-117)	80 (-18)	nc	nc
Dont total vaches		69 (-59)	50 (-4)		
Dont vaches laitières		35 (-91)	nc		
Volailles	186 (+113)	215 (-249)	253 (+125)	61 (-96)	nc
Agnelles pour la souche	91 (+15)	353 (+226)	nc	72 (-33)	80 (+42)
Brebis mères	868 (+30)	2410 (+46)	34	412 (-95)	795 (+415)
Chèvres	87 (+29)	10 (-4)	nc	25 (-1)	nc

() : variation par rapport aux données du RGA de 1979

nc : non communiqué car couvert par le secret statistique

Les caractères en italiques signifient que les données sont issus de la connaissance personnel du secteur car les effectifs étant faibles ils sont couverts par le secret statistique dans le RGA 2000.

La totalité des communes a vu le nombre de ses exploitations diminué entre 1979 et 2000 passant de 70 à 41 soit un recul de 40%.

Ces exploitations sont toutes individuelles et le travail est réalisé par le chef d'exploitation aidé de sa famille. Il n'y a aucun salarié agricole.

Les exploitations professionnelles connaissent une forte augmentation de leur SAU depuis 1979 avec une mutation de l'usage des terres. Ainsi les terres labourables et surtout les céréales ont diminué au profit des prairies permanentes.

L'augmentation de la SAU est principalement due à une augmentation du fermage. Fermage qui est souvent de type informel (Bail oral...). Ce facteur augmente la fragilité des structures agricoles.

La quasi totalité des agriculteurs utilisent les pâturages collectifs pour mettre leurs bêtes en estive. Les estives sont d'origine locales et en partie dans la zone Natura 2000.

Globalement les systèmes d'irrigation sont gravitaires mais ils ont tendance à être de moins en moins entretenus et utilisés puisque les surfaces irrigables et irriguées sont toutes les deux à la baisse.

On constate que les agriculteurs de la commune de la Chapelle ont développé des produits de diversification comme les campings, les gîtes, les fermes auberges ou la vente directe de produits (tourtons...). Il faut aussi citer une ferme auberge au hameau d'Entrepierre (commune de St Jacques).

D'une manière générale les exploitations bovines ont diminué au profit de celles consacrées aux ovins. Des communes comme la Chapelle, Villar Loubière ou St Maurice n'ont quasiment plus de vaches.

4. 2. 3. Le pastoralisme

Cette partie est extraite du bilan réalisé par le groupe de travail «espaces herbacés » complété par des données chiffrées issues de l'étude du CEMAGREF de 1995.

Les alpages : modes de gestion et habitats

Le groupe de travail« espaces herbacés » a décidé de définir la notion d'alpage :
« Les alpages comprennent les zones de pâturage de haute altitude et les pâturages sous forêt ».

Aspects fonciers

Titre : Les alpages inclus pour partie ou en totalité dans le site « Valgaudemar »

Nom de l'alpage	Commune	Nature et effectifs (1999)	Surfaces		Gardiennage	Origine
			Totale	Pâturable		
Le Lauzon	La Chapelle	840 ovins	1448	700	1 berger	Local Transhumant
La Lavine	La Chapelle	1300 ovins	727	436	1 berger	Transhumant (05-38)
Les Pâles	La Chapelle	1200 ovins	833	588	1 berger	Communal
Jas de la Lauze	La Chapelle	200 ovins	145	145	Episodique	Provence
L'Aup	La Chapelle	750 ovins	1205	640	Episodique	Local
Clos des Portes bas	La Chapelle	21 bovins	Tour des Portes		1 berger	Local
Clos des Portes haut	La Chapelle	400 ovins	398	250	Episodique	Communal
Prentiq	St Maurice	700 ovins	1050	513	Episodique	Communal
Mourrière	La Motte	12 bovins	49	31	Episodique	Communal
Les Thabots	La Motte	150 ovins	100	33	1 berger	Transhumant
Palluel	La Motte	Abandon depuis 1998	450	225		
Torrent des pins	La Motte	Abandon depuis 2000				
Combe-Peyron roux	La Motte	24 bovins	133	91	Episodique	communal
Fond Froide	La Motte	250 ovins			Episodique	Local

Certains alpages ne sont pas situés dans leur intégralité sur le site «Valgaudemar ». Toutefois les gestions des Habitats et des habitats d'espèces nécessite une vision d'ensemble et s'étend également en dehors du site et des limites de l'alpage. La fonctionnalité des milieux est ainsi prise en compte sur l'ensemble de l'alpage qu'il soit ou non situé en totalité dans le site Natura 2000.

Alpage du Lauzon – commune de la Chapelle en Valgaudemar

Surface totale : 1 448 ha dont 700 ha sont pâturables (source CEMAGREF)
Pour partie en domanial et en communal

Situation : zone centrale (100 %)

Equipements : une cabane pastorale

Effectif : 840 brebis gardées de fin juin à début octobre

Bref historique :

Cet alpage possède un diagnostic pastoral et a signé un CTE
Le CTE est compatible avec les objectifs de Natura 2000

Usage et fonctionnement actuel: L'alpage est loué par l'AFP (Association Foncière Pastorale) de

Seul une partie est dans la zone Natura 2000, elle correspond au Lauzon et n'accueille que 500 bêtes.

Autres activités associées : sentier touristique

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces :

Cette zone est très fréquenté par le tourisme estival (attirait du lac du Lauzon). Les habitats les plus importants sont ceux liés aux zones humides

Propositions issues des concertations

Meilleure gestion de la partie basse de l'alpage

Gestion de la fréquentation et du pastoralisme vis à vis des zones humides.

Alpage de la Lavine – commune de la Chapelle en Valgaudemar

Surface totale : 497 ha dont 250 ha sont pâturables (source CEMAGREF)

Communal et privé

Situation : zone centrale.

Equipements : une cabane pastorale

Effectif : 1300 brebis surveillées de façon épisodique de mi juin à mi octobre

Bref historique :

Cet alpage possède un diagnostic pastoral et a signé un CTE. Il a fait aussi l'objet d'expérimentation de débroussaillage de la lande à rhododendron au profit des pelouses calcaires pour permettre le maintien des populations de tétras lyre.

Le CTE porte sur 4 points :

- Pâturage plus intensif de certaines zones par parcs
- Mise en défend d'un couchage pour la protection des eaux (Jas de l'Ours)
- Gestion par le pâturage des anciens prés de basses altitudes
- Mesures de gestion pour la conservation des populations de tétras
 - ~~Report~~ Report de pâturage d'une zone
 - ~~Mise en place~~ Mise en place de parcs de fin d'après-midi

Usage et fonctionnement actuel : L'alpage est loué par Mr Barban Alain. Le système de gardiennage temporaire convient bien sur cet alpage. Les équipements sont bons.

Autres activités associées : Passage du sentier reliant le Rif du Sap à Navette

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces :

Le développement de la lande à rhododendron tend à fermer le paysage. Il induit une homogénéisation du paysage dommageable aux populations de tétras lyre.

Propositions issues des concertations

Un gardiennage serré pourrait améliorer la gestion au lieu dit le Prés de l'Ours

La réalisation d'une expertise sur le thème « habitat et pastoralisme (notion de dynamique) » en relation avec l'observatoire des galliformes de montagne.

Continuer les débroussaillages de la lande à Rhododendron pour favoriser les habitats du tétras lyre.

Maintien des comptages tétras lyre

Les Pales – commune de la Chapelle en Valgaudemar

Bref historique : pas de CTE ou CAD en cours

Surface totale : 833 ha dont 588 ha sont pâturables (source CEMAGREF)

Domanial et communal

Situation : zone centrale

Equipement : cabane pastorale.

Effectif : 1 200 brebis gardées de mi juin à mi octobre

Usage et fonctionnement actuel : L'alpage est loué par une AFP (Association Foncière Pastorale).

Cet alpage a une bonne pérennité. Les activités pastorales et touristiques ont une bonne compatibilité. C'est un alpage qui est confronté à des problématiques d'embroussaillage sur la partie basse et d'extension du queyrellin (*Festuca paniculata*) dans la partie supérieure. (D'après Mme Quiblier : « Sur cet alpage il faudrait tout manger en même temps ».)

Autres activités associées :

Passage de sentiers de randonnée.

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces :

C'est une zone d'hivernage de Tétràs Lyre et une zone d'estive des bouquetins.

Surveiller les dégradations engendrées par le stationnement prolongé des animaux sur les crêtes (éviter les phénomènes érosifs)

Propositions issues des concertations

La mise en place d'une passerelle au dessus de la cascade de la Buffe peut être intéressante pour une meilleure gestion des flux touristiques et pastoraux (proposition du groupe « espaces de loisirs »). Cette passerelle devra être amovible et dimensionnée en fonction des usages. Il faudra prendre en compte les coûts de maintenance.

Prise en compte du marais alcalin dans la gestion du troupeau : limiter la charge pastorale sur le marais

Jas de la Lauze – commune de la Chapelle en Valgaudemar

Bref historique : pas de CTE ou CAD en cours

Cet alpage a été abandonné deux ans (2001 et 2002). Depuis 2003 il est de nouveau utilisé

Surface totale : 145 ha dont 145ha pâturables (source CEMAGREF)
Communal

Situation : zone centrale

Effectif : 200 ovins surveillés de façon épisodique de juin à mi Octobre

Usage et fonctionnement actuel : 200 brebis pâturent sur cet alpage librement. Au dire du CERPAM il a une viabilité précaire (surface, ressource et distance). De plus le pâturage libre pose des problèmes de voisinage (divagation des bêtes dans les autres alpages).

Autres activités associées : aucune

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces :

L'absence de gardiennage engendre un prélèvement important dans les étages supérieurs au détriment des étages inférieurs qui s'embroussaillent.

Propositions issues des concertations

Rattacher cet alpage au l'alpage des Pâles ou de l'Aup
Meilleure gestion des parties basses

Alpage de l'Aup – commune de la Chapelle en Valgaudemar

Surface totale : 1205 ha dont 640 ha sont pâturables (source CEMAGREF)

Situation : zone centrale

Terrain communaux

Equipements : Une cabane pastorale et un abri à sel

Effectif : 750 ovins gardés de façon épisodique de juin à mi octobre

Bref historique : Cet alpage n'a pas souscrit de CTE ou CAD mais avait souscrit une MAE en visant à embaucher un berger pour obtenir un meilleur pâturage sur les parties basses.

Usage et fonctionnement actuel : Le troupeau provient d'éleveurs de communes voisines (les Costes et Chauffayer) . Le gardiennage est épisodique et réalisé par les éleveurs.

Autres activités associées : Randonnée pédestre.

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces : dégradation de certaines pelouses de haute altitude et fermeture des pelouses de basse altitude

Propositions issues des concertations

Maintenir au minimum un gardiennage de début de saison par l'embauche d'un berger et au mieux toute la saison.

Mise en place de clôtures mobiles pour la gestion des zones basses

Retarder la montée en alpage

Alpage du Clos des Portes (bas) – commune de la Chapelle en Valgaudemar
--

Surface totale : quelques hectares

Situation : zone périphérique du Parc national des Ecrins,.

Equipements : Un parc de tri

Effectif : 21 bovins gardés de juin à mi octobre

Bref historique : pas de CTE ou CAD en cours

Ce sont d'anciens prés de fauche reconvertis en pâturage bovins

Usage et fonctionnement actuel : Bovins gardés par Mr BARBAN Alain sur le pourtour du hameau des Portes.

Autres activités associées : randonnée pédestre, chasse et pêche.

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces :

Cet alpage est constitué d'anciens prés de fauche à haute valeur patrimoniale mais ces formations sont menacées par la fermeture des milieux et le labourage des sangliers.

Propositions issues des concertations

Maintenir le pâturage bovins

Etudier la reconstitution végétale après labours de sangliers

Etudier l'impact des bovins sur les arbustes épineux

Favoriser la fauche de certaines parcelles

Alpage de Prentiq – commune de Saint Maurice en Valgodemard
--

Surface totale : 1205 ha dont 640 ha sont pâturables (source CEMAGREF)

Situation : zone centrale et zone périphérique du Parc national des Ecrins. La partie de l'alpage en zone Natura 2000 correspond à la partie « zone centrale » de la commune.

Equipements : trois cabanes pastorales

Effectif : 700 ovins gardés épisodiquement de juin à mi octobre et une dizaine de chevaux

Bref historique : Cet alpage a fait l'objet de MAE mais n'a pas signé de CTE.

Usage et fonctionnement actuel : troupeau d'ovins gardés épisodiquement par Mr DUMAS Georges et Mr GALVIN Jean pierre. La totalité du troupeau appartient à ces deux éleveurs de la commune de Saint Maurice. Dans la partie basse, aux alentours des chalets de Prentiq quelques chevaux pâturent. Ils sont la propriété de Mme GALVIN Mireille propriétaire d'une ferme équestre.

Autres activités associées :
Randonnée pédestre.

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces :
Le risque d'embroussaillage des parties basses est important. Il s'accompagne d'une banalisation des milieux.

Propositions issues des concertations

Le groupe pense qu'il faudrait renouveler le gardiennage de début de saison sur pelouses sèches proposé lors de la MAE. Pour cette gestion un financement via Natura 2000 serait à trouver car actuellement la PHAE n'est pas assez incitative pour ce type de gestion.

Alpage de Mourrière – commune de la Motte en Champsaur

Surface totale : 49 ha dont 31 ha sont pâturables (source CEMAGREF)

Situation : zone périphérique du Parc national des Ecrins.

Equipements : aucun

Effectif : 12 bovins

Bref historique : Cet alpage n'a pas souscrit de CTE ou CAD.

Usage et fonctionnement actuel :

Alpage bovins de bas de versant. Le troupeau est non gardé et d'origine communal.

La viabilité sur 6 ans n'est pas assurée sur cet alpage.

Autres activités associées :

Chasse

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces :

Le risque d'embroussaillage est important. Il s'accompagne d'une banalisation des milieux.

Propositions issues des concertations

Un retour à un effectif de 20 bovins serait souhaitable pour limiter la fermeture.

Alpage des Thabots – commune de la Motte en Champsaur
--

Surface totale : 100 ha dont 33 ha sont pâturables (source CEMAGREF)

Situation : zone périphérique du Parc national des Ecrins.

Equipements : aucun

Effectif : 150 ovins

Bref historique : Cet alpage n'a pas souscrit de CTE ou CAD.

Usage et fonctionnement actuel :

C'est un pâturage d'intersaison de 150 ovins pendant un mois. Le troupeau est non gardé et d'origine local (Jean Pierre FEUTRIER).

La viabilité sur 6 ans n'est pas assurée sur cet alpage.

Autres activités associées :

Chasse

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces :

Le risque d'embroussaillage est important. Il s'accompagne d'une banalisation des milieux.

Propositions issues des concertations

Cet alpage est sujet à une forte érosion et à la déstructuration des anciens murs en pierres sèches.

Sur cet alpage un gardiennage ou la mise en place de clôtures seraient nécessaires. En parallèle une restauration des murets pourrait être envisagée.

Alpage de Palluel et Alpage du torrent des Pins – commune de la Motte en Champsaur

Surface totale : 450 ha dont 225 ha sont pâturables (source CEMAGREF)

Situation : zone périphérique du Parc national des Ecrins.

Equipements : aucun

Effectif : 220 ovins

Bref historique : Cet alpage n'a pas souscrit de CTE ou CAD.

Usage et fonctionnement actuel :

L' alpage de Palluel est abandonné. il existe une possibilité de retour du troupeau mais la viabilité est incertaine.

Le torrent des Pins est géré actuellement par M Davin. Cet alpage ne fait l'objet d'aucun CTE . La viabilité est précaire

Autres activités associées :

Chasse, sylviculture

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces :

Le risque d'embroussaillage est important. Il s'accompagne d'une banalisation des milieux. Ces alpages hébergent une population importante de Potentille du Dauphiné.

Propositions issues des concertations

La gestion de ces vallons nécessitent une prise en compte de l'espèce. Un diagnostic pastoral est souhaitable pour bien prendre en compte les nécessités pastorales et l'écologie de la gestion des milieux et des espèces.

Alpage de la Combe et Peyron Roux – commune de la Motte en Champsaur

Surface totale : 133 ha dont 91 ha sont pâturables (source CEMAGREF)

Situation : zone centrale du Parc national des Ecrins.

Equipements : aucun

Effectif : 24 bovins

Bref historique : Cet alpage a souscrit un CTE.

Usage et fonctionnement actuel :

Alpage utilisé par le groupement pastoral de la Motte (Mr Gauthier)

Pâturage libre

Autres activités associées :

Sentier de randonnée, sylviculture

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces :

Le risque d'embroussaillage important. Il s'accompagne d'une banalisation des milieux.

Propositions issues des concertations

Le principal objectif est le maintien des milieux ouverts par le pâturage et le débroussaillage.

L'Office National des Forêts rappelle la nécessité de réaliser une piste exemplaire pour atteindre cette zone pour pouvoir réaliser des travaux pastoraux et forestiers nécessaires car à ce jour l'absence de piste induit plus des dérangements supérieurs.

Gestion des abords de la cabane de Peyron Roux.

Alpage de Fond Froide – commune de la Motte en Champsaur

Surface totale : 507 ha dont 296 ha sont pâturables (source CEMAGREF)

Situation : zone centrale et périphérique du Parc national des Ecrins.

Equipements : aucun

Effectif : 220 ovins

Bref historique : Cet alpage n'a pas souscrit de CTE.

Usage et fonctionnement actuel :

Pâturage libre

Viabilité incertaine sur 6 ans

Autres activités associées :

Sentier de randonnée

Impacts et menaces sur les Habitats et espèces :

La partie basse n'est pas assez utilisée

Propositions issues des concertations

Favoriser le maintien de troupeaux à faible effectif.

Augmenter la pression de pâturage dans la partie basse

4. 2. 4. Les prairies de fauche

Les prairies de fauche ont une superficie restreinte (<1%) dans le site. Les principales zones sont les abords du village de la Motte et des Portes (commune de la Chapelle en Valgaudemar).

Il faut noter en périphérie du site des superficies plus importantes de prés encore fauchés annuellement. Il faut citer les prairies de Molines, de la Motte en Champsaur et de la Chapelle en Valgaudemar. Ces zones agricoles en dehors du site jouent un rôle important pour de nombreuses espèces car elles contribuent à leur cycle biologique.

4. 2. 5. Les zones de déprise

La fermeture des milieux a été mis en avant par l'ensemble des participants. Cette dynamique est le reflet des mutations sociales de la vallée (baisse démographique, baisse des activités agricoles et sylvicoles...). Aussi pour les utilisateurs de l'espace le ralentissement de cette dynamique de fermeture et au mieux l'inversion seraient souhaitables.

Les différents acteurs notent qu'il ne sera plus possible aujourd'hui de retrouver les paysages ouverts du début du vingtième siècle. Par contre ils pensent tous qu'il est indispensable d'en conserver. Les arguments sont variés : on peut citer pêle-mêle le maintien des activités pastorales, la biodiversité, l'habitat d'espèces chassables, des paysages accueillants, les risques d'incendie...

Les groupes «espaces herbacés » et «espaces forestiers » décident de fixer des critères de priorités pour les actions de débroussaillage.

- 1- les besoins des éleveurs et l'assurance d'une pression suffisante de pâturage
- 2- le pourcentage de fermeture et le peuplement colonisateur
- 3- le type d'habitat (privilégier la restauration d'habitats communautaire de type pelouse)

Le groupe indique que l'information spatiale n'est pas nécessaire pour ce sujet car la notion de priorité est conditionnée par des besoins de pâturage. De plus les milieux évoluent relativement vite. Ainsi ce qui serait cartographié aujourd'hui pourrait ne plus être valable lors de la décision des opérations de gestion .

Par contre avant la réalisation des travaux une carte sera demandée.

La volonté de débroussailler les zones en déprise et principalement au niveau des pâturages d'intersaison semblent pour le site une action importante.

4. 3. Sylviculture

4. 3. 1. Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

4060 : Landes 6430 : Mégaphorbiaies 9180 : Erablaie de pied de barre 9420 : forêts de mélèzes et d'arolles 9430 : forêts de pins de montagne	Sabot de vénus Tétras lyre Pic noir	Chouette de Tengmalm Circaète Jean le Blanc Chauves souris
--	---	--

4. 3. 2. Description de l'activité sur le site

(Extrait du rapport ONF Oct 2003)

Les cartographies effectuées par l'Inventaire Forestier National lors de la dernière campagne d'inventaire (1997) donnent la répartition suivante des modes d'occupation du sol.

Les boisements lâches ont été exclus de la rubrique "Forêts" dans l'état ci-dessous et regroupés avec les landes assimilées à des zones "non forestières" :

	Typologie IFN	Surface (ha)	%
Forêt	Futaie de mélèze	74,88	0,76
	Futaie de pin sylvestre	21,27	0,22
	Futaie de sapin-épicéa	356,07	3,63
	Futaie mixte de feuillus et conifères	112,71	1,15
	Mélange de futaie de conifères et taillis (conifères maj.)	110,55	1,13
	Mélange de futaie de conifères et taillis (feuillus maj.)	57,6	0,59
	Mélange de futaie de conifères et taillis (protection)	152,73	1,56
	Reboisement en bandes de sapin-épicéa (feuillus maj.)	23,9	0,24
	Taillis d'autres feuillus	220,76	2,25
	Taillis de hêtre	159,27	1,62
	Taillis de hêtre (protection)	22,85	0,23
Sous-total Forêt		1 312,59	13,39
Landes et boisements lâches	Boisement lâche d'autres conifères	45,91	0,47
	Boisement lâche d'autres conifères (protection)	60,45	0,62
	Boisement lâche de feuillus	305,97	3,12
	Boisement lâche de feuillus (protection)	438	4,47
	Boisement lâche de mélèze	181,13	1,85
	Grande lande montagnarde	191,3	1,95
	Lande alpine	2 937,54	29,97
Sous-total Landes et boisements lâches		4160,3	42,44
Autres	Autre	1 294,36	13,20
	Grande formation pastorale	5,58	0,06
	Pelouse alpine	3 030,04	30,91
Sous-total Autres		4 329,98	44,17
Total général		9 802,87	100,00

Les boisements lâches ont été exclus de la rubrique "Forêts" dans l'état ci-dessus et regroupés avec les landes assimilées à des zones "non forestières" :

La forêt n'occupe qu'une place « limitée » sur la zone d'étude (13 % pour les bois et forêts, 11 % pour les boisements lâches). Ceci est dû en partie à l'occupation agricole de l'espace (pâturage notamment), mais également aux conditions très particulières du milieu naturels (altitude, pentes, accidents naturels).

Les feuillus et résineux occupent une place sensiblement équivalente, répartis soit en peuplement purs soit en peuplements mixtes.

Parmi les feuillus, le hêtre ne représente que 45% de la surface, ce qui traduit le fait que ces peuplements sont largement inféodés à un mode de gestion agricole ou en cours de déprise avec très probablement une évolution à terme vers une présence de hêtre plus importante par maturation des peuplements dans le cas où les pratiques agro-sylvicoles iraient en diminuant.

Parmi les peuplements résineux, le sapin occupe une place très largement prépondérante (79 %). Le mélèze, introduit en grande partie lors des boisements RTM ne représente que 17 % de la surface. Son maintien ne peut s'envisager à terme que dans l'étage subalpin, l'étage montagnard voyant plutôt une place plus importante à la hêtraie et à la sapinière. L'accompagnement sylvicole de la dynamique vers la sapinière est à envisager si les peuplements forestiers permettent, là où les enjeux sont importants, de garantir le rôle de protection contre les risques naturels.

Les pins occupent une place très limitée. Une augmentation de leur proportion ne devrait pouvoir s'envisager que par l'occupation temporaire d'espaces laissées vacants par les pratiques agricoles ou pastorales.

L'épicéa occupe une place anecdotique sur le secteur (le type de peuplement "épicéa" n'a pas été distingué par l'Inventaire Forestier National). La dynamique des peuplements devrait conduire à une substitution probablement au profit du sapin à terme sans qu'il soit nécessaire d'envisager d'accélérer artificiellement cette évolution.

Bref historique

La vallée du Valgaudemar est réputée pour ses sapinières. Elles ont constitué pendant de nombreuses années un revenu complémentaire aux activités agricoles et des emplois. L'activité sylvicole décroît régulièrement depuis 50 ans pour aujourd'hui ne constituer qu'une activité mineure. La quantité de mètres cubes exploitée est en constante diminution. En parallèle, les superficies boisées ont fortement augmenté depuis plus de 100 ans. Car de nombreuses superficies ont été plantées au début du XX^{ème} siècle dans le cadre de la restauration des terrains de montagne (RTM) pour prévenir des catastrophes naturelles (inondations et avalanches). A cela il faut ajouter les effets de la déprise agricole qui a provoqué l'embroussaillage et le boisement de nombreuses surfaces anciennement pâturées (principalement les pâturages d'intersaison).

Ces deux dynamiques (baisse de l'exploitation et augmentation des surfaces) font que les milieux forestiers occupent aujourd'hui leur espaces potentiels de manière convenable (13% du site).

Il faut noter que dans le site la majorité des forêts n'est pas d'intérêt communautaire (hêtraie – sapinière). Seul les mélézins subalpins, les forêts de pins à crochets et les boisements de Pins cembro sont communautaires. Il existe dans le Vallon de Palluel (commune de la Motte) un groupement prioritaire relevant des forêts de ravins que nous avons nommé « érablaie de pied de barre ».

Le texte qui suit, du conseil municipal de Villar Loubière (décembre 2003), permet de mieux comprendre la place du bois dans la vie sociale du Valgaudemar :

Dans les années 1950 – 1960, le revenu de la forêt représentait au moins 80 % du budget de la commune (1% aujourd'hui). À cette époque-là, on trouvait facilement des bûcherons (souvent des gens du pays qui se faisaient ainsi un complément de ressources).

Les coupes étaient achetées par des exploitants locaux (Laubet, Mathieu, etc).

Le débardage a été effectué avec des câbles jusqu'en 1963. Un des câbles arrivait aux Granges (exploitation du bois du Roy), l'autre arrivait à la Loubière (exploitation de Beausère). C'était un moyen peu coûteux mais qui nécessitait beaucoup de main d'œuvre et de manipulations pénibles en amont :

- *lasser le bois*
- *l'arrêter à hauteur du câble*
- *le traîner jusqu'à la gare de départ.*

Les chevaux étaient les auxiliaires précieux des bûcherons.

À Beausère, on avait installé un « câble pêcheur ».

Anecdotes qui montrent la valeur du bois à cette époque :

- *Un habitant de Villard Loubière qui avait repéré un arbre mort à la cime de la forêt était allé attendre le lever du jour au pied de cet arbre pour être sûr que personne ne le couperait avant lui.*
- *Après une coupe, les gens se pressaient pour aller récupérer les pointes et les branches qui restaient.*
- *Certains jeunes allaient couper des arbres en « contre bande » pour se « faire » un peu d'argent de poche, acheter une moto, etc. Ils avaient le risque de se faire prendre et d'être verbalisés par les gardes des eaux et forêts. Dans ce cas, la vente du bois ne payait pas le procès. Aujourd'hui si vous donnez à des jeunes du même âge des arbres pour les exploiter et les vendre, ils se moqueront de vous mais ils n'iront pas les couper.*

Avant les années 1960, la forêt a été mal gérée. On voulait avoir une forêt de « prestige ». On enlevait les jeunes arbres et on laissait les gros. La lumière ne pénétrait pas assez, le couvert était trop important et peu de petits sapins se développaient. C'est pour cela que le coup de vent de 1961 fit autant de dégâts, grosses trouées : clos Bellon, la Rascla, les Clapierons.

Les arbres renversés firent l'objet d'une vente de chablis de 3 000 m³.

Dans nos campagnes il y avait une population plus importante, les gens n'avaient pas d'aides, ils devaient se débrouiller par leurs propres moyens. La pluriactivité était très pratique, aujourd'hui on en parle beaucoup ! Les ressources venaient principalement de l'agriculture et de la forêt (exploitation et débit du bois).

Les travaux même à faible rapport étaient réalisés. Ils ne le sont plus. Les conséquences sont celles que nous connaissons, les terrains ne sont plus entretenus, ils s'embroussaillent.

Dans l'ensemble, l'aspect de notre forêt de sapins est correct mais si nous ne l'exploitons pas normalement, elle va vieillir, les arbres secs resteront sur place (inesthétique), le développement des jeunes arbres sera gêné (voir avant les années 60). C'est bien de se mettre autour d'une table pour chercher des solutions mais aujourd'hui, il y a peut être trop de monde pour réfléchir et pas assez sur le terrain.

Les différentes unités forestières

La description des unités est issue du rapport réalisé par l'ONF en 2003 par Bruno Tessier du Cros. Nous ne retiendrons dans ce chapitre uniquement les éléments descriptifs. Les propositions de gestion seront abordées avec les groupes de travail et notées dans le chapitre gestion.

Forêts domaniales

- Forêt domaniale du Valgaudemar

Essentiellement constituée de mélèzes et d'arolles en zone de combat, aucune exploitation n'est envisageable sauf à Navette. Les quelques massifs forestiers issus de reboisements de protection effectués au titre de la Restauration des Terrains en Montagne jouent un rôle très important dans la protection des sols contre l'érosion et dans une certaine mesure contre les avalanches. La surface restante (90 %) est occupée par des landes et pelouses d'altitudes

Le peuplement forestier de Navette a fait l'objet d'une exploitation à l'aide du cheval en été et automne 2001. Les chevaux ont débusqué jusqu'à la route, puis traîné le bois sur 150 mètres jusqu'au parking de l'autre côté de la rivière. La grosse difficulté est venue de la descente des bois avec un tracteur agricole et une remorque, d'abord par la traversée très étroite du hameau des Portes, ensuite par les virages en épingle très serrés au-dessus de la Chapelle-en-Valgaudemar.

Sur un volume martelé de 334 m³, seulement 128 m³ ont été mobilisés et valorisés hors forêt au final.



- Forêt domaniale de Chaillol

Elle est principalement constituée de mélèzes, il y a quelques parcelles avec des épicéas et des pins noirs. Le hêtre est le feuillu le plus présent et il existe des peuplements d'érable.

Le mélèzin situé en parcelle 13 (cabane de Peyron Roux) est constitué de très beaux bois. Le peuplement a déjà fait l'objet d'une exploitation par hélicoptère en 1994

- Forêts communales

- Forêt communale de Villard Loubière

Cette forêt est une sapinière.

Une centaine d'hectares ont été parcourus ces 25 dernières années :

- De 1979 à 2002 : **8 184 m³** de sapin ont été mobilisés au total
- De 1990 à 1991 : **1 845 m³** de sapin ont été exploités par hélicoptère (Bell 214 B1 Biglifter, Mi 17)

- Forêt communale de la Chapelle-en-Valgaudemar

Il existe une petite parcelle relevant du Régime Forestier (parcelle 2) de 8 hectares en limite du bois des Blancs. Elle est composée de 7 hectares de sapins, dont 5,5 hectares déjà martelés. La pente est importante mais n'empêche pas l'exploitation. Une fois coupé, le bois peut être lancé sans trop de dégâts jusqu'en bas de versant.

- Forêt communale de Saint-Jacques-en-Valgaudemar

Les parcelles 1, 2, 3, 5 et 6 sont composées majoritairement de taillis de hêtre traités en conversion en futaie jardinée. La parcelle 7 est traitée en taillis simple. Ces parcelles sont accessibles par deux chemins forestiers permettant la sortie des bois. Au milieu de la parcelle 4, il y a une petite surface de sapins et d'épicéas. En face de la Blache, les parcelles 12, 13, 14, 15 et 16 ont été exploitées par câble de 1961 à 1964. Le matériel a été à l'époque monté à dos d'âne.

- Forêt communale de la Motte-en-Champsaur

Elle est constituée pour partie de pins noirs et de pins sylvestres.. Le bois est de faible valeur. La demande d'affouage n'est plus qu'épisodique et se raréfie.

Forêts privées

Les forêts privées du site sont situées pour l'essentiel au-dessus de la Chapelle-en-Valgaudemar et au-dessus de Saint-Maurice-en-Valgaudemar.

La forêt au-dessus de la Chapelle-en-Valgaudemar est l'unique massif privé important du site Natura 2000. Globalement, on distingue d'une part la partie Ouest du massif, coté Villard Loubière avec un boisement dense, continu, fermé, dû à une absence d'exploitation depuis 40 ans, d'autre part la partie Est, coté la Chapelle avec un boisement irrégulier en terrain particulièrement accidenté.

Ce massif se caractérise par une forte pente et l'impossibilité de réaliser la moindre desserte. Seuls quelques peuplements en pied de pente peuvent faire l'objet de coupes à lançage. Le

reste du massif peut difficilement être exploité en l'état. Il s'agit principalement de sapin petit bois et bois moyen de faible valeur au regard des coûts d'exploitation dans ces conditions et nécessitant un vieillissement avant toute intervention.

Le seul peuplement exploitable constitué de hêtre est situé au-dessus du hameau des Andrieux. Le fayard lancé atterrit au pied du village, ce qui risque de causer des dégâts dans les jardins et le bâti. Il est à noter que ce peuplement a une vocation principale de protection du village.

La forêt privée au-dessus de l'Ubac est constitué de hêtres et quelques mélèzes. Ce peuplement se développe en pente raide sur un ancien éboulis, il joue un rôle marqué de protection contre les avalanches et l'érosion. La valeur du bois est faible voire nulle.

Usage et pratiques actuelles

Actuellement d'après les membres du groupe de travail «espaces forestiers» il n'existerait plus aucune forêt rentable dans le périmètre du site Natura 2000. Les forestiers indiquent que dans le Valgaudemar en général les coûts d'exploitation sont beaucoup trop importants par rapport aux produits sortis (principalement du sapin (*Abies alba*)).

Seul la frange la plus basse et les zones facilement accessibles par piste peuvent être exploitées. Par contre la majorité de la forêt (les parties hautes et pentues) ne sera plus exploitée si les besoins et les prix restent en l'état.

Actuellement le plan d'aménagement forestier de Villar Loubière est en cours de révision.

Impact sur les Habitats et espèces

La proportion de forêt exploitée est très faible. Aussi les impacts sont à priori peu importants mais il n'empêche que la présence de certaines espèces telles que les rapaces (Chouette de Tengmalm et Circaète Jean le blanc), le Sabot de Vénus et de chauves-souris sont à prendre en compte dans la gestion et l'exploitation forestière.

Il faut noter que dans ces forêts les perturbations de type anthropique sont rares (coupe, dépressage...) aussi elle apporte dans ce cas particulier une certaine diversité dans les habitats grâce à de micro ouvertures. Ainsi l'ensemble du groupe de travail «espace forestier» a jugé important le maintien d'une activité sylvicole (même faible) dans cette zone. 1% du site peut être exploité si l'on considère que seul 10% de la forêt est exploitable et ce sur un pas de temps long (rotation de l'ordre de 15 ans).

Les conclusions au regard des cartes d'habitat et d'espèces indiquent que l'exploitation actuelle des forêts ne perturbe en rien les habitats d'intérêt communautaire qui se situent dans des zones plus élevées. Une attention sera à porter sur la commune de St Jacques vis à vis des stations de sabots de Vénus. Il est souhaitable de prendre en compte dans la partie en ZPS (zone centrale du parc national des Ecrins) les sites de nidification des oiseaux inscrits dans la directive.

4. 4. Activités économiques, Tourisme et loisirs

4. 4. 1. Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

3220 : Groupements d'*Epilobes*
 3240 : *Ripisylves*
 4060 : *Landes*
 6170 : *Pelouses calcaires*
 6430 : *Mégaphorbiaies*
 6520 : *Prairies de fauche*

8110 : *Eboulis siliceux*
 8120 : *Eboulis calcaires*
 8130 : *Eboulis thermophiles*
 8220 : *Falaises siliceuses*
 9420 : *Forêt de mélèzes et d'arolles*

Potentille du Dauphiné
Tétras lyre

4. 4. 2. Présentation générale

Comme pour l'ensemble du département des Hautes-Alpes, l'activité économique gravite majoritairement autour du tourisme.

Même si l'impact économique des activités s'exerçant sur le site ne peut pas toujours se chiffrer clairement, cet impact contribue ou non à l'image de "marque" des vallées et les retombées économiques sont réelles.

L'activité touristique et de loisir du site peut se différencier en deux parties:

- un tourisme et des loisirs liés à **la découverte** : randonnée pédestre, alpinisme, escalade, pratique de la raquette et ski de randonnée.
- les **loisirs** qui concernent la population locale et qui se déroulent souvent hors saison touristique : pêche et pratique de la chasse en zone périphérique du Parc national des Ecrins, cueillette (champignons, baies...).

4. 4. 3. Les logements et Les structures d'accueil

Les logements

Les communes incluses dans le site ont une part égale de logements à titre principal (42,7%) et logements secondaires (48,8%). Une part faible de logement est vacante (8,5%). Comme pour l'agriculture ou le taux de fermage tend à se développer la part des maisons secondaires a progressée depuis le début du vingtième siècle.

Communes	logements 1999			
	total	principal	secondaire	vacants
La Chapelle	171	66	86	19
La Motte	147	77	60	10
St Jacques	154	69	79	6
St Maurice	193	77	96	20
Villar Loubière	73	26	39	8
total	738	315	360	63

Une partie des habitations est louée lors des périodes de vacances (la période estivale est la plus demandée). L'importance des locations saisonnière induit des carences dans les locations annuelles qui sont vecteurs d'installation de populations.

Le hameau des portes constitue le seul lieu habité en permanence à l'intérieur du périmètre Natura 2000.

Les structures d'accueil

Il n'existe aucune structure d'accueil dans le site. Par contre il est nécessaire de signaler les différentes structures présentes en périphérie, puisqu'elles induisent une fréquentation touristique.

Hôtel			Camping		
Commune	nombre	nbr chambres	Commune	nombre	Emplacement
La Chapelle	3	53	La Chapelle	3	156
St Jacques	2	55	St Maurice	1	50
St Maurice	2	32	La Motte	1	40
		140	Villar loubière	1	50
Chambres d'hôtes					296
Commune	nombre	nbr places	Camping à la ferme		
La Chapelle	2	26	Commune	nombre	Emplacement
Villar loubière	1	10	La Chapelle	1	30
		36			30
Gîtes d'étape et de groupes			Gîtes meublés chez particuliers		
Commune	nombre	capacité	Commune	nombre	capacité
La Chapelle	4	139	La Chapelle	11	53
St Jacques	1	22	St Jacques	1	4
Villar loubière	1	22	St Maurice	2	9
La Motte	1	29	La Motte	2	9
		212	Villar loubière	4	33
Centres de vacances					55
Commune	nombre	capacité	Fermes auberges		
La Chapelle	3	104	Commune	nombre	capacité
St Jacques	1	110	La Chapelle	1	9
St Maurice	1	22	St Jacques	1	8
		236			17
Les refuges					
Commune	nombre	capacité			
La Chapelle	7	360			
Villar loubière	1	20			
		380			

Tableau des structures d'accueil

4. 4. 4. Activités touristiques

Fréquentation touristique

Les données sont issues de l'étude de fréquentation touristique de la zone centrale du parc national des Ecrins de l'été 2001.

Notre analyse se base sur la fiche « Valgaudemar ». En conclusion le rapport indique que : « Le Valgaudemar très typé « montagne/haute montagne » austère, n'est pas paradoxalement une vallée très fréquentée par les alpinistes. La pratique de la promenade y est même plus importante que celle de la randonnée. Elle se situe, pour de nombreux paramètres, dans la moyenne globale de l'ensemble des vallées (du parc national des Ecrins) hormis pour deux variables : des taux de fréquentation par les étrangers et d'hébergement en hôtel deux fois plus importants !

Par contre, le taux de visiteurs résidants dans le secteur est le plus faible (ex æquo avec le Valbonnais). Parmi les visiteurs ne résidant pas dans le Valgaudemar, 1/3 vient du Champsaur. On constate également que le Valgaudemar est parmi les 2 vallées les plus tournées sur PACA que sur Rhône Alpes.

La vallée constitue un but d'excursion à la journée, très typé (« curiosité naturelle locale »), que se donnent des touristes dans un rayon assez large, pour venir découvrir les sites en se promenant. »

La fréquentation hivernale est très réduite sur le site (cf Ski de randonnée et raquettes). En dehors du site une piste de ski de fond est tracée de St Maurice à la Chapelle et constitue l'activité majeure (et au demeurant faible) de la vallée du Valgaudemar. La commune de la Motte ne connaît aucune activité hivernale encadrée.

Randonnée pédestre

Le site « Valgaudemar » est parcouru par de nombreux sentiers (Cf. Présentation générale). Ces sentiers sont utilisés à des fins touristiques mais également pastorales.

Description de l'activité

La majorité des personnes qui fréquentent ces sentiers (92 % de la fréquentation) sont des visiteurs qui réalisent des marches à la journée.

La proportion d'alpinistes dans la vallée est très faible (<5%) ce sont les promeneurs et les randonneurs qui constituent l'essentiel du public.

Gestion des sentiers

Les sentiers situés en zone centrale ou menant à celle-ci sont entretenus par le Parc national des Ecrins. Les sentiers situés en terrains domaniaux sont entretenus par l'ONF. Les sentiers de la zone périphérique sont entretenus par les communes.

Fréquentation

Trois études de fréquentation ont été réalisées au cours des été 1991, 1996 et 2001 par le Parc national des Ecrins. Les randonneurs sont comptabilisés à 15 min de marche des parkings. Les valeurs estimées (1991) apparaissent en italique dans le tableau.

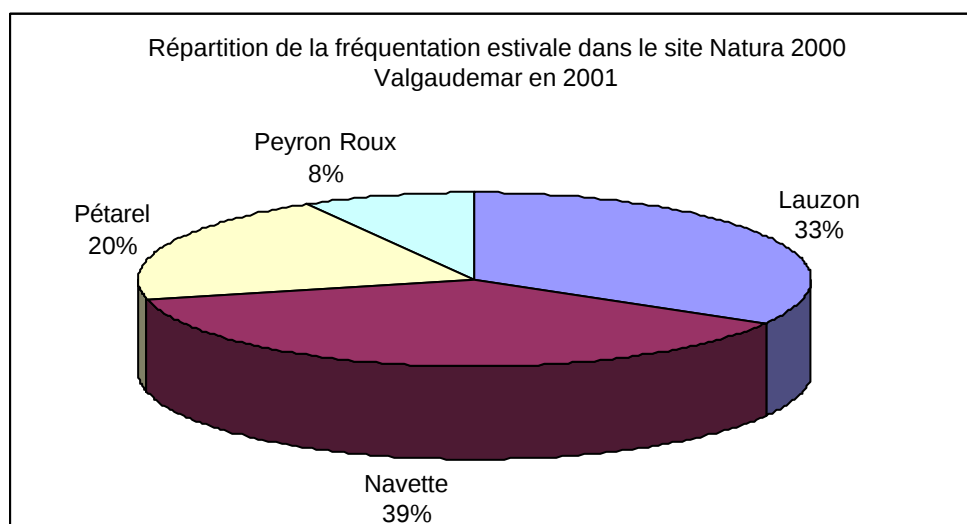
Commune	Sentier	Fréquentation		
		1991	1996	2001
Chapelle en Valgaudemar	Navette	8000	12963	20635
	Village			14228
	Fourronière			3126
	Cabane de l'Aup			3281
	Les Andrieux Pétarel	5600	8981	8532
	Les Portes Pétarel			2563
	Le Ministre	67381	66410	69874
	Lauzon	12000		18158
Motte en Champsaur	Molines	7000	11117	12239
	Peyron roux			4512

Pour le site Natura 2000 les quatre principaux points d'accès sont :

- les Portes et Navette avec plus de 22500 visiteurs estivaux
- Le Giobermey avec près de 70000 visiteurs dont 18 000 vont jusqu'au lac du Lauzon
- Les Andrieux pour rejoindre le lac et le col de Pétarel avec 8500 randonneurs
- Molines avec plus de 12000 visiteurs dont 4500 pénètrent dans le site Natura 2000

A cela il faudrait ajouter les personnes au départ du Rif du Sap et se dirigeant vers l'alpage de la Lavine. Le seul chiffre que nous possédons indique 1200 randonneurs au Rif du Sap mais leur distinction n'est pas connue entre la Lavine (site Natura 2000) et le refuge de Chalance.

On peut estimer la fréquentation estivale du site Natura 2000 Valgaudemar en 2001 à environ 55000 randonneurs ou promeneurs se répartissant comme suit :



Impact et menaces sur les Habitats et espèces

Les sentiers traversent de nombreux Habitats d'intérêt communautaire. La dégradation des milieux se produit quand les sentiers se multiplient de façon anarchique (ex : divagation autour du lac du Lauzon) ou quand les lacets sont coupés systématiquement.

Les stations de **Potentille du Dauphiné** bordent les sentiers des vallons de Palluel et du Torrent des Pins. Cette espèce emblématique du site est fortement liée aux sentiers devra être prise en considération lors de l'entretien ou la rénovation des itinéraires concernés.

Escalade et alpinisme

Les pratiques de l'escalade et de l'alpinisme sont anecdotiques. Il n'existe aucun site équipé, ni aucune voie prestigieuse. Occasionnellement des ascensions au pic de Pétarel, au pic de Pian ou à la Brèche de l'Homme étroit peuvent être réalisés. Mais ceci ne constitue en aucun cas une activité dans le site Natura 2000. De plus le site est adjacent à de nombreux sommets prestigieux tel l'Olan, le Sirac ou les Bans où les courses se concentrent.

Impact et menaces sur les Habitats et espèces

L'impact de la pratique de l'alpinisme et de l'escalade ne semble pas important.

Ski de randonnée et raquettes

L'impact de ces activités est très réduite car il existe peu de zones favorables. On peut citer pour la pratique du ski de randonnée le vallon de Fond Froide et pour l'activité raquettes la vallée de Navette. Mais dans l'ensemble la fréquentation est marginale. Il y a eu quelques cas de pratique de surf des neiges après une ascension en raquette.

Cette absence de fréquentation hivernale explique sans doute pour partie la qualité et quantité d'espèces patrimoniales présentes. L'exemple du tétras lyre présent en bonne densité est à souligner.

Impacts et menaces sur les habitats et espèces

L'impact sur les habitats et la flore est négligeable. Par contre une fréquentation importante et continue peut causer chez les animaux des déplacements de population ou des survies hivernales moindres.

Vol libre

En 1999 est signée une "Convention Vol Libre", relative à la pratique du deltaplane et du parapente, entre le Parc national des Ecrins et la Fédération Française de Vol Libre. La pratique du vol libre peut perturber les rapaces pendant les périodes de reproduction et les mammifères pendant la saison hivernale.

Cette convention précise dans son article 1 que :

"En application du principe de précaution, le vol libre ne sera pratiqué dans les zones et / ou pendant les périodes sensibles signalées aux pratiquants par le Parc national des Ecrins, en zone centrale comme en zone périphérique du Parc. "

Chasse

Seule la zone périphérique du Parc, est chassée sur le site ‘Valgaudemar’.

Le grand gibier est particulièrement prisé avec le chamois et depuis quelques années, le chevreuil et le sanglier. Le gibier à plumes est surtout caractérisé par les galliformes de montagne : Tétràs lyre, Lagopède et Bartavelle. Les lièvres brun et variable et plus rarement la marmotte sont également tirés.

L'activité chasse a évolué depuis une décennie du fait du développement de certaines espèces comme les chevreuils et les sangliers. Cette dernière pose aujourd'hui de nombreux problèmes de dégâts agricoles. Une politique concertée est aujourd'hui en place entre les différents protagonistes sous l'égide de la DDAF 05.

Structure	Président
ACCA de la Motte en Champsaur	NICOLAS Auguste
ACCA St Jacques en Valgodemard	MERCURIO Max
ACCA St Maurice en Valgodemard	GUEYDAN José
ACCA Villar - Loubière	BOYER Jean-Pierre
Société de chasse de la Chapelle en Valgaudemar	JOURDAN Bernard

Impact et menaces sur les Habitats et espèces

La pratique de la chasse n'est pas remise en cause dans le cadre de la constitution du réseau Natura 2000, aucune espèce citée comme pouvant être perturbée par la chasse n'étant présente sur le site.

Ainsi dans le site Natura 2000 Valgaudemar la pratique de la chasse suit les réglementations nationales.

Pêche

Les principaux cours d'eau du site sont pêchés (torrent de Navette, torrent de Peyron roux).

La pêche est pratiquée dans les lacs du Lauzon et de Pétarel.

L'activité pêche engendre une clientèle touristique bien spécifique.

Les alevinages sont réalisés par la fédération de pêcheurs en concertation avec le parc national des Ecrins sur la base de Truites fario dans les rivières, et d'ombles chevaliers dans des lacs.

5. Des objectifs aux actions de gestion

Sommaire

5. 1. Principe	Page 241
5. 2. Les objectifs et les préconisations de gestion	Page 242
5. 3. Définition des objectifs	Page 244
5. 3. 1. Habitats d'intérêt communautaire	Page 244
5. 3. 2. Espèces d'intérêt communautaire	Page 268
5. 3. 3. Objectifs transversaux	Page 283

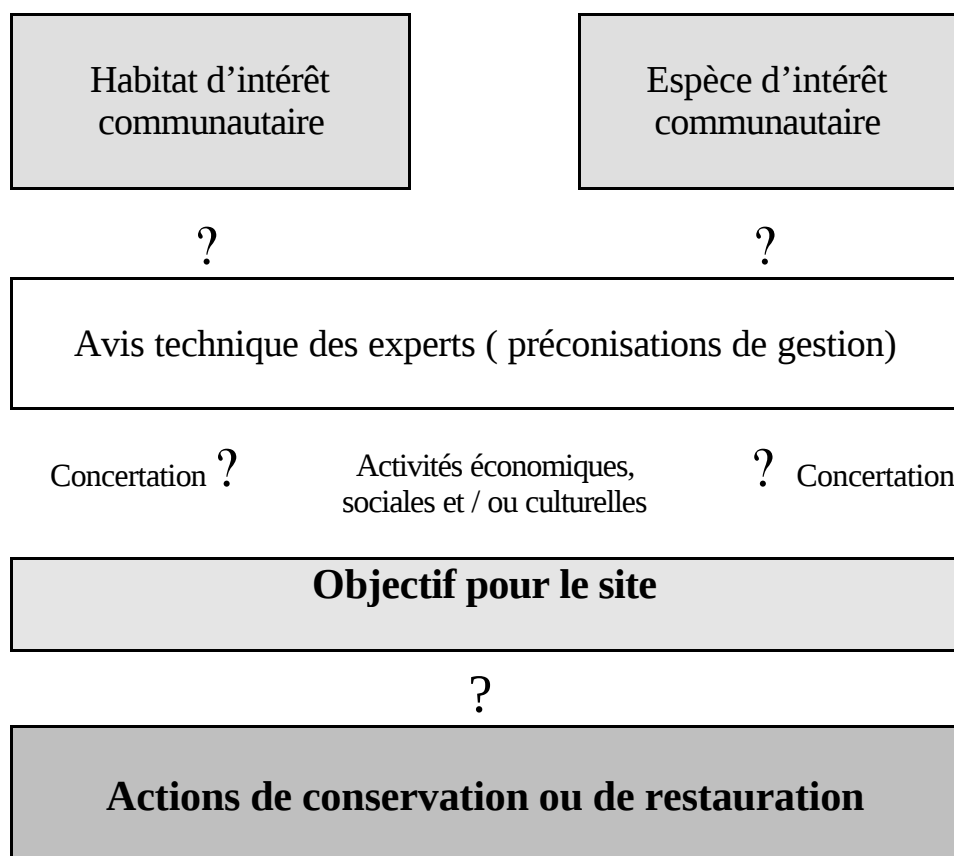
5. 1. Principe

Article 2. directive Habitats, 21 mai 1992.

“Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les milieux naturels et espèces de la faune et de la flore sauvage tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales. ”

Gestion

La **gestion** des Habitats et espèces d'intérêt communautaire se définit par rapport à un objectif "idéal" de conservation ou de restauration des milieux et espèces. Les habitats et espèces sont interdépendants d'activités économiques, sociales et / ou culturelles qui peuvent soit contribuer à atteindre ces objectifs, soit être une contrainte par rapport aux objectifs fixés.



5. 2. Les objectifs de gestion

Les experts ont formulé des préconisations de gestion suite aux inventaires, aux études et aux évaluations des habitats et des espèces,. Ces préconisations sont inscrites dans le descriptif de chacune des fiches espèces et habitats.

Ces informations ont étayé les choix réalisés lors des réunions de concertation. Ainsi un certain nombre d'objectifs et d'actions ont été adoptés.

Les objectifs généraux sont une application directe de la directive habitat, à savoir/

- Conserver globalement les habitats d'intérêt communautaire
- Conserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Or une part importante de ces habitats et de ces espèces est liée à l'activité humaine (principalement pastorale). Aussi est-il nécessaire de mettre en avant un troisième objectif :

- Conserver des capacités locales de gestion

Ce dernier objectif tient à montrer l'importance d'acteurs locaux responsables pour une gestion durable des habitats.

Les experts et les réunions de concertation ont permis de hiérarchiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi, le site a une responsabilité particulière pour les habitats suivants :

- 1- Les prés de fauches, mégaphorbiées mésophiles, ces habitats sont le support d'une grande richesse floristique et faunistique (Potentille du Dauphiné, lépidoptères...) mais aussi d'une part de l'activité pastorale. Ces habitats abritent des structures paysagères importantes comme les murets, les haies et les canaux
- 2- Les alpages sur substrat calcaire avec une priorité dans le maintien des milieux ouverts pour des espèces comme le Tétrás lyre ou l'Apollon.
- 3- Les zones humides en général
- 4- Les Erablaies de pied de barre car c'est le seul habitat prioritaire du site

Le site a aussi une responsabilité vis à vis des populations de chiroptères (chauves souris). Les activités pastorales, forestières et touristiques permettent une diversité intéressante de ce groupe animal, reflet d'une gestion raisonnée et raisonnable du territoire.

Mais l'originalité du site et la justification de sa désignation est incontestablement la **Potentille du Dauphiné**. C'est **l'espèce la plus emblématique** du site car le Valgaudemar possède une des populations les plus importantes de cette espèce.

Le site est actuellement géré de manière majoritaire par la profession agricole.

En France, la mise en place d'outils de gestion en zone agricole doit passer par l'outil mis en œuvre par le Ministère de L'Agriculture, c'est à dire le Contrat Agriculture Durable (CAD).

Lorsque la structure animatrice voudra monter un dossier de financement en zone Natura 2000 il faudra qu'elle se pose une question :

La parcelle est-elle en zone agricole ?

Si oui le seul outil possible est le CAD.

Pour cette raison, dans le présent DOCOB est indiquée une liste de mesure issue de la synthèse régionale. Synthèse qui sert de base aux CAD et à la PHAE.

Toute nouvelle mesure ajoutée à la synthèse régionale pourra potentiellement être incluse à la liste si elle ne va pas à l'encontre des objectifs du DOCOB.

Si non il est alors possible de signer un contrat Natura 2000 avec un cahier des charges précis et validé. Pour la réalisation de ce cahier des charges, le PNE pourra intervenir comme expert technique et ainsi avec d'autres gestionnaires appuyer la structure animatrice.

Liste des mesures PHAE et CAD compatibles avec ce DOCOB

PHAE :

- 19.03 A90
- 20.01 A10

Pâturage :

- 16.01 A50
- 18 05 A00
- 19.02 A30, A31, A32
- 19.02 A40, A41, A42
- 19.02 A50, A51, A52
- 19.03 A11
- 19.03 B12, B13, B14, B15, B16, B17
- 19.03 B22, B23, B 24, B25, B26, B27
- 19.03 B32, B33, B34, B35, B36, B37
- 19.03 A 40, A41, A 42
- 19.03 A20, A30, A21, A31, A22, A32
- 19.03 A 50, A60, A61, A62, C00
- 19.03 B40, B41, B42, B43, B44, B45
- 19.03 B50, B51, B52, B53, B54, B55
- 19.03 B60, B61, B62, B63, B64, B65
- 19.03 B70, B71, B72, B73, B74, B75
- 19.07 A00, A01, A02
- 20.01 A11

Prairies naturelles fauchées :

- 18.06 F20
- 18.06 F30, F31
- 20.03 A00

débroussaillage :

- investissements
- 19.01 A11, A21
- 19.02 A11, A21

Haies :

- 06.02 A10

Canaux :

- 06.12 A10
- 06.12 A20
- 06.13 A00

Murets :

- 06.05 A10
- 06.05 A20

5. 3. Définition des objectifs

5. 3. 1. Habitats d'intérêt communautaire

Listes des fiches liées aux habitats

- 1- Conserver les ripisylves**
- 2- Gérer les landes à rhododendrons, genévriers...**
- 3- Gérer les combes à neige**
- 4- Gérer les pelouses calcicoles et d'affinité calcicole des étages alpins et subalpins**
- 5- Gérer les pelouses acidiphiles d'affinité subnivale**
- 6- Gérer les reposoirs**
- 7- Gérer les mégaphorbiées**
- 8- Gérer les mégaphorbiées mésophiles subalpines**
- 9- Gérer les prairies de fauche submontagnardes**
- 10- Gérer les tourbières tremblantes**
- 11- Gérer le bas marais alcalin**
- 12- Gérer les éboulis**
- 13- Gérer les falaises et les dalles siliceuses**
- 14- Conserver les glaciers**
- 15- Conserver les érablaies de pied de barre**
- 16- Conserver les forêts de mélèzes et d'arolles**
- 17- Conserver les forêts de pins à crochets**

1- Objectif : Conserver les ripisylves

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
3220 Groupements d'épilobes des rivières subalpines	141	E	B	B	0
3240 Saussaies pré-alpines	166	B	B	M	++

Description de l'objectif

Pour bénéficier du rôle d'ancrage des berges et des îlots, il est important de maintenir l'habitat (ne pas effectuer de décapage, de rectification du lit du cours d'eau avec la destruction de la saulaie).

En cas d'exploitation au sein de la forêt riveraine voisine, on prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter la détérioration de cet habitat.

La présence, le développement, la reconstitution de cet habitat sont fortement liés à la dynamique torrentielle. On veillera aussi à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique, de son environnement (terrasses alluviales), **on laissera faire de préférence la dynamique naturelle.**

La surface de ces habitats fluctue au gré des crues.

Cette fiche n'exclut pas les travaux de sécurisation des matériels et des biens. Les travaux éventuels seront fait en liaison avec les préconisation du DOCOB.

Lien avec d'autres objectifs :

aucun

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
aucune			

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
Total			0

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
surface	300 ha	+/- 300 ha

Liaisons territoriales

aucune

2- Objectif : Gérer des landes à rhododendron, genévriers...

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
4060 landes à rhododendron	835	E	E	B	+
4060 Fourrés à genévriers nains	1120	E	E	B	+
4030 Landes à myrtille et callune	208	F	T	B	++
4060 Landines naines à azalée	113	T	M	B	++
4080 Fourrés de saules subarctiques	8	T	F	F	+

Description de l'objectif

L'objectif est de garder un équilibre entre les landes et les pelouses. Aujourd'hui la lande progresse dans l'espace (cf fiche habitat). Le pastoralisme ne suffit pas à lui seul à maintenir cet équilibre, il contribue uniquement à ralentir la dynamique de fermeture sans pour autant l'endiguer.

Lien avec d'autres objectifs :

Gérer les pelouses calcicoles
Gérer les populations de Tétrins lyre (hors Docob)

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Rajeunissement des landes à rhododendron et genévriers	Commune	Débroussaillage	Contrat ou Investissement N2000
2 Rajeunissement des landes à rhododendron et genévriers	Éleveurs	débroussaillage	CAD/MAE
3 Entretien des landes	Éleveurs / AFP	Pastoralisme	PHAE/CAD/MAE
4 Suivi de la dynamique du milieu	PNE	Ligne de lecture Suivi par photo constat	aucun

Pour les mesures 1 et 2 le groupe de travail souhaite que les débroussaillages se réalisent en fonction de l'importance de la fermeture et du type d'habitat (privilégier la restauration d'habitats communautaires de type pelouse). Ces interventions sont ponctuelles et ne seront pas considérées comme une destruction d'habitat communautaire.

Pour la mesure 3 : Le pastoralisme entretient ces zones de lande pour maintenir un équilibre précaire entre landes, forêts et pelouses. Les éleveurs pourront utiliser l'ensemble des dispositifs financiers à leur disposition (PHAE, CAD ou MAE).

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	1200 à 2200 € /ha	20	34 000
2	Variable suivant les mesures		
3	Variable suivant les mesures		
4	0		0
Total			34 000

Localisation géographique (si nécessaire)

Pour la mesure 1, 2 et 3 sur la totalité du site

Pour la mesure 4 sur l'alpage de la Lavine

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						
3						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1 et 2 débroussaillage	0	20 ha
3 Entretien	+/- 2000 ha	+/- 2000 ha
4 Analyse des lignes de lecture	4 lignes	4 lignes

Liaisons territoriales

Aide aux éleveurs

Travaux de débroussaillage par entreprises

3- Objectif : Gérer les combes à neige

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
6150 Pelouses boréo-alpines siliceuses	47	T	M	M	0

Description de l'objectif

Les combes à neige sont des habitats fragiles. Elles sont recherchées par les ovins en période estivale car ces habitats sont frais.

Le pastoralisme n'est pas incompatible avec la conservation des ces habitats.

Lien avec d'autres objectifs :

Gérer les alpages

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Pâturage extensif des combes à neige	Eleveur / AFP	Pastoralisme	PHAE/CAD/MAE

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	Variable suivant les mesures		
Total			

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1 surface	47 ha	47 ha

Liaisons territoriales

Aides aux éleveurs

4- Objectif : Gérer des pelouses calcicoles et d'affinité calcicole des étages alpins et subalpins

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
6170 pelouses calcicoles alpines	130	F	M	B	+ ou -
6170 Pelouses calcareo-siliceuses des Alpes méridionales	73	B	F	B	+ ou -
6210 Pelouses calcareo – siliceuses de l'Europe centrale	28	F	M	B	++

Description de l'objectif

Ces pelouses constituent des alpages de bonne qualité, elles hébergent aussi une flore et une faune intéressantes.

Il convient de favoriser ces formations par une pratique pastorale adaptée. C'est à dire qu'une pression suffisante est nécessaire pour éviter un retour de la lande. Mais cette pression ne doit pas être trop importante car elle entraînerait des processus d'érosion.

Pour la conservation des pelouses une gestion pastorale adéquate est nécessaire.

A minima il est souhaitable de conserver sur cette zone une activité pastorale extensive (PHAE, CAD ou MAE)(mesure 1).

La présence d'un berger est très fortement conseillée pour mettre en œuvre les différentes mesures de gestion.

Il sera recherché d'une manière globale une meilleure utilisation des parties basses au profit des pelouses alpines (limitation de la charge).

Lien avec d'autres objectifs :

Gérer les landes

Il est à noter que pour le site, les pelouses seront privilégiées par rapport aux landes. Ce choix porte sur les superficies respectives des deux groupes mais aussi sur la tendance de la dynamique générale du site (d'une manière générale les landes progressent au détriment des pelouses).

Gérer les populations de Tétrins lyre (hors Docob).

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Entretien des pelouses calcaires	Eleveurs / AFP	pastoralisme	PHAE/CAD/MAE
2 Gestion des flux pastoraux	ONF	Passerelle de la Buffe	Contrat Natura 2000
3 Entretien de la passerelle de la Buffe	ONF	Pose, dépose et entretien de la passerelle	Contrat Natura 2000

Pour les contrats Natura 2000, un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	Variable suivant mesures		
2	1500	1	1500
3	800	5	4000
Total			5500

Localisation géographique (si nécessaire)

Mesure 1 tous les alpages concernés

Mesures 2 et 3 Alpage des Palles

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						
3						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1	200ha	200ha
2	Pas de passerelle	Réalisation de la passerelle
3		Utilisation en période estivale

Liaisons territoriales

Aides aux éleveurs

Réalisation d'une passerelle par l'équipe locale de L'ONF

5- Objectif : Gérer des pelouses acidiphiles d'affinité subnivale

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
6230 pelouse pyrénéo-alpines hygrophiles à Vulpins	124	E	F	M	+

Description de l'objectif

Il est reconnu que ces pelouses peuvent avoir une valeur pastorale importante si le nard raide est contenu (cf fiche descriptive de l'habitat n°11).

L'objectif est, au moyen d'une charge pastorale suffisante, de contenir la progression du nard raide.

Lien avec d'autres objectifs :

Gérer les landes.

Il est à noter que pour le site, les pelouses seront privilégiées par rapport aux landes. Ce choix porte sur les superficies respectives des deux groupes mais aussi sur la tendance de la dynamique générale du site (d'une manière générale les landes progressent au détriment des pelouses).

Gérer les populations de Tétrasy lyre (hors Docob).

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Entretien des pelouses	Eleveurs / AFP	pastoralisme	PHAE/CAD/MAE

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
	Variable suivant les mesures		
Total			

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1	124 ha	124 ha

Liaisons territoriales

Aides aux éleveurs

6- Objectif : Gérer les reposoirs

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
6430 communautés alpines à patience alpine	38	B	B	M	0

Description de l'objectif

Pour cet habitat il faudrait essayer de tendre vers la constitution de nombreux petits reposoirs au profit d'un important. Cet objectif est difficilement atteignable car pour la gestion des pelouses nous préconisons un gardiennage et tout gardiennage induit des troupeaux importants donc des reposoirs conséquents.

Dans les vallons où il n'y a plus de pastoralisme la faune sauvage crée localement des reposoirs de quelques mètres carrés. Il est évident que dans ce cas aucune gestion n'est à envisager.

Lien avec d'autres objectifs :

Gérer globalement les alpages.

Et l'ensemble des fiches en liaisons avec le pastoralisme c'est à dire la gestion des pelouses, prairies, landes et éboulis.

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Entretien	Eleveurs / AFP	pastoralisme	PHAE/CAD/MAE

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	Variable suivant les mesures		
Total			

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1	38 ha	38 ha

Liaisons territoriales

Aides aux éleveurs

7- Objectif : Gérer les mégaphorbiées

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
6430 Mégaphorbiées des montagnes hercyniennes, du Jura, des Alpes	12	B	B	B	++

Description de l'objectif

Ces mégaphorbiées sont souvent imbriquées avec les fourrés d'aulnes verts. La dynamique rapide de l'aulne peut conduire au recouvrement complet de la mégaphorbiée. Il est nécessaire dans une première phase de limiter la dynamique par des actions pastorales (mesure 1). Dans certains cas lorsque la dynamique est trop avancée, il est alors possible d'effectuer des coupes dans les lisères d'aulnes verts suivies d'un pâturage serré (mesure 2).

Lien avec d'autres objectifs :

Gestion des pelouses et des landes.

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Entretien	Eleveur/AFP	pastoralisme	PHAE/CAD/MAE
2 Restauration	Eleveur/AFP	débroussaillage	CAD/MAE
3 Restauration	Commune	débroussaillage	Contrat ou Investissement N2000

Pour les contrats Natura 2000, un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	Variable suivant les mesures		
2	Variable suivant les mesures		
3	Voir Fiche landes (N°2)		
Total			

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1 et 2 Surface de mégaphorbiées	12 ha	12 ha

Liaisons territoriales

Aides aux éleveurs

8- Objectif : Gérer les mégaphorbiées mésophiles subalpines

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
6430 Mégaphorbiées thermophiles	50	E	B	B	+

Description de l'objectif

Cet habitat héberge de nombreuses espèces emblématiques comme la reine des Alpes ou la Potentille du Dauphiné. Cet habitat est sujet à l'embroussaillage aussi bien par les églantiers que par les espèces des landes à éricacées. La proximité forestière en fait un habitat très vulnérable. Aussi, en l'absence d'ouverture dans les landes ou les forêts, est il nécessaire de maintenir le milieu ouvert par des actions de débroussaillage (mesure 2), le pastoralisme ne pouvant que contribuer à ralentir la dynamique de fermeture (mesure 1).

Lien avec d'autres objectifs :

Il existe des relations dynamiques fortes avec les forêts de l'étage montagnard (non communautaire) et les landes subalpines (communautaires).

Il existe des liens forts avec la fiche « gérer la potentille du Dauphiné »

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Entretien	Eleveur/AFP	pastoralisme	PHAE/CAD/MAE
2 Restauration	Eleveur/AFP	débroussaillage	CAD ou contrat N2000

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	Variable suivant les mesures		
2	Voir fiche potentille (N°18)		
Total			

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
Surface de mégaphorbiées	50 ha	50 ha

Liaisons territoriales

Aides aux éleveurs

9- Objectif : Gérer les prairies de fauche submontagnardes

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
6520 Prairies de fauche submontagnardes	20	B	T	M	++

Description de l'objectif

Ces habitats sont le reflet de la gestion de la montagne par l'Homme. Or ces habitats sont en perpétuelle régression depuis un siècle. La principale menace est l'embroussaillage par les ligneux. L'abandon de la fauche et le remplacement par le pastoralisme induit des changements de composition floristique et la perte à terme du caractère original de la prairie de fauche.

Aussi la première mesure est le maintien de la fauche ou le pâturage des surfaces en prairie (mesure 1). Il faut privilégier pour le pâturage le gardiennage serré ou le pâturage en parcs. Les prairies de fauche sont bordées de murets et de haies, ces éléments linéaires fonctionnent en parallèle avec les parcelles aussi des entretiens sont nécessaires.

La mesure 2 propose que les murets soient restaurés par la commune et le parc au moyen des contrats Natura 2000. On peut citer l'exemple de la via clausa des Portes.

Lien avec d'autres objectifs :

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Entretien des prairies par la fauche et/ ou le pâturage	agriculteur	Fauche pâturage	PHAE/CAD/MAE
2 Entretien des murets	Commune / PNE	Restauration	Contrat Natura 2000
3 Entretien des haies	agriculteur	Taille et plantation	CAD/MAE

Pour les contrats Natura 2000, un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	Variable suivant les mesures	20 Ha	
2	Sur devis		7 000
3	Variable suivant les mesures		
Total			7 000

Localisation géographique (si nécessaire)

Les Portes et Molines en Champsaur

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						
3						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1	20 ha	20 ha
2	50 % de la via clause	100% de la via clause
3		

Liaisons territoriales

Aides aux éleveurs

10- Objectif : Gérer les tourbières tremblantes

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
7140 Tourbières tremblantes à <i>Carex rostrata</i>	7	T	T	B	0

Description de l'objectif

L'objectif est la conservation des tourbières. Ces habitats sont en relation sur le site du Lauzon avec le pastoralisme et la fréquentation touristique estivale.

L'objectif est d'obtenir un équilibre entre activités touristiques, pastoralisme et conservation des habitats. Les discussions de concertation n'ont pas permis de définir un plan d'action sur ce site et ces habitats.

Aussi dans le cadre de ce premier DOCOB il est indiqué que le pastoralisme de type extensif comme il est réalisé actuellement ne détruit pas cet habitat.

Aucune action de canalisation de la fréquentation n'est envisagée pour la période du DOCOB.

Il est demandé en cas d'aménagement ou de travaux de prendre en compte ces habitats.

Lien avec d'autres objectifs :

Gérer les alpages

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
entretien global	Eleveurs / AFP	pastoralisme	PHAE/CAD/MAE

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
	Variable suivant les mesures		
Total			

Localisation géographique (si nécessaire)

Les abords du lac du Lauzon

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1 surface	7 ha	7 ha

Liaisons territoriales

11- Objectif : gérer le bas marais alcalin

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
7230 bas marais alcalin	Quelques m²	M	T	B	0

Description de l'objectif

Il n'existe qu'un marais de ce type sur le site.

Pour la conservation du marais une gestion pastorale adéquate est nécessaire.

A minima, il est souhaitable de conserver sur cette zone une activité pastorale extensive (PHAE) sur le micro bassin versant (mesure 1). En cas d'accord avec les éleveurs dans le cadre d'un CAD une zone de défend (mesures types 1805, 1903B50...) pourrait être mise en place de manière temporaire (mesure 2) (cf P106).

Lien avec d'autres objectifs :

Gestion des pelouses calcicoles et d'affinité calcicole des étages alpins et subalpins

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Gestion du micro bassin versant	éleveurs	pastoralisme	PHAE/CAD
2 Mise en défend de la zone humide	éleveurs	Défend	CAD/MAE

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	Variable suivant les mesures		
2	Variable suivant les mesures		
Total			

Localisation géographique (si nécessaire)

Sous le Chapeau en direction du Verney Blanc.

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1	Gestion pastorale extensive	Gestion pastorale extensive
2	Pas de défend	Mise en défend temporaire

Liaisons territoriales

Aides aux éleveurs

12- Objectif : Gérer les éboulis

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
8110 Eboulis siliceux alpins	943	B	B	B	0 ou +
8120 Eboulis calcaires fins	341	M	F	B	0 ou +
8130 Eboulis thermophiles péri-alpins	388	T	M	M	+

Description de l'objectif

L'ensemble des éboulis couvre une grande superficie du site (17%). Les éboulis peuvent couvrir une gamme altitudinale importante aussi les processus dynamiques et les perturbations sont variables. Pour les processus dynamiques, on observe des phénomènes de recolonisation des ligneux dans les parties basses. A l'inverse, les parties hautes sous les barres sont en mouvement perpétuel et il n'existe quasiment aucune végétation.

Les perturbations sur l'ensemble des éboulis sont très limitées (pastoralisme extensif, sentier de randonnée) voire nulles. Il est conseillé d'une manière générale d'intensifier le pâturage dans le montagnard et de limiter les prélèvements dans l'alpin.

Aussi le pastoralisme (de manière extensive) ne constitue pas une menace pour ces habitats, il contribue même parfois à leur maintien (dans les zones de basses altitudes).

Dans les zones extra pastorales aucune intervention ne sera menée.

Lien avec d'autres objectifs :

Gérer les alpages

Gérer les pelouses calcicoles et d'affinité calcicole des étages alpins et subalpins

Gérer les combes à neiges

Gérer les pelouses acidiphiles d'affinité subnivale

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Limitation de la dynamique de fermeture	Éleveurs / AFP	Pastoralisme	PHAE/CAD/MAE

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	Variables suivant les mesures		
Total			

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
ponctuel		Non-destruction

Liaisons territoriales

13- Objectif : Gérer les falaises et dalles siliceuses

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
8220 (8210) Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	1085	B	E	E	0
8230 Communautés des affleurements et rochers désagrégés alpins	45	B	B	B	0

Description de l'objectif

Ces habitats ne sont pas menacés sur le site. La conservation ne demande pas de mesures de gestion particulières

Lien avec d'autres objectifs :

Gérer les reptiles d'intérêt communautaire (pour les zones les plus chaudes)
Gérer les populations de Rapaces (hors Docob)

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
Aucune intervention			

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
Total			0

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
aucun						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
Surface	1130 ha	1130 ha

Liaisons territoriales

Aucune

14- Objectif : Conserver les glaciers

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
8340 Vrais glaciers et glaciers rocheux	207	B	T	T	++

Description de l'objectif

Cet objectif est utopique et ce n'est en aucun cas Natura 2000 qui pourra répondre aux problèmes du réchauffement climatique.

Sur le site les glaciers ne subissent aucune perturbation anthropique locale (funiculaire, piste de ski...) aussi les actions locales de conservation n'ont pas lieu d'être. Par contre un suivi des processus est envisageable au moyen d'un photo-constat.

Lien avec d'autres objectifs :

aucun

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
Suivi du glacier de L'Aup	PNE	Suivi par photo-constat	0

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	0	6	0
Total			0

Localisation géographique (si nécessaire)

Glacier de l'Aup

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
Séquence de photo	1 par an	1 par an

Liaisons territoriales

aucune

15- Objectif : Conserver les érablaies de pied de barres

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
9180* forêts de ravin à frêne et sycomore	24	B	T	B	0

Description de l'objectif

C'est le seul habitat prioritaire du site « Valgaudemar ».

Ce groupement est par définition stable donc il est conseillé de n'effectuer aucune intervention sur ces sites.

Le ramassage des bois morts et la coupe parcimonieuse d'individu pour alimenter en bois la cabane du Saut de la Vesse ne posent aucun problème et ne sont pas considérés comme une destruction de l'habitat.

Une coupe à blanc ou la plantation d'espèces de résineux sont considérées comme une destruction de l'habitat.

Lien avec d'autres objectifs :

aucun

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
Aucune intervention			

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
Total			0

Localisation géographique (si nécessaire)

Vallon de Palluel et autour de la cabane du saut de la Vesse

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
Nombre de site	2	2

Liaisons territoriales

Aucune

16- Objectif : conserver les forêts de mélèzes et d'arolles

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
9420 Forêts de mélèzes et d'arolles	29	B	B	B	+

Description de l'objectif

Ces peuplements n'ont aucune gestion sylvicole sur le site. Aussi est-il préconisé de maintenir une non intervention sylvicole. Ceci favorise le cembro au détriment du mélèze. A cela il faut ajouter que des secteurs de lande (à genévrier et/ou à rhododendron) sont colonisés par des peuplements lâches de cembro (adret de Prentiq, Pétarel...). A terme ces zones deviendront forestières.

Globalement sans intervention cet habitat à tendance à se développer.

Le pâturage sous mélèzes est possible et dans un cadre extensif, il ne constitue pas une menace pour le milieu.

Lien avec d'autres objectifs :

Gestion des landes

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
Suivre la dynamique du pin cembro sur Prentiq	PNE	Etude	aucun

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires(€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux €
Total			0

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
superficie	29 ha	>29 ha

Liaisons territoriales

aucune

17- Objectif : Conserver les forêts de pins à crochets

Habitat(s) concerné(s) :

Habitat	Surface (ha)	Typicité	Représentativité	Conservation	Dynamique
9430 Forêts de pins de montagne	25	B	B	B	+

Description de l'objectif

Ces forêts ne subissent aucune perturbation anthropique. Il n'existe actuellement aucune intervention sur ces peuplements.

De l'avis unanime des techniciens forestiers le statu quo paraît la meilleure solution.

Lien avec d'autres objectifs :

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
Aucune intervention			

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
Total			0

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
surface	25	25

Liaisons territoriales

aucune

5. 3. 2. Espèces d'intérêt communautaire

Listes des fiches liées aux espèces

- 18- Gérer les populations de Potentille du Dauphiné
- 19- Conserver la population de Reine des Alpes
- 20- Gérer les populations de sabot de Vénus
- 21- Gérer les populations de lépidoptères
- 22- Gérer les populations de reptiles
- 23- Améliorer la connaissance des espèces de chiroptères
- 24- Conserver la capacité trophique des populations de chiroptères
- 25- Préservation de l'ensemble des gîtes de chiroptères sur le site et à la périphérie proche
- 26- Favoriser et renforcer les populations de chiroptères existantes

18- Objectif : Gérer les populations de Potentille du Dauphiné

Espèces(s) concernée(s) :

Potentille du Dauphiné

Description de l'objectif

Cette espèce constitue l'emblème du site. Les populations sont importantes. Aussi un plan de gestion global est-il nécessaire pour cette espèce.

La phase d'inventaire a été réalisée par le CBNA et le PNE.

Il est nécessaire pour conserver les populations de potentille du Dauphiné de :

- Maintenir une pression pastorale suffisante pour limiter la progression de la lande.
- Débroussailler les zones où la dynamique de fermeture est la plus forte
- Entretien des sentiers en tenant compte de l'espèce pour favoriser sa dissémination

Lien avec d'autres objectifs :

Gérer les mégaphorbiées mésophiles

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Maintenir les milieux ouverts	Eleveurs	Pastoralisme	PHAE/CAD/MAE
2 Ouverture des milieux	Eleveurs	débroussaillage	CAD/MAE
3 Ouverture des milieux	gestionnaires	débroussaillage	Investissement N2000 Contrat N2000
4 Entretien des sentiers dans les zones de potentille du Dauphiné	ONF	Piochage sélectif	Contrat N2000
5 Suivi des populations de potentille du Dauphiné	CBNA/PNE/ONF	Mise à jour de l'inventaire scientifique / expérimentation	Contrat N2000

Pour les contrats Natura 2000, un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	Variable suivant les mesures		
2	Variable suivant les mesures		
3	1200 à 2200 € /ha	5	8 500
4	4570€ par Km	10 Km	45 700
5			A préciser*
Total			54 200

montage du dossier en cours.

Localisation géographique (si nécessaire)

Adret de la commune de la Motte en Champsaur

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						
3						
4						
5						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1	Aucune activité pastorale	Pastoralisme extensif
2 et 3	0	5 ha
4	Faible dans la zone de la potentille	10km de sentier entretenus dans la zone de la potentille
5	inventaire	Mise à jour de l'inventaire

Liaisons territoriales

Aides aux éleveurs

Travaux de débroussaillage

Travaux d'entretien

19- Objectif : Conserver la population de Reine des Alpes

Espèces(s) concernée(s) :

Reine des Alpes

Description de l'objectif

Il reste sur le site une station de Reine des Alpes. Elle se situe dans le Vallon de Palluel dans un versant quasiment inaccessible où il n'existe aucune perturbation anthropique. Cette station ne fleurit pas toutes les années et la reconnaissance des plantules est difficile. Aussi dans le cadre de ce document nous ne préconiserons aucune intervention.

Lien avec d'autres objectifs :

aucun

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Suivi de la population	PNE / ONF	tournée	aucun

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1 Suivi	0	6	0
Total			0

Localisation géographique (si nécessaire)

Vallon de Palluel

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
Nombre de station	1 par an	1 par an

Liaisons territoriales

Aucune

20- Objectif : Gérer les populations de sabot de Vénus

Espèces(s) concernée(s) :

Sabot de vénus

Description de l'objectif

Le site héberge une population de Sabot de Vénus dans les hêtraies de St Jacques. Cette population a des effectifs faibles (en comparaison avec des sites comme Boscodon.) Aussi la gestion de ces populations se résume dans la prise en considération de ces populations lors des aménagements forestiers et des travaux forestiers. Il serait souhaitable de favoriser les éclaircies.

Lien avec d'autres objectifs :

aucun

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Porter à connaissance	PNE / ONF	Cartographique	aucun
2 Guider l'affouage	ONF	éclaircies	Contrat N2000

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1			0
2		6	4 000
Total			4 000

Localisation géographique (si nécessaire)

St Jacques en Valgaudemar

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1et 2 Nombre de station	5 stations en 2 groupes	5 stations en 2 groupes

Liaisons territoriales

Aucune

21- Objectif : Gérer les populations de lépidoptères

Espèces(s) concernée(s) :

Apollon

Semi-apollon

Azuré du serpolet

Description de l'objectif

Ces trois espèces vivent dans des milieux ouverts prairiaux. L'objectif principal est de maintenir les prairies et pelouses sur le site. Le maintien d'une agriculture traditionnelle est le meilleur mode de gestion pour ces lépidoptères.

Lien avec d'autres objectifs :

Gérer des pelouses calcicoles et d'affinité calcicole des étages alpins et subalpins

Gérer des pelouses acidiphiles d'affinité subnivale

Gérer les prairies de fauche

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Maintien des milieux ouverts	Eleveurs/AFP	Pastoralisme/fauche	PHAE/CAD/MAE

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1 entretien	Variable suivant mesures		
Total			

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1	Régression des milieux ouverts	Stabilisation des surfaces ouvertes (voir indicateur des fiches habitats des prairies et pelouses)

Liaisons territoriales

Aide aux éleveurs

22- Objectif : Gérer les populations de reptiles

Espèces(s) concernée(s) :

- Coronelle lisse
- Lézard des murailles
- Lézard vert

Description de l'objectif

La fermeture des milieux est la principale menace qui pèse sur ces espèces.

La conservation ou la restauration d'habitats favorables seront recherchées (murets, haies, talus chauds...)

Lien avec d'autres objectifs :

Gérer les alpages

Gérer les prairies de fauche

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 entretien des murets	Commune / PNE	Restauration des murets	Contrat Natura 2000
2 entretien des murets	agriculteur	Restauration des murets	CAD / MAE
3 Ouverture des milieux	Eleveurs	débroussaillage	CAD / MAE
4 Entretien des haies	Eleveurs	taille	CAD / MAE

Pour les contrats Natura 2000; un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	Forfait sur les 6 ans		10 000 *
2	Variable suivant les mesures		
3	Variable suivant les mesures		
4	Variable suivant les mesures		
Total			

* : cette somme prend en compte les 7000 € pour la restauration de la via Clause des Portes notée sur la fiche « gérer les prairies de fauche submontagnardes ».

Localisation géographique (si nécessaire)

Les Portes, Navette, Peyron Roux, la Motte en Champsaur

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						
3						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1 + 2		100 m restauré ou construit
3		5 ha
4	Entretien variable	50 m à 100 m

Liaisons territoriales

Aides aux agriculteurs

Travaux de restauration réalisable par les communes ou une entreprise

23- Objectif : Améliorer la connaissance des espèces de chiroptères

Espèces(s) concernée(s) :

Toutes les espèces de chiroptères inventoriées sur le site et à proximité.

Description de l'objectif

Les chiroptères sont des espèces relativement mal connues. Les travaux réalisés lors de la rédaction du DOCOB (Inventaire des chiroptères du site Natura 2000 Valgaudemar – GCP 2003) ont permis de grandement améliorer notre connaissance. Mais il est indéniable que ces travaux ont mis en exergue des lacunes sur la connaissance de ces espèces (gîtes hivernaux, territoire de chasse, importance des populations...)

Aussi des études complémentaires sont souhaitables.

Lien avec d'autres objectifs :

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Prospection sur les lacs d'altitude (Lauzon, Pétarel...)	PNE	Echolocalisation Capture par filets	aucun
2 Recherche des gîtes	PNE+ experts	Télémétrie Fluorescine	aucun

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1			0
2			0
Total			0

Localisation géographique (si nécessaire)

Pour la mesure 1 les sites seront les lacs de Pétarel, Ceyberas, et le Lauzon

Pour la mesure 2 la recherche de gîte pourra se faire aussi bien sur la totalité du site que dans sa périphérie immédiate.

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1 Journée de capture sur les lacs	0	4
2 Journée de recherche	0	4

24- Objectif : Conserver la capacité trophique des populations de chiroptères

Espèces(s) concernée(s) :

Toutes les espèces de chiroptères inventoriées sur le site et à proximité.

Description de l'objectif

Pour avoir des populations viables il est indispensable que la nourriture soit en quantité suffisante.

Les chiroptères sont des espèces nocturnes insectivores. Aussi les populations d'insectes nocturnes vont conditionner la capacité trophique des populations de chiroptères.

Certaines pratiques favorisent ces populations d'autres vont au contraire les faire diminuer.

Aussi, les pratiques et l'aménagement du territoire qui conditionnent les populations d'insectes nocturnes seront au cœur des mesures de cette fiche.

Il est à noter que nous avons des informations disparates sur les territoires de chasse de ces populations. Les territoires peuvent être parfois proches et parfois très éloignés.

Lien avec d'autres objectifs :

Autres objectifs liés aux chiroptères

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Informer sur les produits anti-parasitaires	Association	Réunion d'information	Contrat Natura 2000
2 Favoriser l'installation d'ampoules à vapeur de sodium	Communauté de commune	Diagnostic et remplacement	Contrat Natura 2000 ou investissement N2000
3 Limiter dans le temps et l'espace les éclairages extérieurs (principalement les monuments)	Communauté de commune	Pose de minuterie	Contrat Natura 2000 ou investissement N2000

Pour les contrats Natura 2000, un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	500	2	1000
2	Sur devis		5 000
3	Sur devis		10 000
Total			16 000

Localisation géographique (si nécessaire)

Les 5 communes concernées par le site Natura 2000

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						
3						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1 Réunion d'information des agriculteurs	0	2
2 Achat d'ampoules à sodium	?	Totalité du parc d'ampoule des 5 communes
3 Pose de minuterie dans des installations existantes	?	Totalité des églises et monuments déjà éclairés

Liaisons territoriales

Economie d'énergie pour les installations communales

25- Objectif : Préservation de l'ensemble des gîtes de chiroptères sur le site et à la périphérie proche

Espèces(s) concernée(s) :

Toutes les espèces de chiroptères inventoriées sur le site et à proximité.

Description de l'objectif

L'objectif est de conserver les gîtes estivaux et hivernaux des chiroptères présents dans les vallées et de protéger les terrains de chasse dans le site. Les espèces de chiroptères peuvent effectuer des trajets de plusieurs kilomètres pour se nourrir. Aussi le site et ses alentours sont indispensables à la vie des populations de chiroptères.

Lien avec d'autres objectifs :

Autres objectifs liés aux chiroptères

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Sensibilisation et porter à connaissance des gîtes aux particuliers et aux administrations	Animateur du site	Courrier Visite des lieux	Contrat Natura 2000 ou investissement N2000
2 Assistance technique lors de travaux dans les zones de gîtes	PNE	Établissement projet Fiches techniques	Contrat Natura 2000 (dans le site)
3 Protection terrain de chasse	PNE	Fiches techniques	aucun

Pour les contrats Natura 2000, un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	20	25	500
2	500	10	5000
Total			5500

Pour l'assistance il est illusoire de faire un prévisionnel en nombre d'intervention et en coût. Car cela dépend de la politique d'animation menée par la structure animatrice du site et des opportunités locales. (Le coût unitaire indiqué est donc indicatif).

Localisation géographique (si nécessaire)

Vallée de la Séveraisse et de la Séveraissette.

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1 Courrier de sensibilisation aux particuliers et aux administrations	Aucun	Totalité des gîtes connus
2 Travaux d'assistance	aucun	10

Liaisons territoriales

Travaux d'aménagement

26- Objectif : Favoriser et renforcer les populations de chiroptères existantes

Espèces(s) concernée(s) :

Toutes les espèces de chiroptères inventoriées sur le site et à proximité.

Description de l'objectif

Aux travers de différentes mesures de gestion l'objectif est de permettre l'installation de colonies de chauves souris ou de renforcer les populations existantes.

Lien avec d'autres objectifs :

Autres objectifs liés aux chiroptères

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Réalisation sur la base du volontariat de travaux d'aménagement dans des gîtes potentiels et existants	PNE	Installation de nichoirs Conservation d'arbres creux Suppression d'un élément obstruant...	Contrat Natura 2000 ou investissement N2000
2 Information sur les produits de charpente (professionnel et particuliers)	PNE associations	Débat, conférence, visite particulière	Contrat Natura 2000 ou investissement N2000
3 Subvention pour l'utilisation de produits compatible avec la vie de chiroptères (peinture, traitement sanitaire...)	Structure animatrice	Dossier de subvention pour rembourser la différence. Prise en charge du surcoût	Contrat Natura 2000 ou investissement N2000

Pour les contrats Natura 2000, un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1	variable		2000
2	50	10	500
3	Variable		2000
Total			4500

Localisation géographique (si nécessaire)

Pour la mesure 1, l'installation de nichoir en milieu forestier pourrait être réalisée dans les boisements de Navette et Molines

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						
3						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
Chantier spécifique	0	6
Réunions publiques et privées	0	10 personnes
Dossiers de subvention	0	30

Liaisons territoriales

Travaux d'aménagement
Image positive des constructions du site

5. 3. 3. objectifs transversaux

Listes des fiches liées aux objectifs transversaux

- 27- Gérer globalement des alpages
- 28- Communiquer sur le site
- 29- Gérer les canaux d'irrigation

27- Objectif : Gérer globalement les alpages

Habitat(s) concerné(s) :

Tous les habitats liés aux pelouses landes et éboulis subalpin et alpin.

Description de l'objectif

Cet objectif est transversal, il permet d'avoir une gestion globale des alpages en tenant compte des spécificités des habitats et des contraintes pastorales.

L'outil proposé est le diagnostic pastoral du CERPAM.

Cette fiche ne peut se faire que sur la base du volontariat, aussi sa mise en œuvre nécessite un travail d'animation important.

Lien avec d'autres objectifs :

Cet objectif est en lien étroit avec la gestion des pelouses d'affinité calcicole, la gestion des reposoirs, mais aussi, la gestion des landes et des éboulis.

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Gestion globale de l'alpage	CERPAM	Diagnostic pastoral	Contrat Natura 2000 ou autres (FEOGA, Région...)

Pour les contrats Natura 2000, un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1 diagnostic pastoral	5000 à 10 000 suivant l'alpage	5	35 000
Total			35 000

Localisation géographique (si nécessaire)

Les alpages qui pourraient être concernés sont donnés à titre indicatif :

- l'Aup
- les Pâles – Jas de la Lauze
- St Maurice – Prentiq
- Fond Froide
- Palluel – Torrent des Pins

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
Nombre de diagnostic		5 soit 1/an

Liaisons territoriales

Travaux des pastoralistes locaux (CERPAM)

28- Objectif : Communiquer sur le site

Habitat(s) et espèce (s) concerné(s) :

Tous

Description de l'objectif

Communiquer sur les espèces et les habitats.

Expliquer le réseau Natura 2000 et valoriser l'image des communes appartenant à ce réseau.

Les modalités et les finalités seront à définir par la structure animatrice.

Lien avec d'autres objectifs :

Le programme en général

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Panneau d'entrée de commune d'appartenance au site	DIREN	Signalétique routière	Contrat Natura 2000
2 Eléments d'information sur la dynamique forestière locale	Structure animatrice	Exposition mobile	Contrat Natura 2000 ou investissement N2000

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1 Panneau			
2 Exposition	10 000 à 25 000	1	10 000 à 25 000
Total			10 000 à 25 000

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						
2						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1 Panneau	aucun	5
2 Exposition	aucune	1

Liaisons territoriales

Plus value touristique

29- Objectif : Gérer les canaux d'irrigation

Habitat(s) concerné(s) :

Action transversale concernant indirectement plusieurs habitats et tout particulièrement les prairies de fauche. De nombreuses espèces sont aussi liées à ces systèmes.

Description de l'objectif

L'objectif est le maintien en eau des systèmes d'irrigation gravitaire car les infiltrations le long des canaux sont génératrices de nombreuses sources et zones humides. Un arrêt de ces structures et de l'irrigation contribuerait à la disparition (hors site) de nombreux habitats (zones humides et forêts alluviales) et espèces (Sonneur à ventre jaune, Ecrevisse à pieds blancs) d'intérêt communautaire. Ainsi les canaux d'irrigation sont des habitats d'espèces pour les Sonneurs à ventre jaune

Cet élément linéaire du paysage est en bordure du site (communes de St Jacques , la Motte et de la Chapelle). Les canaux hébergent une faune et une flore particulières, ils contribuent au maintien de l'agriculture. Ils sont gérés par des structures associatives de type ASA ou ASL. Ces structures arrivent à trouver des moyens auprès de la DDAF pour les investissements par contre il n'existe rien pour l'entretien.

Les contrats Natura 2000 pourraient payer une part de l'entretien. Car les associations d'irriguant contribuent au maintien d'habitats humides (marais, lacs, tufière...) et d'espèces patrimoniales (sonneur à ventre jaune,..).

Lien avec d'autres objectifs :

Prairies de fauche

Mesures de gestion

Mesures	Opérateur(s)	Outils techniques	Outils financiers
1 Entretien	ASL/ASA	Curage des canaux	Contrat Natura 2000

Pour les contrats Natura 2000, un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués

Coûts des mesures

Mesures	Coûts unitaires (€) Estimation en 2004	nombre	Coûts totaux (€)
1 Entretien	10 000 / an	6	60 000
Total			60 000

Localisation géographique (si nécessaire)

Echéancier

Mesure	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1						

Indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Situation actuelle	Situation à attendre
1	Canaux en activité	Canaux en activité

Liaisons territoriales

Aides aux membres des ASL et ASA

Maintien des structures d'irrigation pour l'activité agricole locale

Communes concernées par les fiches objectifs

Fiches	La Chapelle	Villar Loubière	St Maurice	St Jacques	La Motte
Gérer les ripisylves	?		?	?	?
Gérer les Landes...	?	?	?	?	?
Gérer les combes à neige	?	?	?	?	?
Gérer les pelouses calcicoles...	?				?
Gérer les pelouses acidiphiles...	?		?		?
Gérer les reposoirs	?	?	?	?	?
Gérer les mégaphorbiées	?	?	?	?	?
Gérer les mégaphorbiées mésophiles...	?		?	?	?
Gérer les prairies de fauche	?				?
Gérer les tourbières tremblantes	?				
Gérer le bas marais alcalin	?				
Gérer les éboulis	?	?	?	?	?
Gérer les falaises et dalles siliceuses	?	?	?	?	?
Conserver les glaciers	?				
Conserver les érablaies de pied de barre				?	?
Conserver les forêts de mélèzes et d'arolles	?		?		?
Conserver les forêts de pins à crochets	?				?
Gérer la potentille du Dauphiné			?		?
Gérer la reine de Alpes					?
Gérer le sabot de Vénus				?	
Gérer les populations de lépidoptères	?	?	?	?	?
Les 4 fiches chiroptères	?	?	?	?	?
Gérer les populations de reptiles	?	?	?		?
Gérer globalement les alpages	?		?		?
Communiquer sur le site	?	?	?	?	?
Gérer les canaux d'irrigation	?		?	?	?

Budget 2005-2010 hors mesures agricoles et hors coût d'animation

Fiches	Coût maximum sur la période 2005 – 2010 (hors PHAE, CAD, MAE et hors coût d'animation)
Gérer les ripisylves	0
Gérer les Landes...	34 000
Gérer les combes à neige	0
Gérer les pelouses calcicoles...	5 500
Gérer les pelouses acidiphiles...	0
Gérer les reposoirs	0
Gérer les mégaphorbiées	0
Gérer les mégaphorbiées mésophiles...	0
Gérer les prairies de fauche	Inclus dans « gérer les populations de reptiles »
Gérer les tourbières tremblantes	0
Gérer le bas marais alcalin	0
Gérer les éboulis	0
Gérer les falaises et dalles siliceuses	0
Conserver les glaciers	0
Conserver les érablaies de pied de barre	0
Conserver les forêts de mélèzes et d'arolles	0
Conserver les forêts de pins à crochets	0
Gérer la potentille du Dauphiné	54 200 + *
Gérer la reine de Alpes	0
Gérer le sabot de Vénus	4 000
Gérer les populations de lépidoptères	0
Les 4 fiches chiroptères	26 000
Gérer les populations de reptiles	10 000
Gérer globalement les alpages	35 000
Communiquer sur le site	25 000
Gérer les canaux d'irrigation	60 000
Total (max)	256 700



Site Natura 2000

Valgaudemar

Document d'objectifs

2005 - 2010

*Document validé en comité de pilotage
le 16 juin 2005*

**Mise à jour au 18 décembre 2006 validé par le
professeur Marcel BARBERO président du CSRPN**

FR 9301506

Opérateur local : Parc national des Ecrins

Coordination : DDAF

Département : Hautes – Alpes

Site Natura 2000

Valgaudemar

FR 9301506

Complément pages 52 à 55

Mise à jour au 18 décembre 2006

3. 2.2. La flore patrimoniale

Ce chapitre est issu des travaux du Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) dans le cadre des études sur le site Natura 2000 du Valgaudemar.

L'évaluation patrimoniale de la flore du site, exercice difficile, prend pour support d'analyse d'une part les relevés floristiques réalisés lors de la campagne de terrain de l'été 2002, d'autre part ceux déjà contenus dans la base de données flore du CBNA.

Ces deux ensembles de données nous donnent un échantillonnage relativement conséquent, que certains pourront même juger "dense " pour un site Natura 2000 ! (Cf. "*Localisation des relevés botaniques* ")

- Ensemble du site

Les stations répertoriées se répartissent à tous les étages de végétation présents sur le site, c'est à dire de l'étage montagnard à l'étage nival. La couverture de points n'est cependant pas homogène, avec des secteurs beaucoup plus " fouillés " par les botanistes : ils correspondent souvent aux zones " phares " d'accès aisés !

Pour l'ensemble du site le Conservatoire Botanique National Alpine et le Parc national des Ecrins disposent au 15 septembre 2003 de plus de 1300 relevés botaniques et autres pointages d'espèces floristiques, géoréférencés. Ils recensent au total environ 1100 taxons et sous-taxons se regroupant en une centaine de familles botaniques. Encore une fois ces chiffres ne doivent pas faire illusion : notre connaissance botanique est encore localement bien insuffisante. De nombreux secteurs d'accès délicats ou fastidieux, n'ont pas - ou mal - été inventoriés. Les dates de réalisation de ces relevés s'échelonnent de 1963 à 2002. Environ 100 relevés sont antérieurs à 1980.

Sur cet ensemble, 206 taxons possèdent un statut réglementaire et/ou d'alerte : niveaux de rareté et de menaces. Les statuts, au nombre de 9, pris en compte pour cette étude sont les suivants :

✓ Statuts de nature réglementaire :

- **Directive Habitats 92/43 CEE** : espèces recensées dans les annexes II, IV ou V de cette directive européenne. L'Annexe II étant la plus forte car nécessitant la désignation de zones de protection spéciales ;
- **Protection nationale** : espèces végétales inscrites sur les listes d'espèces annexées à l'Arrêté du 13 mai 1982 (Loi de 1976) ;
- **Protection régionale** : espèces végétales inscrites sur les listes d'espèces proposées à la protection par la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- **Convention de Washington** : espèces inscrites à l'une des annexes A, B, C1 et D de la convention de Washington, du 3 mars 1973. Elle régit le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction. Les différentes annexes révèlent des niveaux de menaces plus ou moins forts ;

- **Convention de Berne** : convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.
- **Réglementation de la Cueillette** : espèces végétales dont la cueillette est réglementée sur le département des Hautes-Alpes par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 1992.
- ✓ **Statuts de nature non réglementaire, évaluation des niveaux de menaces et de rareté :**
 - **Livre rouge national** (tomes 1 et 2) : recense la flore menacée au niveau national ;
 - **Livre rouge régional** : recense la flore menacée en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
 - **Listes des taxons considérés comme endémiques.**

Pour sa part, la campagne de terrain réalisée par le CBNA lors de l'été 2002 a permis d'établir 182 nouveaux relevés botaniques de type phytosociologique.

Certaines stations de taxons à forte valeur patrimoniale n'ont pas été retrouvées. Nous les signalerons alors dans le texte par la mention " Non revue ".

Nous pouvons faire ressortir plus particulièrement la présence d'espèces floristiques à fort intérêt patrimonial avec :

- ✓ **Quatre taxons inscrits à la Directive Habitats, annexes II § IV** : *Eryngium alpinum*, *Potentilla delphinensis*, *Cypripedium calceolus* et *Aquilegia alpina* (annexe IV uniquement), station " non revue ". A eux trois ils représentent plus de 100 observations (N.B. : un relevé botanique est constitué d'un certains nombre d'observations).

La présence de ces taxons impose à l'opérateur du site le maintien et/ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des populations concernées.

- ✓ **12 taxons inscrits à l'annexe I des espèces protégées sur liste nationale** : *Androsace helvetica*, *Androsace pubescens*, *Aquilegia alpina*, *Astragalus leontinus*, *Berardia subacaulis*, *Cypripedium calceolus*, *Epipogium aphyllum*, *Eryngium alpinum*, *Gagea lutea*, *Hedysarum boutignyanum*, *Potentilla delphinensis* et *Primula pedemontana* subsp. *pedemontana*. Plus de 60 observations recensées concernent ces taxons.
- ✓ **8 taxons inscrits à la liste de protection régionale en Provence-Alpes-Côte-d'Azur** : *Coinceya cheiranthos*, *Loiseleuria procumbens*, *Lunaria rediviva*, *Potamogeton alpinus*, *Potentilla delphinensis*, *Pyrola media*, *Salix laggeri* et *Tozzia alpina* subsp. *alpina*.

Ces statuts réglementaires, considérés comme de protection stricte, entraînent des contraintes pour le gestionnaire ou l'aménageur, car les populations végétales concernées ne peuvent alors être ni dégradées, ni détruites, sans consultation et avis favorable du Ministère de l'Ecologie et de sa Commission Nationale de Protection de la Nature (CNPN).

Il est souhaitable de mettre en place des mesures de gestion conservatoire en leur faveur si leurs populations apparaissent comme menacées.

Le tableau n° 2 présente les différents autres statuts pris en compte. Ces statuts, de nature réglementaire ou de niveaux de menaces et de rareté, ne sont plus considérés comme de protection stricte, cependant ils incitent à une vigilance vis à vis des taxons concernés de la part du ou des gestionnaires du site. Cette vigilance sera en particulier renforcée à l'égard des taxons inscrits au **Livre rouge national** (tomes 1 et 2). Il apparaît alors nécessaire d'évaluer au cas par cas si des mesures de gestion conservatoire doivent être prises ou non en leur faveur. Notons toutefois que la plupart des taxons du PR 10 inscrits au tome 1 du Livre Rouge National possèdent également un statut de protection stricte : c'est le cas pour *Astragalus leontinus*, *Eryngium alpinum*, *Potentilla delphinensis*, *Primula pedemontana* et *Salix helvetica*.

Statut considéré	Nature	Nombre d'espèces végétales observées
Livre Rouge National, tome I	Non réglementaire	5
Livre Rouge National, tome II	Non réglementaire	30
Livre Rouge PACA	Non réglementaire	170
Directive Habitats 92/43 CEE, annexe V	Réglementaire	4
Cueillette réglementée dans les Hautes-Alpes	Réglementaire	18
Convention de Berne	Réglementaire	2
Convention de Washington, annexes A, B, C1 et D	Réglementaire	38
Listes des espèces endémiques	Non réglementaire	55

Autres statuts considérés en fonction du nombre d'espèces végétales – totalité du site

Trois documents cartographiques de type atlas, permettent une visualisation graphique de ces informations. Ils se scindent en deux thèmes : localisation des espèces patrimoniales de statuts réglementaires (cf atlas cartographique), celles de niveaux de menaces et de rareté (cf atlas cartographique).

- Les données récentes – été 2002

Nous nous intéressons plus spécifiquement dans ce court chapitre aux observations récentes issues de la campagne de terrain 2002 sur les trois zones cartographiées : Lacs de Pétairel, Lac du Lauzon et Alpagnes du Chapeau et du Verney blanc. Les formations végétales correspondent à ce que nous appelons communément le "complexe supraforestier", constitué principalement par des pelouses et des végétations d'éboulis et rochers des modes nival, thermique et intermédiaire.

182 relevés botaniques ont été alors réalisés. Ce sont exclusivement des relevés de type phytosociologique, élaborés initialement dans un but typologique : description fine des cortèges floristiques des habitats identifiés. Au gré des rencontres, avec des espèces remarquables, ils ont pris également un intérêt de type atlas. Ils répertorient 446 taxons et sous-taxons dont 66 possèdent un statut d'intérêt patrimonial. Aucune nouvelle station d'espèces inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats n'a été découverte. Par contre nous n'avons pas retrouvé les stations de *Eryngium alpinum* et *Aquilegia alpina* mentionnées au Chapeau. Trois nouvelles espèces pour le PR 10, protégées au niveau national – *Berardia subacaulis*, *Hedysarum boutygnanum* et *Primula pedemontana* subsp. *pedemontana* – ont cependant été identifiées et localisées. Cette présence devra être prise en considération par les gestionnaires du site.

Statut considéré	Nature	Nombre d'espèces végétales observées
Protection Nationale	Réglementaire	3
Livre Rouge National, tome I	Non réglementaire	1
Livre Rouge National, tome II	Non réglementaire	10
Livre Rouge PACA	Non réglementaire	59
Directive Habitats 92/43 CEE, annexe V	Réglementaire	3
Cueillette réglementée dans les Hautes-Alpes	Réglementaire	9
Convention de Berne	Réglementaire	1
Convention de Washington, annexes C1 et D	Réglementaire	4

Statuts considérés en fonction du nombre d'espèces végétales – Zones “ tests ”.

Synthèse

L'espèce “ phare ” du site – constituant à elle seule la raison d'être et l'enjeu principal de conservation du PR10 – est la Potentille du Dauphiné (*Potentilla delphinensis*). La présence de nombreuses stations dans les vallons de la Vallette et du torrent des Pins, (commune de La Motte en Champsaur) nécessitent la mise en place de protocoles de suivi et de gestion conservatoire. Les autres taxons de statuts réglementaires forts se disséminent au sein du site. Un secteur se distingue toutefois par sa richesse floristique : ce sont les zones d'alpages du Chapeau et du Verney blanc, véritable îlot sédimentaire au sein de l'océan de roches métamorphiques et intrusives que constitue le Valgaudemar.

Ces espèces patrimoniales ne requièrent pas actuellement de gestion conservatoire proprement dite : peu menacées par les modes d'usage de l'espace, elles devront simplement faire l'objet d'une attention spéciale par des suivis légers et une “ veille écologique ”.

Site Natura 2000

Valgaudemar

FR 9301506

Complément page 58

Mise à jour au 18 décembre 2006

3. 3. 2. Habitats d'intérêt communautaire – liste des fiches

A chaque habitat d'intérêt communautaire correspond une fiche descriptive.

Ces fiches synthétiques résument les principales caractéristiques des différents habitats d'intérêt communautaire recensés lors de la cartographie des habitats du site PR 10.
Les informations qu'elles contiennent regroupent des données générales issues de la bibliographie, et des observations locales faites sur le terrain.

FICHES " HABITATS DU PR10" : SOMMAIRE

1. Groupements d'épilobes des rivières subalpines	3220
2. Saussaies pré-alpines	3240
3. Landes à rhododendrons	4060
4. Fourrés à genévriers nains	4060
5. Landes à myrtille et callune	4030
6. Landines naines à azalée	4060
7. Fourrés de saules subarctiques	4080
8. Pelouses boréo-alpines siliceuses	6150
9. Pelouses calcicoles alpines	6170
10. Pelouses à avoine et séslerie des Alpes méridionales	6170
11. Pelouses calcareo-siliceuses de l'Europe centrale	6210
12. Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à vulpins	6150
13. Communautés alpines à patience alpine	6430
14. Mégaphorbiées thermophiles	6430
15. Mégaphorbiées des montagnes hercyniennes, du Jura , des Alpes	6430
16. Lisières humides à grandes herbes	6430
17. Prairies de fauche submontagnardes	6520
18. Tourbières tremblantes à <i>Carex rostrata</i>	7140
19. Bas marais alcalins	7230
20. Eboulis siliceux alpins	8110
21. Eboulis calcaires fins	8120
22. Eboulis thermophiles péri-alpins	8130
23. Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	8220
24. Communautés des affleurements et rochers désagrégés alpins	8230
25. Vrais glaciers et glaciers rocheux	8340
26. Forêt de ravin à frêne et sycomore	9180
27. Forêts de mélèzes et d'arolles	9420
28. Forêts de pins de montagne	9430

(La totalité des dessins inclus dans les fiches a été réalisée par M Bruno Tessier-Du-Cros.
Crédits photographiques : conservatoire botanique national alpin de Gap-Charance)

Site Natura 2000

Valgaudemar

FR 9301506

Complément page 91

Mise à jour au 18 décembre 2006

Complément de la page 91 du docob validé en comité de pilotage du 16 juin 2005

12 Pelouses pyrénéo – alpines hygrophiles à vulpins

All. <i>Nardion strictae</i>	
Ass. <i>Ranunculo pyrenaei</i> cae – <i>Alopecuretum gerardii</i>	
Code CORINE Biotopes : : 36 312 et 36 313	Code Delphine : B32 et E22
Regroupement Natura 2000 : 6150	communautaire
Regroupement pour la légende de la carte du site Valgaudemar	
Pelouses acidiphiles d'affinité subnivale	

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

REPARTITION GENERALE

Alpes et Pyrénées.

DESCRIPTION

Caractéristiques stationnelles :

Pente faible, surface concave, enneigement de 7 à 8 mois.

Physionomie, structure :

Pelouse dense faisant alterner des plages de Nard raide et des « trous » colonisés par des espèces alpines de mode nival.

Cortège floristique :

Ranunculus kuepferi, *Alopecurus alpinus*, *Viola calcarata*, *Leontodon pyrenaicus*, *Trifolium alpinum*, *Sagina glabra*, *Gnaphalium supinum*.

VARIABILITE DANS LE SITE

Variante sur silice.

Variante sur marne.

REPARTITION DANS LE SITE

Partout où des pentes faibles à moyennes sont situées dans l'étage alpin (altitude > 2300 m).

Un exemple type sur le site :

Surface sur le site : 124 Ha

pourcentage: 1,2%

ETAT DE L'HABITAT

TYPICITE/ EXEMPLARITE

Excellente.

REPRESENTATIVITE

Faible, car les pentes sont en moyenne trop fortes.

INTERET PATRIMONIAL :

Faible pour un naturaliste mais valeur pastorale importante, si le nard est contenu.

Faune patrimoniale
:

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Moyen

DYNAMIQUE

Evolution vers la nardaie.

MILIEUX ASSOCIES

- Pelouse calcicole alpine [*Oxytropido – Elynion myosuroides*] -8

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Pastoralisme.

CADRE DE GESTION

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Eleveurs et bergers.

PROPOSITION DE GESTION

Pression de pâturage forte pour contenir la progression du Nard raide.
Eventuellement parc de nuit.

Site Natura 2000

Valgaudemar

FR 9301506

Complément page 224

Mise à jour au 18 décembre 2006

4. 2. 4. Les prairies de fauche

Les prairies de fauche ont une superficie restreinte (<1%) dans le site. Les principales zones sont les abords du village de la Motte et des Portes (commune de la Chapelle en Valgaudemar).

Il faut noter en périphérie du site des superficies plus importantes de prés encore fauchés annuellement. Il faut citer les prairies de Molines, de la Motte en Champsaur et de la Chapelle en Valgaudemar. Ces zones agricoles, en dehors du site, jouent un rôle important pour de nombreuses espèces car elles contribuent à leur cycle biologique.

Les prairies à l'intérieur du site sont entretenues par les agriculteurs locaux. Ces prairies sont de plus en plus irrégulièrement fauchées à cause de :

- la baisse du nombre d'agriculteurs
- le rendement moyen à faible des milieux
- leur accessibilité
- la pente.

Ces milieux doivent au maximum être préservés car ils hébergent une faune rare (Apollon, lézard ...). Par exemple, le massif du Pelvoux dont fait partie le site est le cœur de la population de papillon Apollon. Ceci induit une responsabilité forte vis-à-vis de cette espèce et donc pour les milieux qui l'héberge. Il faut éviter au maximum la fermeture de ces prairies (cf. chapitre suivant).

4. 2. 5. Les zones de déprise

La fermeture des milieux a été mise en avant par l'ensemble des participants. Cette dynamique est le reflet des mutations sociales de la vallée (baisse démographique, baisse des activités agricoles et sylvicoles...). Aussi pour les utilisateurs de l'espace le ralentissement de cette dynamique de fermeture et au mieux l'inversion, seraient souhaitables.

Les différents acteurs notent qu'il ne sera plus possible aujourd'hui de retrouver les paysages ouverts du début du vingtième siècle. Par contre, ils pensent tous qu'il est indispensable d'en conserver. Les arguments sont variés : on peut citer pêle-mêle le maintien des activités pastorales, la biodiversité, l'habitat d'espèces chassables, des paysages accueillants, les risques d'incendie...

Il est nécessaire sur le site d'avoir un équilibre entre les forêts, les landes et les pelouses. Cet équilibre ne peut être obtenu que par l'implication des acteurs locaux à savoir, les éleveurs et les forestiers soutenus par les collectivités territoriales. Cette mosaïque des milieux a toute son importance pour la conservation d'une biodiversité élevée. Nous citerons l'exemple du Tétrasyre (très présent sur le site) qui a besoin pour sa subsistance d'une mosaïque de forêts, landes et pelouses.

Il faut des pelouses pâturées ou fauchées tardivement pour assurer la reproduction du tétras, mais des pressions suffisantes pour éviter l'embroussaillage par les épineux (églantiers, genévriers), les éricacées (myrtilles, rhododendron) ou les arbres (mélèzes, sapins, sorbiers...). Cet équilibre, existant lorsque les prairies sont encore fauchées, est très difficile à obtenir par le pâturage et il ne peut l'être que par la mise en place de pratiques pastorales et sylvicoles traditionnelles dans les étages montagnards et subalpins voire d'interventions

mécaniques adaptées (débroussaillage exceptionnels ou broyages réguliers afin d'éliminer les refus de pâturage).

Pour arriver à ces équilibres, les groupes « espaces herbacés » et « espaces forestiers » décident de fixer des critères de priorités pour les actions de débroussaillage.

- 1- les besoins des éleveurs et l'assurance d'une pression suffisante de pâturage
- 2- le pourcentage de fermeture et le peuplement colonisateur
- 3- le type d'habitat (privilégier la restauration d'habitats communautaire de type pelouse)

Le groupe indique que l'information spatiale n'est pas nécessaire pour ce sujet car la notion de priorité est conditionnée par des besoins de pâturage. De plus les milieux évoluent relativement vite. Ainsi ce qui serait cartographié aujourd'hui pourrait ne plus être valable lors de la décision des opérations de gestion .

Par contre avant la réalisation des travaux, une carte sera demandée.

La volonté de débroussailler les zones en déprise et principalement au niveau des pâturages d'intersaison semblent pour le site une action importante.

Site Natura 2000

Valgaudemar

FR 9301506

Complément page 237

Mise à jour au 18 décembre 2006

Chasse

Seule la zone périphérique du parc national est classée en territoire de chasse. En effet, la zone centrale est exclue de cette pratique (art. 15 du décret 73-378 du 27 mars 1973) et joue de fait le rôle de réservoir notamment pour le grand gibier.

Culturellement, la pratique cynégétique se focalise sur quelques espaces phare. Si le chamois reste incontournable et est l'image même de la chasse en montagne, la chasse au tétras-lyre est le fait de spécialistes, passionnés et très impliqués dans la gestion de l'espèce.

L'activité chasse a évolué depuis une décennie du fait du développement de certaines espèces comme les chevreuils et les sangliers. Cette dernière pose aujourd'hui de nombreux problèmes de dégâts agricoles. Une politique concertée est aujourd'hui en place entre les différents protagonistes sous l'égide de la DDAF 05.

Le cadre actuel de gestion propose un plan de chasse pour tous les ongulés (sauf le sanglier) et tous les galliformes de montagne. Cet effort de rationalisation des pratiques, impulsé par le Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage est complété par un carnet de prélèvement qui vise à un maximum de transparence.

Impact et menaces sur les Habitats et espèces

La pratique de la chasse n'est pas remise en cause dans le cadre de la constitution du réseau Natura 2000, aucune espèce citée comme pouvant être perturbée par la chasse n'étant présente sur le site.

Ainsi dans le site Natura 2000 Valgaudemar, la pratique de la chasse suit les réglementations nationales.

Site Natura 2000

Valgaudemar

FR 9301506

**Tableau croisé
Habitats X espèces de la directive
Annexes II et IV**

Mise à jour au 18 décembre 2006

espèces/habitat	annexe	3220	3240	4060	4030	4080	6150	6170	6210	6430	6520	7140	7230	8110	8120	8130	8220	8230	8340	9180*	9420	9430
flore																						
<i>Eryngium alpinum</i>	II et IV																					
<i>Potentilla delphinensis</i>	II et IV																					
<i>Cypripedium calceolus</i>	II et IV																					
<i>Aquilegia alpina</i>	IV																					
faune																						
<i>Parnassius apollo</i>	IV																					
<i>Maculinea arion</i>	IV																					
<i>Coronella austriaca</i>	IV																					
<i>Podarcis muralis</i>	IV																					
<i>Lacerta viridis</i>	IV																					
<i>Nyctalus leisleri</i>	IV																					
<i>Plecotus auritus</i>	IV																					
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV																					
<i>Pipistrellus kuhli</i>	IV																					
<i>Pipistrellus nathusii</i>	IV																					
<i>Parnassius mnemosyne</i>	IV																					
<i>Eptesicus serotinus</i>	IV																					
<i>Eptesicus nilssoni</i>	IV																					
<i>Hypsugo Savii</i>	IV																					
<i>Myotis mystacinus</i>	IV																					
<i>Myotis daubentoni</i>	IV																					
<i>Myotis nattereri</i>	IV																					

-  habitat préférentiel pour l'espèce
-  habitat utilisé par l'espèce de manière peu fréquente
-  habitat non utilisé par l'espèce

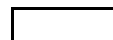
espèces/habitat	annexe	hêtraie a trochichantes4 1,174	villages 86,2
flore			
<i>Eryngium alpinum</i>	II et IV		
<i>Potentilla delphinensis</i>	II et IV		
<i>Cypripedium calceolus</i>	II et IV		
<i>Aquilegia alpina</i>	IV		
faune			
<i>Parnassius apollo</i>	IV		
<i>Maculinea arion</i>	IV		
<i>Coronella austriaca</i>	IV		
<i>Podarcis muralis</i>	IV		
<i>Lacerta viridis</i>	IV		
<i>Nyctalus leisleri</i>	IV		
<i>Plecotus auritus</i>	IV		
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV		
<i>Pipistrellus kuhli</i>	IV		
<i>Pipistrellus nathusii</i>	IV		
<i>Parnassius mnemosyne</i>	IV		
<i>Eptesicus serotinus</i>	IV		
<i>Eptesicus nilsoni</i>	IV		
<i>Hypsugo Savii</i>	IV		
<i>Myotis mystacinus</i>	IV		
<i>Myotis daubentoni</i>	IV		
<i>Myotis nattereri</i>	IV		



habitat préférentiel pour l'espèce



habitat utilisé par l'espèce de manière peu fréquente



habitat non utilisé par l'espèce

Site Natura 2000

Valgaudemar

FR 9301506

**Tableau synthétique de la flore possédant
une protection réglementaire**

Mise à jour au 18 décembre 2006

genre espèce	Directive Habitat annexe II	Directive Habitat annexe IV	Protection national annexe I	Protection régional PACA
<i>Androsace helvetica</i>				
<i>Androsace pubescens</i>				
<i>Aquilegia alpina</i>				
<i>Astragalus leontinus</i>				
<i>Berardia subacaulis</i>				
<i>Coincya cheiranthos</i>				
<i>Cypripedium calceolus</i>				
<i>Epipogium aphyllum</i>				
<i>Eryngium alpinum</i>				
<i>Gagea lutea</i>				
<i>Hedysarum boutignyanum</i>				
<i>Loiseleuria procumbens</i>				
<i>Lunaria rediviva</i>				
<i>Potamogeton alpinus</i>				
<i>Potentilla delphinensis</i>				
<i>Primula pedemontana</i> subsp. <i>pedemontana</i>				
<i>Pyrola media</i>				
<i>Salix laggeri</i>				
<i>Tozzia alpina</i> subsp. <i>alpina</i>				

Salix helvetica

espèce non présente sur le site. Le rapporteur scientifique M Barbero
a demandé sa suppression des listes en accord avec les experts locaux

Site Natura 2000

Valgaudemar

FR 9301506

Synthèse des relevés

Mise à jour au 18 décembre 2006

n°station	CODE_DELPHINE	code eur25	eboulis inf 1750m	n°station	CODE_DELPHINE	code eur25	eboulis inf 1750m
0000000033	I111	6430		0000001199	Y53	8110	
0000000035	J144	0		0000001200	Y44	8130	
0000000036	Y2122	8230		0000001201	W432	7140	
0000000038	L411	0		0000001202	W3223	0	
0000001059	J1312	0		0000001203	G32	0	
0000001060	O223	0		0000001204	I134	6150	
0000001061	F21	6170		0000001205	W432	7140	
0000001062	B31	6170		0000001206	Y533	8110	
0000001063	G232	0		0000001207	W3223	0	
0000001064	P13	0		0000001207	W432	7140	
0000001065	E222	6150		0000001208	W432	7140	
0000001066	E322	4060		0000001209	G32	0	
0000001067	W432	7140		0000001209	H31	0	
0000001068	G32	0		0000001210	Y222	8230	
0000001069	F111	6430		0000001211	Y32	3220	
0000001070	F12	6430		0000001216	J211	4060	
0000001070	H121	0		0000001217	H2	4060	
0000001071	W132	0		0000001218	G32	0	
0000001072	W132	0		0000001219	Y454	8110	
0000001132	N112	6210		0000001220	H2	4060	
0000001163	E22	6150		0000001221	W432	7140	
0000001164	E212	6150		0000001222	I134	6150	
0000001164	I2	4060		0000001223	G32	0	
0000001165	W432	7140		0000001224	F31	0	
0000001166	B32	6150		0000001225	W432	7140	
0000001167	B32	6150		0000001226	Y222	8230	
0000001168	Y533	8110		0000001227	I131	6150	
0000001169	D2	6150		0000001228	D11	0	
0000001170	J211	4060		0000001229	G32	0	
0000001171	J211	4060		0000001231	Y521	8120	
0000001172	Y533	8110		0000001232	Y521	8120	
0000001173	I42	4060		0000001233	Y522	8120	
0000001174	H2	4060		0000001234	G222	0	
0000001175	W432	7140		0000001235	Y521	8120	
0000001176	H2	4060		0000001236	C11	6170	
0000001177	I134	6150		0000001237	Y52	8120	
0000001178	I131	6150		0000001238	Y5322	8110	
0000001179	G222	0		0000001239	H31	4060	
0000001180	G32	0		0000001240	C11	6170	
0000001181	G32	0		0000001241	Y1222	8220	
0000001182	W431	7140		0000001242	B21	6150	
0000001183	D2	6150		0000001243	P13	0	
0000001184	E22	6150		0000001244	G32	0	
0000001185	B32	6150		0000001245	B32	6150	
0000001186	D2	6150		0000001246	P13	0	
0000001187	D2	6150		0000001247	Y52	8120	
0000001187	G32	0		0000001248	C11	6170	
0000001188	D2	6150		0000001249	Y521	8120	
0000001189	D2	6150		0000001250	G222	0	
0000001190	G32	0		0000001251	F23	0	
0000001191	B32	6150		0000001252	Y412	8130	
0000001192	H2	4060		0000001253	Y454	8110	
0000001193	Y1141	8220		0000001254	N1224	6210	
0000001194	D2	6150		0000001255	Y422	8120	
0000001194	H2	4060		0000001256	J113	6170	
0000001195	G32	0		0000001257	F23	0	
0000001196	Y533	8110		0000001258	Y412	8130	
0000001197	B32	6150		0000001259	Y412	8130	
0000001198	Y5311	8110		0000001260	P13	0	

n°station	CODE_DELPHINE	code eur25	eboulis inf 1750m	n°station	CODE_DELPHINE	code eur25	eboulis inf 1750m
0000001261	J122	6170		0000001316	B32	6150	
0000001262	J122	6170		0000001316	G222	0	
0000001263	J122	6170		0000001317	G32	0	
0000001264	G222	0		0000001318	P33	0	
0000001265	B31	6170		0000001319	Y521	8120	
0000001266	Y521	8120		0000001320	B31	6170	
0000001267	G222	0		0000001321	B31	6170	
0000001268	N1212	6170		0000001322	P33	0	
0000001269	N1212	6170		0000001323	P13	0	
0000001270	I134	6150		0000001324	P33	0	
0000001271	G32	0		0000001325	G222	0	
0000001272	G32	0		0000001326	F11	6430	
0000001273	F31	0		0000001327	H31	4060	
0000001274	G32	0		0000001328	W331	0	
0000001275	Y521	8120		0000001329	F111	6430	
0000001276	P13	0		0000001329	F22	0	
0000001277	J122	6170		0000001330	J122	6170	
0000001278	Y521	8120		0000001331	C222	6170	
0000001279	P13	0		0000001332	G32	0	
0000001280	P13	0		0000001333	Y52	8120	
0000001281	Z8	0		0000001334	G32	0	
0000001282	G32	0		0000001335	I2	6430	
0000001283	G222	0		0000001336	J122	6170	
0000001284	G222	0		0000001336	Y522	8120	
0000001285	G222	0		0000001337	G222	0	
0000001285	Y511	6170		0000001338	Y52	8120	
0000001286	B31	6170		0000001339	G221	0	
0000001287	C11	6170		0000001340	G222	0	
0000001288	J122	6170		0000001341	Y511	6170	
0000001289	Y422	8120		0000001342	Y52	8120	
0000001290	B31	6170		0000001343	P33	0	
0000001290	J122	6170		0000001344	G222	0	
0000001291	G222	0		0000001368	D222	6150	
0000001292	W422	7230		0000001388	N31	0	
0000001293	G221	0		0000001389	O321	0	
0000001294	P13	0		0000001390	O321	0	
0000001295	F11	6430		0000001391	H124	6430	
0000001296	G221	0		0000001392	M2132	6430	
0000001297	G221	0		0000001393	J21	4060	
0000001298	J122	6170		0000001393	Y1141	8220	
0000001299	J211	4060		0000001394	L412	0	
0000001300	G32	0		0000001395	N112	6210	
0000001301	Y412	8130		0000001396	N132	0	
0000001302	H31	4060		0000001397	I134	6150	
0000001303	G32	0		0000001398	N1223	0	
0000001304	P33	0		0000001399	I43	4060	
0000001305	P13	0		0000001399	N1223	0	
0000001306	G32	0		0000001400	I43	4060	
0000001307	B32	6150		0000001401	M2132	6430	
0000001308	Y521	8120		0000001402	V121	0	
0000001309	B31	6170		0000001402	V2	0	
0000001310	Y52	8120		0000001403	V2	0	
0000001311	C11	6170		0000001404	U41	0	
0000001312	G222	0		0000001405	U41	0	
0000001313	D2	6150		0000001406	I134	6150	
0000001314	J122	6170		0000001407	L44	0	
0000001314	Y522	8120		0000001408	M722	9420	
0000001315	J122	6170		0000001409	J1313	0	
0000001315	Y522	8120		0000001410	L433	9180	

n°station	CODE_DELPHINE	code eur25	eboulis inf 1750m	n°station	CODE_DELPHINE	code eur25	eboulis inf 1750m
0000001411	L431	9180		0000001839	P131	0	
0000001412	N1223	0		0000001839	Y531	8110	
0000001412	N22	4030		0000001840	Y2	0	
0000001413	Y1141	8220		0000001840	Y5412	8110	
0000001414	U423	0		0000001844	H24	4060	
0000001414	Y41	8130		0000001902	G31	0	
0000001441	H241	4060		0000001903	Y113	8210	
0000001442	H1211	0		0000001904	W4222	7230	
0000001443	H1121	6170		0000001949	I43	4060	
0000001444	J113	6170		0000002042	N3111	0	
0000001445	Y422	8120		0000002043	N3111	0	
0000001446	I13	6150		0000002044	M63	0	
0000001446	J21	4060		0000002086	L5331	0	
0000001447	Y5331	8110		0000002086	Y463	8110	
0000001448	U41	0		0000002087	H1211	0	
0000001449	Y3211	3220		0000002106	F4	6430	
0000001450	V1221	0		0000002107	N131	0	
0000001451	Y3221	3220		0000002108	N221	4030	
0000001452	Y5331	8110		0000002109	Y451	8130	
0000001453	G222	0		0000002110	Y3211	3220	
0000001503	N1223	0		0000002111	U41	0	
0000001504	v23	0		0000002146	L432	9180	
0000001526	O322	0		0000002147	L432	9180	
0000001552	H1122	6430		0000002148	Y113	8210	
0000001552	H1211	0		0000002149	N323	0	
0000001553	H1213	0		0000002150	Y2122	8230	
0000001554	H111	6430		0000002151	Y1121	8220	
0000001555	Y112	8220		019901		0	
0000001555	Y113	8210		020001		0	
0000001556	H241	4060		020002		6150	
0000001557	I22	4060		020003		8110	
0000001558	Y2122	8230		020004		8110	
0000001559	Y4541	8110		020005		6150	
0000001560	I44	4060		020006		6150	
0000001561	L433	9180		020007		6150	
0000001562	J22	4060		020008		6150	
0000001563	H1211	0		020009		6150	
0000001564	J33	4060		020010		8110	
0000001564	V1212	0		020011		8220	
0000001618	L2	6430		020012		0	
0000001618	M2131	6430		020013		0	
0000001619	Z51	0		020014		8220	
0000001620	L12	0		020015		0	
0000001620	L32	0		020016		8110	
0000001621	L12	0		020017		8110	
0000001621	Y46	8110		020018		8130	
0000001649	Y2122	8230		022204		0	
0000001650	I112	6430		022205		3240	
0000001651	J211	4060		022205		3220	
0000001652	H1213	0					
0000001653	N1212	6170					
0000001654	N3113	0					
0000001654	Y1141	8220					
0000001746	T33	0					
0000001746	W43	7140					
0000001747	G23	0					
0000001747	W411	0					
0000001748	W431	7140					
0000001838	D221	6150					